JOURNAUX

— DE —

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

VOL. XLV.

328.714
J51
Q3
1911
Pv3
Q6
Entrepôt

389

JOURNAUX

— DE —

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

— DE LA —

PROVINCE DE QUÉBEC

DU 10 JANVIER AU 24 MARS 1911

—CES DEUX JOURS INCLUS—

Dans la première année du règne de Notre Souverain

LE ROI GEORGE V

ÉTANT LA TROISIÈME SESSION DE LA DOUZIÈME LÉGISLATURE DE QUÉBEC

SESSION 1911

Imprimés par ordre de l'Assemblée Législative

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL" QUEBEC

1911

VOL. XLV.

PROCLAMATIONS

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

C. A. P. PELLETIER

GEORGES V, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le SEPTIEME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, et à chacun de vous—SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le SEPTIEME, jour du mois de JUILLET mil neuf cent dix, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec*.

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vons exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le SEIZIEME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-QUATRIEME jour de JUIN dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix, et de Notre Règne la première.

Por ordre,

L. G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en chancellerie,
QUÉBEC.

Canada,
Province de *Québec*.
[L. S.]

C. A. P. PELLETIER.

GEORGES V, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le SEIZIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, et à chacun de vous.—SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le SEIZIEME jour du mois d'AOUT mil neuf cent dix, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de *Québec;*

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Provine, en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-QUATRIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec;* TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALEON PEL-

LETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

C. A. P. PELLETIER.

GEORGES V, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, et à chacun de vous.—SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-QUATRIEME jour du mois de SEPTEMBRE mil neuf cent dix, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le TROISIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à celles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DOUZIEME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

Canada,
Province de *Québec*,
[L. S.]

C. A. P. PELLETIER.

GEORGES V, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le TROISIEME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, et à chacun de vous.—SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le TROISIEME jour du mois de NOVEMBRE mil neuf cent dix, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de *Québec*;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à

chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, le TREIZIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALEON PELLETIER, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

Canada,
Province de *Québec*,
[L. S.].

L. A. JETTÉ.

GEORGES V, par la Grâce de Dieu, ROI *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers législatifs de la Province de *Québec* et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain.—SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec* se trouve prorogée au TREIZIEME jour du mois de DECEMBRE prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la province de *Québec*, de la proroger de nouveau au DIXIEME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en

Notre Cité de *Québec*, le dit TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement, et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, MARDI, le DIXIEME jour du mois de JANVIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS AMABLE JETTÉ, Chevalier, Commandeur de de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, juge en chef de la cour du Banc du Roi dans la province de *Québec*, Administrateur du gouvernement de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION 1911

Mardi, 10 janvier 1911

La Législature étant, ce jour, convoquée par proclamation (ci-annexée), pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés ;

Le message suivant est apporté par Arthur St-Jacques, écuier, gentilhomme-huissier de la Verge Noire :—

M. L'ORATEUR,

Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec, acquiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif ;

En conséquense, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, à la salle des séances du Conseil législatif ;

Et les députés étant de retour :

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant la vacance, il a reçu la notification de la vacance survenue dans le district électoral de St. Jean et

qu'il a adressé, en conséquence, son mandat au Greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente en conséquence, ce bill qui est reçu et lu la primière fois.

M. l'Orateur fait rapport que, lorsque la Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Honneur l'Aministrateur, dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de s'adresser par un discours aux deux Chambres de la Législature provinciale; et que, pour prévenir toute erreur il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre, ainsi qu'il suit:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Bien qu'il me soit agréable d'avoir à saluer votre rentrée, je ne puis cependant m'empêcher de regretter avec vous l'absence de monsieur le lieutenant-gouverneur, et je serai sans doute l'interprête des sentiments de tous en lui souhaitant un prompt retour à la santé.

Nous avons raison de nous réjouir de l'éclatant succès des fêtes qui ont eu lieu à Montréal à l'occasion du dernier congrès eucharistique international. En effet, ce succès a démontré une fois de plus que la province de Québec est non seulement une terre de foi, mais qu'elle est aussi par excellence la terre de la liberté. La population protestante de notre métropole a particulièrement fait preuve en cette circonstance d'une bienveillance admirable et dont nous ne saurions trop la remercier.

Les gouvernements provinciaux se sont réunis à Ottawa en décembre dernier pour considérer s'il ne serait pas opportun de proposer des amendements à la loi qui détermine le chiffre de la représentation de chacune des provinces à la chambre fédérale. Cette conférence s'est ajournée sans prendre de décision.

Les commissaires royaux chargés de rechercher les meilleurs moyens de combattre la tuberculose ont terminé leur travail. Je suis persuadé que vous lirez avec intérêt le rapport qu'ils ont élaboré.

L'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal est ouverte depuis quelques mois et tout fait prévoir que les jeunes gens qui se destinent au commerce sauront profiter de l'enseignement supérieur que donne cette institution.

L'inauguration des écoles techniques de Québec et de Montréal aura lieu en septembre prochain.

Six nouvelles écoles normales de filles ont été fondées pendant les cinq dernières années et c'est le désir du gouvernement d'en établir encore quelques-unes.

Vous serez appelés à augmenter plusieurs crédits du budget de l'instruction publique, entre autres celui de l'enseignement élémentaire, celui des écoles modèles et académiques, celui destiné à encourager la construction d'académies commerciales dans les campagnes.

Afin d'engager les commissions scolaires à confier l'instruction des garçons à des instituteurs plutôt qu'à des institutrices, on vous demandera d'accorder une allocation spéciale à toute commission de village ou de paroisse qui placera l'école modèle ou l'académie de garçons de la municipalité sous la direction d'un instituteur diplômé et payera à ce dernier un traitement convenable.

Un projet vous sera aussi soumis en vue d'assurer aux institutrices retraitées une pension plus élevée.

L'organisation de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires est une mesure qui s'impose de plus en plus. Vous applaudirez, j'en suis sûr, à l'initiative que le gouvernement entend prendre à ce sujet.

Le département de l'agriculture subventionne actuellement quelques maisons d'éducation qui veulent bien ajouter à leur programme d'études l'enseignement de l'économie domestique et confier cet enseignement à des professeurs munis d'un certificat de compétence. C'est l'intention du ministère de continuer à favoriser la diffusion de l'instruction ménagère.

Bien que les cultivateurs soient prospères, il est indéniable que le mauvais état de nos routes carrossables est un sérieux obstacle ou progrès de l'agriculture. Les encouragements que le gouvernement accorde depuis quelques années à l'amélioration de la voirie rurale sont de plus en plus appréciés et le moment paraît venu de donner un élan définitif à cette politique. Je compte donc que vous accueillerez favorablement les mesures nouvelles qui vous seront proposées à cet égard.

Le gouvernement vous demandera aussi de contribuer plus largement à la construction de ponts en fer.

La commission des chemins à barrières et de ponts de péage fera bientôt son rapport ; les données qu'elle a recueillies vous seront certainement d'un grand secours lorsque vous aborderez le problème de l'abolition des péages.

Nos terres à culture sont toujours très recherchées par les défricheurs. Les chemins de fer qui s'ouvrent en divers endroits de la province devront provoquer une recrudescence du mouvement colonisateur, et le gouvernement ne manquera pas de mettre à profit le concours de ces puissants agents de progrès.

Nous pouvons nous féliciter du développement que prend l'industrie minière. Le gouvernement aide puissamment à ce développement en faisant faire par les officiers du service des mines des études géologiques dont les résultats guident les prospecteurs dans leurs recherches et les capitalistes dans le placement de leurs fonds.

Les ingénieurs chargés d'explorer les terrains de Chibougamau ont déposé un rapport préliminaire de leurs constatations. Ce rapport vous sera distribué.

L'école forestière, dont vous avez autorisé la création, est maintenant établie, et plusieurs élèves suivent déjà ses cours.

Un service spécial dont l'office sera de mieux surveiller et diriger les opérations forestières a été organisé, et je compte que cette mesure recevra votre approbation.

La révision du code municipal se poursuit avec diligence et il y a lieu d'espérer qu'elle s'achevera avant longtemps.

Pour donner suite à la loi que vous avez votée à la dernière session, le

gouvernement ouvrira sous peu, à Québec et à Montréal, des bureaux de placement pour les ouvriers de ces villes.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les prévisions pour le prochain exercice et les comptes de l'année passée vous seront soumis.

Il vous sera sans doute agréable de constater que, l'an dernier encore, les revenus ont de beaucoup excédé la dépense.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur diverses matières d'intérêt général, notamment sur la chasse, la pêche, les mines, l'agriculture et les compagnies de fidéicommis.

J'ai confiance que vous étudierez avec soin les questions qui vous seront soumises et que vos décisions seront toutes inspirées par le souci de la justice et du bien public.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard et il est—

Résolu, – Que le discours de Son Honneur l'Administrateur de la province, prononcé devant les deux branches de la Législature, soit pris en considération demain.

Résolu, que des comités permanents de cette Chambre, pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants, savoir : 1. Privilèges et élections. 2. Ordres permanents. 3. Chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, et compagnies minières et manufacturières. 4. Bills privés. 5. Législations et lois expirantes. 6. Comptes publics. 7. Agriculture, immigration et colonisation. 8. Différentes branches d'industrie en cette province. 8. Lesquels dits comités seront respectivement autorisés à s'enquérir de toutes matières et choses qui leur seront soumises par la Chambre, à faire rapport de temps à autre, de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu,—Qu'il soit nommé un comité spécial de onze membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence convenable les listes des membres devant composer les comités permanents spéciaux ordonnés par cette Chambre.

Ordonné,—Que Sir Lomer Gouin, les honorables MM. Kaine, Taschereau et Mackenzie, et MM. Tellier, D'Auteuil, Blouin, Lavergne, Mousseau, Tessier et Walsh, composent le dit comité.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, transmet plusieurs messages de Son Honneur l'Administrateur que M. l'Orateur lit comme suit (tous les députés de la Chambre se tenant debout tête découverte.)

L. A. JETTÉ,

L'administrateur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil exécutif, concernant la distribution de la Gazette Officielle. (*Document de la session No* 20).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

10 janvier 1911.

L. A. JETTÉ,

L'Administrateur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie des rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le service civil. (*Document de la session No* 19).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 10 janvier 1911.

L. A. JETTÉ,

L'Administrateur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes, auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des acte des chaque session qui lui restent en main, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.
(*Document de la session No* 21).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 10 janvier 1911.

L. A. JETTÉ,

L'administrateur de la Province de Québec, transmet à l'Assemblée législative copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 4 février 1910 et approuvé par lui le 4 février 1910, concernant la commission d'économie interne de l'Assemblée législative.
(*Document de la session No* 22).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

10 janvier 1911.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre par ordre du Lieutenant-gouverneur, le rapport du ministre des Travaux publics et du Travail, pour l'année finissant le 30 juin 1910.

(*Document de la session No* 4.)

L'honorable M. Caron dépose sur le bureau de la Chambre par ordre du Lieutenant-gouverneur, le rapport du ministre de l'Agriculture de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1910.

(*Document de la session No* 3.)

L'honorable M. Décarie dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant :

Etat indiquant les permis accordés en vertu de la loi concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères (4 Ed. VII ch. 34), dans le cours de l'année fiscale 1909-1910, et le fonds social autorisé de ces corporations étrangères munies de permis, ainsi que l'honoraire payé pour chaque permis. (*Document de la session No* 18).

L'honorable M. Décarie dépose sur le bureau de la Chambre par ordre du Lieutenant-gouverneur, le quarantième rapport des inspecteurs des prisons et asiles d'aliénés de la province de Québec, pour l'année 1909.

(*Document de la session No* 17).

L'honorable M. Devlin dépose sur le bureau de la Chambre par ordre du Lieutenant-gouverneur, le rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1910.

(*Document de la session No 7*).

L'honorable M. Devlin dépose sur le bureau de la Chambre par ordre du Lieutenant-gouverneur, le rapport préliminaire de la commission d'études sur la région du lac Chibougamou. (*Document de la session No 15*).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 11 janvier 1911.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. Tessier, du comité spécial nommé pour choisir les membres des divers comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a choisi M. Tessier comme son président et a l'honneur de rapporter la liste suivante des membres devant composer les comités permanents de la Chambre :

Ordres permanents :—Les honorables MM. Caron, Devlin, Mackenzie ; MM. Cousineau, Godbout, Lafontaine (Berthier), Mercier, Mousseau, Pennington, Pilon, Plante, Reed, Sylvestre, Tellier et Tessier.

Bills privés :—Les honorables MM. Caron, Devlin, Mackenzie, Prévost, Taschereau ; MM. Bernard, Bissonnet, Blouin, Carbonneau, Cardin, Caron (Matane), Cousineau, Daigneault, D'Anjou, D'Auteuil, Delâge, Delisle, Désaulniers, Finnie, Francœur, Galipeault, Gault, Gendron, Geoffrion, Giard, Godbout, Gosselin, Kelly, Lafontaine (Berthier), Lafontaine (Maskinongé), Langlois (Montréal No 3), Langlois (St-Sauveur), Lavergne, Leclerc, Létourneau, Levesque, Mercier, Mousseau, Neault, Ouellette, Patenaude, Pennington, Pilon, Plante, Reed, Robillard, Robert (Rouville), Robert (St-Jean), Sauvé, Séguin, Tanguay, Tellier, Tessier, Tourigny, Vilas, Walker et Walsh.

Chemins de fer et canaux :—L'honorable Sir Lomer Gouin et les honorables MM. Allard, Décarie, Devlin, Taschereau, Kaine, Mackenzie, Prévost ; MM. Blouin, Bernard, Bissonnet, Carbonneau, Caron (Matane), Daigneault, D'Anjou, D'Auteuil, Delâge, Desaulniers, Finnie, Gaboury, Gault, Gendron, Geoffrion, Giard, Gosselin, Hay, Kelly, Lafontaine (Berthier), Lafontaine (Maskinongé), Langlois (St-Sauveur), Lavergne, Leclerc, Létourneau, Lévesque, Mercier, Mousseau, Neault, Ouellette, Patenaude, Pennington, Petit, Pilon, Plante, Robillard, Séguin, Sylvestre, Tanguay, Tessier, Vilas, Walker et Walsh.

Comptes publics :—L'honorable Sir Lomer Gouin et les honorables MM. Allard, Décarie, Caron, Kaine, Mackenzie, Taschereau, Devlin, Prévost ; MM. Benoit, Bourassa, Cardin, Cousineau, D'Auteuil, Delâge, Délisle, Dion, Finnie, Gaboury, Gault, Gosselin, Hay, Kelly, Langlois (Montréal No 3), Lavergne, Mercier, Neault, Ouellette, Perron, Plante, Tanguay, Tellier, Tessier, Tourigny, Vilas et Walker.

Législation et lois expirantes :—L'honorable Sir Lomer Gouin et les honorables MM. Décarie, Mackenzie, Taschereau, Prévost ; MM. Cousineau, D'Auteuil, Delâge, Dupuis, Francœur, Galipeault, Geoffrion, Godbout, Lavergne, Lévesque, Mercier, Mousseau, Patenaude, Perron, Plante, Sylvestre, Tellier et Tessier.

Agriculture et Immigration :—L'honorable Sir Lomer Gouin et les honorables MM. Allard, Caron, Décarie, Devlin, Mackenzie, Prévost ; MM. Benoit, Bernard, Bourassa, Carbonneau, Cardin, Caron (Matane), Cousineau, Daigneault, D'Anjou, Delisle, Delâge, Désaulniers, Dion, Dorris, Dupuis, Francœur, Gaboury, Gendron, Geoffrion, Giard, Godbout, Hay, Lafontaine (Berthier), Lafontaine (Maskinongé), Mousseau, Morisset, Neault, Ouellette, Patenaude, Pennington, Petit, Pilon, Plante, Robert (Rouville), Robert (St-Jean), Sauvé, Séguin, Sylvestre, Tellier, Tessier, Thériault, Tourigny et Walker.

Industries :—Les honorables MM. Caron, Kaine ; MM. Blouin, Bernard, Bourassa, Caron (Matane), Delisle, Dion, Dorris, Finnie, Francœur, Gault, Giard, Gosselin, Lafontaine (Maskinongé), Langlois (St-Sauveur), Leclerc, Létourneau, Morisset, Mousseau, Neault, Pennington, Petit, Robillard, Robert (Rouville), Tourigny et Vilas.

Privilèges et élections :—L'honorable Sir Lomer Gouin et les honorables MM. Décarie, Mackenzie ; MM. Blouin, Lavergne, Mercier, Morisset, Mousseau, Patenaude, Perron, Sauvé, Tellier, Tessier et Vilas.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ce rapport.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport du bibliothécaire de l'assemblée législative pour l'année 1910-1911, lequel rapport se lit comme suit:

A l'honorable Orateur

et aux honorables députés

de l'Assemblée législative.

Le bibliothécaire de la législature a l'honneur de vous soumettre son rapport pour la vacance de 1910-1911.

Depuis l'ouverture de la dernière session de la législature, la bibliothèque a fait l'acquisition d'environ 1000 volumes et de 250 brochures, soit par achat, soit par échange ou par dons de nature privée.

Le nombre actuel des volumes proprement dits est de 75,600 et, celui des brochures, 18,850. Près de la moitié de ces livres a dû être reléguée faute d'espace, dans diverses pièces des édifices du Parlement. Cet éparpillement, préjudiciable aux intérêts bien entendus de toute bibliothèque, ne cessera que lorsque la nouvelle bibliothèque, si ardemment désirée et si heureusement commencée, aura vu son entière et parfaite complétion.

Le tout respectueusement soumis,

N.-E. DIONNE,
Bibliothécaire de la législature

Il est proposé par l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, et

Ordonné,—Que M. Marcellin Robert, député élu pour le district électoral du comté de St-Jean,soit autorisé à prendre son siège sur la présentation du certificat de l'officier-rapporteur et, que, tout en admettant M. Marcellin Robert à prendre son siège en produisant son indenture en double, sans le retour du Greffier de la Couronne en Chancellerie et le certificat de ce dernier officier, cette Chambre recommande de s'en tenir strictement à la pratique d'exiger la présentation du certificat ordinaire.

M. Marcellin Robert, député élu pour le district électoral de Saint-Jean, ayant produit l'indenture de son élection pour le dit district électoral de Saint-Jean, et après avoir prêté serment et signé le régistre qui le contient, prend son siège, après le cérémonial d'usage.

L'honorable M. Mackenzie dépose sur le bureau de la Chambre l'état des cautionnements fournis par les officiers publics, du 30 mars 1910, au 10 janvier 1911, inclusivement, tel que requis par l'article 637 S. R. P. Q., 1909. (*Document de la session No* 24).

Il est proposé par M. Galipeault, appuyé par M. Hay, et

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Monsieur l'Aministrateur de la province de Québec, comme suit :

A Son Honneur

L'honorable SIR L. A. JETTÉ, K. C. M. G.,

Administrateur de la province de Québec.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législalature provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qu'il a plu à Votre Honneur de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Un débat s'élève.

Et, le débat se continuant, l'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Décarie, et il est

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 12 janvier 1911

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Benoit : —

De la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont, demandant des amendements à sa charte.

M. Blouin : —

Des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis, demandant une loi amendant leur charte.

M. Daigneault : —

De J.-A. Boisseau, demandant une loi autorisant la Chambre des Notaires à l'admettre à la pratique du notariat.

M. Finnie : —

De la ville de Montréal-Ouest, demandant la revision et la consolidation de sa charte.

De " Trustees and Executors Secureties Insurance Corporation, Limited ", demandant une loi leur donnant le droit de faire affaires dans la province de Québec et d'acquérir des propriétés.

M. Geoffrion : —

De la " Montreal Street Railway ", demandant une loi accordant certains amendements à sa charte.

De Jules Marion, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique du droit, après examen.

De J. J. Carrich, demandant une loi autorisant la subdivision d'une partie du lot 1755 dans le quartier St-Antoine, Montréal ;

M. Lévesque : —

De la Compagnie Immobilière, limitée, de Montréal, demandant une loi validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par l'acte de donation de Dame Julie Morache *et al.*

M. Mercier : —

De Dame M. A. B. Roberge *et al*, demandant une loi concernant la succession de J. A. J. Roberge.

M. Morrissette : —

De Geo. Bélanger, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique du droit, après examen.

M. Mousseau : —

De la " Saraguay Electric & Water Co.," demandant des amendements à sa charte.

M. Perron : —

De P. Groulx, demandant une loi confirmant certains actes de vente.

De G. Alexander, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique du droit, après examen.

De Léon Daoust *et al*, demandant une loi confirmant les conventions passées au sujet du testament de W. Bentham.

M. Robillard : —

De la compagnie d'assurance Mont-Royal, demandant une loi concernant certains amendements à sa charte.

De la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, demandant une loi l'autorisant à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures.

M. Tessier : —

De F. S. Tourigny *et al*, demandant une loi incorporant la Ligue Anti-Tuberculeuse des Trois-Rivières.

De " The Diamond Whitewear Co., Limited," demandant une loi ratifiant certains règlements.

M. Walsh : —

De W. L. Shaughnessy, demandant une loi autorisant le barreau à l'admettre à la pratique du droit dans cette province.

De D. Tannenbaum, demandant une loi l'autorisant à pratiquer la médecine.

M. Tessier : —

De " The Wayagamack Pulp & Paper Co., Limited," demandant une loi ratifiant certains règlements de la ville des Trois-Rivières.

De J. E. Aldred et Howard Murray *et al*, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de " The Shawinigan Technical Institute."

De Rose Anna Gariépy, *et al*, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom des Dominicaines du Rosaire.

M. Mousseau : —

De J. C. Routhier, demandant une loi autorisant le Collège des Médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.

De la ville de Maisonneuve, demandant certains amendements à sa charte.

M. Mercier : —

De Dame A. Favreau, demandant une loi définissant certains pouvoirs d'un exécuteur testamentaire, etc.

M. Mousseau : —

Et de J. C. Tory *et al*, demandant une loi les incorporant en société sous le nom de " The Life Insurance Underwriters of the province of Quebec."

L'honorable M. Mackenzie, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité à choisi l'honorable M. Mackenzie pour son président, et est d'avis de recommander à Votre Honorable Chambre que le quorum du dit comité soit réduit à quatre membres ".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, comme suit :

" Votre comité a choisi M. Tessier pour son président, et est d'avis de recommander à Votre Honorable Chambre que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres ".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité de législation et lois expirantes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, comme suit :

" Votre comité a élu Sir Lomer Gouin son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres ".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Mousseau, du comité d'agriculture, d'immigration et de colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, comme suit :

" Votre comité a élu l'honorable M. Caron son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres ".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité des comptes publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, comme suit :

" Votre comité a élu M. Mercier comme son président et il est d'avis de recommander à Votre Honorable Chambre que son quorum soit réduit à sept membres."

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, comme suit :

" Votre comité a élu l'honorable M. Kaine son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres."

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Mousseau, du comité des privilèges et élections présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, comme suit :

" Votre comité à élu M. Mousseau, son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres."

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Mousseau, du comité des Industries, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, comme suit :

" Votre comité a élu M. Blouin, son président, et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres."

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'honorable M. Mckenzie, trésorier de la Province, dépose sur le bureau de la Chambre l'état des mandats spéciaux émis en vertu des rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la province de Québec, et préparés par l'Auditeur de la province, tel que requis, pendant l'intervalle écoulé entre la session terminée le 4 juin 1910 et l'ouverture de la session suivante, le 10 janvier 1911.

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance du Parlement 1910-1911 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépensé.	Balances.
5	Colonisation, Mines et Pêcheries : Un montant requis d'urgence afin de mettre le Trésor en mesure de payer au Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, les dépenses requises pour un parti d'explorateurs qui a été organisé dans le but d'étudier et de continuer les recherches des mines déjà faites dans la région du lac Chibougamou, territoire de l'Abbitibi, afin de faire constater autant que possible, la valeur de la région au point de vue minier, le budget pour l'exercice en cours ne comportant pas l'approbation législative à cette fin.....	422	15 juin 1910..	5,600 00	5,600 00	5,600 00	
6	Services divers : Un montant d'urgence afin de mettre le Trésor en mesure de solder les dépenses de treize des services publics dont les crédits se trouvent insuffisants pour clore l'année fiscale qui prend fin le trente juin (1910)... Gouvernement civil : Dépenses contingentes des départements, viz : Département du procureur général.....$ 1,500 00 Département de l'agriculture..... 500 00 Département du secrétaire de la province. 1,800 00 Département de l'instruction publique... 2,000 00 Département des travaux publics, travail. 500 00	.....	.....	6,300 00	6,300 00	6,300 00	

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance du Parlement 1910-1911 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.—*Suite.*

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépensé.	Balance.
	Charges sur le revenu ;						
	Timbres, licences, etc., viz :						
	Commissaires de licences, salaires et dépenses de voyages etc.	.....	.....	1,500 00	1,500 00	1,292 77	207 23
	"Gazette officielle de Québec"	.....	.....	2,100 00	2,100 00	2,100 00	
	Traitement des régistrateurs et dépenses	.....	.....	8,500 00	8,500 00	8,500 00	
	Instruction publique :						
	Municipalités pauvres, 8 Ed. VII, chap. 4 . . $ 7,000 00						
	Pensions aux instituteurs, 9 Ed. VII, chap. 33 632 88						
		.....	.....	7,632 88	7,632 88	7,632 88	
	Ecoles de réformes et d'industrie	.....	.....	1,000 00	1,000 00	1,000 00	
	Services divers :						
	Commission Royale *re* tuberculose	.....	.....	3,000 00	3,000 00	3,000 00	
	Travaux publics et Travail :						
	Construction Pont Yule	.....	.....	19,295 00	19,295 00	19,295 00	
	Terres et Forêts :						
	Dépenses générales $ 8,000 00						
	Comptes en suspens 400 00						
		.....	.....	8,400 00	8,400 00	8,400 00	
	Administration de la justice	510	24 juin 1910	83,150 00	83,150 00	83,150 00	

7	Agriculture : Un montant d'urgence afin de mettre le Trésor en mesure des payer, d'ici à la fin de la présente annéefiscale, les dépenses se rapportant à quatre des services du département de l'agriculture ; les crédits budgétaires attribués à ces services se trouvant insuffisants. Cercles agricoles, encouragement à l'Agriculture en général.....$ 14,000 00 Ecoles d'agriculture..... 2,000 00 Subvention aux syndicats de beurreries et fromageries, etc..... 2,000 00 Conférences sur l'Agriculture..... 2,500 00	508	24 juin 1910 .	20,500 00	20,500 00	20,500 00
1	Services divers: Incendie de la ville de Campbelton N. B: Un montant requis d'urgence afin de mettre le Trésor en mesure de payer au maire de la ville de Campbelton, N. B., pour venir en aide aux victimes de l'incendie récent, qui a détruit la dite ville; le budget pour l'année fiscale courante, ne comportant pas d'appropriation Législative à cette fin.....	558	19 juin 1910..	5,000 00	5,000 00	5,000 00
2	Congrès eucharistique de Montréal Un montant requis d'urgence afin de mettre le Trésor en mesure de payerà l'honorable Premier Ministre les dépenses encourues pour le déjeuner offert par le gouvernement de la province de Québec au Congrès eucharistique à Montréal.....	814	12 oct. 1910.	2,246 00	2,246 00	2,246 00
3	Agriculture : Un montant requis d'urgence afin de mettre le Trésor en mesure de payer à "l'Association" de l'exposition indus-					

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance du Parlement 1910-1911 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.—*Suite.*

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépensé.	Balance.
	trielle de Montréal, une somme de dix mille piastres qui lui a été accordée comme subvention, afin de lui aider à établir et à tenir des expositions agricoles, industrielles et autres, à Montréal, aux conditions qui seront déterminées entre le Ministre de l'agriculture et la dite association, le budget pour l'année fiscale, ne comprenant pas d'appropriation législative à cet effet.....	909	14 nov. 1910.	10,000 00	10,000 00	10,000 00	
4	Colonisation, Mines et Pêcheries:						
	Un montant requis d'urgence afin de mettre le Trésor en mesure de solder les dépenses encourues par certaine expédition, et dans un des services se rattachant au département de la colonisation, desmines et pêcheries, le budget pour l'année fiscale, ne comportant pas d'appropriation législative à cet effet.						
	"Expédition au lac Chibougamou" "balance due".....	.....	.....	13,061 14	13,061 14	13,561 14	
	"Expédition à l'ouest du lac Témisca-mingue".....	.....	.....	1,716 56	1,716 56	1,716 56	
	"Expédition d'une partie de la Gaspésie".....	.....	.....	590 55	590 55	590 55	
	"Travaux d'arpentages faits à l'ouest du "lac Témiscouata".....	.....	.....	750 00	750 00	750 00	
	"Chemin de colonisation".....	.....	.....	35,000 00	35,000 00	15,000 00	20,000 00

5	Services divers :						
	Un montant requis d'urgence afin de mettre le Trésor en mesure de solder la balance des dépenses encourues par la commission en vertu de 9 Ed. VII, chap. 10, (Prévost-Kelly), ainsi qu'une somme de quinze cent piastres soit mise à la disposition de l'Imprimeur du Roi, pour rencontrer les frais postaux et d'express, pour la distribution des vols. 1, 2, et de l'Index des Statuts refondus, 1909; le budget pour l'année fiscale courante, ne comportant pas d'appropriation législative à cet effet.						
	Commission en vertu de 9 Ed. VII, chap. 10, (Prévost-Kelly).....	.....	.....	333 04	333 04	333 04	
	Législation :						
	Impression, reliure et distribution des Statuts.....	1063	30 déc. 1910..	1,500 00	1,500 00	1,500 00	
				237,175 17	237,175 17	216,967 94	20,207 23

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR,—Bureau de l'Auditeur,
Québec, 12 janvier 1911.

JOS. MORIN,
Auditeur Provincial.

L'honorable M. Mckenzie, trésorier de la Province, dépose aussi sur le bureau de la Chambre le vingt-septième rapport de l'inspecteur des compagnies d'assurance pour l'année 1909. (*Documents de la session No 25*).

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, durant la vacance, il a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat d'élection pour le district électoral de Saint-Jean.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

QUÉBEC, 12 janvier 1911.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du neuvième jour de décembre 1910, émis par Son Honneur l'Administrateur de la Province et adressé à Monsieur Louis Mayrand, shérif, St-Jean, P. Q., pour le district électoral de St-Jean, dans la Province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans l'Assemblée législative de la province de Québec, aux lieux et place de Monsieur Gabriel Marchand, décédé, Monsieur Marcellin Robert, cultivateur, de la paroisse de St-Blaise, comté de St-Jean, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

L. G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A l'honorable
ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
de la Province de Québec.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil législatif, comme membre du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, et que ce comité est composé des honorables messieurs : Champagne, Chapais, Choquette, DeBoucherville, Girouard, Lanctôt, Pérodeau, Rolland, Smith et DeVarennes.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et il est

Résolu,—Qu'un comité spécial, composé de l'honorable Sir Lomer Gouin, et des honorables messieurs Allard, Mackenzie, Décarie, Devlin, Taschereau et de messieurs Tellier, Bourassa, D'Auteuil, Lévesque, Walker, Daignault, Godbout, Cardin, Morisset et Delâge, soit nommé pour aider M. l'Orateur

dans l'administration de la bibliothèque de la législature, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Résolu,—" Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, priant leurs honneurs de vouloir se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la législature et informant Leurs Honneurs que l'honorable Sir Lomer Gouin, et les honorables messieurs Allard, Mackenzie, Décarie, et messieurs Tellier, Bourassa, Giard, Delâge, Walker, Langlois (Montréal, No 3), Blouin et Mousseau agiront, de la part de cette Cambre, comme membres du dit comité des impressions ".

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné, mercredi le 11 janvier dernier, à l'effet qu'il soit voté une adresse en réponse au discours de Son Honneur l'administrateur prononcé à l'ouverture de la session, ainsi qu'il suit :

A Son Honneur,

L'honorable L. A. Jetté, K. C. M. G.,

Administrateur de la province de Québec.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qu'il lui a plu de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et, le débat se continuant, M. Plante appuyé par M. Cousineau propose, et il est,—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Allard par ordre du lieutenant-gouverneur dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du Ministre des Terres et Forêts de la province de Québec, pour les 12 mois expirant le 30 juin 1910.

(*Document de la session No 5*).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 13 janvier 1911

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Gault :

De Henri B. Brainerd *et al*, demandant une loi d'incorporation, sous le nom de " Montreal Curling Club ".

M. Gendron :

D'Alexis Ringuet et autres, demandant une loi pour constituer en corporation la municipalité de Boyer-ouest.

M. Lafontaine (Berthier) :

De Charles Dumontier, demandant une loi autorisant le collèges des médecins et chirurgiens de la province Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

M. Leclerc :

De Ferdinand Turgeon *et al*, demandant une loi pour confirmer, valider et ratifier certain acte de vente.

M. Plante :

De la Société Saint-Jean-Baptiste, de la ville de Salaberry de Valleyfield, demandant une loi amendant sa charte.

M. Robillard :

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte.

M. Séguin :

De la corporation du village du Sault-au-Récollet, demandant une loi concernant leur corporation.

M. Finnie :

De Charles P. Tucker *et al*, demandant une loi pour amender la charte de la ville d'Outrement.

M. Tessier :

De la corporation de la ville des Trois-Rivières, demandant une loi amendant sa charte.

M. Gault :

Et du " Synod of the diocese of Montreal ", demandant un amendement à sa charte.

M. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 2ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la paroisse de St-Viateur d'Outremont, demandant une loi amendant sa charte.

De J. A. Boisseau, demandant une loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à l'admettre à la pratique du notariat.

De Marie-Anne-Bernadette-Eliza Roberge et autres, demandant une loi concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge.

De George-Leonard Alexander, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.

De Léon Daoust et autres, demandant une loi confirmant les conventions passées au sujet du testament de feu William Bentham.

Et de David Tannenbaum, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre les états d'affaires des institutions de bienfaisance subventionnées par la province pour l'année 1909-1910. (*Document de la session No* 23).

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la Province, dépose, aussi, sur le bureau de la Chambre par ordre du Lieutenant-Gouverneur les états tabulaires, conformément à l'article 5891 des Statuts refondus de la Province de Québec, des rapports transmis par les secrétaires-trésoriers de corporations, au secrétaire de la Province, en vertu de l'article 5890 S. R. P. Q.

(*Document de la session No* 11).

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné jeudi le 12 janvier courant à l'effet d'adopter une adresse en réponse au discours de Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec, prononcé à l'ouverture de la session, se lisant comme suit :

A l'honorable Sir Louis Amable Jetté, K. C. M. G.

Administrateur de la province de Québec :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qu'il lui a plu de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et le débat se continue.

M. Carbonneau propose, appuyé par M. Neault, et il est
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et il est
Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à lundi, à quatre heures p. m.

Et alors la Chambre s'ajourne.

Lundi, 16 janvier 1911

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Cousineau :

De Charles Auguste Emond, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.

M. Desaulniers :

Du village de Montréal sud, demandant une loi pour s'ériger en village.

M. Finnie :

" Womens Christian Association ", demandant une loi amendant sa charte.

M. Francœur :

Adjutor Rivard et autres, demandant une loi constituant en corporation la Société du parler français du Canada.

De Sir Henri Elzéar Taschereau, demandant une loi confirmant en tant que nécessaire, ses droits dans certaines seigneuries.

M. Létourneau :

La Cie de chemin de fer de Québec et de l'île d'Oléans, demandant une loi amendant sa charte.

De la cité de Québec, demandant une loi amendant sa charte.

M. Mercier :

Des commissaires d'écoles de la municipalité de la Longue-Pointe, demandant une loi leur permettant d'être administrés par la commission scolaire de Montréal.

De Gilbert Leduc, père et fils et autres, demandant une loi amendant, validant et confirmant un acte de donation.

De François-Xavier Decarie et autres, demandant une loi autorisant la vente de certains biens legués

M. Morissette :

De la Cie de chemin de fer Kamouraska et de l'Islet, demandant une loi la constituant en corporation.

M. Robert :

Des Prévoyants du Canada, demandant une loi amendant leur charte.

M. Tessier :

" The Dominion of Canada Trust Corporation ", demandant une loi changeant son nom corporatif en " Quebec Trust Company ".

Et de la " Shawinigan Water & Power Company ", demandant une loi amendant leur charte.

La Chambre continue le débat ajourné le 13 janvier courant à la motion qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec, ainsi qu'il suit :

A Son Honneur

L'honneur SIR L. A. JETTÉ K. C. M. G.

Administrateur de la province de Québec.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, de l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, remercions Votre Honneur du gracieux discours qu'il lui a plu de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Le débat se continue.

Et la motion étant proposée M. D'Auteuil, appuyé par M. Lavergne, propose en amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

" Néanmoins nous croyons devoir exprimer le regret que le discours du trône, et les déclarations ministérielles ne permettent pas à la province d'attendre du gouvernement une politique vigoureuse et progressive qui assure le développement de ses industries agricoles, la colonisation intensive de ses terres cultivables, la réforme de l'administration de la justice et du régime électoral, la substitution de méthodes efficaces et saines au régime néfaste du patronage dans la distribution des subsides votés par cette Chambre, et aussi le respect le plus absolu de nos traditions nationales en matière d'instruction publique.

Un débat s'élève sur l'amendement.

Et la question est posée : Cet amendement sera-t-il adopté ?
Alors la Chambre se divise et la proposition est résolue dans la négative.

La moion principale est alors proposée et résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, il est,—
Ordonné,—Que l'adresse en réponse au discours de Son Honneur l'Administrateur soit grossoyée.
Ordonné,—Que l'adresse en réponse au discours du trône soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. Mackenzie, secondé par l'honorable M. Kaine, il est,—
Résolu,—Qu'à la prochaine séance cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.
Résolu,—Qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera en comité pour considérer les voies et moyens de payer les subsides accordés à Sa Majesté.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard et il est
Ordonné,—qu'un comité spécial composé des honorables messieurs Allard, Taschereau, Caron, Décarie, Mackenzie, et messieurs Benoît, Bernard, Cardin, d'Anjou, Delage, Gendron, Lafontaine (Berthier), Sauvé, Sylvestre, D'Auteuil, Cousineau, Mousseau, Ouellette, Tanguay, Tessier, Walker, Blouin, Tourigny, Gosselin et Daignault, soit nommé pour prendre en considératton les divers amendements à être faits au code municipal.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 17 janvier 1911

Sur motion de M. Mousseau, appuyé par M. Blouin il est—
Ordonné,—Que le délai pour la présentation des pétitions soit étendu jusqu'à mardi prochain, le 24 janvier courant.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Désaulniers : —
D'Albert Lobar et autres, de la paroisse de Longueuil, demandant une loi d'incorporation du village de Greenfield Park.

M. Finnie : —

Du Révérend Edward Bushell et autres, demandant une loi autorisant les syndics et marguilliers de la paroisse de St-Mathieu de Westmount à emprunter sur hypothèque.

M. Galipeault : —

De Dame Emma Anna Sturgeon, de la cité de Québec, demandant une loi l'autorisant à vendre certaines propriétés.

D'Amos Roberts, demandant une loi l'autorisant à vendre certaines propriétés.

M. Gendron : —

De la ville de Buckingham, demandant une loi revisant et refondant sa charte.

De " Richmond Golf Club ", demandant une loi confirmant son titre et étendant ses pouvoirs.

M. Geoffrion : —

De J. J. A. Pérodeau, demandant une loi autorisant la chambre des notaires à régulariser son brevet de cléricature.

D'Alfred Brunet et autres, de Ste-Anne du bout de l'Isle, dans le district de Montréal, demandant une loi constituant en corporation la ville de " Bay-View ".

Du Révérend G. LePailleur, chanoine et autres, demandant une loi changeant la date du prélèvement et de l'échéance de cotisations d'église de la paroisse de l'Enfant Jésus de Montreal.

De Charles B. Hibbard, de la ville d'Iberville et autres, demandant une loi incorporant " The Richmond Magog Stanstead Railway Company ".

De Lambert Lyman, de la cité de Montréal, demandant une loi ratifiant un certain acte de vente.

M. Leclerc : —

Des Révérendes Sœurs de la Charité, de Québec, demandant une loi annexant le Sanatorium Villa Mastaï, à la paroisse de St-Michel-Archange.

M. Morisset : —

De la Compagnie de l'Assurance Mutuelle des Industries, demandant une loi amendant sa charte.

M. Perron : —

D'Albert E. Holt et autres, demandant une loi érigeant en municipalité de ville la paroisse et le village St-Joachim sous le nom de Cedar Park.

Et de Ludger Montpetit et autres, demandant une loi déclarant définitif le partage des biens substitués de feue Dame Mathilde Leclerc.

M. Pilon : —

De la corporation du village de Rigaud, demandant une loi la constituant en corporation de ville.

Ordonné,—Que M. Benoit ait la permission de présenter un bill (54) amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (61) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Georges Léonard Alexander au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (79) concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné, – Que M. Daignault ait la permission de présenter un bill (60) autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Joseph-Armand Boisseau à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,– Que M. Walsh ait la permission de présenter un bill (108) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre David Tannenbaum à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

En conséquenée, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal division No 3).—Quel montant le gouvernement a-t-il retiré, durant l'exercice écoulé, par voie de licence, ou autrement, du trafic des liqueurs enivrantes dans la ville de Montréal ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

$526,459.74.

Par M. Langlois (Montréal division No 3).—1. Combien a coûté l'expédition des ingénieurs chargés d'explorer les terrains de Chibougamou ?

2. Quels étaient les membres de cette expédition et combien a-t-il été payé à chacun d'eux ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. $18,661.14.
2. A. E. Barlow..... $4,000.00
   J. C. G. Gwellem..... 1,750,00
   E. R. Faribault..... 1,333.34

Par M. Langlois (Montréal division No 3).—1. Combien d'élèves fréquentent actuellement les cours de l'Ecole des hautes études commerciales, à Montréal ?

2. Combien d'élèves paient leurs cours, combien sont titulaires de bourses ?

3. Quel est le nombre des professeurs, quel est leur nom et quel traitement est attribué à chacun d'eux ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 32.
2. 3 paient leurs cours et 29 sont titulaires de bourses
3. Directeurs : A. J. deBray, salaires..... $3,500.00
   Messieurs H. Lauryès..... 1,800.00
   G. Lechien..... 1,800.00
   E. Montpetit..... 1,800.00

Rvd. P. F. X. Belleavance, S. J., Rvd. M. A. Desrosier, M A. Duval, Hon. Juge J. A. Laurendeau ; M. W. H. Atherton, ont un traitement de $3.00 par heure de cours.

MM. J. Contant, C. Martin, J. Quintal, enseignent la pratique des affaires. Une somme de $1,200,00 est affectée à cette chaire et ces professeurs reçoivent un traitement au *pro rata* des heures de cours qu'ils donnent.

Par M. Langlois (Montréal division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il reçu durant la dernière session une demande d'augmentation de crédit de la part de la corporation de l'Ecole technique de Montréal ?

2. Le gouvernement se propose-t il d'augmenter les crédits annuels à cette corporation?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Non.
2. Si telle demande est faite au gouvernement, elle sera considérée.

Par M. Plante.—1. Est-il à la connaissance du gouvernement qu'après avoir subi un deuxième procès en accusation de meurtre, les frères Houle sont actuellement détenus dans la prison du district de Beauharnois, le jury n'ayant pu s'accorder pour rendre un verdict ?

2. Depuis combien de temps les frères Houle sont-ils ainsi détenus dans la prison du district de Beauharnois?

3. Est-ce l'intention du gouvernement de leur accorder un troisième procès, ou d'ordonner leur élargissement ?

4. Est-ce l'intention du gouvernement d'attirer l'attention du Ministre de la Justice, à Ottawa, sur le fait que d'après notre droit criminel la demande d'un changement de venue pour un procès ne peut être faite que par l'accusé, et qu'un amendement devrait être fait à la loi, accordant également ce droit à la Couronne, pour cause valable ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. William Houle depuis le 23 avril 1909, Aimé Houle depuis le 27 avril 1909.

3. Il leur sera accordé un troisième procès.

4. Ce n'est pas l'intention du gouvernement d'attirer l'attention du ministre de la justice, à Ottawa, sur l'opportunité qu'un changement soit fait au droit criminel pour permettre à la Couronne de demander un changement de lieu du procès, vu que l'article 884 du Code criminel autorise déjà cette demande. Sur instructions du procureur général, en date du 8 novembre 1910, une requête demandant un changement du lieu du procès a été présentée de la part de la Couronne et l'audition au mérite sur cette requête a été fixée au 12 janvier 1911. L'audition au mérite qui avait été fixée au 12 janvier 1911 a eu lieu le 13 janvier 1911 et la cause a été prise en délibéré sur le mérite.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. M. C. J. Magnan a-t-il été nommé inspecteur général de l'enseignement ?

2. A quelle date est-il entré ou entrera-t-il en fonctions ?

3. Quel est son traitement ?

4. Doit-il donner tout son temps à ses fonctions ?

5. Dans l'affirmative, qui l'a remplacé ou qui le remplacera à la direction de " L'Enseignement Primaire " ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui, par arrêté en conseil en date du 5 janvier 1911.

2. Entré en fonction, le 9 janvier 1911.

3. $2,300.00 par année.

4. Oui.

5. Le gouvernement ne croit pas que la direction de " L'Enseignement Primaire " soit incompatible avec les nouvelles fonctions de M. Magnan.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—Est-ce l'intention du gouvernement de faire fixer, à la présente session, un minimum pour le traitement des instituteurs et institutrices dans la province de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Non.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—Combien d'élèves ont fréquenté l'école d'agriculture d'Oka durant l'année écoulée ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

129.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de mademoiselle Gagnon, directrice des cours de coupe et de couture, au Monument National, à Mont-éal ?

2. Dans l'affirmative de qui et à quelle date ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. De Madame O. Paquet et autres (3 signatures), de la cité de Montréal, le 28 juin 1907.

Par M. Cousineau.—1. Quels sont les substituts du procureur général pour le district de Montréal ?

2. Quelle est la date de la nomination de chacun d'eux ?

3. Quel est le salaire de chacun de ces substituts?

4. Sont-ils payés à tant par année, à tant par mois ou à tant par jour ?

5. Reçoivent-ils des extras ?

6. Combien chacun de ces substituts a-t-il reçu du trésor de la province depuis sa nomination ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. MM. D. A. Lafortune, C. R., et J. C. Walsh, C. R.

2. M. D. A. Lafortune a été nommé le 7 septembre 1906 et M. J. C. Walsh le 8 avril 1910.

3 et 4. Trois mille piastres par année, chacun.

5. Non.

6. Depuis l'époque de leur nomination ils n'ont reçu que leur traitement annuel.

Par M. Cousineau.—1. Le procureur général a-t-il eu connaissance de la disparition d'une jeune fille de Montréal, du nom de Cécile Michaud et de son décès dans des circonstances tellement graves qu'il y a lieu de croire à un crime, dans le cours de l'automne de 1910 ?

2. Quelles démarches le procureur général ou son département a-t-il faites pour trouver les coupables ou les auteurs de ce crime ?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire des recherches pour trouver les auteurs de la disparition étrange de la jeune Cécile Michaud ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Sur les instructions du procureur général, les détectives de Montréal ont fait toutes les recherches possibles pour trouver les auteurs de ce crime. D'après les mêmes instructions, les substituts du procureur général se sont chargés de l'affaire et y ont donné toute leur attention.

3. Les recherches se continuent.

Par M. Tellier.—1. Combien a coûté iusqu'à ce jour la nouvelle prison de Montréal, terrain et bâtitse compris ?

2. Combien cette entreprise coûtera-t-elle, une fois complétée ?

3. Quels sont les entrepreneurs, et quels sont l'objet, le prix et la date de chaque contrat d'entreprise ?

4. Combien a coûté le terrain, de qui et quand a-t-il été acheté ?

5. Le mobilier de cette prison est-il acheté ? Dans l'affirmative, combien coûte-il ? De qui et quand a-t-il été acheté ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Payé au 14 janvier 1911, y compris l'achat du terrain. $1,586,398.98

2. Le gouvernement n'a encore fait aucune démarche relativement au mobilier et à l'aménagement intérieur de la prison et tant que le coût n'en sera pas connu, il n'est pas possible de dire combien coûtera toute l'entreprise.

3. MM. J.-B. Pauzé & Cie, nouvelle prison : 1er contrat, $790,000.00, septembre 1917 ; 2ème contrat, $810,000.00, avril 1909.

4. Terrain—payé à James Inglis Roy..... $18,200.00
7 février 1891, à Harry McLanen, partie de prix d'achat 6,300.00
29 janvier 1892, à Harry McLanen, intérêt de 12 mois sur $2,200 au 13 janvier 1892..... ..... 132.00
19 octobre 1896, à Harry McLanen, balance de prix d'achat $2,200.00 et 4 ans d'intérêt au 13 janvier 1896, $528.00..... 2,728.00
13 février 1897, à Harry McLanen, payé balance d'intérêt due sur les $2,200.00 ci-dessus. 56.60
$27,416.60

5. Non.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il nommé, depuis la dernière session de cette législature, une commission chargée de procéder à la refonte, la révision et la modification du Code municipal ?

2. Dans l'affirmative, quels sont les commissaires ? Quel est la date de leur nomination ? Quel est leur salaire ?

3. Le gouvernement a-t-il aussi nommé un secrétaire de cette commission ? Qui est-il ? Quelle est la date de sa nomination ? Quel est son salaire ?

4. Dans quel délai cette commission doit-elle compléter son travail ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. L'honorable M. Mathieu, l'honorable juge McCorkill et M. L. J. Gauthier, de la cité de Montréal.

Ils ont été nommés par arrêté en conseil No 525 du 7 juillet 1910.

Les commissaires reçoivent chacun $2,000.00 par année (8 Ed. VII, c. 8, s. 8).

3. Deux secrétaires, un français et un anglais : MM. Arthur Trahan et Alfred Eugène Harvey. Nommés par le même arrêté en conseil, avec un traitement de $1,000.00 par année chacun. (8 Ed. VII, ch. 8. s. 8).

4. Dans le plus court délai possible.

Par M. Tellier.—1. La table alphabétique des Statuts refondus de la province de Québec, 1909, est-elle faite et complétée ?

2. Quelle est la personne que le gouvernement a chargée de préparer cette table alphabétique et quel est son salaire ?

3. Quand cette table alphabétique sera-t elle prête pour distribution ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. M. Charles Lanctôt, C. R., assistant procureur général, nommé commissaire pour compléter la refonte des Statuts, et son traitement est celui fixé par la loi, savoir : 2,000.00 par année.

3. La distribution s'en fait actuellement.

Par M. Tellier.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le gouvernement pour chemins et ponts de colonisation, dans le comté de Joliette, depuis le 30 juin 1909, jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé, et quels sont, dans chaque cas, le nom du constructeur, le montant dépensé, et le chemin ou le pont construit ou réparé ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Pour l'année 1909-1910, voir le rapport général du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, pages 48 et 50.

Pour l'année 1910-1911, $2,698.06.

2. Déviation du chemin de front contournant la côte dite " côte Eugénie " sur les lots Nos 321, 322, 323, 324 et 325 du cadastre dans la paroisse de Ste-Béatrix, sur une longueur d'environ 25 arpents.

Conseil municipal de Ste-Béatrix, Jos. Marion, maire... $249 09

Réparer un chemin situé à une dizaine d'arpents du village de Ste-Emilie de l'Energie.

Ulric Bazinet..... 200 00

Améliorer la côte dans la route sur le lot No 8 du rang 1 de l'Augmentation de Kildare.

Conseil municipale St-Alphonse de Kildare.

Améliorer la côte dite " côte du tailleur " dans la route sur le lot No 7 du 2ème rang de l'augmentation de Kildare.

Conseil municipal de St-Alphonse de Kildare..... .. 251 14

Améliorer la route entre les lots numéros 8 et 9 du 3ème rang de l'Augmentation de Kildare.

Conseil municipal de St-Alphonse de Kildare.

Améliorer la route du rang 1 de Cathcart, entre les lots Nos 18 et 19.

Conseil municipal de St-Alphonse de Kidare.

Améliorer la côte et le fond du chemin de front du lot No 23 du 2me rang de Cathcart.

Conseil municipal de St-Alphonse de Kildare.

Améliorer la côte dans la route entre les lots No 24 et 25 du 4e rang de Cathcart.

Conseil municipal de St-Alphonse de Kildare..... $198 86

Améliorer la route entre les lots Nos 27 et 28 du 5me rang de Cathcart.

Conseil municipal de St-Alphonse de Kildare.

Améliorer une côte près du village de St-Alphonse, dans le chemin qui conduit à Ste-Béatrix.

François Dalphand, St-Alphonse de Kildare..... 25 00

Améliorer la route entre les lots Nes 29, 30 et 31 du 6e rang de Cathcart.

Conseil municipal de St-Côme..... 74 25

Améliorer la route traversant en diagonal les lots Nos 8, 9 et 10 du 6me rang de Cathcart et celle y faisant suite sûr les lots Nos 11, 12 et 13 du 7ème rang.

Patrick Riopel, St Côme..... 200 00

Améliorer le chemin de front des rangs 8 et 9 de Cathcart, depuis le lot No 10 du dit 8ème rang jusqu'au lot No 26 du 9me rang.

Elzéar Mailloux..... 249 81

Améliorer une côte dans la route entre les lots Nos 24 et 25 du 9ème rang de Cathcart.

Alfred Mireault, St-Côme..... 75 00

Aidé à la reconstruction d'un pont sur la rivière Blanche au lot No 33 entre les rangs 8 et 9 de Cathcart.

Michel McGuin, St-Côme..... 100 00

Réparer une côte du chemin de front entre les rangs 8 et 9 de Cathcart sur les lots Nos 40 et 41.

S. Melançon, St-Côme..... 150 00

Améliorer les côtés du chemin de front entre les rangs 10 et 11 de Cathcart sur les lots Nos 18-19-20 et 21.

Urgel Landry, St-Côme..... 75 00

Réparation du chemin Brassard depuis Ste-Emélie de l'Energie jusqu'à la Barrière.

Conseil municipal de Ste-Emélie de l'énergie, Oscar Lépine, Cond..... 250 00

Amélioration du chemin de front de la 1ère concession Jolimont sur les lots Nos 77-78-80-81.

Conseil municipal de Ste-Béatrix..... 150 00

Améliorer une côte sur les lots Nos 75 et 76 du chemin de front de la 1ère concession Jolimont.

Conseil municipal de Ste-Béatrix..... 100 00

Améliorer des côtes sur le chemin de front du lot No 291 du cadastre de Ste-Béatrix.

Conseil municipal de Ste-Béatrix..... 75 00

Amélioration du chemin de front sur le lot No 11 du 8e rang du canton Cathcart.

Désiré Mailloux, St-Côme..... 75 00

Préparation et transport du bois pour le pont sur la rivière Rouge, lot No 8, rang 3 de Cathcart.

Conseil municipal de St-Alphonse J. P. Thériault, Sec.-trés. 200 00

Total..... $2,698 00

Par M. Tellier.—1. Quelles ont été, chaque année, depuis l'entrée en vigueur de la loi 7 Edouard VII, chapitre 3, sanctionné le 14 mars 1907, les municipalités qui ont obtenu et touché une subvention annuelle pour la confection et l'entretien de leurs chemins, en vertu de la section 1 de la dite loi ?

2. Dans quels comtés sont respectivement situées ces municipalités ?

3. Quel montant a été payé, chaque année, à chacune de ces municipalités, et quelle est la date de chaque paiement ?

4. Quelles sont celles de ces municipalités où il existait un règlement passé en vertu de l'article 535 du Code municipal, conformément aux prescriptions de l'article 2 de la dite loi ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Réponse à 1, 2 et 3 :—

Paiement des montants dus à certaines municipalités sous l'autorité de l'Acte 7 Ed. VII, chap. 3. —Année 1907-08.

Comtés	Municipalités.	Montant.	Date du paiement.
Beauce	Cantons Unis de Woburn et Louise	$ 214.45	30 janvier 1908.
Brome	Canton East Township of Farnham	400.00	23 avril 1908.
Champlain	Ste-Marie du Cap de la Madeleine	400.00	30 janvier 1908.
Compton	Canton Emberton	391.82	7 février 1908.
do	Canton Newport	400.00	11 mars 1908.
Drummond	Canton Wickham	137.13	19 juin 1909.
Gaspé	Ste-Adélaïde de Pabos	195.22	19 juin 1909.
Huntingdon	Canton Godmanchester	400.00	30 janvier 1908.
Iles-de-la-Madeleine	Paroisse de Havre-Aubert	400.00	5 décembre 1907.
do	Paroisse de l'Etang-du-Nord	400.00	5 décembre 1907.
Missisquoi	Canton Dunham	400.00	30 janvier 1908.
do	N.-D. de Stanbridge	400.00	30 janvier 1908.
Pontiac	Cantons Unis de Sheen, Esher, Aberdeen, etc.	400.00	19 juin 1909.
Richmond	Canton Cleveland	400.00	30 janvier 1908.
do	Cantons Melbourne et Brompton Gore	400.00	11 mars 1908.
Rouville	Paroisse de Ste-Marie du Monnoir	400.00	5 mars 1908.
Shefford	Canton Ely Nord	400.00	30 janvier 1908.
do	Paroisse de Ste-Pudentienne	400.00	24 avril 1908.
Stanstead	Canton Hatley	400.00	3 février 1908.
do	Paroisse de Ste-Catherine de Hatley	315.46	30 janvier 1908.
Wolfe	Canton Garthby	234.33	7 février 1908.
Wright	Canton Maniwaki	220.19	7 février 1908.
Yamaska	Paroisse de St-François du Lac	400.00	29 janvier 1908.

Paiement des montants dus à certaines municipalités sous l'autorisation de l'Acte 7, Ed. VII, chapitre 3.—Année 1908-09.

(Travaux exécutés en 1908).

Comtés.	Municipalités.	Montant.	Date du paiement.
Beauce	Cantons Unis de Woburn et Louise	$391.37	8 avril 1909.
Bonaventure	Mann	75.03	8 avril 1909.
Brôme	Canton East Part of the township of Farnham	400.00	19 juin 1909.
Champlain	Ste-Marie du Cap de la Madeleine	400.00	8 avril 1909.
Compton	Chesham	185.94	8 avril 1909.
do	Canton Emberton	148.89	8 avril 1909.
do	Canton Newport	271.04	8 avril 1909.
do	Canton Ditton et Clinton	194.13	8 avril 1909.
Drummond	Canton Wickham	214.05	19 juin 1909.
do	Canton Durham	241.34	19 juin 1909.
do	St-Félix de Kingsey	344.61	19 juin 1909.
Huntingdon	Canton Elgin	400.00	19 juin 1909.
do	Canton Godmanchester	400.00	8 avril 1909.
Iles-de-la-Madeleine	Havre-Aubert	243.75	2 juin 1909.
do	Grosse-Ile	156.25	19 novembre 1908.
do	Havre-aux-Maisons	400.00	19 novembre 1908.
Lac-St-Jean	Canton Delisle	392.25	8 avril 1909.
Missisquoi	N. D. de Stanbridge	212.14	19 juin 1909.
do	St-Thomas de Foucault	400.00	19 juin 1909.
Pontiac	Cantons Unis de Sheen, Esher, Aberdeen, etc.	400.00	19 juin 1909.
Portneuf	St-Joseph de Deschambault	500.00	9 janvier 1909.
Richmond	Canton Windsor	400.00	8 avril 1909.
Rouville	N.-D. de Bonsecours	400.00	8 avril 1909.
do	Ste-Marie de Monnoir	400.00	8 avril 1909.
Shefford	St-Alphonse	177.07	19 juin 1909.
do	Ste-Pudentienne	400.00	8 avril 1909.
do	Ely-Nord	400.00	do
Sherbrooke	Canton Compton	400.00	do
Stanstead	Canton Stanstead	388.36	do
do	Canton Hatley	226.37	do
do	Ste-Catherine de Hatley	185.27	do
Témiscouata	St-Mathias de Cabano	354.44	do
Wolfe	Ham Nord	400.00	do
do	Garthby	400.00	do
Wright	St-Cécile de Masham	400.00	do
do	Maniwaki	400.00	do
Yamaska	St François du Lac	366.73	do
do	St-Elphège	287.80	do

Paiement des montants dus à certaines municipalités sous l'autorisation de l'Acte 7 Ed. VII, chapitre 3.—Année 1908-09.—*Suite.*

(Travaux exécutés en 1909)

Comtés.	Municipalités.	Montant.	Dato du paiement.
Beauce	Paroisse de St-Augustin de Woburn	$377.40	17 mars 1910.
Bonaventure	Mann	39.94	do
Brome	Canton Potton	400.00	do
do	Partie Est, Canton Farnham	400.00	do
Champlain	Paroisse de Ste-Marie du Cap de la Madeleine	400.00	do
Compton	Newport	116.88	do
do	Canton Westbury	95.55	do
do	Canton Emberton	68.01	do
do	Eaton	156.77	do
do	Canton Chesham	100.68	do
do	Hereford	85.62	do
do	Paroisse de Ste-Edwidge	100.39	do
do	Cantons Unis de Ditton et Clinton	76.10	do
Drummond	Canton Durham	142.47	do
do	Canton Kingsey	321.25	do
do	Canton Wickham	131.19	do
do	Paroisse de L'Avenir	205.09	do
Huntingdon	Canton Godmanchester	400.00	do
do	Canton Elgin	400.00	28 avril 1910.
Iles-de-la-Madeleine	L'Etang du Nord	229.71	26 avril 1910.
do	Havre-aux-Maisons	233.00	26 avril 1910.
do	Havre-Aubert	141.89	26 avril 1910.
do	Grosse-Isle	145.40	16 mai 1910.
Lac-St-Jean	St Cœur de Marie	400.00	10 août 1910.
Missisquoi	Partie ouest de N.-D. des Anges de Stanbridge	43.42	28 avril 1910.
do	Canton Stanbridge	303.17	28 avril 1910.
do	Paroisse de N. D. de Stanbridge	172.02	28 avril 1910.
do	Partie ouest du canton Farnham	281.39	28 avril 1910.
Portneuf	Paroisse de St-Joseph de Deschambault	400.00	14 mars 1910.
Richmond	Canton Windsor	400.00	28 avril 1910.
do	Melbourne et Brompton Gore	400.00	25 juillet 1910.
Rouville	Paroisse de N.-D. de Bonsecours	400.00	17 mars 1910.
Shefford	Paroisse Ste-Pudentienne	235.13	do
do	Paroisse St-Alphonse	132.48	do
do	Paroisse partie nord canton Ely	166.61	do
do	Canton Ely	265.78	do
Sherbrooke	Paroisse St-Elie d'Orford	175.20	do
do	Canton Orford	261.32	do
do	Canton Compton	363.48	do
Stanstead	Paroisse de Ste-Catherine de Hatley	195.82	do
do	Canton Stanstead	400.00	do
do	Canton Hately	204.18	do

4.—Les municipalités qui ont passé un règlement en vertu de l'article 535 du Code municipal, jusqu'au 1er janvier 1910 :

Comtés.	Municipalités.
Beauce	Saint-Augustin de Woburn.
Bonaventure	Municipalité de Mann.
Champlain	Paroisse de Sainte-Marie du Cap de la Madeleine.
Drummond	Canton Wickham.
Gaspé	Sainte-Adélaïde de Pabos.
Iles-de-la-Madeleine	L'Etang du Nord.
" "	Havre aux-Maisons.
" "	Havre-Aubert.
" "	Grosse-Ile.
Lac Saint-Jean	Saint-Cœur de Marie.
Portneuf	Saint-Joseph de Deschambault.
Rouville	Notre-Dame de Bonsecours.
"	Sainte Marie de Monnoir.
Sherbrooke	Saint-Elie d'Orford.
"	Canton Orford.
"	" Compton.
Shefford	Sainte-Pudentienne.
Témiscouata	Saint-Mathias de Cabano.
Wolfe	Ham Nord.
"	Canton Garthby.
Wright	" Masham.
"	" Maniwaki.
Yamaska	Saint François du Lac.
"	Saint-Elphège.

Il est proposé par M. Tellier appuyé par M. D'Auteuil, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Etat indiquant quel a été chaque année, depuis le premier janvier 1868, jusqu'au premier janvier 1911, le nombre des ventes d'immeubles faites dans la province par les shérifs des différents districts judiciaires ?

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Etat indiquant quel a été chaque année, depuis le premier janvier 1868, jusqu'au premier janvier 1911, le nombre des bref d'exécutions, (*de bonis, de terris, ou de bonis et terris*), émis par la Cour supérieure et par la Cour de circuit, dans toute la province.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Etat détaillé de recettes et dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1910 jusqu'à ce jour.

L'honorable M. Taschereau par ordre du Lieutenant-gouverneur dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Les états, rapports et statistiques annuels des chemins de fer jusqu'au 30 juin 1910, suivant l'article 5176 p. 4. 5178 5179 et 5180 des Statuts refondus de la province de Québec. (*Document de la session No* 27).

Et rapport annuel des recettes et frais d'exploitation des chemins de fer, subventionnés iusqu'au 30 juin 1910, et adressés à l'honorable ministre de la colonisation et des travaux publics de la province de Québec, conformement à la loi de législature de Québec I Edouard VII chapitre 2.
(*Document de la session No* 26).

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre par ordre du Lieutenant-gouverneur.
Etat financier du surintendant de l'instruction publique, au 30 juin 1910.
(*Document de la session No* 9.)

Et le rapport du secrétaire et régistraire de la province jusqu'au 30 juin 1910. (*Document de la session No* 6).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 18 Janvier 1911.

Conformement à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Neault :—
Du révérend Eugène Corbeil et autres, demandant une loi constituant en corporation la ville de La Tuque.

M. Mousseau :—
De Victor Cusson et autres, demandant une loi incorporant " The Montreal & Northern Colonisation Railway."
Du révérend J. A. St. Jean et autres, demandant une loi amendant la loi 63 Victoria, chap. 94, concernant la paroisse de St-Denis, Montréal.
De Victor Cusson et autres, demandant une loi d'incorporation de la compagnie " Montreal & South Western Ry & Power Company".
De Frs Mackay, demandant une loi autorisant la chambre des notaires à l'admettre au nombre de ses membres.
De James Maher, demandant une loi régularisant certains actes de vente.

M. Robillard :—
De la paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant une loi ponr confirmer certains contrats de vente et pour d'autres fins.

M. Walsh :—

Et d'Edwin Turcot et autres, demandant une loi incorporant " The Quebec eye, ear and throat Hospital. "

INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÈPONSE.

Par M. Tellier.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés pour chemins et ponts de colonisation, en cette province, depuis le 30 juin 1910, jusqu'à ce jour?

2. Comment ce montant a-t-il été réparti ou distribué entre les divers comtés de cette province?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1*a*. Du 30 juin 1909 au 30 juin 1910.

Voir rapport général du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, page 3.

b. Du 30 juin 1910 au 18 janvier 1911, $190,677.74

2. Argenteuil	$	1,589 88
Arthabaska		750 00
Beauce		6,019 99
Bellechasse		5,919 61
Berthier		2,787 95
Benaventure		12,089 88
Champlain		2,738 13
Charlevoix		800 00
Compton		341 37
Chicoutimi-Saguenay		11,541 30
Dorchester		3,592 06
Drummond		649 92
Gaspé		5,875 46
Iles de la Madeleine		460 00
Joliette		2,698 06
Kamouraska		2,964 03
Lac St-Jean		21,374 61
L'Islet		3,488 79
Lotbinière		1,114 87
Maskinongé		1,150 00
Matane		10,075 27
Montcalm		500 00
Montmagny		1,397 76
Montmorency		939 60
Mégantic		1,687 89
Nicolet		1,298 22
Ottawa		36,002 45
Pontiac		21,586 94
Portneuf		4,238 32

Québec	$ 749 53
Richmond	625 00
Rimouski	2,784 43
Rouville	330 00
Stanstead	799 50
St-Maurice	1,484 94
Shefford	400 00
Sherbrooke	690 12
Témiscouata	15,347 52
Terrebonne	1,348 94
Wolfe	445 40
	$190,677 74

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Cousineau, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Documents et correspondance concernant la tenue d'un terme extraordinaire des assises criminelles du district de Beauharnois, le 1er novembre 1910 entre le département du procureur général et toute personne intéressée.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Correspondance et autres documents relatifs à la concession des lots 50 et 51 du 1er rang du canton Labelle.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Correspondance et autres documents depuis quatre ans, relatifs à la construction de ponts sur la rivière du Lièvre, au rapide de l'Orignal, pour reunir les villages de Mont Laurier avec le canton Robertson.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (54), amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

Ce bil est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (61), autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre George Leonard Alexander, au nombre de ses membres, après examen.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (60), autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Joseph-Armand Boisseau, à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (108), autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre David Tennenbaum, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par M. Tellier et il est

Ordonné,—Que lorsque cette chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à lundi prochain à 4 heures p. m., afin de permettre aux députés, d'assister aux délibérations de l'Association des éleveurs de volailles, siègeant maintenant à Québec.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 23 janvier 1911

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (152) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction du protonotaire, du greffier en Chambre et du greffier de la cour de circuit.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Devlin ait la permission de présenter un bill (12) amendant la loi de la chasse.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Devlin ait la permission de présenter un bill (10) amendant la loi de la pêche.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Devlin ait la permission de présenter un bill (11) concernant la loi des mines.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (5) amendant la loi des assurances de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (8) amendant la loi des jurés de la province de Québec, rélativement à la qualité des jurés dans le district de Pontiac.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre les états d'affaires des institutions subventionnées par la province pour l'année 1909-1910.

(*Document de la session No* 23).

L'honorable M. Mackenzie, tresorier de la province, avec l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur, dépose sur le bureau de la Chambre les comptes publics de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1910.

(*Document de la session No* 2).

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (79) concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge.

Ce bill est, en conséquence lu la deuxieme fois et renvoyé au comité des bills privés.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. *Cousineau.*—1. Le gouvernement donne-t-il des licences pour l'em magasinage ou le charroyage de la dynamite ou autres substances explosives dans la province ?

2. Les compagnies de chemin de fer qui charroient de la dynamite ou autres substances explosives ont-elles des licences à ce sujet ?

3. Les entrepreneurs ou les propriétaires de mines ou de carrières qui se servent de dynamite pour leurs exploitations ont-ils des licences pour tels usages ?

4. A qui le gouvernement a-t-il donné des permis pour l'usage de la dynamite ou autres substances explosives ?

5. Le gouvernement sait-il qu'un grand nombre de propriétaires de mines et de carrières dans la province se servent de dynamite pour leur exploitation, sans licence ?

6. Quelle est la quantité de dynamite ou de matières explosives qu'un propriétaire de mine ou de carrière ou un entrepreneur à le droit d'emmagasiner ou de garder près de sa mine, carrière ou chantier ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui, pour l'emmagasinage des matières explosives en général.

2. Non.

3. Non ; l'usage est d'exiger des licences seulement des compagnies ou des particuliers fabricant des subtances explosives, les entreposant dans des magasins pour les vendre

4. En 1907, un permis fut accordé pour l'entreposage de la dynamite dans les limites de la municipalité de Beauport ; vu les objections soulevées par les autorités municipales ce permis ne fut pas renouvelé.

5. Dans le cours du mois de juin dernier un permis a été demandé au gouvernement pour emmagasiner des substances explosives à Saint-Laurent (Montréal), et à en employer dans les carrières de cet endroit. On a répondu à

celui qui faisait cette demande, qu'il faudrait obtenir le consentement des autres municipalités. Dans le cours du mois de décembre dernier, une demande semblable pour les travaux de creusage du canal de Châteauguay fut faite. On a aussi répondu dans ce cas, qu'il fallait obtenir le consentement des autorités municipales. Ce sont les seuls cas que l'on ait fait connaître au gouvernement.

6. Cent livres (Article 1286, S. R. Q., 1909).

Par M. Cousineau.—1. Le procureur général a-t-il donné des instructions à son substitut, M. D. A. Lafortune, avocat, de poursuivre, au nom de la Couronne, un nommé François Dufresne, propriétaire de carrières de la ville St-Laurent, pour avoir tenu une certaine quantité de dynamite près de sa carrière à St-Laurent ?

2. L'avocat de la Couronne, M. Lafortune, a-t-il été chargé par le département d'assister à l'enquête préliminaire et au procès devant le juge des sessions dans la cause Le Roi vs François Dufresne, jugée à Montréal, en décembre, 1910 ?

3. En règle générale l'avocat de la Couronne, à Montréal, a-t-il le droit d'agir pour un particulier devant la Cour d'enquêtes, sur les accusations poursuivables par voie d'indictement ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1 et 2. Le procureur général n'a pas donné d'instructions spéciales à son substitut M. D. A. Lafortune, C. R., de poursuivre, au nom de la Couronne, un nommé François Dufresne, propriétaire de carrières, de la ville de Saint-Laurent, pour avoir tenu de la dynamite près de sa carrière, à Saint-Laurent. La poursuite a été prise dans les circonstances suivantes : M. Dufresne recevait, le 12 mai, un char contenant environ 18,000 livres de dynamite, laquelle il emmagasina à une courte distance du collège de Saint-Laurent, de l'église de Saint-Laurent et des habitations. Le maire de Saint-Laurent requit M. Dufresne d'enlever cette dynamite, et consulta, à ce sujet, en sa qualité officielle, M. Lafortune, substitut du procureur général, qui écrivit dans le même sens à M. Dufresne. Rien n'ayant été fait par ce dernier, le maire déposa une plainte, et le magistrat, vu l'importance de la cause et le danger pour le public qui résultait de l'acte de M. Dufresne, demanda à M. Lafortune de conduire l'enquête préliminaire. M. Lafortune, agissant d'après les instructions générales du procureur général de comparaître dans les enquêtes préliminaires au nom de la Couronne, lorsque l'offense présente quelque gravité, se rendit à la demande du magistrat. M. Dufresne fut condamué à subir son procès. Un acte d'accusation fondé fur rapporté par le grand jury. L'accusé fit option pour un procès expéditif. Il fut condamné aux frais seulement, vu que, dans l'intervalle, il avait enlevé la dynamite.

3. Non. Dans l'espèce, d'ailleurs, M. Lafortune n'a pas agi pour un particulier mais pour et au nom de la Couronne,

Par M. Giard.—1. Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de St-Jean ?

2. Combien ont été en opération pendantl'année 1908-1909 ?

3. Pendant combien de mois chacun de ces arrondissements a-t-il été enseigné pendant cette période de 1908-1909 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 48.
2. 47.
3. 39 durant 10 mois.
   6 " 9 "
   1 " 8 "
   1 " 6 "

M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Le Dr Louis Laberge, directeur du service d'hygiène, à Montréal, est-il toujours membre du bureau d'hygiène provincial ?

2. Dans la négative, a-t-il donné sa démission ou a-t-il été destitué ?

3. Quand, par qui a-t-il été remplacé ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Non.
2. Non, sa commission était expirée.
3. Le Dr. Louis Laberge a été nommé membre du bureau d'hygiène provincial, par arrêté en conseil, en date du 8 juin, 1907, pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet, 1907.—La position étant devenue vacante par l'expiration du temps, M. le Dr. Edouard Laberge a été nommé pour la remplir, par arrêté en conseil en date du 7 décembre 1910.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3). —1. Le Dr E. P. Lachapelle est-il toujours président du bureau d'hygiène provincial ?

2. Combien de temps consacre-t-il par jour à ses fonctions ?

3. Le gouvernement croit-il que la question d'hygiène est assez importante pour réclamer plus d'attention,plus de travail de la part du président du bureau ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. Le temps nécessaire.
3. Le gouvernement sait que le président actuel consacre toute l'attention et tout le travail requis pour la bonne administration du conseil d'hygiène et pour le progrès de l'hygiène dans la province.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. La commission spéciale, nommée pour voir à la possibilité de créer une commission scolaire pour la cité de Montréal ou banlieue a-t-elle terminé ses travaux ?

2. Dans l'affirmative, quand son rapport sera-t-il déposé devant la Chambre ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. Le rapport sera déposé devant la Chambre prochainement.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il eu connaissance de l'affaire Sheldon, à Montréal ?

2. Le procureur général a-t-il pris quelques mesures pour aider à l'arrestation de Sheldon ? Dansl'affirmation, à la demande de qui et combien de jours après la fuite du ditSheldon ?

3. La police provinciale a-t-elle fait des recherches pour trouver le fugitif? Dans l'affirmative, combien de dépenses ont entraînées ces recherches et quel en a été le résultat?

4. Le gouvernement at-il l'intention de présenter quelque loi pour empêcher la répétition de fraudes comme celle commise par Sheldon?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2 et 3. Le Procureur général a pris, de sa propre initiative, des mesures pour aider à l'arrestation de Sheldon, immédiatement après la fuite de ce dernier. Il a chargé les détectives provinciaux de faire des recherches. Il les a mis, pour cette fin, sous le contrôle de ses substituts à Montréal, auxquels il a enjoint de faire toute diligence et de ne rien négliger pour opérer l'arrestation du fugitif. De plus, une agence privée de détectives, d'après les instructions du procureur général, a fait des recherches considérables. Ces recherches n'ont pas encore abouti et se continuent. Les dépenses de la police provinciale sont jusqu'à date de $1,000.00 environ; et il a été payé à l'agence de détectives privés la somme de $2,324.13.

4. Les lois pour réprimer les fraudes de cette nature relèvent du parlement fédéral et le gouvernement provincial fera tout en son pouvoir pour en empêcher la violation.

Par M. Sauvé.—1. Le premier ministre a-t-il promis, en 1908, d'encourager l'industrie du tabac dans la province de Québec?

2. Dans l'affirmative qu'a-t-il pour l'encourager?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Le premier ministre s'est toujours délaré disposé à favoriser l'industrie du tabac.

2. Depuis quelques années le gouvernement accorde de l'aide aux sociétés de planteurs de tabac; c'est son intention d'encourager l'industrie du tabac dans une plus large mesure, à l'avenir.

Par M. Sauvé.—1. Le ministre de l'agriculture de 1909, a-t-il déclaré que le gouvernement avait l'intention de fonder une université agricole?

2. Dans l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement a fait de conforme à la déclaration de l'un de ses ministres?

Réponse par l'honorable M. Décarie :—Non.

Par M. Sauvé.—1. L'académie commerciale de St-Tite est-elle construite?

2. Dans l'affirmative, quand a-t-elle été contruite?

3. Une subvention a-t-elle été accordée pour la construction de cette académie?

4. Dans l'affirmative, en quelle année?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Pas complètement.

2. En voie de construction.

3. Oui.

4. En 1908.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il reçu de M. le recorder Dupuis, des plaintes contre M. le juge Sicotte ?

2. Dans l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement entend faire à ce sujet ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Ces plaintes ont été communiquées à M. Sicotte. Dès que ses explications seront reçues le gouvernement avisera.

Par M. Mercier.—A la page 113 du " rapport général du ministre de la colonisation des mines et des pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1910 " on lit ce qui suit : " Le nombre de colons inscrits (à l'agence de colonisation de Montréal) adultes et enfants est de 1399..... "

1. Quels sont les noms de ces colons ?

2. De quel endroit venaient-ils ?

3. Dans quelle région de colonisation se sont-ils dirigés ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

I, II, III.

Rapport annuel du Bureau de Colonisation de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1910.

Noms.	No	Provenance.	Destination.	Visiteurs et Etablis.
A. Coutemanche et femme..	2	Montréal.....	Nominingue....	V.
N. Marier.....	1	"	Témiscamingue.	V.
G. Brisson.....	1	St-Donat.....	"	E.
J. et L. Bilodeau.....	2	Ste-Julie.....	"	E.
F. Trudel.....	1	Ste-Thècle.....	"	V.
J. Bernèche.....	1	St-Didace.....	"	V.
J. Paré et fils.....	2	St-Valérien.....	"	V.
P. Houle et femme.....	2	Watertown, Conn...	"	E.
O. Marin.....	1	Montréal.....	"	E.
F. X. Lemelin.....	1	"	"	E.
E. Plante (1).....	1	St-Jérôme.....	"	E.
W. Morel.....	1	Montréal.....	Labelle.....	V.
J. B. DeGroseillers.....	1	Montréal.....	Labelle.....	V.
J. Bédard.....	1	"	Témissamingue.	E.
E. Rochon.....	1	"	Labelle.....	E.
O. Guay.....	1	"	"	V.

(1). Admis par le Pacifique Canadien comme conférencier agricole et pouvant rendre des services à la colonisation dans cette région.

I. Francesco	1	Roumanie	Macaza	E.
L. L'Heureux et famille	4	Central Fall's R. I.	Témiscamingue	E.
H. Foucault et famille	10	N.-D. du Bon Conseil	"	E.
E. Bilodeau et femme	2	Attleboro, Mass	Roberval	E.
A. Bergeron	1	Plessisville	Témiscamingue	V.
J. B. Gagné et famille	3	St-Hyacinthe	"	E.
W. Chapleau et femme	2	Montréal	L'Ascension	V.
E. Bédard et famille	3	Ste-Thècle	Témiscamingue	E.
P. Bélisle et femme	2	Montréal	L'Annonciation	V.
A. Blanchet et famille	7	Danville	Nominingue	E.
B. Blanchet et famille	4	Lac Weedon	"	E.
M. Joannette	1	Montréal	Labelle	V.
J. Benoit	1	Worcester, Mass	Roberval	V.
A. Gaudet	1	"	"	V.
L. Lemieux	1	Fitchbrug, Mass	Témiscamingue	E.
J. Tavernier et femme	2	Montréal	Nominingue	V.
H. Blais	1	"	Témiscamingue	V.
J. Allain	1	"	"	V.
J. Drolet et fils	2	Stanfold	"	V.
F. E. Courtois	1	France	"	E.
E. Collandin	1	"	"	E.
H. Tissier	1	"	"	E.
L. Grandmont et femme	2	Champlain	"	V.
E. Lavoie et famille	5	Plessisville	"	E.
E. Brisson	1	Sainte-Sophie	"	E.
J. Perron	1	Saint-Alban	"	V.
O. Perrault	1	"	"	V.
T. Falardeau	1	"	"	V.
N. Galarneau	1	Montréal	La Minerve	V.
O. Desjardins	1	"	Nominingue	V.
J. Couture	1	Saint-J. le Mineur	Labelle	V.
N. Couture	1	"	"	V.
A. Guérin	1	"	"	V.
J. E. Constantin	1	Montréal	Nominingue	V.
O. Bourdon et frère	2	Troy, N. Y	Lac des Iles	V.
J. Brau	1	Allemagne	Témiscouata	E.
M. Daoust et fils	3	Montréal	Nominingue	V.
O. Lamothe	1	Sainte-Julie	Témiscamingue	V.
J. Lespérance	1	Montréal	Nominingue	V.
H. et E. Rodier	2	"	"	V.
A. Larivière	1	Saint-Marcel	Témiscamingue	V.
J. Paquin	3	Montréal	Nominingue	E.
M. Boulay	1	"	Témiscouata	V.
Ls. Turcotte	1	Montréal	Témiscouata	V.
J. Brousse et famille	3	"	Nominingue	E.
O. et J. Corbin	2	"	"	V.
H. Bernard et fils	3	"	Labelle	V.

N. Lecours et femme.....	2	Montréal.....	L'Annonciation.	E.
M. Joannette et famille....	4	"	" .	E.
M. Daoust et femme.....	2	"	Labelle.....	V.
N. Coulombe et famille....	4	"	Roberval.....	E.
E. Sirois et famille.....	7	"	Témiscamiague .	E.
O. Fortin et famille... ...	10	"	Duhamel	E.
M. et H. Duranceau.....	2	"	Témiscamingue.	E.
T. Sauvé	1	"	" .	E.
J. Allard.....	1	"	" .	E.
L. Lussier.....	1	"	" .	E.
F. Lussier.....	1	"	" .	E.
M. Gauthier.....	1	Rapide de l'Orignal.	" .	V.
A. Joannette.....	1	Montréal.....	L'Annonciation.	V.
A. Levesque et famllle.....	12	Bic	Bonaventure ...	E.
H. Bricault et fils.....	2	Montréal.....	Sudbury.....	V.
G. Trudelle et famille.....	3	Allens Mill's.....	Témiscamingue.	E.
F. Trudel et famille.....	3	"	" .	E.
J. Verret.....	1	St-Alban	Verner	E.
R. Dumoulin.....	2	Montréal.....	Ste-Agathe.....	V.
A. Turcotte.....	1	"	Témiscamingue.	E.
J. Drolet et famille.....	13	Stanfold.....	" .	E.
E. Sauvageau.....	1	St-Ubald	" .	E.
G. Godon et famille.....	3	Lachine	Macaza.....	E.
J. Deslongchamps.....	1	Montréal	L'Annonciation.	V.
P. Archambault.....	1	St-Michel.....	Témiscamingue.	E.
Jos. Gagnon.....	1	Montréal.....	Nominingue ...	V.
J. B. Harvey et famille....	3	"	Chambord	E.
O. Maisonneuve.....	1	St-Alban....	Témiscamingue..	V.
A. Boudrias et famille... .	3	Montréal.....	L'Annonciation.	E.
D. Vézina et femme.... ..	2	"	"	V.
F. Archambault et femme..	2	"	Témiscamingue.	V.
R. Desjardins.....	1	"	Nominingue. ..	V.
C. Chartrand.....	1	"	"	V.
C. Archambault.....	1	"	Lacoste.....	V.
A. Maheu.....	1	"	"	V.
D. et O. Delâge.....	2	"	Nominingue. ..	V.
E. Prévost.....	1	Napierville....	"	V.
E. Lahaie.....	1	"	"	V.
J. St. Amour.....	1	"	"	V.
A. St. Amour.....	1	"	"	E.
J. Chalifour.....	1	"	"	V.
F. Marois.....	1	"	" ...	V.
H. Marois.....	1	"	"	V.
L. Houle.....	1	Montréal.....	Témiscamingue.	E.
P. Roger et fils.....	2	Northampton, Mass..	L'Annonciation.	V.
W. Ringuette et femme....	2	St-Ursule.....	Duhamel..	E.
D. Douaire.....	1	St-Didace.....	Témiscamingue.	V.

J. Audet et femme	2	Plessisville	Témiscamingue.	E.
S. Perreault	1	"	"	E.
N. Lavoie	1	"	"	E.
F. Boily et famille	4	Montréal	Roberval	E.
L. Paquin	1	"	Témiscamingue.	E.
E. Martel et fils	2	"	Sturgeon Fall's.	V.
E. Riordet	1	France	Témiscamingue.	E.
A. Cloutier	1	St-Sévérin	"	V.
P. Bourassa et famille	9	"	"	E.
M. Verdeer et fils	2	France	"	E.
I. Lafortune et femme	2	Montréal	Roberval	E.
G. Plouffe	1	"	L'Annonciation.	V.
E. Brisson et famille	4	Trois-Rivières	Témiscamingue.	E.
N. Côté	1	Montréal	Roberval	V.
H. Richard	1	St-Cyprien	Labelle	V.
C. Lebrun	1	St-Marcel	Roberval	V.
V. Messien	1	"	"	V.
M. Pollheine	1	France	Témiscamingue.	E.
M. Languedoc	1	"	"	E.
M. Lemoing	1	"	"	E.
J. Mannon et famille	3	"	"	E.
I. Lagacé et fils	2	Bordeaux	Nomimingue	E.
O. Perron et femme	2	Montréal	L'Ascencion	V.
E. Landry et femme	2	"	Témiscamingue.	V.
J. Janvier et famille	4	France	Bonaventure	E.
J. Leveillé	1	Montréal	Nominingue.	V.
A. Lavallé	1	"	Témiscamingue.	V.
P. Cantin	1	St-Alban	"	E.
E. Simard	1	Montréal	Hébertville	V.
E. Demeules	1	"	"	V.
E. Dupras et femme	2	"	Nominingue	V.
H. Pommier	1	France	Témiscamingue.	V.
E. Bourret	1	Fall River, Mass	Cochrane, On	E.
W. et A. Bourret	2	" "	" "	E.
C. Lissman et frère	2	France	Nominingue.	E.
C. Liddert	1	Allemangne	"	E.
R. Drouin et famille	9	Labelle	Témiscamingue.	E.
G. Trudel et femme	1	St-Raymond	"	E.
A. Langevin et femme	2	"	"	E.
C. Perrault et famille	5	St-Alban	"	E.
P. Trudel	1	Allans Mills	"	V.
J. Morache	1	" "	"	V.
J. B. Gilbert	1	" "	"	V.
J. Clément	1	Grand'Mère	"	E.
M. Boulé et famille	7	Montréal	Témiscouata	E.
J. Hamelin	1	Lachevrotière	Témiscamingue.	E.
E. Piché et femme	2	Montréal	L'Annonciation.	V.

J. Decourcy	1	Montréal	Duhamel	V.
R. Savard	1	St-Alban, P. Q.	Témiscamingue.	V.
D. Champoux	1	"	"	V.
E. Champoux	1	"	"	V.
F. Dupuis	1	St-Anicet	Témiscouata	V.
J. Sauriol et Fils	2	St-Martin	Duhamel	V.
J. Hudon	1	Montréal	Roberval	E.
P. Desjardins	1	"	"	E.
P. Marcil	1	"	"	V.
P. Gauthier et famille.	4	"	"	E.
D. Gagnon et femme	2	"	"	E.
J. A. Valois	1	"	Témiscamingue.	V.
N. Charron	1	"	Témiscouata	E.
P. Lapierre	1	N.-D. de Grâces.	Témiscamingue.	E.
P. Bédard	1	St-Ubald	"	E.
Geo. Groleau	1	"	"	V.
F. Villeneuve	1	Montréal	Roberval	V.
X. Villeneuve	1	"	"	V.
A. Chapin	1	France	Témiscamingue.	E.
J. et J. Ouimet	2	Ste-Rose	Nominingue.	V.
H. Lefort et femme	2	Montréal	Témiscamingue.	E.
O. Jubinville et famille	4	Verdun	Chelmsford, Ont.	E.
P. Leduc et femme	2	Montréal	Témiscamingue.	V.
J. E. Ross	1	Knowlton	Nominingue	V.
A. P. Patenaude	1	Lowell, Mass	Duhamel	V.
T. Jones	1	Knowlton	Nominingue	V.
P. Côté	1	Montréal	Témiscamingue.	E.
A. Lamalice et femme	2	"	Lacoste	V.
A. Lamalice et femme	2	"	"	
E. Maheu	1	Montréal	Lacoste	V.
Z. Girouard	1	"	Macaza	V.
J. Turcotte	1	"	St-Gérard de M.	V.
Ed. Courtois	1	St-Didace	Témiscamingue.	V.
A. Brisebois et femme	2	Montréal	Nominingue	V.
W. Berthiaume	1	"	Labelle	E.
P. E. Amiot et femme	2	"	Témiscamingue.	E.
P. Guay	2	Baie St-Paul	"	
E. Prévost et famille	5	Sherrington	Nominingue	E.
J. Laporte et famille	6	Verchères	Sturgeon Fall's.	E.
F. Grondin	1	Laprairie	Nominingue	V.
D. Bisaillon et femme	2	"	"	V.
I. Dussault	1	"	"	V.
D. Demontigny	1	"	"	V.
L. Skiling	1	Ste-Sophie	Témiscamingue.	E.
J. Denis et femme	2	Montréal	Maniwaki	V.
E. Robert et femme	2	"	Témiscamingue.	E.
J. Perron	1	St-Alban P. Q.	"	V.

F. Turcot	1	Montréal	Labelle	V.
J. Lamoureux et famille	4	"	Nominingue	E.
A. Clément et famille	4	St-Didace	Témiscamingue	E.
O. Blanchet	1	Jewet City, Conn.	Nominingue	E.
H. Morache	1	St-Ubald	Témiscamingue	E.
E. Brodeur	1	St-Hyacinthe	Chelmsforn, Ont	V.
F. Lemonde	1	"	"	V.
B. Clermont	1	Montréal	Nominingue	V.
Ls Séguin et famille	5	Ste-Justine	L'Annonciation	E.
B. Trépanier	1	Ste-Thècle	Témiscamingue	V.
A. Béland	1	"	"	V.
H. Provencher	1	Montréal	Nominingue	V.
R. Dickens	1	"	"	V.
A. Lalonde	1	"	Lac aux Ecorces	V.
O. Mathieu	1	Danielson, Conn	Témiscamingue	V.
P. Racine	1	"	"	V.
P. Laquerre	1	St-Thurbide	"	V.
P. Charlebois	1	Montréal	Cochrane, Ont	V.
M. Paquette	1	N. D. de la Paix	Nominingue	E.
A. Tremblay	1	"	"	E.
J. Perron et famille	3	St-Alban	Témiscamingue	E.
J. Plamondon	1	Ste-Thècle	"	V.
I. Simard	1	Montréal	St-Félicien	V.
L. Rivard	1	S-tRémi	Témiscamingue	V.
A. Morin	1	"	"	V.
G. Rivard	1	"	"	V.
A. Rivard	1	"	"	V.
Z. Bertrand et famille	9	Shawbridge	"	E.
Z. Lavoie et famille	3	"	"	E.
B. Lachance et famille	3	St-Hypolyte	"	E.
J. Léonard	1	"	"	E.
P. Paré	1	St-Alban P. Q.	"	E.
A. Cloutier et famille	7	Prouxville	"	E.
J. Martin	1	France	Nominingue	V.
F. Angelat	1	"	"	V.
I. Simard	1	Montréal	Roberval	V.
Jos. Gervais	1	Maskinongé	Témiscamingue	V.
H. Provencher et femme	2	Montréal	Campeau	E.
Plerre Turgeon	1	West Brooke	Nominingue	V.
W. Gratton	2	Montréal	"	E.
M. Cerisel	1	France	"	E.
J. Biron et parties	7	Lowell, Mass	New Carlisle	E.
E. Brisson	1	St-Donat	Témiscamingue	E.
H. Beauchamp	1	"	"	E.
L. Gaudet	1	"	"	E.
J. Côté	1	Montréal	Hébertville	E.
O. Trudeau	1	Pointe aux Trembles.	Roberval	V.

L. Robert et famille.	3	Montréal.....	Témiscamingue..	E.
K. Faucher.....	1	St-Hyacinthe.....	" ...	V.
E. Brodeur.....	1	"	" ...	V.
A. Dorval.....	1	Montréal.....	Nominingue . .	V.
A. Abel et femme.....	2	St-Alban P. Q.....	Témiscamingue.	E.
E. Perron.....	1	"	" ...	E.
A. Perron.....	1	"	" ...	E.
M. Perron.....	1	"	" ...	E.
P. et L. Perron.....	2	"	" ...	E.
H. Richard et famille.....	6	St-Cyprien.....	Labelle.....	E.
E. Rivard.....	1	Montréal.....	Nominingue....	V.
A. Bouchard.....	1	"	"	V.
H. Brindamour.....	1	"	"	V.
A. Ménard	1	"	"	V.
A. Ménard.....	1	"	" .. .	V.
P. Vigneau.....	1	Ste-Sophie.....	Témiscamingue.	E.
H. Grenier et famille.....	6	Manchester N. H ...	" ...	E.
H. Proulx.....	1	Montréal.....	L'Annonciation.	V.
E. Morin.....	1	"	" ...	V.
J. Girard.....	1	Windsor Mills.....	Nominingue....	E.
H. Marois.....	1	Terrebonne.....	Duhamel	V.
C. et H. Carmody.....	2	New-York.....	Normandin	E.
S. Lavoie.....	1	Plessisville.....	Témiscamingue.	E.
E. Leblanc.....	1	"	" .	E.
H. Lauzon.....	1	Fall River, Mass....	Macaza.....	V.
F. Lamothe.....	2	St-Denis.....	Bonaventure....	E.
Geo. Coulombe.....	1	Lac aux Sables.. .	Témiscamingue.	E.
Geo. Bousquet.....	1	"	" ..	E.
J. Berlon et femme.....	2	France.....	" ..	E.
L. Simoneau.....	1	Ste-Sophie.....	" ..	E.
A. Simoneau.....	1	Ste-Sophie.....	Témiscamingue.	E.
A. Morand et fils.....	2	Mont-Carmel..... ..	"	E.
N. Beaupré.....	1	"	"	V.
A. Rivard et fils.....	2	"	"	E.
L. Beauchamp.....	1	Montréal.....	"	V.
J. Côté.....	1	North Bay.....	Port Daniel....	E.
X. Couture.....	1	"	"	E.
G. Brière.....	1	Montréal.....	Témiscamingue.	E.
A. Paquin.....	1	Parc Terminal	Bédard.....	E.
B. Laurin.....	1	Napierville.....	Duhamel	V.
J. Lapointe.....	1	Montréal.....	Cochrane, Ont..	E.
A. Drouin.....	1	"	" ..	E.
N. Drouin....	1	"	" ..	E.
A. René.....	1	Daveluyville.....	Bonaventure ...	E.
J. René.....	1	"	" ...	E.
J. Gauthier.....	1	Montréal.....	Témiscamingue.	V.
A. Quenneville.....	1	St-Anicet	N.-D. du Lac. .	E.

C. McCaffrey	1	Nicolet	St-Jovite	V.
J. Duquette et famille	6	Montréal	Duhamel	E.
G. Billet	1	France	L'Annonciation	E.
P. Cantin et famille	6	St-Marc	Témiscamingue	E.
J. Hamelin et femme	2	"	"	E.
E. Lahaie et famille	4	St-Edouard	Duhamel	E.
A. Pauquin	1	Montréal	Nomininge	E.
R. Pelletier et fils	2	"	Routhier	E.
E. Piché	1	"	Nomininge	V.
A. Piché	1	"	"	V.
P. Piché	1	"	"	V.
N. Plouffe	1	"	"	V.
G. Coulombe et famille	6	St-Rémi	Témiscamingue	E.
J. Chartrand	1	Tétraultville	Duhamel	V.
E. Champagne	1	Montréal	Port Daniel	E.
R. Boschaert	1	Belgique	Nomininge	V.
A. Perreault	1	Montréal	"	V.
E. Lahaie	1	Napierville	Duhamel	V.
R. Boschaert et famille	3	Belgique	Morrison gtation	M.
R. Desmanches et femme	2	France	Nomininge	E.
P. Laquerre et famille	10	St-Thuribe	Témiscamingue	E.
M. Saudhan	1	Angleterre	Roberval	M.
J. Langlois	1	Tétreaultville	Duhamel	V.
N. Robert et femme	2	Fitchburg, Mass	Témiscamingue	E.
Louis Paré	1	Duhamel	Cochrane	V.
J. Guilbault	1	Montréal	Labelle	E.
C. Martin	1	Concord, N. H	Témiscamingue	V.
E. Tremblay	1	Montréal	"	V.
L. Néron	1	"	Hébertville	V.
J. Potvin	1	Newbedford, Mass	Témiscamingue	E.
A. Larivière	1	Montréal	"	V.
A. et A. Brunet	2	Pointe-Claire	Duhamel	V.
G. Jolivet et famille	6	St-Jovite	Témiscamingue	E.
V. Mathieu	1	Sherbrooke	"	V.
E. Lauzon et fils	2	Montréal	Macaza	V.
M. Jolivet	1	Lac Windigo	Témiscamingue	E.
G. Jolivet	4	Lac Windigo	"	E.
Jean Ricaze	1	France	Roberval	E.
J. Denis et femme	2	Montréal	Ivry	V.
C. Bédard	1	"	Témiscamingue	E.
E. Forcier et famille	8	New Bedford, Mass	Duhamel	E.
J. Touzin et famille	10	N.-D.-des-Anges	Témiscamingue	E.
R. et A. Plamondon	2	Ste-Thècle	"	E.
R. Gingras et famille	3	St-Rémi	"	E.
M. Hébert et femme	2	Thompsonville	"	E.
L. Shink et famille	6	Fall River, Mass	Bonefield, Ont	E.

Z. Shink et femme	2	Fall River, Mass	Benefield, Ont.	E.
F. Bourdon et famille	6	Lowell, Mass	Duhamel	E.
C. Whitty et famille	5	Cowansville	Saint-Faustin	E.
J. Beaulieu	1	Montréal	Duhamel	V.
G. Touzin	1	N. D. des Anges	Témiscamingue.	V.
R. Beaupré et famille	8	Saint-Rémi	"	E.
J. Maheu et fils	2	Montréal	Lacoste	V.
J. Beauchamp	1	"	Routhier	E.
A. Piché et famille	5	"	Duhamel	E.
A. et A. Rivard	2	Montréal	Témiscamingue.	E.
A. Meilleur et famille	4	"	L'Annonciation.	E.
C. Valiquette	1	"	Cochrane, Ont.	E.
A. Lauzon	1	"	"	E.
T. Barsolou	1	"	"	E.
T. Girard	1	"	Chicoutimi	E.
D. Chassé et fils	2	"	Témiscamingue.	E.
W. Ringuette et fils	3	Sainte-Ursule	Duhamel	E.
W. Poirier et femme	2	Montréal	L'Annonciation.	V.
L. Fournier et famille	8	Saint-Benoit	Témiscamingue.	E.
O. Parr	1	Saint-Sylvère	"	V.
X. Rivard	1	"	"	E.
J. Potvin	1	New Bedford, Mass.	"	E.
A. Marcotte	1	Saint-Ubald	"	V.
N. Beaupré et famille	3	Lac aux Sables	"	E.
L. Bissonnette	1	Montréal	Duhamel	V.
J. LeBris	1	France	Témiscamingue.	E.
A. Hélon	1	"	"	E.
U. Lefebvre	1	Saint-Hyacinthe	"	V.
E. Chartier	1	"	"	V.
F. Lemonde	1	"	"	V.
P. Audet	1	Montréal	Garden Riv.Ont.	E.
A. Lafrenière	1	St-Thos, Montmagny	Témiscamingue.	E.
A. Therrien	1	Montréal	Duhamel	V.
E. Carrière	1	Lewiston, Maine	Cochrane, Ont.	V.
A. Royer	1	"	"	V.
N. Houlé	1	Montréal	St-Jovite	V.
A. Lévesque	1	St-Boniface	Cochrane, Ont.	V.
W. Roy	1	E. Hereford	Routhier	V.
J. Lauzon	1	Montréal	Témiscamingue.	E.
H. Rives	1	"	Jonquières	E.
B. Forget	1	"	Cochrane, Ont	V.
A. Racicot	1	E. Hereford	Routhier	E.
C. Roussel	1	Montréal	Nominingue.	V.
P. Sauvé et femme	2	"	Labelle	V.
A. Cannuel	1	Fall River, Mass	Témiscamingue.	E.
E. Beaudet et famille	3	Chartierville	"	E.

G. Sheebert et famille	3	France	Duhamel	E.
A. Pellerin	1	St-Rémi	Témiscamingue	E.
O Gignac et famille	5	Grand'Mère	"	E.
L. Bridevaux	1	Suisse	"	E.
L. Daigle et famille	4	Chartierville	"	E.
A. Maheu	1	Montréal	Lacoste	V.
W. Grandmont	1	Ste-Thècle	Témiscamingue	V.
A. Emond	1	New Market, N. H.	Duhamel	V.
E. Boutin	1	Chicago, Ill	Grande Rivière	E.
E. Rivard et famille	5	Lowell, Mass	Port Daniel	E.
G. Lavoie	1	Iberville	Cabano	E.
J. B. Michaud	1	Montréal	Cedar Hall	E.
J. Marquis	1	"	Témiscouata	V.
H. Corbin	1	"	"	V.
J. Desjardins	1	"	"	V.
A. Marin	1	"	Sayabec	E.
D. Rioux et frère	2	Valleyfield	Témiscouata	V.
A. Roy et femme	2	Montréal	Témiscouata	V.
P. Couchard	1	France	B. des Chaleurs	E.
J. Thériault	1	Lowell, Mass	Témiscouata	V.
J. P. Roussel	1	"	"	V.
G. Lebel	1	Montréal	"	V.
J. Pouliot et famille	4	Québec	Matapédia	E.
H. B Lavigeur (1)	1	Belœil	"	V.
N. Grandmont et famille	3	Montréal	Grande Rivière	E.
A. Caron et frère	2	"	Matapédia	V.
A. Sagala	1	"	"	E.
A. Boneto	1	"	"	V.
T. Cousineau	1	"	"	V.
J. Toupin	1	"	"	V.
J. Peltier et famille	4	"	Cedar Hall	E.
E. Lafrance	1	"	Témiscouata	V.
A. Atkinson	1	"	Cedar Hall	E.
E. Lamothe et femme	2	St-Denis	Bonaventure	E.
A. Boissel	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
F. Cormier	1	" "	"	E.
T. Gaspard	1	" "	"	E.
P. Routhier	1	Montréal	Matapédia	V.
A. Butswets et fils	2	"	"	V.
L. Boutin	1	Still Water, Wis	St-Godfroi	E.
J. Leblanc	1	Montréal	Caplan	V.
J. Brau	1	Allemagne	Témiscouata	E.
D. Marin	1	Fall River, Mass	Petit Métis	V.
M. Boulay	1	Montréal	Témiscouata	V.

(1) Admis comme accompagnant un groupe de colons à la Baie des Chaleurs.

L. Turcotte	1	Montréal	Témiscouata	V.
L. Bourgeois	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
J. Lamothe	1	Montréal	Cedar Hall	E.
H. Landry	1	"	Matapédia	E.
J. Collin et famille	4	Duluth, Minn	Anse du Cap	E.
L. Labrie	1	Montréal	Témiscouata	V.
L. Tessier	1	Worcester, Mass	Port Daniel	V.
F. Langelier	1	Montréal	Témiscouata	V.
S. Beaulieu	1	"	"	V.
J. April	1	"	"	V.
L. Beaudoin	1	St-Jean	St-Moïse	V.
A. Fleury	1	St-David	Matapédia	E.
J. Brisebois et famille	5	Montréal	Témiscouata	E.
T. Perrin	1	Clarence Creek	Matapédia	V.
E. Collette	1	St-Marc	"	V.
G. Leahy	1	St-Antoine Abbé	"	V.
W. Lefebvre	1	" "	"	V.
A. Favreau et fils	2	Montréal	Témiscouata	V.
A. Langlois et fils	2	St-Jean	St-Alexis	V.
L. Morin	1	Montréal	Sayabec	E.
T. Auburn	1	"		
N. Thibault	1	"	Amqui	E.
J. Enguchard et femme	2	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
E. Chapedeleine	1	" "	"	E.
M. Artois	1	" "	"	E.
E. Jouane et fils	2	" "	"	E.
V. St-Martin	1	" "	"	E.
H. Bourgeois	1	" "	"	E.
L. Lemonier	1	" "	"	E.
J. et P. St-Hilaire	2	Montréal	Escourt	V.
H. Dairon	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
D. Morissette	1	Lowell, Mass	Matapédia	E.
F. Dupuis	1	St-Anicet	Témiscouata	E.
A. Fleury et famille	13	Lowell, Mass	Matapédia	E.
H. Plourde et famille	4	" "	Port Daniel	E.
E. Lamothe	1	Belœil	" "	E.
J. Janvier et famille	4	France	Matapédia	E.
A. Dufely	1	"	"	E.
A. Dufety	1	Montréal	Témiscouata	V.
E. St. Hilaire	1	"	"	V.
M. Boulé et famille	4	"	"	E.
J. Huard	1	Savenne, Ont	Port Daniel	E.
A. Lebastard	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
J. Artzizabal	1	" "	"	E.
C. Daireau	1	" "	"	E.
F. Dupuis	1	St-Anicet	Témiscouata	V.

F. Paquette et famille.....	4	Parry Sound, Ont...	Grande Rivière.	E.
N. Charron.....	1	Montréal..... ...	Témiscouata....	E.
A. Lafrance.....	1	Tupper Lake, N. Y..	Matapédia	E.
E. Lafourcade.....	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal.....	E.
L. Lafourcade.....	1	" "	"	E.
E. Levesque et femme.....	...	" "	"	E.
S. Beauregard (1).....	1	Sherbrooke....	St-Bonaventure .	V.
E. Fontaine.....	1	"	"	V.
C. De la Coursière.....	1	"	"	V.
A. Fleury.....	1	Montréal.....	Matapédia.	V.
E. Gagnon.....	1	Fall River, Mass ...	St-Alexis.....	V.
L. Monnier et famille.....	5	St-Pierre et Miquelon	Montréal.....	E.
N. Champagne	1	Lowel, Mass.....	Matapédia....	E.
M. Rambourg et famille....	4	St-Pierre et Miquelon	Montréal.....	E.
G. Evenan et femme.....	2	" "	"	E.
A. Sautet et femme.....	2	" "	"	E.
J. Dugas.....	1	Montréal.....	Témiscouata....	E.
A. Dugas.....	1	"	" ...	E.
S. Evan et famille.....	3	St-Pierre et Miquelon	Montréal.....	E.
F. Dupuis.....	1	St-Anicet.....	Témiscouata....	V.
G. Daucasse.....	1	"	"	V.
A. Gagnon.....	1	Fall River, Mass....	St-Alexis.....	E.
J. Toupin..... ...	1	St-Antoine Abbé....	St-André Restig.	V.
J. Biron et partis.....	12	Lowell, Mass.....	Port Daniel....	E.
T. Ducharme.....	1	"	"	E.
J. Hamon..... ...	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal.... ..	E.
F. Vaillancourt et femme..	2	Montréal.....	St-Moïse..	E.
J. Champagne.....	1	Lowell, Mass.....	Matapédia.	E.
H. Dibarras.....	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal... ...	E.
Pierre Lefebvre.....	1	" "	"	E.
E. Leprohon.....	1	Montréal.....	Témiscouata. ..	V.
C. Duhort.....	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal.....	E.
J. Rivet.....	1	Montréal.....	St-Moïse.....	E.
F. Dufely.....	1	Belœil	Matapédia.	V.
J. Levasseur et femme.....	2	Fall River, Mass ...	Amqui.....	E.
J. Côté.....	1	North Bay.....	Matapédia.	E.
X. Couture.....	1	"	"	E.
L. Landry.....	1	Montréal.....	"	E
B. Doleau	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal.....	E.
F. Gagnon.....	1	Montréal.....	Petit Métis.....	E.
J. Nérie.....	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal.....	E.
V. Servien.....	1	" "	"	E.
A. Cavanagh.....	1	Still Water, Wis....	Témiscouata....	E.
J. B. Daigle.....	1	Fall River, Mass....	" ...	E.

(1). Admis comme accompagnant un groupe de colons à la Baie des Chaleurs.

J. René et femme	2	Daveluyville	Matapédia	E.
A. Daigle	1	Fall River, Mass	Témiscouata	E.
E. Tétreault	1	Montréal	"	V.
A. Quenneville	1	St-Anicet	"	E.
N. Lavoie	1	Willimantic, Conn.	"	V.
P. Tremblay	1	Fall River, Mass	"	V.
J. April	1	" "	"	V.
J. Courtois	1	Belœil	Matapédia	V.
A. Roussel	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
C. Foisy	1	Montréal	Port Daniel	E.
J. E. Lefort et femme	2	Lawrence, Mass	Témiscouata	E.
E. Chamgagne	1	Montréal	Matapédia	V.
J. Courtois	1	Belœil	"	E.
J. Leduc	1	"	"	V.
D. Girard	1	Montréal	Matapédia	E.
J. Chagnon	1	"	"	E.
F. Tremblay	1	"	Sayabec	E.
A. Morin	1	Tétraultville	"	V.
A. Beaulieu	1	Chicopee Fall's Mass.	Témiscouata	E.
J. Houdan	1	St-Pierre et Miquelon.	Montréal	E.
C. Loisel et femme	2	" "	"	E.
J. Beaulieu	1	New York	St-Moïse	E.
B. Tobin	1	St-Pierre et Miquelon.	Montréal	E.
A. Godbout	1	Lynn, Mass.	Témiscouata	V.
A. Desrosiers et famille	4	Attleboro, Mass.	Sayabec	E.
T. Parent et famille	3	Salem Mass	Petit Métis	E.
J. B. Legris	1	Montréal	Matapédia	V.
M. Saillard et famille	3	St-Pierre et Miquelon.	Montréal	E.
A. Demontigny et famille	7	Montréal	Matapédia	E.
D. Duprez et famille	4	France	"	E.
J. Potvin	1	Salem Mass	Témiscouata	V.
J. Bourault	1	St-Pierre et Miquelon.	Montréal	E.
L. Allain	1	Montréal	Matapédia	E.
A. Levesque et famille	3	St-Pierre et Miquelon.	Montréal	E.
L. Ross et famille	3	Napierreville	Témiscouata	E.
E. Godbout	1	Manchester N. H.	"	E.
H. Moreau	1	Lewiston Maine	Amqui	E.
J. B. Paradis et famille	3	Salem, Mass.	St-Moïse	E.
D. Davignon	1	Montréal	St-Bonaventure	V.
C. Tanguay	1	"	Témiscouata	E.
T. Blais	1	Taftville, Conn.	Matapédia	V.
A. Coste	1	St-Pierre et Miquelon.	Montréal	E.
J. Paradis et famille	7	Salem Mass.	St-Moïse	E.
A Simoneau et famille	4	Salem, Mass.	Amqui	E.
A. Hamonceuf et famille	2	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
Ed. Preiss	1	Allemagne	Duhamel	V.

C. Robitaille	1	Ste-Thècle	Témiskaming...	V.
J. Pronovost	1	"	"	V.
J. Culell	1	France	"	E.
V. Elay	1	Belgïque	Englehart, Ont..	E.
H. Clignen	1	"	"	E.
D. Chaussé et famille	11	St-Vincent-de-Paul	Témiscamingue.	E.
G. Bradette et fils	2	L'Annonciation	Cochrane, Ont..	V
C. et R. Champagne	2	Montréal	Témiscamingue.	E.
A. Jacob	1	Ste-Thècle	"	V.
D. Plamondon	1	"	"	V.
A. Marcotte	1	St-Marc des Carrières	"	E.
O. Roussel et famille	4	Montréal	Lacoste	E.
A. Vanier et partis	3	Ste-Agathe	Haileybury	E.
J. Bélisle et famille	8	Montréal	Duhamel	E.
J. Boudreau	1	Scottown	Témiscamingue.	E.
A. Jutras et partis	3	Lewiston, Maine	Cochrane	E.
A. Lambert et famille	4	St-Gabriel	Verner, Ont	E.
C. Berrey et famille	4	Woonsocket, R. I.	Warren	E.
A. Racicot et famille	4	East Hereford	Routhier	E.
A. Robillard	1	St-Roch-l'Achigan	Témiscamingue.	V.
J. Hétu et femme	2	Ste-Julienne	"	E.
J. B. Rheault	1	Ste-Sophie	"	E.
Z. Lachapelle et fils	2	Rawdon	Chelmsford	V.
D. Rivet ét fils	2	"	"	V.
F. Vaillancourt et fils	2	"	"	V.
A. Villars	1	France	L'Annonciation.	E.
P. Garaudel	1	"	Roberval	V.
H. Primeau	1	Montréal	Témiscamingue.	E.
P. Lajoie	1	"	"	E.
B. Forget et famille	5	Montréal	Earlton, Ont...	E.
E. Lafontaine	1	Ste-Thècle	Témiscamingue.	E.
W. Lapointe	1	"	"	E.
O. Roy	1	Montréal	"	E.
D. Houlé	1	"	St-Jovite	E.
F. Prieur	1	"	"	E.
W. Gagné	1	St-Paul	Témiscamingue.	E.
T. Ducharme	1	Lowell, Mass	Cochrane	E.
P. Clouâtre et famille	6	Val Racine	Témiscamingue.	E.
I. Grimard	1	St-Adolphe	"	E.
J. Courtois	1	L'Annonciation.	"	E.
J. Cadotte	1	Lakeside, Vt	"	E.
J. Carrière et famille	6	Lewiston, Maine	Cochrane	E.
Z. Moreau et partis	4	Bécancourt	Témiscamingue.	V.
D. Gauthier	1	La Conception	"	V.
E. Morin	1	Montréal	Hébert	V.
S. Dumont	1	"	"	V.
S. Trudel	1	St-Thècle	Témiscamingue.	E.

J. Chartré et famille	6	St-Thècle	Témiscamingue.	E.
A. Masse et partis	3	Woonsocket, R. I.	"	E.
L. Proulx	1	Montréal	"	E.
O. Mignat	1	France	"	E.
L. Beauregard	1	St-Théodore	"	E.
J. Bernard	1	Montréal	Duhamel	V.
J. et A. Lacharité	2	Daveluyville	Témiscamingue.	V.
M. Cochet et femme	2	France	Lacoste	E.
J. Côté et fils	2	Quidnick Village	Verner	E.
M. Hébert	1	Thompsonville, Conn	Témiscamingue.	E.
Z. Gauthier et famille	5	Ham	"	E.
A. Marcotte et famille	4	Allens Mills	"	E.
E. Tremblay et partis	3	" "	"	E.
H. et A. Trudel	2	" "	"	V.
H. Bourdoncle	1	France	Cochrane	E.
A. Norbert et famille	3	"	"	E.
J. Laliberté	1	Shawinigan Fall's	Témiscamingue.	V.
E. Hamelin	1	Joliette	"	V.
H. Larouche	1	Boston Mass	"	E.
G. Posinet et femme	2	France	Labelle	V.
L. Nantel	1	Montréal	"	V.
R. Dauphin	1	"	"	V.
C. Trudel et fils	2	St-Ursule	Témiscamingue.	V.
G. Godin et fils	2	Montréal	Nominingue.	V.
T. Beaulieu	1	Nominingue.	Cochrane	V.
J. Hétu	1	Joliette	Témiscamingue.	V.
F. Parent	1	"	"	V.
O. O. et H. Bailley	3	Champlain	"	E.
I. Richard	1	Montréal	Cochrane	E.
A. Legault	1	"	"	V.
T. Duval	1	Champlain	Témiscamingue.	V.
J. Turcotte	1	"	"	V.
E. Lebor et femme	2	Montréal	Macaza	V.
F. Savaria et femme	2	Marieville	Duhamel	V.
J. Wagner	1	Montréal	"	V.
C. Bertul	1	Montréal	Duhamel	V.
J. Garneau	1	Ste-Thècle	Témiscamingue.	V.
D. Anglade	1	France	Cochrane	E.
D. Carricère	1	"	"	E.
A. Mayrand	1	St-Ulbald	Témiscamingue.	V.
H. Malcum	1	Montréal	Roberval	E.
A. Jutras	1	Lewiston, Ma	Cochrane	V.
L. Allier	1	" "	"	V.
D. Gauthier et famille	13	La Conception		E.
J. E. L. Tremblay	2	Montréal	Chelmsford, Ont.	E.
C. Huot	1	Ste-Thècle	Témiscamingue.	V.

H. et Z. Bourret	2	Nominingue	Cochrane-	E.
F. Beauséjour et famille	3	Montréal	Témiscamingue	E.
G. Pepin et fils	2	Lac des Sables	"	E.
N. Primeau et famille	5	Montréal	"	E.
S. Struik	1	Hollande	Ste-Jovite	V.
C. St-Amand	1	Montréal	L'Annonciation	V.
A. Constantin et femme	2	"	Duhamel	V.
R. et O. Perron	2	"	Témiscamingue	E.
A. Forget	1	St-Sauveur	Duhamel	V.
D. Lafortune et femme	2	Montréal	"	V.
A. Bouchard	1	Dover, N. H	Témiscamingne	E.
J. Chaumont	1	St-Lin	Earlton, Ont	V.
A. Dubeau	1	St-Rédempteur	Duhamel	V.
P. St-Hilaire et famille	4	Montréal	Témiscamingue	E.
D. Bilodeau et femme	2	"	"	E.
J. St-Hilaire et famille	3	"	"	E.
J. Jura	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
E. Delarocque	1	" "	"	E.
E. Gauthier et femme	2	" "	"	E.
J. Levasseur et femme	2	Fall River, Mass	Amqui	E.
J. Pelletier et famille	4	" "	Petit Métis	E.
B. Rio	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
H. Diabarat	1	" "	"	E.
G. Sautet et famille	1	" "	"	E.
H. Gaillard et fille	2	" "	"	E.
A. Daireaux et fils	2	" "	"	E.
E. Stark et famille	4	" "	"	E.
G. Levesque et fils	2	Fall River, Mass	Amqui	E.
N. Turcotte	1	Montréal	Témiscouata	V.
P. Iza	1	St-Pierre et Miquelon	Montréal	E.
A. Levasseur	1	Salem, Mass	Petit Métis	E.
O. Ross et famille	6	Fall River, Mass	"	
A. Dufely et famille	3	Belœil	Matapédia	E.
F. Levesque	1	Lowell, Mass	"	V.
G. Lahaie	1	Willimantic, Conn	Témiscouata	E.
A. Quesnel	1	"	"	E.
T. Lebrun	1	"	"	E.
P. Hommon	1	St-Pierre et Miq	Montréal	E.
J. H. Faraho	1	France	Gaspésie	E.
L. Labelle	1	Montréal	Amqui	E.
M. Doiron	1	St-Pierre Miq	Montréal	E.
L. Gaudray	1	"	"	E.
E. Labelle et fils	2	Montréal	Amqui	E.
G. Cantin	1	Chateauguay	Témiscouata	E.
M. Macet et famille	3	St-Pierre et Mic	Montréal	E.
J. Leblanc	1	Montréal	Matapédia	E.

F. Levesque et femme.....	2	Salem, Mass.....	Petit Métis.....	E.
T. Desjardins.....	1	Sorel.....	St-Bonaventure .	V.
M. Geoffroi et famille.....	4	Lowell, Mass.....	St-Godfroi..,....	E.
E. Girardin et fils.....	2	St-Pierre et Mic.....	Montréal.....	E.
O. Lasalle et femme.....	2	France.....	Percé.....	E.
A. Arbour et femme.....	2	Montréal	Gaspésie	E.
F. Beck.....	1	"	Matapédia	E.
A. De la Roche et famille..	4	St-Pierre et Mic ...	Montréal.....	E.
O. Labrie.....	1	Montréal	Témiscouata....	E.
E. Coste et famille.....	3	St-Pierre et Mic.....	Montréal.....	E.
S. Quimper.....	1	Montréal	St-Moïse.....	E.
A. Labrie et femme.....	2	Belœil	Matapédia.....	E.
A. Loiselle et fils.....	2	Chicopie Falls.....	Témiscouata....	V.
A. Hubert et femme.....	2	Worcester Mass.. . .	"	V.
J. Haramboure..... ...	1	St-Pierre et Mic.....	Montréal.....	E.
J. et V. Hammond.....	1	"	"	E.
A. Quesnel et partis.....	6	St-Hyacinthe	Matapédia.....	V.
Jos. Gauthier.....	1	Montréal	Témiscouata....	E.
J. Feketé.....	1	"		
J. Feketé.....	1	Montréal.....	Matapédia.....	V.
M. Harambour et famille...	5	St-Pierre et Miq.....	Montréal.....	E.
O. Ouellette.....	1	Montréal	Cedar Hall.....	E.
H. Hamlin.....	1	St-Pierre et Miq. ...	Montréal	E.
F. Tremblay.....	1	Lowell, Mass.....	Amqui.....	V.
P. Michaud.....	1	"	"	V.
W. Lavoie.....	1	Montréal.....	Témiscouata....	E.
S. Marchand et fils.....	2	"	Cedar Hall.....	E.
E. Laviolette et femme.....	2	Salem, Mass.....	Témiscouata ...	V.

Sur motion de l'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Caron, il est

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les mines.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 24 janvier 1911.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformement à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Carbonneau :

De M. Dubuc et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer Roberval & Saguenay."

M. Caron (Matane) :

Des commissaires d'école de la municipalité de Saint-Jérôme de Matane, demandant une loi les autorisant à vendre un certain terrain.

M. Daignault :

De La Compagnie d'assurance des scieries mécaniques, demandant des amendements à sa charte.

M. Petit :

De Thomas Bossé, demandant une loi ratifiant un acte d'accord et convention entre feu Ovide Bossé *et uxor* et Thomas Bossé, modifiant le contrat de mariage de ce dernier.

M. Finnie :

De Harris Kligman et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Congregation Chavayin Kall Yisraël ".

L'honorable M. Mackenzie, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 3ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la Ligue anti-tuberculeuse de Trois-Rivières,
Des Dominicains du Rosaire,
De la Société du parler-français au Canada,
De la ville de Bay-View,
De la compagnie de chemin de fer " Richmond, Magog & Stanstead ",
De la ville de Cedar Park,
Et de la ville de Rigaud, demandant respectivement une loi les constituant en corporation.
De la cité des Trois-Rivières,
Du village de Montréal Sud,
De la " Shawinigan Water & Power Company "
Des Prévoyants du Canada,
De la compagnie de chemin de fer Québec et l'île d'Orléans,
De la " Women's Christian Association of Quebec ",

De la corporation du village du Sault-au-Récollet,
De la Société St-Jean-Baptiste de la ville de Salaberry de Valleyfield,
De la compagnie d'assurance Mont-Royal,
De la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal,
Et de l'Hôtel-Dieu de Lévis, demandant respectivement une loi amendant leur charte.

De la ville de Montréal-Ouest et de la ville de Buckingham, demandant respectivement une loi revisant et refondant leur charte.

De la " Diamond Whitewear Company Limited " et de la " Wayagamack Pulp and Paper Company Limited ", demandant respectivement une loi ratifiant certains règlements.

De Dame E. Anna Sturgeon et de Dame Amos Roberts, demandant une loi les autorisant à vendre certaine propriété.

De Jules Marion, de William James Shaughnessy et de Chs A. Emond, demandant respectivement une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à les admettre au nombre de ses membres.

De J. C. Routhier, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chiruigiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.

De J. J. A. Pérodeau, demandant une loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à régulariser son brevet et sa cléricature,

De Philéas Groulx, de Ferdinand Turgeon et autres, de Lambert Lyman et de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant respectivement une loi confirmant et ratifiant certains actes de vente,

D'Alfred Roy et autres demandant une loi concernant la succession A. Roy,

Du recteur et des marguilliers de l'église de St-Mathias de Westmount, demandant une loi les autorisant à emprunter sur hypothèque,

Du Révd. G. M. Lepailleur et autres, demandant une loi concernant les cotisatisation d'église de la paroisse du St-Enfant-Jésus de Montréal,

Et du " Montreal Curling Club " demandant une loi le constituant en corporation.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (54). Loi amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de St-Viateur d'Outrement.

Et bill (61). Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre George-Léonard Alexander au nombre de ses membres après examen.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la pernission de présenter nn bill (52) constituant en corporation La Société du Parler français au Canada.

En conséquence, il présente ce bill qui est réçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (71) amendant la loi constituant en corporation " The Shawinigan Water and Power Company."

En conséquence il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (86) ratifiant un règlement en date du 8 janvier 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de priviléges à la " Diamond Whitewear Company Limited."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (87) ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité de Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à " The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited."

En conséquence il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (75) constituant en corporation les Domicaines du Rosaire.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (115) amendant la charte de la cité de Trois-Rivières.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présente un bill (102) constituant en corporation la ligue anti-tuberculeuse de Trois-Rivières.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,— Que M. Blouin ait la permission de présenter un bill (53) amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86, concernant " Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gendron ait la permission de présenter un bill (59) revisant et refondant la charte de la cité de Buckingham.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (88) concernant un acte de vente par Ferdinand Turgeon ès-qualité à Israël Montreuil et autres.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (83) amendant la loi constituant en corporation les Prévoyants du Canada.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (74) amendant la loi constituant en corporation "The Women's Christian Association of Quebec."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (62) autorisant le recteur et les marguilliers de l'église Saint-Mathias, Westmount, à emprunter de l'argent, et à d'autres fins.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présente un bill (65) constituant en corporation la ville de Bay-View.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geofirion ait la permission de présenter un bill (92) amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant de Jésus, de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (77) amendant de nouveau les lois concernant la "Montreal Street Railway Company."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçe, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (66) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Napoléon-Jules Marion au nombre de ses membres après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (67) constituant en corporation la ville de Cedar Park.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Robillard ait la permission de présenter un Bill (99) confirmant la vente, par Dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecutre.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (111.) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter uu bill (55.) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre William-James Shaughnessy au nombre de ses membres.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné, – Que M. Cousineau ait la permission de présenter un bill (51.) autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Charles Auguste Emond à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Tessier propose appuyé par M. Mercier et il est—

Ordonné,—Que la règle 58ème des règlements de cette Chambre, paragraphe 3*a*, relative à l'examen par les officiers spéciaux en loi et à l'impression d'un bill, soit suspendue relativement au bill d'incorporation de la ville de La Tuque.

M. Tessier propose appuyé par M. Mercier et il est—

Ordonné,—Que le délai pour la réception des pétitions soit étendu jusqu'au 27 janvier courant.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard et il est—

Ordonné,—Que les noms de MM. Cardin et Daigneault soient ajoutés à ceux des membres qui composent le comité des ordres permanents.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des abeilles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (4) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les cercles agricoles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois (Montréal, division No 3) ait la permission de présenter un bill (151) insérant l'article 386*a* dans la loi électorale de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Caron propose, appuyé par l'honorable M. Devlin et il est—

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité-général pour considérer certaines résolutions concernant les cercles agricoles.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à l'octroi d'une subvention à certaines municipalités, pour la confection et l'entretien des chemins ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

L'honorable M. Mackenzie, trésorier de la province dépose sur le bureau de la Chambre, copie d'un état détaillé des recettes et des dépenses de la province de Québec, depuis le 30 juin 1910, jusqu'à ce jour.

(*Document de la session No 28*).

L'honorable M. Mackenzie, trésorier de la province, transmet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, signé de sa main.

Et le dit message étant lu par M. l'Orateur (tous les députés se tenant debout tête découverte), comme suit:

L.-A. JETTÉ,

L'Administrateur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1912, conformément aux dispositions de la section 54 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre. (*Document de la session No 1*).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 24 janvier 1911.

L'Administrateur de la province de Québec transmet à l'Assemblee législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1911, conformément aux dispositions de la Section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre. (*Document de la session No 1*).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 24 janvier 1911.

Ordanné,—Que le dit message et les estimés qui l'accompagnent soient envoyés au comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose appuyé par l'honorable M. Kaine que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Un débat s'élève.

M. Lavergne propose, appuyé par M. Cousineau, et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—1. Quelles ont été, chaque année, depuis l'entrée en vigueur de la loi 8 Edouard VII, chapitre 4, section 3, sanctionné le 25 avril 1908, les commissions scolaires à qui le gouvernement a payé des subventions pour aider à la création d'académies commerciales, en vertu de la dite loi ?

2. Dans quels comtés sont respectivement situées, les académies commerciales ainsi subventionnées ?

3. Quel montant a été payé chaque année à chacune de ces commissions scolaires et quelle est la date de chaque paiement ?

4. A l'ordre de qui le chèque a-t-il été fait dans chaque cas, et à qui a-t-il été remis ou expédié par le gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Année.	Noms des municipalités et des comtés où sont situées les académies.	Montants payés.	Date des paiements.	Personnes auxquelles les chèques étaient payables.	Personnes auxquelles les chèques ont été remis et adressés
1908-1909..	St-Tite, Champlain	$1,500 00	18 juillet 1908..	D. Rouleau	P. C. Neault
	St-Joseph, Lévis	500 00	" ..	Rév. E. J. Fafard	C. Blouin
	Mont-Joli, Matane	2,500 00	" ..	Rév. J. A. Verreault	D. Caron
	Rawdon, Montcalm	500 00	" ..	Rév. J. M. Landry	Rév. J. M. Landry
	Ste-Anne de Beaupré, Montmorency.	4,500 00	" ..	Frs. Blouin	Hon. L. A. Taschereau
	St-Augustin, Portneuf	1,500 00	" ..	E. Bourbeau	Sir L. Gouin
	St-Casimir, Portneuf	1,500 00	" ..	J. B. Dumas	"
	St-Raymond, Portneuf	4,500 00	" ..	Rév. M. J. Filion	"
	Beauport, Québec	800 00	" ..	David Giroux	C. F. Delâge
	Charlesbourg, Québec	200 00	" ..	Jos. Lefebvre	"
	Waterloo, Shefford	2,000 00	" ..	J. M. Bourgeois	Hon. E. de Varennes
1909-1910..	Arthabaskaville, Arthabaska	500 00	13 juillet 1909..	C. R. Garceau	P. Tourigny
	St-Jean Deschaillons, Lotbinière	2,000 00	" ..	J. A. Jacques	N. Francœur
	Mont-Joli, Matane	1,500 00	" ..	Rév. J. A. Verreault	D. Caron
	Rawdon, Montcalm	500 00	" ..	Rév. J. M. Landry	F. O. Dugas
	Ste-Anne de Beaupré, Montmorency.	4,000 00	" ..	Frs Blouin	Hon. L. A. Taschereau
	St-Casimir, Portneuf	1,500 00	" ..	J. B. Dumas	Sir L. Gouin
	St Augustin, Portneuf	1,000 00	" ..	E. Bourbeau	"
	St Raymond, Portneuf	3,500 00	" ..	Rév. M. J. Filion	"
	Charlesbourg, Québec	300 00	" ..	Jos. Lefebvre	C. F. Delâge
	Beauport, Québec	500 00	" ..	David Giroux	"
	St-Ambroise, Québec	700 00	" ..	J. O. Savard	"
	St Jovite, Terrebonne	3,000 00	" ..	J. R. Larocque	Sec. des Commissaires
1910-1911..	New Carlisle, Bonaventure	1,500 00	7 juillet 1910..	W. L. Kompferr	J. H. Kelly
	St-Louis, Compton	2,000 00	" ..	J. E. Palmer	Hon. P. Pelletier
	St-Jean-Deschaillons, Lotbinière	2,000 00	" ..	J. A. Jacques	N. Francœur
	Mont-Joli, Matane	2,000 00	" ..	Rév. J. A. Verreault	D. Caron
	Black-Lake, Mégantic	1,000 00	" ..	J. R. Ouellet	F. T. Savoie
	Rawdon, Montcalm	2,000 00	" ..	Rév. J. M. Landry	Rév. J. M. Landry
	St-Jacques de l'Achigan, Montcalm.	2,000 00	" ..	Maj. Granger	Le curé de St-Jacques
	St Augustin, Portneuf	1,000 00	" ..	E. Bourbeau	Sir L. Gouin
	[illegible]f	2,000 00	" ..	J. B. Dumas	"
		4,000 00	" ..	Cyr. Renaud	C. F. Delâge

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il augmenté le salaire des inspecteurs d'écoles ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date et quel est le montant de l'augmentation ?

3. Le gouvernement a-t-il modifié le service d'inspection scolaire ?

4. Dans l'affirmative de quelle façon ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. Par arrêté en conseil du 10 août 1910, l'augmentation comptant du 1er juillet précédent. Augmentation totale $17,725 répartie comme suit :

2	traitements de	$1.200	portés à	$1,400.
41	"	1,000	"	1,400.
2	"	300	"	450.
1	"	275	"	400.
1	"	200	"	300.
1	"	100	"	200.
1	Inspecteur nouveau (Saguenay),			300.

3. Oui.

4. En obligeant les inspecteurs à faire deux visites d'inspection par année au lieu d'une, à donner lors de leur première visites aux instituteurs et institutrices de chaque paroisse une conférence pédagogique pour leur rappeler leurs devoirs et signaler les défauts qu'ils auront pu constater au cours de leur inspection, dans la tenue des écoles de la municipalité, à employer tout leur temps à l'exercice de leurs fonctions.

Il est proposé par M. Cousineau, appuyé par M. Giard, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Communication entre le département du trésor et toute personne au sujet de l'octroi de licences pour l'emmagasinage de la dynamite par les propriétaires de carrières ou de mines, dans le cours de 1910.

Il est proposé par M. Cousineau, appuyé par M. Plante, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Communication entre le épartement du procureur général et toute personne au sujet de la disparition range et du décès mytérieux d'une jeune fille de Montréal du nom de Cécile ichaud, dans le cours de l'automne de 1910.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 25 janvier 1911

Une pétition est présentée et déposée sur la table de la Chambre.
Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Par M. Finnie.—De Louis Holstein et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " The Hebrew Sheltering and Orphan Home ".

Par M. Perron.—M. Monklands Limited, demandant une loi, les autorisant d'ouurir un certain chemin·

M. Cardin, du comité du code municipal, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a élu M. Cardin son président et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres ".
Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Cardin, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité lequel se lit comme

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De " The Trustees Executors and securities Insurance Corporation Limited ", demandant une loi leur permettant de faire affaire dans la province de Québec et d'acquérir des propriétés.
De George Bélanger, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique du droit.
De la ville de Maisonneuve, demandant une loi amendant sa charte.
De Chs. P. Tucker et autres, demandant une loi amendant la charte de la ville d'Outremont.
De Chs. Dumontier, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, après examen.
De la compagnie de chemin de fer de Kamouraska et de l'Islet.

Et de la compagnie de chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant respectivement une loi, les constituant en corporation.
De Gilbert Leduc, père, Gilbert Leduc, fils et autres, demandant une loi validant et confirmant un acte de donation.
De F. X. Décarie et autres, demandant une loi les autorisant à vendre certains biens légués.

Des Révérendes Sœurs de la Charité de Québec, demandant une loi annexant le Sanatorium Villa Mastaï à la paroisse de St-Michel Archange.

Et de Thomas Bossé, demandant une loi ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* et Thomas Bossé, ratiffant le contrat de mariage de ce dernier.

Ordonné,—Que M. Desaulniers ait la permission de présenter un bill (68) demendant la constitution en corporation du village de Montréal-sud.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (96) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Bissonnet ait la permission de présenter un bill (72) incorporant " The Richmond Magog & Stanstead Railway Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Leclerc ait la permission de présenter un bill (90) annexant le sanatorium Villa Mastaï à la paroisse de Saint-Michel Archange.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (114) amendant la charte de la ville d'Outremont.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (101) autorisant " The Trustees, Executors and Insurance Corporation, Limited", à faire affaires dans la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (119) concernant la succession de feu Benjamin Décarie.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lafontaine (Berthier), ait la permission de présenter un bill (85) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Charles Dumontier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (57) autorisant le Barreau de la province de Québec à permettre à George Bélanger de pratiquer le droit.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (97) constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer Kamouraska et l'Islet.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Petit ait la permission de présenter un bill (82) ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* à Thomas Bossé, et un acte de conventions entre le revérend Edmond Bossé et Thomas Bossé.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (63) constituant en corporation " The Montreal Curling Club ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (9) amendant la loi 1 George V, chapitre 7, relativement à l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Kelly.—1. Combien y a-t-il de moulins à pulpe dans la province ?
2. Où sont-ils ?
3. Quand ont-ils été construits ?
4. Quelle est la moyenne du rendement quotidien de chacun de ces moulins ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Le gouvernement est à faire préparer des statistiques sur tous les établissements travaillant le bois dans la province de Québec. D'après les renseignements que nous possédons il a 25 usines à pulpe dans cette province.
2 et 4.

Endroits.	Nom de la compagnie.	Capacité de rendement journalier.
Buckingham	James McLaren Co Ld	120,000
Bromptonville	Brompton Pulp & Paper Co	280,000
Chicoutimi	La Cie Pulpe de Chicoutimi	300,000
Clark City	North Shone Power Ry & Nav. Co	400,000
East Angus	Brompton Pulp & Paper Co	80,000
Fraserville	Rivière du Loup Co. Ld	80,000
Grand'Mère	Laurentide Paper Co. Ld	440,000
Hull	E. B. Eddy Co. Ld	200,000
Jonquières	Jonquières Pulp Co. Ld	85,000
Lachute	Chatam Pulp & Paper Co	40,000
Lac Mégantic	Lake Megantic Pulp Co	30,000
La Tuque	Quebec & St Maurice Ind. Co	50,000
Kingsey Falls	Dominion Paper Co	14,000
Nicolet Falls	A. J. Morrill & Saw	40,000
Ouatchouan Falls	Ouatchouan Falls Pulp Co	60,000
Pont Rouge	J. Cartier Pulp & Paper Co	30,000
Portneuf	Joseph Ford & Co	20,000
Rimouski	Price Porritt Pulp & Paper Co	60,000
Shawanigan Falls	Belgo Can. " "	200,000
Ste-Adèle	La Cie des Moulins du Nord	20,000
St-André	Metabetchouan Pulp Co	60,000
St-Antonin	T. Florentin Soucy	30,000
St-Jérôme	J. C. Wilson & Co	30,000
St-Raymond	St-Raymond Paper Co. Ld	70,000
Windsor Mills	Canada Paper Co	100,000
	Total	2,839,000

3. Nous ne pouvons dire quand ces diverses usines ont été construites.

Par M. Kelly.—1. Combien y a-t-il de moulins à papier dans la province ?
2. Où sont-ils ?
3. Quand ont ils été construits ?
4. Quelle est la moyenne du rendement quotidien de chacun de ces moulins ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Le gouvernement est à faire réparer des statistiques sur tous les établissements travaillant le bois dans la province de Québec. D'après les renseignements que nous possédons, il y a 20 usines à papier dans cette province.

2 et 4.

Endroits.	Nom des compagnies.	Capacité de rendement quotidien.
East Angus	Brompton Pulp & Paper Co	50,000 lbs
Grand'Mère	Laurentide Paper Co. Ltd	370,000 "
Hull	E. B. Eddy & Co. Ltd	200,000 "
Joliette	Alex. Mc Arthur Co Ltd	40,000 "
Jonquières	Jonquières Pulp Co. Ltd	45,000 "
Kingsey Falls	Dominion Paper Co	30,000 "
Lachute	J. C. Wilson Co. Ltd	70,000 "
Pont Rouge	Montreal Paper Co	26,000 "
Portneuf	Joseph Ford & Co	40,000 "
"	Rowland Ford	8,000 "
"	Montreal Paper Co	18,000 "
"	Portneuf Paper Co	10,000 "
Sault-aux-Récollets	J. R. Walker & Co	14,000 "
Shawinigan Falls	Belgo-Canadian Pulp & Paper Co	160,000 "
Ste-Adèle	La Cie des Moulins du Nord	24,000 "
Ste-Basile	Montreal Paper Co	10,000 "
St-Jérôme	Rolland Paper Co.	14,000 "
St-Raymond	St-Raymond Paper Co. Ltd	50,000 "
Crab Tree Mills	E. Crab Tree & Sons	21,000 "
Winsor Mills	Canada Paper Co. Ltd	140,000 "
	Total	1,343,000

3. Nous ne pouvons dire quand ces diverses usines ont été construites.

Par M. Kelly.—1. Quel est le montant dépensé en mains d'œuvre et en dépenses contingentes pour transformer une corde de bois de pulpe en pulpe?

2. Quel est le montant dépensé en mains d'œuvre et quelles sont les dépenses contingentes pour transformer une corde de bois de pulpe en papier?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. En calculant le coût de la tonne de pulpe (2000 lbs.) à $12.59, prix moyen, celui du bois qui entre dans la fabrication est de $6.39, des salaires de $3.00 et des dépenses additionnelles $3.20.

2. En calculant le coût d'une tonne de papier à $34.25, prix moyen, celui du bois qui entre dans la fabrication de ce papier est de $7.25. Celui des salaires $11 95 et des autres dépenses $15.20.

Par M. Kelly.—1. Quel quantité de bois de pulpe y a-t-il actuellement sur pied, dans la Province de Québec, sur les lots patentés ?

2. Quelle quantité y a-t-il dans les seigneuries?

3. Quelle quantité y a-t-il sur les lots sous location ?
4. Quelle a été la moyenne annuelle de bois de pulpe exporté de la province, depuis les cinq dernières années, sur les lots patentés ?
5. Quelle quantité a-t-on exportée provenant des lots sous location ?
6. Quelle quantité provenant des seigneuries ?
7. Quelle quantité provenant des terres sous permis.

Réponse par l'honorable M. Allard :

1, 2 et 3. Nous ne possédons pas les renseignement nécessaires pour répondre à ces trois questions.
4. 480,000 cordes.
5 et 6. Comme les statistiques ne différencient point entre les seigneuries et les lots patentés, nous ne pouvons donner que le total des bois provenant des terrains autres que ceux appartenant à la Couronne, soit 480,000 cordes.
7. 140,000 cordes.

Par M. Kelly.—1. Quelle quantité d'épinette noire y a-t-il dans la province ?
2. A quoi l'emploie-t-on ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Les renseignements que nous possédons sont insuffisants pour nous permettre de répondre à cette question.
2. L'épinette noire est employée, comme les autres épinettes, à faire du bois de sciage, de la pâte de bois, des pieux, des pilotis, des allumettes, des vases en bois, etc.

Par M. Kelly.—1. A-t-il été trouvé quelque chose pour remplacer l'épinette dans la fabrication du papier à journaux ?
2. Est-il à la connaissancedu gouvernement, que le gouvernement américain dépense annuellement, et a dépensé des sommes considérables pour remplacer le bois de pulpe dans la fabrication de papier à journaux ; dans l'affirmative quel résultat a-t-on obtenu ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. On a essayé à découvrir plusieurs substituts à l'épinette pour remplacer cette essence dans la fabrication du papier-journal, mais sans aucun résultat pratique.
2 Le gouvernement américain a voté au dernier congrès, une somme de $30,000 pour organiser une série d'essais en coopération avec l'association des fabricants de pulpe et de papier des Etats-Unie pour trouver un substitut pour remplacer l'épinette dans la fabrication du papier-journal, du papier d'emballage, etc. Une usine a été établie à Warsaw, Wis., le mois dernier. Divers essais ont été faits par le service forestier des Etats-Unis depuis 1905, mais sans grands résultats pratiques.

Par M. Tellier.—1. Quel a été, chaque année, depuis 1867 inclusivement, jusqu'à 1910 inclusivement, le nombre des beurreries et le nombre des fromageries en opération dans cette province ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Année.	Beurreries.	Fromageries.	Beurreries et Fromageries combinées.	Remarques.
1867	.....	.....	.....	Aucun renseignement.
1868	.....	.....	.....	" "
1869	.....	.....	.....	" "
1870	.....	.....	.....	" "
1871	.....	25	.....	" "
1872	....	.....	.....	" "
1873	.....	.....	.....	" "
1874	.....	.....	.....	" "
1875	.....	.....	.....	" "
1876	.....	.....	.....	" "
1877	.....	.....	.....	" "
1878	.....	.....	.....	" "
1879	.....	.....	.....	" "
1880	.....	.....	.....	" "
1881	22	140	... .	" "
1882	.....	.....	.....	" "
1883	.....	.....	.....	" "
1884	.....	.....	.....	" "
1885	.....	.....	.....	" "
1886	.....	.....	.....	" "
1887	.....	.....	.....	" "
1888	.....	.....	.....	" "
1889	.....	.....	.....	" "
1890 a				
1891	112	618		
1892	162	947	22	
1893	200	1000		
1894	261	1192		
1895	.....	.....	.....	" "
1896	307	1467		
1897	335	1266		
1898	.....	.....	.....	" "
1899	404	1192	307	
1900	445	1202	340	
1901	445	1207	340	
1902	452	1350	491	
1903	562	1366	709	
1904	525	1122	517	
1905	.....	.....	.....	" "
1906	569	1281	625	
1907	627	1392	736	
1908	.....	.....	.....	" "
1909	575	1316	679	
1910	643	1672	691	

a—614 beurreries et fromageries.

Par M. Sauvé.—1. Quel est le magistrat du district de Terrebonne ?
2. Combien a-t-il entendu de causes en 1910 ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. M. Achille F. Carrier et M. Bourbeau-Rainville.
2. M. Carrier vingt-deux ; M. Rainville, aucune.

Par M. Francœur.—1. Jugement a-t-il été rendu sur la requête par laquelle la Couronne a demandé de changer le lieu du procès des frères Houle, accusés de meurtre, et dont il est question dans la réponse du procureur général à une interpellation que faisait l'honorable député de Beauharnois, le 17 janvier courant ?

2. Les dispositions de la loi relatives au droit de demander le changement du lieu des procès criminels ont-elles été amendées depuis le 17 janvier courant ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui, il a été ordonné, à la demande de la Couronne, que le procès de William et Aimé Houle n'ait pas lieu dans le district de Beauharnois mais dans celui de Montréal.

2. Les dispositions de la loi relative au droit de demander le changement de lieu des procès criminels n'ont pas été amendées depuis le 17 janvier courant.

Par M. Gault.—1. Quelle proportion du montant de $76,516.84, reçu pour taxes sur transferts d'actions obligations, etc., mentionné à la page 8 des comptes publics du dernier exercice financier, a été reçue du *Montreal Stock Exchange* ?

2. De quoi se composait la balance du dit montant ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1.	$ 43,912 92
2. Reçu de courtiers qui ne sont membres d'aucune institution de bourse.....	5,358 18
Du " Montréal Mining Exchange "	1,928 20
Des corporations commerciales.....	6,217 82
De vente de timbres sur les transferts d'actions.....	19,099 72

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il institué une commission, appelée " La Commission du régime des eaux courantes de Québec ", en vertu de la loi 1 George V, chapitre 5, sanctionnée le 4 juin 1910 ?

2. Dans l'affirmative, quels sont les commissaires, quand ont-ils été nommés et quel est leur salaire ?

3. Cette commission a-t-elle fait son rapport?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Non.

Il est proposé que M. Morisset, appuyé par M. Cardin, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Rapports concernant la société coopérative des fromageries de Québec.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné le 23 janvier courant, sur proposition de M. Lavergne, lors de la motion : Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (54) amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (61) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre George Leonard Alexander au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (52) constituant en corporation La Société du Parler français au Canada.

Bill (71) amendant la loi constituant en corporation " The Shawinigan Water and Power Company."

Bill (75) constituant en corporation les Dominicaines du Rosaire.

Bill (102) constituant en corporation la ligue anti-tuberculeuse des Trois-Rivières.

Bill (53) amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86, concernant Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Bill (83) amendant la loi constituant en corporation les Prévoyants du Canada.

Bill (74) amendant la loi constituant en corporation " The Women's Christian Association of Quebec. "

Bill (62) autorisant le recteur et les marguilliers de l'Eglise Saint-Mathias, Westmount, à emprunter de l'argent, et à d'autres fins.

Bill (92) amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant de Jésus, de Montréal.

Bill (66) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Napoléon-Jules Marion au nombre de ses membres, après examen.

Bill (67) constituant en corporation la ville de Cedar Park.

Bill (55) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre William-James Shaughnessy au nombre de ses membres.

Bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Bill (51) autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Charles-Auguste Emond à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (77) amendant de nouveau les lois concernant la " Montreal Street Railway Company ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, etc.

La Chambre reprend le débat sur la motion : Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et, le débat se continu.

M. Kelly propose, appuyé par M. Blouin et il est

Ordonné,—Que le debat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 26 Janvier 1911

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue.

M. Vilas.—De Claude O. Robb *et al*, demandant une loi d'incorporation, sous le nom de " The district of Bedford General Hospital ".

Ordonné,—Que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (154) amendant l'article 780 du Code municipal, relativement aux chemins municipaux.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renvoyé au comité du Code municipal.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (155) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Gault.—1. Combien de sessions le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique a-t-il tenues, chaque année, depuis trois ans ?

2. Combien de jours, chacune de ces sessions a-t-elle duré ?

3. Quels ont été, à chacune de ces séances, les membres présents et les membres absents ?

4. Y a-t-il actuellement des sièges vacants à ce comité ? Dans l'affirmative, quels sont ces sièges ? Depuis quand sont-ils respectivement vacants ? Pourquoi ces vacances n'ont-elles pas été remplies ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Quatre asssemblées chaque année.
2. Un jour.
3. Rev. W. I. Shaw Président.....Présent 12 Fois.

Hon. Boucher de la Bruère	"	..	"
G. L. Masten Ecr	"	9	"
Prof. A. W. Kneeland	"	12	"
Rev. E. T. Love	"	10	"
Le Très Rev. A. N. Dunn Lord, évêque de Qué.	"	5	"
H. B. Ames Ecr	"	5	"
Principal W. Peterson	"	11	"
Gavin J. Walker	"	6	"
Hon. Sydney A. Fisher	"	..	"
John C. Sutherland, Ecr	"	12	"
Prof. James Robertson	"	5	"
Hon. P. S. G. Mackenzie	"	5	"
W. S. Maclaren Ecr. (décédé)	"	4	"
Remplacé par Wm. Rowat Ecr. M. D	"	4	"
Hon. J. K. Ward (décédé)	"	4	"
Rev. E. I. Rexford	"	6	"
S. Robins Ecr	"	10	"
John White Ecr	"	9	"
W. L. Shurtleff Ecr	"	9	"
Juge McCorkill	"	3	"
Juge Weir	"	1	"

Représentants des instituteurs, élus chaque année.

Rev. A. M. Taylor	Présent.	3	Fois
Melle B. Hunter	"	8	"
Melle Ferguson	"	1	" 12

4. Oui, il y a deux sièges vacants.

5. Celui de l'Hon. J. K. Ward, décédé, et celui de M. J. C. Sutherland qui a résigné.

6. Ces deux sièges ont été respectivement vacants depuis la mort de l'hon. J. K. Ward, le 2 octobre 1910, et depuis la résignation de M J. C. Sutherland, le 11 janvier 1911.

7. Sous considération du gouvernement.

Par M. Lavergne—1. Quels sont les assistants protonotaires de la cour supérieure pour le district de Québec?

2. Quelle est la date de leur nomination respective?

3. Quel est le salaire de chacun d'eux?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. MM. E. L. Burroughs, Alph. Boissonneault, Thos. W. S. Dunn, G. Prendergast, M. H. Chabot, E. Chouinard, au greffe de la Cour supérieure; Tiburce Dessaint, au bureau des Tutelles, Philéas Gagnon, au bureau des archives.

2. E. L. Burroughs, 7 novembre 1878.
Alph. Boissonneault,, 18 janvier 1898.
T. W. S. Dunn, 13 iuin 1895.
G. Prendergast, 26 mai 1898.
M. H. Chabot, 15 août 1902.
E. Chouinard, 27 novembre 1907.
Tiburce Dessaint, 7 avril 1906.
Philéas Gagnon, 25 février 1909.

3.

E. L. Burroughs	$ 1,800 00
Alph. Boissonneault	1,800 00
T. W. S. Dunn	1,100 00
G. Prendergast	1,100 00
M. H. Chabot	1,400 00
E. Chouinard	1,200 00
Tiburce Dessaint	1,300 00
Philéas Gagnon	1,400 00

M. Langlois (Montréal, propose appuyé par M. Finnie, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous arrêtés ministériels depuis 1896, se rapportant à la fixation d'un minimum de traitement pour les instituteurs et institutrices.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill 151 insérant l'article 386*a* dans la loi électorale de Québec.

M. Langlois (Montréal), propose, appuyé par M. Finnie :

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné mardi le 24 janvier courant, lors de la motion : que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et, le débat se continuant, M. Sauvé, appuyé par M. Lafontaine, (Maskinongé), propose en amendement :

Que tous les mots après " que ", dans la motion principale soient remplacés par les suivants :

" Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté cette Chambre croit devoir inviter le gouvernement.

a. A diminuer le fardeau des taxes qui pèsent sur les contribuables de cette province ;

b. A exempter de taxes toute succession en ligne directe ou entre mari et femme dont la valeur nette n'excède pas dix mille piastres ;

c. A exempter de taxes toute part d'héritage, en ligne directe ou entre mari et femme, dont la valeur nette n'excède pas trois mille piastres au cas de partage d'une succession s'élevant à plus de dix mille piastres."

Un débat s'élève.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier—10.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane)
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Désaulniers,
Devlin.
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur.
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, division No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morrisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville,)
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh—50

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise à la Chambre et résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité des subsides.

EN COMITÉ.

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la corporation de l'Hôpital-Général, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'œuvre des " Malades indigents ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital St-Patrice, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile St-Vincent de Paul, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'École protestante d'industrie et de refuge, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

7. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile des Orphelins St-Patrice, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

8. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maternité de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

9. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Magdalen Asylum ", (Bon Pasteur), Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

10. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante et huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Orphelinat catholique, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

11. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

12. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, pour l'hôpital des enfants trouvés, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

13. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-six piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Protestant Orphan Asylum ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

14. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois piastres et vingt-cinq cents soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de la Maternité, aux soins des Sœurs de la Miséricorde, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

15. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la rue Bonaventure, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

16. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de Nazareth, pour les enfants abandonnés, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

17. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école des aveugles, Asile Nazareth, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

18. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ouvroir pour les aveugles, Asile Nazareth, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

19. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Dispensaire de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

20. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la " Montréal Ladies Benevolent Society ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

21. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Sainte-Brigitte, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

22. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Protestant Infants' Home ", Montréal, pour l'année bnancière finissant le 30 juin 1911.

23. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Church Home ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

24. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux piastras et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Bethléem, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

25. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Notre-Dame, Montréal, pour l'anné financière finissant le 30 juin 1912.

26. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille cinquante piastres soi accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu, de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

27. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la " Ladies Hebrew Benovelent Society ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

28. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Miséricorde, pour l'entretien d'enfants trouvés, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

29. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Providence, coin des rues Ste-Catherine et Fullum, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

30. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Sheltering Home ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

31. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut McKay, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

32. *Résolu*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Montreal Foundling and Sick Baby Hospital ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delage rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés, savoir :

Bill (115) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

Bill (88) amendant un acte de vente consenti par Ferdinand Turgeon, ès-qualité, à Israël Montreuil et autres.

Bill (68) concernant la constitution en corporation du village Montréal-Sud.

Bill (90) annexant le sanatorium Villa Mastaï à la paroisse de Saint-Michel Archange.

Bill (101) autorisant " The Trustees, Executors and Securities Insurance Corporation, Limited " à faire affaires dans la province de Québec.

Bill (119) concernant la succession de feu Benjamin Décarie.

Bill (85) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Charles Dumontier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

Bill (57) autorisant le Barreau de la province de Québec à permettre à George Bélanger de pratiquer le droit.

Et bill (63) constituant en corporation " The Montreal Curling Club ".

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 27 janvier 1911

Une pétition est présentée et déposée sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues.

M. Geoffrion—

D'Olivier Limoges et autres, demandant une loi pour amender la loi 62 Victoria, chapitre 58, et les lois qui l'amendent.

M. Lafontaine (Berthier)—

Des syndics de la paroisse de St-Gabriel de Brandon, demandant une loi les autorisant à emprunter un certain montant pour la construction de l'église de la dite paroisse et amender la loi 9 Edouard VII, chapitre 138.

M. Geoffrion, du comité des bills privés. présente à la Chambre le 3ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill 60.—Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Joseph-Armand Boisseau à l'exercice de la profession de notaire, après examen, et a l'honneur de rapporter le dit bill avec certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre. "

M. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la Compagnie Immobilière de Montréal-Est, Limitée, demandant une loi validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par l'acte de donation de Dame Julie Morache *et al*,

Du " Synod of the Diocese of Montreal ", demandant une loi amendant sa charte,

Et de Claude O. Robb et autres, demandant une loi constituant en corporation " The District of Bedford General Hospital ".

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (15) ratifiant un acte entre la ville de Québec, le gouvernement et les syndics des chemins à barrières de la rive nord, relatif au pont Dorchester.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde leuture.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (153) amendant les articles 237, 363, 684 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Vilas ait la permission de présenter un bill (122) constituant en corporation " The District of Bedford General Hospital".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Sur motion de l'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie, il est

Résolu,—qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à une loi ratifiant un acte entre la ville de Québec, le gouvernement et les syndics des chemins à barrières de la rive nord relatif au pont Dorchester.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (8) amendant la loi des jurés de la Province de Québec, relativement à la qualité des jurés dans le district de Pontiac.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande on concours.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Gault.—1. A qui les $100,000.00 d'obligations du prêt aux incendiés des Trois-Rivières, émises en vertu de la loi 9 Edouard VII, chap. 2, et de la loi 9 Ed. VII, chap. 84, ont-elles été vendues?

2. Quel prix en a-t-on retiré?

3. Quel en était l'intérêt?

4. A-t-il été payé quelque commission ou courtage pour la vente de ces débentures?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. On n'a pas fait connaître au gouvernement à qui les débentures ont été vendues.

2. Dans sa lettre du 10 de décembre, 1909, le secrétaire-trésorier du conseil de la cité des Trois-Rivières mentionne le fait que ces débentures ont été vendues $110,000.00.

3. 4¼%.

4. Le gouvernement n'en sait rien.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—A la page 113 du rapport général du ministre de la colonisation des mines et des pêcheries de la province de Québec, pour l'année expirant le 30 juin 1910, on lit ce qui suit: " Le

nombre de colons inscrits (à l'agence de colonisation de Montréal), adultes et enfants est de 1399? Combien de ces 1399 colons inscrits à l'agence de Montréal sont actuellement établis sur les terrains de colonisation ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Sans vérification de la liste, il est impossible de préciser.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Est-ce l'intention du gouvernement, d'apporter des amendements à la loi des licences durant la présente session ?

2. Dans l'affirmative, sur quels articles de la loi doivent porter ces amendements ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2. Ce n'est pas actuellement l'intention du gouvernement d'amender la loi des licences de Québec, à la présente session.

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement sait-il que la position du shérif à Québec est vacante ?

2. Dans l'affirmative, depuis combien de temps ?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour remplir cette position et combien ?

4. Quels sont les noms de ceux qui ont fait ces demandes ?

5. Quand le gouvernement remplira-t-il cette position ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui :
2. Depuis le 29 janvier 1910 :
3. Aucune :
4. ....
5. Dans le plus bref délai possible :

M. Cousineau.—1. Le gouvernement a-t-il l'intention, à cette session, de présenter un bill pour diviser le comté d'Hochelaga pour les fins de la représentation à la législature ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le nombre de circonscriptions électorales pour la ville de Montréal ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. A la session prochaine.
2. A la session prochaine.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il des agents de repatriement aux Etats-Unis ?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms ?

3. Font-ils des rapports au gouvernement ?

4. Dans l'affirmative, le gouvernement publie-t-il ces rapports ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Un agent.
2. M. J. B. Lucier.
3. Oui.

4. Non, sauf les chiffres en blocs mentionnés au rapport général du ministère (pour la dernière année p. 128).

Par M. Lavergne.—1. Le gouvernement a-t-il fait adopter une loi spéciale pour la nomination d'un agent de la province à Londres ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date, pour quelle raison ?

3. Qui a été nommé à cette position ?

4. Si personne a été nommé, le gouvernement a-t-il reçu des demandes à ce sujet ?

5. Dans l'affirmative, de qui, à quelle date ?

6. Quand le gouvernement a-t-il l'intention de faire cette nomination ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Le 25 avril 1908, pour représenter la province.
3. Personne.
4. Non.
5. ....
6. Dans le plus bref délai possible.

Par M. Sauvé.—1. M. A. G. Tanner était-il à l'emploi du gouvernement aux mois d'octobre et de novembre derniers ?

2. Dans l'affirmative, lui était-il alors permis de prendre part aux luttes électorales ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Il n'a demandé aucune permission

Par M. Sauvé.—Le procureur général se propose-t-il de présenter, à cette session, une nouvelle législation concernant la cocaïne ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que le ministère de la milice à Ottawa a fait au Conseil de l'instruction publique une demande à l'effet de favoriser l'enseignement du service militaire dans les écoles ?

2. Dans l'affirmative, quelle a été la réponse du Conseil ?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de suivre cette politique ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Le ministère de la milice à Ottawa, ayant informé le gouvernement de la Province de Québec que Lord Strathcona & Mount Royal avait créé un fonds destiné à l'encouragement de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles publiques, aux conditions prescrites par Lord Strathcona, la question fut référée au comité catholique et au comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

2. Le comité catholique, après avoir étudié la question, adopta unanimement, a sa séance du 6 octobre dernier, la résolution suivante :—" Le comité catholique du conseil de l'Instruction publique, convaincu de l'utilité des

exercices gymnastiques et de l'entrainement militaire parmi la jeunesse des écoles, et disposé à leur donner tous ses encouragements fera tout en son pouvoir pour arriver à les établir partout où ce sera possible, en vertu de règlements qu'il se réserve de faire et d'amender dans le libre exercice de ses attributions ordinaires ".

Le comité protestant, de son côté, avait adopté, dans sa séance du 28 mai, 1909, la résolution suivante :—" Le comité décide de recommander au gouvernement de cette province d'accepter les propositions du ministre de la milice et de la défense, telles que comprises dans le résumé des propositions arrêtées entre les autorités de l'éducation de la province de la Nouvelle Ecosse et le gouvernement fédéral.

3. Le gouvernement s'en rapportera à la décision du conseil de l'instruction publique à ce sujet.

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que le comité protestant du Conseil de l'instruction publique a demandé au gouvernement des fonds supplémentaires pour l'enseignement du français dans les académies protestantes ?

2. Dans l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement à l'intention de faire à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. Accorder cette demande.

Par M. Lavergne.—1. Le club industriel de Sorel a-t-il jamais payé l'amende pour vente de boisson sans licence ?

2. Dans l'affirmative, combien de fois et à quelles dates ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2. Ce club n'a pas été condamné à l'amende pour vente de boisson sans licence.

Il est proposé par M. Mercier, appuyé par M. Leclerc, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents relatifs au nombre de colons inscrits à l'agence de colonisation de Montréal, et dont il est fait mention à la page 113, du rapport général du Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1910.

Conformement à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Institut du Baron de Hirsch et " Hebrew Benevolent Society of Montreal ", autrefois appelé " Young Men's Hebrew Benevolent Society ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-Joseph du Bon Pasteur, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Petites-Sœurs des Pauvres, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile pour les incurables, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Women's Hospital", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Western Hospital", pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme aide au "Hervey Institute", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association Homéopathique de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison de Refuge, Sainte-Cunégonde, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital des Incurables, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Association des Dames Charitables de l'orphelinat catholique et de l'Asile Nazareth, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

14. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-treize piastres et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Ladies' Protestant Home", Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

15. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Male Orphan Asylum", Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

16. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Finlay Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

17. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Protestant Female Orphan Asylum", Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

18. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Ste-Brigite, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

19. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Dispensaire, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

20. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

21. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Orphelinat, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

22. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, pour les veuves et infirmes, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

23. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit cents quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

24. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, dispensaire, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

25. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, pour enfants trouvés, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

26. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, pour les épileptiques, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

27. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Woman's Christian Association", Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

28. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de la Maternité, aux soins des Dames du Bon Pasteur, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

29. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

30. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Œuvre du Patronage, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

31. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Œuvre de la Crèche, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

32. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux malades indigents, orphelins, etc., Asile de la Providence, Trois-Rivières, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

33. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, pour leur hôpital de la Maternité, Trois-Rivières, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

34. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général, Sorel, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

35. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Saint-Hyacinthe, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

36. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu, Nicolet, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

37. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Charité, Rimouski, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

38. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital du Sacré-Cœur, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

39. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital protestant, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

40. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Distributing Home ", Knowlton, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

41. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

42. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu de Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

43. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu Saint-Valier, Chicoutimi, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

44. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, Arthabaska, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

45. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Sainte-Anne de la Baie-Saint-Paul, pour vieillards, infirmes et idiots, Baie-Saint-Paul, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

46. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice des Sœurs de la Charité, Montmagny, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

47. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Fraserville, Fraserville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

48. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Orphelinat et hôpital pour vieillards et malades, Valleyfield, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

49. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-André-Avelin, comté d'Ottawa, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

50. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Saint-Jérôme, Saint-Jérôme, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

51. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Saint-Antoine, pour orphelins, infirmes et malades, Longueuil, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

52. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de Saint-Jean, Saint-Jean d'Iberville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

53. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Sœurs de la Charité, Saint-Jean d'Iberville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

54. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Brehmer Rest ", Sainte-Agathe des Monts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

55. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au Jardin de l'Enfance, Saint-Joseph, Joliette, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

56. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Catholic Sailor's Club ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

57. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au " Montreal Sailors Institute ", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

58. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Union Nationale Française, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

59. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Ouvroir des Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

60. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Masjesté, comme une aide à l'Hospice des Petites-Sœurs du Nomininguc, comté d'Ottawa, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

61. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Guay, Lévis pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

62. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice St-Joseph de la Délivrance (section de l'Orphelinat), Lévis, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

63. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Ste-Elizabeth de Farnham, comté Missisquoi, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

64. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice Drapeau, comté de Terrebonne, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

65. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de l'Hospice Ste-Croix, Marieville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

66. *Résolu,*— Qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Crèche de Sherbrooke, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

67. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice des Vieillards, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

68. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Général de Maniwaki, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

69. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital de Magog, comté de Stanstead, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

70. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Armée du Salut, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

71. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison de la Providence, St-Malo, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

72. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à L'Orphelinat de St-Joseph, Beauce, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

73. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la "Prisoners' Aid Association", pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

74. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile St-Henri de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

75. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hospice de Varennes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

76. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au "Jeffrey Hale Hospital", Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

77. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l' "Alexandra Hospital", Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

78. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide au St-Casimir Hospital", comté de Portneuf, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

79. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital St-Eusèbe, Joliette, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

80. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la Maison de la Providence, St-Vincent-de-Paul, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

81. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Général St-Vincent-de-Paul, Sherbrooke, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

82. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, comme aide au " The Montreal day Nursery ", pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

83. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme aide à l'Hospice St-Célestin, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

84. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital Ste-Famille, Villemarie, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés.

Bill (87) ratifiant un règlement, en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à " The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited".

Bill (99) confirmant la vente par Dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges.

Bill (96) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la Province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 janvier 1911 pour la production de tous documents et correspondance concernant la tenue d'un terme extraordinaire des assises criminelles du district de Beauharnois, le 1er novembre 1910, entre le département du procureur général et toute personne intéressée. (*Document de la session No* 29).

Et réponse à un ordre de la Chambre en date du 18 janvier 1911, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents depuis quatre ans, relatifs à la reconstruction de ponts sur la rivière du Lièvre, au Rapide de l'Orignal, pour réunir les villages de Mont Laurier avec le canton Robertson. (*Document de la session No* 30).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 30 janvier 1911

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

M. Galipeault—
De Ruben Henry Welden *et al*, demandant une loi d'incorporation.

Ordonné,—Que M. Pilon ait la permission de présenter un bill (58) constituant en corporation de ville la municipalité du village de Rigaud.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gault ait la permission de présenter un bill (93) amendant la loi 14-15 Victoria, chapitre 176, concernant les biens temporels de l'Eglise d'Angleterre au Canada, dans le diocèse de Montréal, et pour éliminer certains doutes.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (86) ratifiant un règlement en date du 8 juin 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la " Diamond Whitewear Company Limited ".

Bill (65) constituant en corporation la ville de Bay-View.

Bill (114) amendant la charte de la ville d'Outremont.

Bill (82) ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* à Thomas Bossé, et un acte de conventions entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Bossé.

Bill (122) constituant en corporation " The District of Bedford General Hospital ".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (97) constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer Kamouraska et l'Islet.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, télégraphes et téléphones.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (60) autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Joseph-Armand Boisseau à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Carbonneau, et

Ordonné, — Qu'il soit mis devant cette Chambre : — Etat indiquant 1. Quels sont les différents porteurs de permis de coupe de bois de la part du gouvernement. 2. Quels sont l'étendue, la situation et la valeur des limites de chacun d'entre eux.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondance, rapports concernant la " Brompton Pulp Co ", se trouvant au département des Terres.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents et correspondances concernant certaines contraventions à la loi des licences par le club industriel de Sorel.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :— Documents, correspondances et arrêtés ministériels concernant certains lots de grève en terrains miniers dont demande de la patente a été faite par M. Cyprien Roy, négociant de St-Germain de Kamouraska, lequel terrain est plus spécialement décrit en un plan et rapport déposés au département de la Colonisation des Mines et des Pêcheries, le 10 mai, 1910, pour travaux d'exploitation d'eau minérale.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il passé avec l'Hôpital protestant des aliénés un contrat au sujet de la garde et de l'entretien des patients, en vertu de la loi 1 George V, chapitre 4, section 3, sanctionnée le 4 juin 1910 ?

2. Dans l'affirmative, quelle est la date du contrat et quel est le prix convenu pour l'entretien de chaque patient ?

3. Le gouvernement a-t-il stipulé, dans le contrat, le droit pour les particuliers de placer des patients privés, dans cet asile, aux mêmes prix et conditions que les patients publics ?

4. Quelle obligation le gouvernement a-t-il assumée, en vertu de la dite loi, au sujet de la dette de l'Hôpital au montant de deux cent cinquante mille piastres ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. Le 22 juillet 1910, $142.00 pour chaque patient.
3. Oui.
4. Le gouvernement a garanti le capital.

Par M. Robillard.—1. Combien y a-t-il de causes pendantes devant la cour de révision à Montréal ?

2. Combien de causes ont été entendues par cette cour dans les mois de :

a. Septembre 1910 ;
b. Octobre 1910 ;
c. Novembre 1910 ;
d. Décembre 1910 ;
e. Janvier 1911 ?

3. Combien de nouvelles inscriptions ont été produites devant cette cour dans les mois de :

a. Septembre 1910 ;
b. Octobre 1910 ;
c. Novembre 1910 ;
d. Décembre 1910 ;
e. Janvier 1911 ?

4. Combien de jours cette cour a-t-elle siégé dans les mois de :

a. Septembre 1910 ;
b. Octobre 1910 ;
c. Novembre 1910 ;
d. Décembre 1910 ;
e. Janvier 1911 ?

5. Combien de jugements ont été rendus par cette cour depuis le 1er septembre 1910?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Au 27 janvier, 328 ; en délibéré, 35.
2. *a.* Sept. 1910..... 22
   b. Oct. " 23
   c. Nov. " 24
   d. Déc. " 21
   e. Jan. 1911..... 15
3. *a.* Sept. 1910..... 10
   b. Oct. " 22
   c. Nov. " 32
   d. Déc. " 26
   e. Jan. 1911..... 33 au 27 janvier 1911.
4. *a.* Sept. 1910. 12, 13, 14, 15, 22, 23—6 jours.
   b. Oct. " 3, 4, 5, 17, 18, 24, 25, 26—8 jours.
   c. Nov. " 2, 3, 14, 15, 22, 23—3 jours.
   d. Dec. " 5, 6, 12, 13, 21, 23—6 jours.
   e. Jan. 1911. 10, 11, 17, 18, 21, 25—6 jours.
5. 92.

Par M. Séguin.—1. Combien y a-t-il eu de causes contestées pendantes devant la cour de circuit, à Montréal?

2. Combien de causes contestées ont été entendues par cette cour dans les mois de :

a. Septembre 1910 ;
b. Octobre 1910 ;
c. Novembre 1910 ;
d. Décembre 1910 ;
e. Janvier 1911 ?

3. Combien de nouvelles inscriptions dans les causes contestées ont été produites devant cette cour dans les mois de :

a. Septembre 1910 ;
b. Octobre 1910 ;
c. Novembre 1910 ;
d. Décembre 1910 ;
e. Janvier 1911 ?

4. Combien de jugements dans les causes contestées ont été rendus par cette cour depuis le 1er septembre 1910?

5. Combien de temps après son inscription, une cause contestée peut-elle être entendue par cette cour?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Il y a 3,568 causes contestées pendantes.
2. *a.* Sept. 1910..... 90
   b. Oct. " 223
   c. Nov. " 174

d. Déc. 1910 173
e. Janv. 1911 123
3. *a.* Sept. 1910..... 191
b. Oct. " 251
c. Nov. " 238
d. Dec. " 217
e. Janv. 1911..... 136

4. 776 jugements dans les causes contestées.

N. B. En outre, 1188 jugements interlocutoires tant sur simples motions que sur motions d'exceptions à la forme, déclinatoire et dilatoire ont été rendus par la Cour de pratique durant l'année 1910.

5. Une cause contestée, inscrite ce jour, serait entendue en octobre 1912.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont celles des subventions octroyées à certaines compagnies de chemin de fer par la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, sanctionnée le 25 avril 1908, qui sont devenues caduques en vertu de la clause 6 de la dite loi ?

2. A quelle date ces subventions sont-elles devenues caduques ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Montagne d'Orford.....	54,320	acres	de terre
Indian River.....	76,000	"	"
Canadian Northern..... ...	130,000	"	"
Québec et Lac St-Jean	11,400	"	"
" " "	13,500	"	"
" " "	36,000	"	"
The Joliette & Lake Manouan Colonization Railway.....	240,000	"	"
The little Nation River Railway.....	90,000	"	"
Interprovincial & Baie James.....	200,000	"	"
Pontiac & Interprovincial.....	80,000	"	"
A une compagnie par R.....	40,000	"	"
" " " S.....	120,000	"	"
Lotbinière & Mégantic.....	120,000	"	"
Atlantique, Quebec & Occidental par U	200,000	"	"
Matabetchouan.....	13,000	"	"

2. Le 1er juillet 1910.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Quand et pourquoi M. Magnan a-t-il été nommé inspecteur des écoles normales?

2. Quel était ou quel est le salaire attaché à cette position ?

3. Quel montant M. Magnan a-t-il reçu depuis sa nomination comme tel jusqu'au 1er janvier courant?

4. Doit-il continuer à agir comme inspecteur des écoles normales et à recevoir le salaire attaché à cette position ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1, 2, 3. et 4.—L'arrêté en conseil du 5 janvier 1911 nommant M. Magnan à la position d'inspecteur général des écoles catholiques lui attribue, entre

autres fonctions, celle de faire l'inspection des écoles normales et des écoles annexs, avec un traitement annuel de $2,300.

Par M. Lavergne.—1. Qu'est devenu le fusil acheté par M. Langevin pour faire une expérience au procès des frères Houle, district de Beauharnois, mentionné à la page 148 des comptes publics 1910 ?

2. Qui est ce M. Langevin ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Ce fusil, acheté chez M. Langevin, sur l'ordre du substitut du Procureur général, et qui est en tous points semblable à celui appartenant aux frères Houle, a servi à faire des expériences sous la direction de M. Lavech, témoin expert produit par la Couronne. Après les expériences, M. Lavech détacha le canon du fusil de la crosse et transporta le canon au palais de justice. M. Lavech fut entendu comme témoin expert et produisit le canon du fusil dans la cause du Roi vs Houle sous le No 22. Ce canon de fusil a toujours été et est encore en la possession du greffier de la Couronne qui le garde dans les voûtes du palais de justice. La crosse est restée déposée chez le substitut du Procureur général qui en rendra compte à qui de droit quand le procès des Houle sera terminé.

2. M. Langevin est un marchand quincaillier de Valleyfield.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (9) amendant la loi 1 George V, chapitre 7, relativement à l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent vingt piastres et soixante-quatorze centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'administration de la dette publique pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement de l'Orateur du Conseil législatif pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cent onze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les traitements, dépenses contingentes, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement de l'Orateur de l'Assemblée législative, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille deux cents soixante et trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les traitements, dépenses contingentes, etc., de l'Assemblée législative, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses contingentes des élections, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le greffier de la Couronne en Chancellerie, traitement, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

8. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas sept milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'impression, reliure et distribution des statuts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

9. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les traitements du gouvernement civil, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

10. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les Juges des Sessions de la Paix, Québec, Montréal; leurs traitements comme juges et commissaires des licences et ceux des magistrats de police, Montréal, du grand constable et de son assistant, Montréal, et des constables et des huissiers audienciers à Québec et à Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

11. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'inspection des bureaux publics, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

12. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent soixante et douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée aux institutions catholiques en vertu de l article 2937 des Statuts refondus de Québec, 1909, $46,500 au moins à affecter aux écoles modèles et aux académies, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

13. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'école polytechnique, Montréal, en vertu de la loi 57 Vict.. chap. 23, s. 17, telle qu'amendée par les lois 3 Ed. VII, c. 17, s. 4 ; 7 Ed. VII, c. 28, s. 1 ; 8 Ed. VII, chap. 31, s. 1, et 9 Ed. VII, chap. 35, s. 1, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

14. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quatre milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Université Laval, Québec, comme compensation pour avoir mis fin au loyer de l'Ecole Normale, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

15. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour la faculté de droit de l'Université Laval, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

16. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Ecole de Médecine et de chirurgie de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

17. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Université Laval, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

18. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas douze mille trois cent vingt-sept piastres et soixante centins soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée aux institutions protestantes, en vertu de l'article 2937, S. R. Q., 1909, pour l'année financière finissant le 30 juin 1909.

19. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les High Schools, Québec et Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

20. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le traitement d'un inspecteur des écoles supérieures protestantes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

21. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Université McGill, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

22. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Collège Bishop, Lennoxville, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

23. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les écoles dans les municipalités pauvres. Transféré de l'éducation supérieure protestante pour les écoles pauvres protestantes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

24. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les écoles normales, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

25. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les instituteurs à la retraite, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

26. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas douze milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les écoles des sourds-muets, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

27. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les écoles des sourds-muets, Mile End, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

28. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les écoles des sourdes-muettes, Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

29. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil de l'Instruction Publique, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

30. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quinze cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme aide supplémentaire au comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

31. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'instruction publique, aux conditions et de la manière déterminées par le Secrétaire de la province, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

32. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour musée scolaire, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

33. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le fonds de pension des instituteurs au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu de l'article 3012, S. R. Q., 1909, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

34. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, au lieu de cinq pour cent autrefois pris de l'éducation supérieure chez les catholiques pour les sourds-muets et les aveugles, chez les catholiques, pour être distribuée dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil voudra bien détermiuer parmi les institutions catholiques des sourds-muets et des aveugles dans la province, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

35. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept milles piastres soit accordée à Sa Majesté, au lieu de cinq pour cent autrefois déduit de la part des catholiques dans le crédit des écoles publiques, pour être distribuée dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil voudra bien déterminer, parmi les institutions catholiques des sourds-muets et des aveugles de la province.

36. *Résolu.*—Qu'une somme n'excédant pas trente milles piastres soit accordée à Sa Majesté comme don spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et l'entretien de nouvelles académies pour garçons, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

37. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour transférer de l'éducation supérieure protestante à l'Association provinciale des instituteurs protestants, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

38. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas onze cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le rapport du Surintendant, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

39. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas seize milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratification, aux instituteurs, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

40. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Institut technique de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

41. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'enseignement du français, par des spécialistes, dans les académies protestantes suivant les recommandations du comité protestant du conseil de l'Instruction publique, sur l'approbation d'un ordre en conseil, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

42. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Monument National, Montréal, sous le contrôle de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal : paiement sujet à un ordre en conseil et aux conditions de l'ordre en conseil No 187, du 29 mai 1896, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

43. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les archives canadiennes, reliure et renouvellement, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

44. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas seize milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil des Arts et Manufactures, y compris l'enseignement des beaux arts appliqués à l'industrie, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

45. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau d'hygiène de la province de Québec, article 3867-3982, R. S. Q., 1909, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

46. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'achat de vaccin (y compris $500 pour inspection pour Montréal et Québec,) pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 31 janvier 1911

M. Perron propose appuyé par M. Robillard que les règles de cette Chambre se rapportant aux pétitions pour bills privés soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de W. G. Idler *et al*, concernant la vente de certains immeubles substitués ; alors la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La dite pétition est présentée et déposée sur la table.

M. Perron appuyé par M. Robillard propose :

Que les règles de cette Chambre se rapportant aux pétitions pour bills privés soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la succession Jérôme Latour et autres, concernant un acte de vente par la succession à Mendoza Langlois.

Alors la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la pétition est présentée et déposée sur la table.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et leur a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (108) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre David Tannenbaum à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.

Bill (75) constituant en corporation Les Dominicaines du Rosaire.

Bill (83) amendant la loi canstituant en corporation Les Prévoyants du Canada.

Bill (62) autorisant le recteur et les marguillers de l'église St-Mathias de Westmount à emprunter de l'argent et à d'autres fins.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (71) amendant la loi constituant en corporation " The Shawinigan Water & Power Company ".

Bill (102) constituant en corporation la ligue Anti-Tuberculeuse des Trois-Rivières.

Bill (74) amendant la loi constituant en corporation " The Women's Christian Association of Quebec ".

Bill (92) amendant la loi concernant la paroisse de l'Enfant-Jésus de Montréal.

Bill (55) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre William James Shaughnessy au nombre de ses membres.

Bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Bill (85) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Charles Dumontier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

Bill (57) autorisant le barreau de la province de Québec à permettre à Georges Bélanger de pratiquer le droit.

Bill (87) ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à " The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited "

Bill (99) confirmant la vente par Dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges.

" Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la présentation des bills privés soit étendu jusqu'au 16ème jour de février prochain et celui pour la réception des rapports sur les bills privés jusqu'au 23ème jour du dit mois.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Mercier, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 6ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requts ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De J. J. Carrick, demandant une loi autorisant la subdivision d'une partie du lot 1755, dans le quartier St-Antoine, Montréal.

De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant une loi l'autorisant à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures.

De "The Life Insurance Underwriters of the province of Quebec", demnndant une loi la constituant en corporation.

De " The Dominion of Canada Trust Corporation ", demandant une loi changeant son nom corporatif.

Et de " The Rivermead Golf Club ", demandant une loi confirmant sa charte et étendant ses pouvoirs et privilèges.

" Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre, que le délai pour la présentation des bills privés soit étendu jusqu'au 16ème jour de février prochain et celui pour la réception des rapports des bills privés, jusqu'au 23ème jour du dit mois.

Résolu,-- Que ce rapport soit adopté.

Ordonné,—Que M. Séguin ait la permission de présenter un bill (124) concernant le village du Sault au-Récollet.

En conséquance, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (123) autorisant la commission des écoles catholiques de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (73) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Mont-Royal.

En consequence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de presenter un bill (69) confirmant certains actes de vente et transport par Henri Groulx, Joseph Groulx et Nicoles Groulx à Philias Groulx.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (98) autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (78) constituant en corporation "The Life Underwriters Association of the Province of Quebec".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (56) revisant et refondant la charte de la ville de Montréal-Ouest.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et renis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Plante ait la permission de présenter un bill (104) revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (110) concernant la succession d'Alfred Roy, fils.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (125) amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, telle qu'amendée par la loi 5 Edouard VII, chapitre 71, et par la loi 6 Edouard VII, chapitre 75, et changeant le nom de "The Dominion of Canada Trust Corporation" en celui de la compagnie d'épargnes et de fidéicommis de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (64) validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la premiere fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, présente un message de Son Honneur L'administrateur de la province que M. l'Orateur lit comme suit:

Tous les députés se tenant debout, tête découverte.

L. A. Jetté.

Messieurs de l'Assemblée législative,

J'accuse réception, avec beaucoup de plaisir, de l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône et vous en offre mes sincères remerciements.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 30 janvier 1911.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (9) amendant la loi 1 George V, chapitre 7, relativement à l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande on concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÉ.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dix milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les chemins de colonisation, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé une résolution et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides la dite résolution qui est lue une première et une seconde fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (153) amendant les articles 237, 363, 684 du Code de procédure civile.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que les coroners du district de Terrebonne sont les docteurs B. N. Wales et Denis Berthiaume ?

2. Dans l'affirmative, le docteur Wales sait-il parler français ?

3. Où demeure le docteur Denis Berthiaume et où tient-il son bureau de médecin ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Non. Le coroner du district de Terrebonne est le docteur B. N. Wales.
2. Oui.
3. Le gouvernement l'ignore.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les noms des porteurs de billets de location le long de la voie et de la gare projetée du Transcontinental national, entre les paroisses de St-Alexandre et St-Eleuthère, comté de Kamourarka?

2. Quelle est la date de chacun d'entre eux?
3. Quelles sont les améliorations faites sur chacun ?
4. Quand ces lots ont-ils été classifiés ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 2. Les noms des porteurs de billets de location le long de la voie du Transcontinental national et la date de chacun d'entre eux (des billets de location) apparaissent dans la liste ci-jointe :

CANTON POHENEGAMOOK.

Nom de l'acheteur.	Lot.	Rang.	Date de la vente.
Uldéric Ouellet	B	1	Vendu le 16 avril 1908.
Magloire Boulanger	C	1	" " "
Joseph Lamontagne	9	1	" " "
Pierre Dumont	10	1	" " "
Alphonse Therriault	18	1	" 12 avril 1910.
Emile Therriault	19	1	" " "
Charles Therriault	D	1	" " "
Georges Therriault	E	1	" " "
Pierre Therriault	F	1	" 18 juillet 1910.
Edouard Bouchard	16	2	" 13 décembre 1869.
Joseph Morin	20	2	" 31 août 1909.
Elie Ouellet	21	2	" 9 février 1893.
Frs. Lapointe	22	2	" 20 juillet 1880.
Pierre Morin	24	2	" 23 mars 1909.
Pierre Morin	25	2	" " "
Joseph Morin	17	4	" 5 février 1909.
Cléophas Morin	18	4	" 29 septembre 1908
Frs. Tardif	19	4	" 3 décembre 1878.
Frs. Sirois, transporté à Jos. Bérubé	20	4	" 17 mai 1878.
Chs. Bérubé	21	4	" 1er décembre 1896.
Eusèbe Morin	22	4	" 10 septembre 1879.
Cléophas Morin	27	4	Vendu le 29 septembre 1908.
Joseph Morin	28	4	" 5 février 1909.
Ignace Guérette	19	5	" 31 mars 1881.

CANTON PARKE.

Joseph Sirois	1	B	Vendu le 25 février 1908.

3. Le département n'a pas de renseignements précis et détaillés à ce sujet.
4. Quelques-uns en mars 1907, les autres à des dates diverses, au moment où les colons en demandaient le billet de location.

Par M. Lavergne.—1. Est-il vrai que M. Robert Napoléon Leblanc a été poursuivi par le ministre des terres pour contravention à la loi des terres ?
2. Dans l'affirmative, quand, pour quelles raisons et pour quels montants ?
3. Où en sont ces poursuites, et combien a remboursé M. Leblanc à la province ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Non.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3.—1. Quel montant a été payé à Laflamme & Proulx, à quelque titre que ce soit, depuis le 1er mai 1907 jusqu'à ce jour?
2. Quel montant a été payé à Louis-Amable Proulx, ou A. Proulx, à quelque titre que ce soit, depuis le 1er mai 1907 jusqu'à ce jour ?
3. Quel montant a été payé à Laflamme & Proulx ou Louis-Amable Proulx, ou A. Proulx par le bureau central des Examinateurs catholiques, depuis le 1er mai 1907 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. $15.00.
2. $760.28.
3. $491.40.

Par M. Lavergne.—1. Des plaintes ont-elles été faites au gouvernement au sujet de l'exploitation forestière de la " Brompton Pulp Co."
2. Dans l'affirmative, par qui et à quelle date ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.
2. Par M. Johnny Gauthier, de d'Israéli, le 25 octobre, le 9 novembre et le 23 décembre, 1909; par M. Payson Rich et autres personnes de d'Israéli, le 19 novembre, 1909; par M. N. P. Tanguay, M. P. P., le 16 décembre 1909; par MM. Joseph Pouliot, Napoléon Gosselin et John Gauthier, de d'Israéli, et Johnny Morin, de Garthby, le 3 décembre 1909; par Louis Gilbert, maire, de la part des citoyens de d'Israéli de St. Romain et de Stratford, le 24 janvier, 1910.

Par M. Lavergne.—Quelle est la date du billet de location et le numéro du lot des colons rapportés comme colons inscrits au bureau de colonisation du rapport du ministre de la colonisation, des mines et pêcheries, et reproduits à la page 72 et suivantes des procès-verbaux en réponse à une interpellation de M. Mercier.

Réponse par l'honorable M. Devlin :

La statistique en question, mentionne le point de départ, le lieu de destination du colon et s'il va s'établir ou visiter seulement les terrains en vue

du choix d'un établissement. Une vérification minutieuse pourrait seule révéler les noms de ceux qui ont persisté et l'endroit où ils sont localisés.

M. Langlois, (Montréal, division No 3) propose, appuyé par M. Mercier, et il est

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Arrêtés en conseil, documents actuellement en vigueur concernant la publication des journaux de l'instruction publique, français et anglais.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxièment fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir .

Bill (59) revisant et refondant la charte de la ville de Buckingham.

Bill (93) amendant la loi 14-15 Victoria, chapitre 176, concernant les biens temporels de l'Eglise d'Angleterre au Canada, dans les diocèses de Montréal, et pour éliminer certains doutes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (72) incorporant "The Richmond, Magog and Stanstead Railway Company ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, etc.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 1er février 1911

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Perron :—

D'André Latour et autres, demandant une loi confirmant un acte de vente par les successions Jérome Latour à Mendoza Langlois.

De W. G. Idler et autres, demandant une loi autorisant les pétitionnaires à vendre certains immeubles,

M. Mercier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit ;

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (52) constituant en corporation la Société du Parler français au Canada.

Bill (79) concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge.

Bill (101) autorisant "The Trustees, Executors and Securities Insurance Corporation, Limited" à faire affaires dans la province de Québec.

Bill (119) concernant la succession de feu Benjamin Décarie.

"Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement".

Bill (53) amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86, concernant "Les Religieuses de l'Hôte-Dieu de Lévis."

Bill (88) concernant un acte de vente consenti par Ferdinand Turgeon ès qualité à Israël Montreuil et autres.

M. Mercier, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 7ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

"Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir:

D'Alexis Ringuet et autres, demandant uue loi érigeant la municipalité de Boyer-Ouest.

De Sir Henri Elzéar Taschereau, demandant une loi confirmant, en tant que nécessaire, ses droits dans certaines seigneuries.

De "The Montreal & Northern Colonization Railway Company", demandant une loi la constituant en corporation.

Du Rév. J. A. St-Jean et autres, demandant une loi concernant la paroisse de St-Denis, Montréal.

Quant à la pétition des syndics de la paroisse de St-Gabriel de Brandon, demandant une loi les autorisant à emprunter un certain montant pour la construction de l'église de la dite paroisse et amendant la loi 9 Edouard VII, chapitre 138, votre comité trouve que les avis n'ont pas été donnés, cependant il recommande la suspension de la 51e règle, convaincu qu'il est que toutes les parties intéressées sont informées de la demande.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (70) amendant la loi 63 Victoria, chapitre 94, concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Gendron ait la permission de présenter un bill (76) constituant en corporation la municipalité de la partie ouest du canton Boyer.

En conséquence il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (107) ratifiant un acte de vente à Lambert Lyman par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durand dit Desmarchais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (105) concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (120) concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il consent à s'unir pour la formation d'un comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions des deux Chambres, tel que demandé, et que le comité nommé pour surveiller les impresssions de la Chambre, durant la présente session et composé des honorables Messieurs Bergevin, Bryson, Chapais, Garneau N., Gilman, Lanctôt, Pérodeau, Turgeon et de Varennes, soit chargé d'agir au nom de cette Chambre, dans le dit comité collectif.

———

INTERPELLATION AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Gault.—1. Combien a t-il été dépensé, jusqu'à cette date, pour l'établissement de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal?

2. Quel est le coût total de l'emplacement de cette école?

3. Quel est le coût de la bâtisse?

4. Quel est le coût du mobilier?

5. Combien coûtera le tout, une fois complété, terrain, bâtisse et mobilier compris?

6. Combien a-t-il été emprunté, jusqu'à ce jour, pour l'exécution de cette entreprise?

7. Quels sont, pour chaque emprunt, la date de l'emprunt, le montant emprunté, la date de l'échéance, le taux de l'intérêt, le montant réalisé, les frais de l'emprunt et le nom du prêteur?

Réponse par l'honorable M. Décarie :
1. $444,082.46.
2. $106,260.00.
3. $415,000.00 environ.
4. $45,000.00 environ.
5. $566,260.00 environ.
6. $500,000.00.
7. *a.* 1er juin 1909. *b.* 1er janvier 1949. *c.* quatre pour cent (4%). *d.* $495,950.00. *e.* aucun. *f.* C. Meredith & Co., courtiers de Montréal.

M. Lavergne propose appuyé par M. Sauvé et il est—
Résolu,—Que cette Chambre et la province verraient avec plaisir l'octroi d'une subvention annuelle de cinq mille piastres à la Société du Parler Français.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (151) insérant l'article 386*a* dans la loi électorale de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence. en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les mines.

L'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre et la proposition est résolue dans l'affirmative,

L'honorable M. Devlin informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur à pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité.

EN COMITÉ.

Résolu. 1.—Que les acquéreurs ou propriétaires de concessions minières auront, dans le cas des articles 2118 et 2119 des Statuts refondus, 1909, le droit de couper et prendre, pour leur propre usage, les arbres dont ils auront besoin pour la construction des bâtiments et dépendances nécessaires à leurs opérations, en payant la valeur du pin blanc et du pin rouge, à la souche.

Résolu 2.—Que tous terrains miniers et concessions minières souterraines, vendues conformément aux dispositions de la loi des mines et dont les lettres patentes ont été émises après le 1er juillet 1911, seront sujets à un impôt annuel de dix centins par acre, payable chaque année avant le quinzième jour du mois de janvier ; que le ministre fera remise de cet impôt sur déclaration attestée sous serment qu'une somme d'au moins $200.00 a été dépensée en travaux miniers sur la concession pendant l'année ;

Que, lorsqu'il le jugera à propos, le ministre fera dresser une liste de ces concessions sur lesquelles deux années d'arrérages sont dues et que cette liste devra être publiée dans quatre numéros consécutifs de la *Gazette officielle de Québec* et dans un journal français et un journal anglais, de la cité de Montréal, avec avis que si les impôts arriérés et les frais de publication ne sont pas payés dans les six mois après la première publication de l'avis, telles concessions redeviendront la propriété de la couronne et les lettres patentes seront annulées ; et que les droits de mines redevenant ainsi la propriété de la couronne ne pourront être ouverts de nouveau au piquetage ou à la concession qu'en vertu d'un arrêté en conseil.

Résolu 3.—1o Que les permis d'exploitation minière seront accordés sur paiement d'un honoraire de $10.00 et d'une rente annuelle de cinquante centins par acre et sur déclaration attestée sous serment de l'accomplissemont des travaux requis ;

2o Que tout tel permis sera valable pour un an à compter de la date de son émission et ne sera transférable que du consentement du ministre ;

3o Qu'il ne pourra être accordé pour une étendue de plus de deux cents acres en superficie, et dans les territoires non-arpentés, pour moins de quarante acres, sur une largeur de pas moins de vingt chaînes, à moins que le lieutenant-gouverneur en conseil ne le décide autrement en vertu de l'article 2243 des Statuts refondus, 1909 ;

4o Que le porteur d'un tel permis pourra le renouveler avant son expiration et pas plus tard que dix jours francs après telle expiration, en payant un même honoraire de $10.00 ou toute autre somme fixée par la loi à l'époque de son émission et une rente annuelle de cinquante centins par acre, et en produisant une déclaration attestée sous serment de l'accomplissement des travaux de prospection ou de développement, pendant l'année courante, équivalant à vingt-cinq journées de huit heures par quarante acres ou fraction de quarante acres ;

5o Que, dans le cas de claims ou de terrains situés à plus de cinquante milles d'une gare de chemin de fer, le ministre aura le pouvoir discrétionnaire de substituer une rente annuelle supplémentaire de cinquante centins par acre aux conditions de travaux obligatoires ;

6o Que le ministre pourra exercer la même discrétion dans tous les cas où le détenteur d'un claim ou le porteur d'un permis est seul à en solliciter l'émis-

sion ou le renouvellement ; que néanmoins, s'il s'agit de permis exclusivement requis pour des fins industrielles et commerciales, le prix sera uniformément de $1.00 l'acre par année, et que le renouvellement en sera alors obtenu sur production de rapport en conformité de l'article 2162 des Statuts refondus, 1909.

Résolu 4.—Que les terrains contenant du gaz naturel, combustible ou de l'huile minérale ou naphte pourront être piquetés et mis sous permis ordinaires ou à long terme aux conditions ci-après énoncées :

a. Aucun piquetage ou permis ne pourra couvrir plus de douze cent quatre-vingts acres ;

b. Dans les territoires arpentés, l'étendue comprise dans les limites d'un piquetage ou d'un permis se composera de lots entiers ou de fractions régulières de lots. Dans les territoires non arpentés, cette étendue formera un rectangle, mais dans l'un ou l'autre cas, la largeur du terrain ne devra pas être inférieure à la moitié de sa longueur ;

c. Le porteur d'un certificat de mineur qui désire obtenir l'émission d'un permis ordinaire devra :

1. Produire une description exacte et un plan d'arpentage régulier des terrains demandés ;

2. Payer une somme de $10.00 d'honoraires et une rente annuelle équivalant à dix centins par acre.

d. Ce permis sera valable pour une année et ne sera renouvelable qu'une fois aux mêmes conditions ;

e. A l'expiration du renouvellement, ou du permis originaire, sur preuve de la découverte de gaz naturel, combustible ou d'huile minérale ou naphte en quantité appréciable, le porteur devra se munir d'un permis spécial ou à long terme, couvrant une période de dix ans, à raison d'une rente annuelle de vingt-cinq centins de l'acre payable d'avance. Ce dernier permis sera renouvelable par périodes de dix années aussi longtemps que durera l'exploitation, et sur paiement de la même rente annuelle de vingt-cinq centins, d'avance, nonobstant toute incompatibilité que pourront contenir les dispositions de la section neuvième du chapitre troisième du titre onzième des Statuts refondus, 1909.

Résolu 5.—Que le piquetage pour l'établissement d'un claim ou l'émission d'un permis ordinaire ou à long terme, s'effectuera selon les formalités prescrites par l'article 2126 des Statuts refondus 1909, et avec le même effet, sauf que l'orientation des lignes latérales sera facultative et que les inscriptions seront répétées sur chacun des piquets, avec mention en plus de la longueur et de la course des lignes, et que le piquetage est fait en vue de la recherche du gaz ou du pétrole.

Résolu 6.—Qu'il ne sera pas accordé d'émission de permis à long terme s'il n'est pas établi, au moins par un affidavit, que des travaux ont été exécutés pour une valeur égale à une $1.00 de l'acre pour chaque acre sous permis ; que, à défaut de l'accomplissement de la condition susdite, pour ce qui regarde les permis à long terme, ceux-ci pourront être annulés après avis de trois mois, durant lesquels les porteurs seront admis à remplir les obligations pour le passé. "

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Ordonné,—Que les dites résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (11) concernant la loi des mines.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 janvier 1911, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents relatifs à la concession des lots 50 et 51 du 1er rang du canton Labelle.

(*Document de la session No* 31).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1910, en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la rivière Beaudette, dans la paroisse de St-Zotique, dans le comté de Soulanges.

(*Document de la session No* 32).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 26 janvier 1911, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, depuis 1896, se rapportant à la fixation d'un minimum de traitement pour les instituteurs et institutrices. (*Document de la session No* 33).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1910, pour la production de copie de tous rapports, dossiers, correspondances et autres documents relatifs à la coupe de bois du lot No 24, canton Duchesnay, par Eucharistе Tremblay. (*Document de la session No* 34).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1910, pour production de copie de documents, correspondances, etc., en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la rivière Delisle à Saint-Polycarpe, dans le comté de Soulanges.

(*Document de la session No* 35).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1910, pour la production de copie de documents, correspondances, etc., en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à la construction d'un pont en fer sur la rivière Delisle, à Côteau du Lac, dans le comté de Soulanges.

(*Document de la session No* 36).

Et le rapport du surintendant de l'instruction publique pour 1909-1910.

(*Document de la session No 8*).

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés.

Bill (124) concernant le village du Sault-au-Récollet.

Bill (123) autorisant la commission des écoles catholiques de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures.

Bill (73) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Mont Royal.

Bill (69) confirmant certains actes de vente et transport par Henri Groulx, Joseph Groulx et Nicolas Groulx à Philias Groulx.

Bill (98) autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal.

Bill (78) constituant en corporation " The Life Underwriters Association of the Province of Quebec ".

Bill (56) revisant et refondant la charte de la ville de Montréal-Ouest.

Bill (104) revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.

Bill (110) concernant la succession d'Alfred Roy, fils.

Bill (125) amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, telle qu'amendé par la loi 5 Edouard VII, chapitre 71, et par la loi 6 Edouard VII, chapitre 75, et changeant le nom de " The Dominion of Canada Trust Corporation " en celui de La Compagnie d'épargnes et de fidéicommis de Québec.

Et bill (64) validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substituée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (75) constituant en corporation les Dominicaines du Rosaire.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (83) amendant la loi constituant en corporation les Prévoyants du Canada.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (71) amendant la loi constituant en corporation "The Shawinigan Water and Power Company".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (102) constituant en corporation la ligue anti-tuberculeuse des Trois-Rivières.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (74) amendant la loi constituant en corporation "The Women's Christian Association of Quebec."

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (92) amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant Jésus, de Montréal.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (55) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre William-James Shaughnessy au nombre de ses membres.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (11) concernant la loi des mines.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 2 février 1911.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 6ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (63) constituant en corporation " The Montreal Curling Club ".

Et bill (96) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

M. Lavergne propose, appuyé par M. Gault, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Documents, correspondances, arrêtés ministériels en rapport avec la concession des lots 1, 2 du rang 8, canton Howard.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (58) constituant en corporation de ville la municipalité du village de Rigaud.

Bill (70) amendant la loi 63 Victoria, chapitre 94, concernant la paroisse Saint-Denis, de Montréal.

Bill (76) constituant en corporation la municipalité de la partie ouest du canton Boyer.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (62) autorisant le recteur et les marguilliers de l'église Saint-Mathias, Westmount, à emprunter de l'argent, et à d'autres fins.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chamdre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (75) autorisant le Barreau de la province de Québec à permettre à George Bélanger de pratiquer le droit.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (85) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Charles Dumontier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen,

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (87) ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à " The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint ne le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté,

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (99) confirmant la vente par Dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (52) constituant en corporation La Société du Parler français au Canada.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (79) concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté,

Ordonné,– Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité géuéral le bill (101) autorisant " The Trustees, Executors and Securities Insurance Corporation Limited " à faire affaires dans la province de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (119) concernant la succession de feu Benjamin Décarie.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (53) amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86 concernant Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Resolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (88) concernant un acte de vente par Ferdinand Turgeon ès qualité à Israël Montreuil et autres.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoiut de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (108) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre David Tannenbaum à la pratique de la médecine, de la chirurqie et de l'art obstétrique.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce c omité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M, Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné, —Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législ atif et demande son concours.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 25 janvier 1911, pour la production de copie de toute correspondance, communication entre le département du procureur général et toute personne au sujet de la disparition étrange et du décès mystérieux d'une jeune fille de Montréal du nom de Cécile Michaud, dans le cours de l'automne de 1910.

(*Document de la session No* 37).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 mai 1910, pour la production de copie de documents, correspondance, etc., concernant la nomination de M. E. A. Brasset comme magistrat de district pour les Iles-de-la-Madeleine.

(*Document de la session No* 38).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 13 mai 1910, pour la production de copie d'une requête signée par Sylvestre Talbot et autres colons de St-Théophile, Beauce, demandant l'annulation de la vente de divers lots dans la paroisse de St-Théophile, Beauce. (*Document de la session No* 39).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 3 février 1911

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 7ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit:

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre :

Bill (67) constituant en corporation la ville de Cedar Park

Bill (65) constituant en corporation la ville de Bay-View.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement:

Bill (51) autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Charles-Auguste Emond à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

Bill (122) constituant en corporation " The District of Bedford General Hospital."

Bill (66) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Napoléon-Jules Marion au nombre de ses membres, après examen.

Bill (86) ratifiant un règlement, en date du 8 juin 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la " Diamond Whitewear Company, Limited."

Le promoteur du bill (114) amendant la charte de la ville d'Outremont ayant déclaré qu'il désirait ne pas procéder sur son bill, votre Comité recommande à Votre Honorable Chambre que permission lui soit accordée de le retirer.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (22) amendant la loi concernant les régistrateurs et l'inspection des bureaux d'enregistrement.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (21) relatif au transfert à la commission des champs de bataille de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (19) amendant le Code municipal relativement à la construction des ponts.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Allard ait la permission de présenter un bill (13) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de réserves forestières cantonales.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (17) concernant l'Ecole polytechnique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (156) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (160) amendant la loi des élections contestées de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, il est

Résolu,—Que lundi prochain cette Chambre se constituera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les régistrateurs et l'inspection des bureaux d'enregistrement.

Sur motion de l'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie, il est

Résolu,—Que lundi prochain cette Chambre se constituera en comité général pour considérer certaines résolutions relatives au transfert à la commission des champs de bataille de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

Sur motion de l'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, il est

Résolu,—Que lundi prochain cette Chambre se constituera en comité général pour considérer certaines résolutions pour favoriser le développement de l'art musical.

Sur motion de l'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Caron, il est

Résolu,—Que lundi prochain cette Chambre se constituera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la chasse.

Sur motion de l'honorable M. Allard, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin, il est

Résolu,—Que lundi prochain cette Chambre se constituera en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à la création de réserves forestières cantonales.

Sur motion de l'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Caron, il est

Résolu,—Que lundi prochain cette Chambre se constituera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la pêche.

Sur motion de l'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, il est

Résolu,—Que lundi prochain cette Chambre se constituera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'Ecole polytechnique.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (4) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les cercles agricoles.

L'honorable M. Caron propose, appuyé par l'honorable M. Devlin :

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant?--la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les cercles agricoles.

L'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Caron informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu 1.—Que le conseil d'agriculture pourra prescrire à un cercle l'emploi qu'il devra faire de la subvention du gouvernement.

Résolu 2.—Que, en sus de l'allocation indiquée dans l'article 1893 des Statuts refondus, 1909, tout cercle agricole pourra toucher les subventions suivantes qui seront payables à même la balance des argents disponibles mentionnée dans l'article 1855 desdits statuts ou sur tout autre crédit voté pour les cercles agricoles :

a. Un cercle qui aura possédé et gardé, au bénéfice de ses membres, un ou des taureaux enregistrés durant une période d'au moins neuf mois pendant l'année précédente, ou qui aura accordé une prime de conservation d'au moins cinquante piastres au propriétaire d'un taureau enregistré qui aura été gardé pour la reproduction, au bénéfice des membres du cercle, durant une période d'au moins neuf mois pendant l'année précédente, recevra une subvention de cinquante piastres ;

b. Un cercle qui aura possédé et gardé, au bénéfice de ses membres, un ou des verrats, de race pure, enregistrés, durant une période d'au moins neuf mois pendant l'année précédente, ou qui aura accordé une prime de conservation d'au moins quinze piastres au propriétaire d'un verrat enregistré qui aura été gardé pour la reproduction, au bénéfice des membres du cercle, recevra une busvention de quinze piastres ;

c. Un cercle qui aura possédé et gardé, au bénéfice de ses membres, un ou des beliers, de race pure, enregistrés, durant une période d'au moins neuf mois pendant l'année précédente, ou qui aura accordé une prime de conservation d'au moins quinze piastres au propriétaire d'un belier enregistré qui aura été gardé pour la reproduction, au bénéfice des membres du cercle, recevra une tion de quinze piastres.

Résolu 3.—Que si la prime de conservation est moindre que le montant mentionné dans la résolutlen précédente, la subvention sera égale au montant de la prime.

Résolu 4.—Que le propriétaire des animaux primés de la façon indiquée dans la deuxième résolution, pourra être un syndicat d'élevage ou une société coopérative.

Résolu 5.—Que les articles 1894 à 1897, inclusivement, des Statuts refondus, 1909, s'appliqueront, *mutatis mutandis*, aux subventions autorisées par la loi qui accompagne les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois et adoptées.

Ordonné,—Que les dites résolutions soient renvoyées au comité chargé de l'étude du bill (4) amendant les Statuts refondus 1909, concernant les cercles agricoles.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (4) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les cercles agricoles.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée :

Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Lafontaine (Maskinongé), appuyé par M. Giard, propose en amendement :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3ème fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction d'y retrancher les mots suivants de la clause 2 :

" Le conseil d'agriculture peut prescrire à un cercle l'emploi qu'il doit faire de la subvention du gouvernement. "

La proposition est soumise à la Chambre par M. l'Orateur, alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Cousineau,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—10.

CONTRE :

Messieurs

Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Francœur,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,

Hay,
Kaine,
Kelly,
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Petit,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Tasckereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny.—37.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmation.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (10), amendant la loi de la pêche.

Ce bill est est en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général au cours de la séance.

L'honorable M. Devlin propose, appuyé par l'honorable M. Caron et il est

Résolu,—Que l'ordre de la Chambre pour comité général sur une résolution concernant la pêche, à la prochaine séance, soit rescindé.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général pour considérer les dites résolutions concernant la pêche.

L'honorable M. Devlin informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissances de cette résolution et la recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité général.

EN COMITÉ.

Résolu.—Que le permis spécial exigible de toute personne non domiciliée dans la province, pour être autorisée à y pêcher, sera également exigible lorsque la pêche a lieu dans des eaux dont elle est propriétaire ou locataire.

Résolution à rapporter.

M. L'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delage rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première, la deuxième fois et adoptées.

Ordonné,—Que ces résolutions soient renvoyées au comité chargé de l'étude du bill (10), amendant la loi de la pêche.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (10) amendant la loi de la pêche.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffiier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (3), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des abeilles.

L'honorable M. Caron propose, appuyé par l'honorable M. Devlin, et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements sont lus la première fois.

Et la question étant posée: Ces amendements seront-ils lus la deuxième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Les amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte les dits amendements.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (11) concernant la loi des mines.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus deux fois, et adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant.—

M. Lavergne appuyé par M. Plante propose en amendement :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant une 3ème fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instructions d'y retrancher la clause 2, prolongeant le privilège en faveur des porteurs de permis de coupe de bois, de couper du bois sur toutes les concessions minières jusqu'à 5 ans après l'émission des lettres patentes.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur, alors la Chambre se divise, les noms sont appelés inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11

CONTRE :

Messieurs

Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Francœur,
Galipeault,
Gendron,
Godbout,
Gouin,
Hay,
Kelly,
Langlois)St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Petit,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Taschereau,
Thériault,
Vilas,—32.

L'amendement est rejeté :

La motion principale étant posée de nouveau, l'honorable M. Prévost, appuyé par M. D'Auteuil propose en amendement :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, pour l'amender, en remplaçant le mot "cinquante" par le mot "dix" dans la troisième ligne du paragraphe 1 de la section 2134, et en remplrçant le mot "cinquante" par le mot "dix", dans la cinquième ligne du paragraphe 6, et en retranchant la section 6 de la même section.

Cette motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur, alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11

CONTRE :

Messieurs

Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Francœur,
Galipeault,
Gendron,
Godbout,
Gouin,
Hay,
Kelly,
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Petit,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Taschereau,
Thériault,
Vilas.—32.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolu dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte ce bill au Conseil législative et demande son concours.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Gault.—1. Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à ce jour, pour l'établissementde l'Ecole technique de Québec?

2. Quel est le coût total de l'emplacement de cette école ?

3. Quel est, jusqu'à ce jour, le coût de la bâtisse ?

4. Combien coûtera la bâtisse, une fois complétée ?

5. Combien coûteront le mobilier et l'outillage de cette école ?

6. Combien a-t-il été emprunté, jusqu'à ce jour, pour l'exécution de cette entreprise ?

7. Quels sont, pour chaque emprunt, la date de l'emprunt, le montant emprunté, la date de l'échéance, le taux de l'intérêt, le montant réalisé, les frais de l'emprunt et le nom du prêteur ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Dépenses jusqu'à ce jour, pour l'établissement de l'école technique de Québec.....	$ 306,172 38
2. Coût total de l'emplacement de l'école	63,157 51
3. Coût de la bâtisse, jusqu'à ce jour.....	226,478 92
4. Coût de la bâtisse une fois complétée.....	390,843 00
5. Le mobillier et l'outillage de l'école coûteront...	47,000 00
6. Emprunté, jusqu'à ce jour, pour l'exécution de cette entreprise.....	300,000 00
7. Date de l'emprunt, 1er mai 1910.	
Le montant de l'emprunt.....	300,000 00
Date de l'échéance, 1er mai 1950.	
Taux de l'intérêt 4% par année, à être payée semi-annuellement.	
Montant réalisé sur débentures.....	295,500 00
Frais de l'emprunt.....	4,500 00
Nom du prêteur " Royal Securities Corporation Ltd ".	

Par M. Plante—1. Combien les constables spéciaux assermentés lors du dernier terme extraordinaire des assises criminelles du district de Beauharnois ont-ils reçu par jour ?

2. Quel est le salaire des constables spéciaux assermentés pour la durée des assises criminelles dans les districts judiciaires de la province de Québec ?

3. Est-ce l'intention du gouvernement d'augmenter le salaire de ces officiers, à l'avenir ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. $1.00 par jour et $1.00 par nuit.
2. De $1.00 à $1.50 par jour.
3. A l'étude.

Par M. Plante.—1. Quel a été le coût des deux derniers termes des assises criminelles pour le district de Beauharnois ?

2. A quelle date ont eu lieu ces termes ?

3. Quels étaient les représentants du ministère public lors de ces deux derniers termes ?

4. Quel est le nombre des causes instruites devant les jurés pendant ces deux termes ?

5. Quelle était la nature de ces causes ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Terme de février 1910..... .....$11,344 11
   Terme d'octobre 1910..... 3,901 70
2. Ces termes se sont ouverts le 1er février 1910 et le 10 octobre 1910.
3. MM. Ludger Codebecq et William Patterson.
4. Onze.
5. Terme de février 1910 :

   Le Roi vs Célestin Théoret, voies de fait causant des lésions corporelles.
   " J.-Bte Rousseau, tentative de faire assassiner Antoine Bourdeau.
   " Augustin Chaloux et Isidore Chaloux, procès conjoint. Voies de fait causant des lésions corporelles avec intention d'assassiner.
   " Joseph Rose et Alex. Parent, procès conjoint. Voies de fait avec intention d'assassiner.
   " Phidélème Robert, tentative de meurtre.
   " James Brown, tentative de meurtre.
   " Donat Lepage, tentative de meurtre.
   " Guillaume alias William Houle et Aimé Houle, meurtre.

   Terme d'obtobre 1910 :

   Le Roi vs Joseph Sauvé, parjure.
   " James Brown, assaut ayant causé des lésions corporelles graves.
   " Guillaume alias William Houle et Aimé Houle, meurtre.

Par M. Plante.—1. Le gouvernement se propose-t-il de nommer, à la présente session, un ou plusieurs inspecteurs d'hôtels dans cette province ?

2. Des représentations ont-elles été faites au gouvernement sur la nécessité de faire ces nominations ?

3. Quand le gouvernement se propose-t-il de nommer tels officiers ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Non, pas à cette session.
2. Oui.
3. Le gouvernement étudie quelle législation pourrait rendre cette inspection effective.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (105) concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Il est proposé par M. Tellier appuyé par M. Giard et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre,—

Etat détaillé de tous les emprunts faits sur obligations ou *débentures* de la Province, depuis l'établissement de la Confédération, jusqu'à ce jour, avec indication, pour chacun de ces emprunts :

1. Du statut l'autorisant ;
2. Du montant à se procurer par l'emprunt ;
3. De la date de l'émission des obligations ;
4. Du taux de l'intérêt ;
5. Du terme de remboursement ;
6. De la date de la négociation ou vente des obligations ;
7. Du montant d'obligations livrées à chaque vente ;
8. Du prix obtenu à chaque vente ;
9. Du montant réalisé à chaque vente ;
10. Du montant de la commission et des frais payés à chaque vente ;
11. Du montant de chaque remboursement du principal ;
12. De la date de chaque remboursement ;
13. Du montant du fonds d'amortissement ;
14. De la balance due sur l'emprunt.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 6 mai 1910, pour la production de copie de correspondance entre toute personne et le gouvernement de cette province au sujet de l'agrandissement du palais de justice à Montréal ou de la construction d'un nouveau palais de justice.

(*Document de la session No* 40)

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Lundi, 6 février 1911.

Ordonné,—Que M. Gendron ait la permission de présenter un bill (128) confirmant la charte du "Rivermead Golf Club" et étendant ses pouvoirs.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (164) amendant l'article 1196 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (23) étendant les dispositions de l'article 2175 du Code civil à certaines subdivisions cadastrales.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (161) cencernant les boulangers et la fabrication du pain dans les municipalités rurales.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (157) amendant le Code civil.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de presenter un bill (158) amendant le Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (159) amendant les articles 641, 891 et 1100 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (163) concernant les Champs de batailles nationaux à Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (16) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules moteurs.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Plante ait la permission de présenter un bill (162) amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité générale le bill (63) constituant en corporation " The Montreal Curling Club."

La Chambre se forme en conséquence, en comité général, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (96) amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fais.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (51) autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Charles-Auguste Emond à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte ce bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (122) constituant en corporation " The District of Bedford General Hopital ".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisièms fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (66) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Napoléon-Jules Marion au nombre de ses membres, après examen.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Kelly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (65) constituant en corporation la ville de Bay-View.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu.—Que le bill soit adopté avee le titre suivant : Loi constituant en corporation la ville de la Baie d'Urfée.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (67) constituant en corporation la ville de Cedar Park.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le tauteuil et M Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre suivant : Loi constituant en corporation la ville de Pointe Claire.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (86) ratifiant un règlement en date du 8 juin 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la " Diamond Whitewear Company, Limited ".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois maintenant.

Le blll est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (107) ratifiant un acte de vente à Lambert Lyman par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire

grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durand dit Desmarchais, veuve de Joseph Lacombe à Lambert Lyman.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par l'honorable M. Prévost.—1. Des sommes ou chèques ont-ils été remis dans cette province par le département des travaux publics et du travail, pour la construction de ponts en fer dans cette province, depuis le 1er juillet dernier ?

2. Dans l'affirmative, à qui ces chèques ont-il été remis et à qui ont-ils été adressés ?

3. Des sommes d'argent ont-elles été promises par le gouvernement, le département des travaux publics et du travail ou le ministre des travaux publics et du travail, depuis le 1er juillet dernier, pour la construction de ponts en fer ?

4. Dans l'affirmative, à qui ces sommes d'argent ont-elles été promises ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2. Aux maires ou aux secrétaires-trésoriers des municipalités intéressées, ou aux compagnies qui ont construit les ponts lorsqu'il y a eu transport de subventions. Dans un cas, un chèque de $150.00 a été remis à l'honorable député de Chambly pour le pont de St-Bruno et il l'a transmis aux autorités municipales à l'ordre desquelles il était fait payable.

3. Oui.

4. A la municipalité de St. Adrien, Mégantic, St-Raphaël, La Malbaie, St-Joachim de Chateauguay, Tadoussac, Ste-Christine, East Farnham, St-Roch de l'Achigan, Somerset Nord, St-François Riv. du Sud, Weedon-Centre, St-Eustache, St-George, Beauce, St-Bruno.

Par M. Sauvé.—1. A quelles imprimeries le ministère de l'agriculture fait-il faire ses impressions depuis le 1er janvier 1911 ?

2. Ce département a-t-il demandé des soumissions ?

3. Dans l'affirmative, à qui ?

4. Quels sont les noms des soumissionnaires ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. La Cie d'imprimerie commerciale.
   E. Amyot & Frère.
   F. N. Faber.
   Le Quotidien.
   Frank Carrel.
   La Vigie.
   Le Canada.

2, 3 et 4. Le département n'a pas demandé de soumission.

Par M Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il accordé, en 1910, des subventions à des fabriques de conserves alimentaires ?

2. Dans l'affirmative, à quelles fabriques ?

3. Dans la négative, pourquoi ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Non.

2. La réponse faite au No 1 dispense de répondre à cette deuxième question.

3. Parce que les circonstances qui ont toujours motivé l'actroi de ces subventions ne se sont pas présentées en 1910.

Par M. Sauvé.—1. Quelles sont les sociétés de planteurs de tabac qui ont obtenu de l'aide du gouvernement en 1910 ?

2. Combien ont-elles obtenu chacune ?

3. Est ce qu'il y a des conditions pour obtenir cette aide ?

4. Dans l'affirmative, quelles sont ces conditions ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Association des Planteurs de tabac de la vallée d'Yamaska. Association des Planteurs de tabac du district de Joliette.

2. $25 chacune.

3. Oui.

4. (a) La production d'un rapport au Mlnistère de l'Agriculture donnent les noms des concurrents heureux et le montant des prix accordés à chacun d'eux, lors de l'exposition que chaque association doit tenir ;

(b) Que l'aide accordée par le gouvernement soit distribuée en prix.

Par M. Sauvé.—1. Le ministre de l'agriculture, en 1909, a-t-il exprimé publiquement "son intention de fonder une école d'agriculture dans le genre des Hautes études commerciales et des Ecoles techniques ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il approuvé cette idée ?

3. A-t-il décidé de la réaliser ?

4. Dans la négative, pourquoi ?

Réponse par l'honorable M. Caron:

Non.

Par M. Tellier.—1. Combien de beurre et de fromage la province de Québec a-t-elle produit chaque année depuis l'an 1867 inclusivement, jusqu'à l'an 1910 inclusivement ? Combien en a-t-elle exporté chaque année ? Quel prix cette exportation lui a-t-elle rapporté ?

2. Où le gouvernement prend-il ses statistiques à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1 et 2. Les statistiques pour le beurre et le fromage sont préparées par le gouvernement fédéral comme pour tous les autres produits agricoles.

Par M. Tellier.—1. Combien de billets de location le gouvernement a-t-il émis, pour fin de colonisation, dans le cours de la dernière année fiscale, pour chacun des comtés de la province de Québec où il y a des terres publiques, et

combien de ventes a-t-il révoquées, durant la même année, dans chacun de ces comtés ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Billets de location.

Comtés.

Argenteuil	8
Arthabaska	7
Beauce	57
Bellechasse	23
Berthier	7
Bonaventure	90
Champlain	44
Chicoutimi	28
Compton	33
Dorchester	60
Gaspé	25
Joliette	1
Kamouraska	15
Labelle	211
L'Islet	61
Lac St-Jean	102
Maskinongé	9
Matane	138
Mégantic	4
Montcalm	18
Montmagny	35
Ottawa	4
Pontiac	127
Portneuf	9
Québec	1
Rimouski	31
Saguenay	43
St-Maurice	14
Témiscouata	82
Terrebonne	21
Wolfe	18
Wright	22
	1348

Ventes cancellées.

Argenteuil	6
Arthabaska	2
Beauce	50
Bellechasse	17
Berthier	12
Bonaventure	45

Champlain	38
Charlevoix	1
Chicontimi	10
Compton	45
Dorchester	21
Gaspé	57
Kamouraska	11
Lac St-Jean	61
Labelle	98
L'Islet	3
Maskinongé	2
Montcalm	3
Montmagny	16
Matane	193
Mégantic	4
Pontiac	57
Porneuf	1
Rimouski	12
Saguenay	9
St-Maurice	5
Témiscouata	58
Terrebonne	28
Wolfe	4
Wright	7
	876

Par M. Langlois, (Montréal, division No 3).—Quel montant a été payé à M. C. J. Magnan, pour distribution supplémentaire de "l'Enseignement Primaire", année par année, avec date des paiements, depuis le 1er juillet 1898, au 1er janvier 1911?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. 12 juillet, 1905	$ 325 00
14 juillet, 1906	500 00
11 août, 1908	660 00
5 juillet, 1909	767 00
27 juillet, 1910	883 00

Par M. Plante.—1. Le gouvernement, ou aucun de ses membres, a-t-il reçu des demandes, ou des représentations des autorités religieuses de cette province pour affilier l'Ecole des hautes études commerciales ; et les Ecoles techniques à l'Université Laval ?

2. Le gouvernement ou aucun de ses membres, a t-il fait des démarches ou entamé des négociations avec les autorités religieuses de cette province, pour affilier à l'Université Laval, l'Ecole des hautes études commerciales, ou les Ecoles techniques.

3. Dans l'affirmative à quelles dates et avec quelles personnes ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :.
Non.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3.)—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance des déclarations faites par des représentants officiels des Métiers et du Travail, devant la Commission royale siégeant à Montréal, mardi dernier, par lesquels ils réclament, au nom des populations ouvrières, l'uniformité des livres et la fusion des Commissions scolaires, à Montréal ?

2. Est-ce l'intention du gouvernement, de présenter, durant la présente session, un ou des projets de loi, pour donner suite à ces représentations ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :
Non.

Par M. Langlois, (Montréal, division No 3).—1. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure, durant la présente session, instituant l'instruction gratuite et obligatoire dans la province de Québec ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :—
Non.

Par M. Langlois, (Montréal, division No 3.—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance des déclarations faites le 30 janvier dernier, par M. J. N. Perrault, directeur général des écoles de Montréal, devant une commission royale à Montréal même, contre le programme scolaire actuel ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention, de modifier ou de faire modifier ce programme ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :—
Non.

Par M. Tellier.—1. Quand le gouvernement se propose-t-il d'établir à Joliette l'école normale de filles qui lui a été recommandée par résolution du comité catholiqueldu conseil de l'instruction publique en date du 23 septembre 1908 ?

2. Quelle est l'institution qui aura la direction de cette école normale ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le gouvernement est actuellement en pourparlers avec les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de Joliette, pour ouvrir une école normale, en cette ville, au mois de septembre 1912.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il déposé devant cette Chambre le vingt-septième rapport de l'inspecteur des compagnies d'assurance pour la province de Québec, pour l'année 1909 ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ce rapport a-t-il été déposé ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.
2. 12 janvier 1911.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il chargé quelqu'un de représenter la province de Québec à l'exposition qui s'est tenue à Bruxelles, en Bel-

gique, dans le cours de l'année dernière, et dans l'affirmative, quel a été ce représentant ?

2. Combien le gouvernement a-t-il dépensé à l'occasion de cette exposition ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Non.
2. $4,527.41.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il fait, depuis la dernière session, un règlement avec la cité de Montréal, au sujet du produit des amendes imposées par la cour de recorder ?

2. Dans l'affirmative à quelle date ?

3. Quel est le montant des amendes dont la cité de Montréal avait à rendre compte au gouvernemeni.

4. Quel montant le gouvernement a-t-il accepté au règlement final de ce qui lui était dû ?

5. Quelles sont les années auxquelles s'applique ce règlement ?

6. Ce que le gouvernement a perçu de ce chef a-t-il été porté au crédit du fond des bâtisses et jurés du district de Montréal ?

7. Le produit des amendes imposées par les diverses autres cours de recorder existant dans la province revient-il également au gouvernement ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui, il y a eu un règlement d'effectué.
2. Dans le courant du mois de décembre 1910 et l'acte à ce sujet sera signé sous peu.
3. Il n'est pas possible d'en déterminer le montant exact.
4. $10,000.00 par année.
5. Quatre années à compter du 31 décembre 1907.
6. Le montant que la cité s'est engagée à payer sera remis au gouvernement lors de la signature du contrat et il sera immédiatement porté au crédit du fonds de bâtisses et des jurés du district de Montréal.
7. Cela dépend de la nature des amendes.

Par M. Tellier.—1. Y a-t-il eu une session de la Cour du Banc du Roi siégeant en matière criminelle, à Sorel, district de Richelieu, en janvier dernier ?

2. Combien de temps a duré cette session ?

3. Les jurés avaient-ils été assignés ?

4. Quel était le substitut du Procureur général à cette session ?

5. Est-il vrai que la Couronne n'avait rien à soumettre aux jurés, et que, suivant l'usage en pareil cas, on a présenté au juge une paire de gants blancs ?

6. Si la Couronne n'avait rien à présenter, pourquoi les jurés ont-ils été assignés ?

7. Quelle est la dépense encourue pour frais d'assignation et d'indemnité des jurés ?

8. Quel est le coût total de cette session ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.
2. Le terme a duré une journée.
3. Oui.
4. M. J. P. A. Cardin.

5 et 6. Il y avait six causes à soumettre aux jurés. Les accusés dans trois causes ont, avant l'ouverture du terme mais après que l'ordre d'assigner les jurés eut été donné, fait option, suivant les dispositions des articles 824, 825 et suivants du Code criminel, pour subir leurs procès devant le magistrat de district et des actes d'accusation n'ont pu, en conséquence, être présentées contre eux aux assises criminelles. Dans les trois autres causes il y avait eu renvoi des accusés devant les assises criminelles, les plaignants ayant souscrit le cautionnement visé par l'article 688 du Code criminel qu'ils poursuivraient l'accusation devant la Cour du banc du roi. Ces plaignants ne se sont pas présentés suivant leur engagement. Les cautionnements ont été déclarés forfaits et ordre a été donné au substitut du procureur général d'en faire la perception.

7. Assignation des jurés, $141.80. Indemnité aux jurés, $115.00.

8. $256.80. Le département du procureur général n'a pas encore reçu le mémoire de frais du substitut du procureur général lequel ne pourra excéder $60.00,

---

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Plante, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Documents, concernant la " Brompton Pulp Co.", paraissant au ministère des Terres, aux noms de MM. Johnny Gauthier, d'Israëli, Payson Rick, N. P. Tanguay, M. P. P., et aux noms de MM. Jos. Pouliot, Nap. Gosselin, John Gauthier et Louis Gilbert, de d'Israëli et au nom de M. Johnny Morin, de Garthby ?

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (152) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction du protonotaire, du greffier en chambre et du greffier de la Cour de circuit.

M. Perron propose, appupé par M. Robillard et la question, étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (156.) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.

M. Finnie propose, appuyé par M. Walsh et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

Sur motion de l'honorable M. Mackenzie appuyé par l'honorable M. Kaine, il est,—

Résolu,—que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions concernant les véhicules-moteurs.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (19) amendant le Code municipal relativement à la construction des ponts.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comitté a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troistème fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législattf et demande son concours.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre les documents relatifs au pont Dorchester. (*Document de la session No* 41).

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'Ecole polytechnique.

L'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Décarie informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et la recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu.—Qu'en sus de l'allocation annuelle qui lui est maintenant payée en vertu des lois 57 Victoria, chapitre 23, section 17 ; 3 Edouard VII, chapitre 17, section 4 ; 7 Edouard VII, chapitre 28, section 1 ; 8 Edouard VII, chapitre 31, section 1, et 9 Edouard VII, chapitre 35, section 1, il sera alloué à la corporation de l'Ecole polytechnique, à même le fonds de l'éducation supérieure, une somme de cinq mille piastres.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Tessier rapporte alors la dite résolution qui est lue la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure en soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (17) concernant l'Ecole polytechnique.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au lendemain pour étude en comité général

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution relative à l'octroi d'une subvention à certaines municipalités, pour la confection et l'entretien des chemins ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

L'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Caron informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur de la Province a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité général et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Rapport de la Commission des utilités publiques pour l'année 1909-10.

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 25 janvier 1911, demandant la copie de rapport concernant la société coopérative des fromageries de Québec. (*Document de la session No* 42)

Et, réponse à un ordre, de la Chambre en date du 25 janvier 1911, pour la production de copie de toute correspondance ou communication entre le département du trésor et toute personne au sujet de l'octroi de licences pour l'emmagasinage de la dynamite par les propriétaires de carrières ou de mines, dans le cours de 1910. (*Document de la session No* 43).

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution relative à l'octroi d'une subvention à certaines municipalités, pour la confection et l'entretien des chemins ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

(EN COMITÉ)

Résolu 1.—Qu'il soit loisible au ministre de l'agriculture d'accorder, chaque année, à toute municipalité rurale une subvention égale à la moitié des dépenses qu'elle a encourues pendant l'année expirée le 31 décembre précédent pour la confection, l'amélioration et l'entretien de ses chemins, pourvu que cette subvention ne dépasse pas quatre cents piastres et que le conseil de la municipalité à subventionner ait adopté un règlement conforme aux prescriptions de la troisième de ces résolutions.

Résolu 2.—Qu'il soit aussi loisible au ministre de l'agriculture d'accorder chaque année à toute municipalité de village une subvention égale à quarante pour cent des dépenses faites pour la confection, l'amélioration et l'entretien de ses chemins, pourvu que cette subvention ne dépasse pas deux cents piastres et que le conseil de la municipalité à subventionner ait adopté un règlement conforme aux prescriptions de la troisième de ces résolutions; et que cette subvention sera payable sans préjudice de la subvention spéciale accordée par les résolutions 16, 17, 18 et 19.

Résolu 3.—Que, pour qu'une municipalité rurale ou de village puisse demander la subvention mentionnée dans les résolutions 1 et 2, son conseil devra adopter, en vertu de l'article 535 du Code municipal, un règlement ordonnant que tous les chemins municipaux à la charge des contribuables de ladite municipalité, soient faits, améliorés et entretenus à ses frais, au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité ; que le règlement adopté à cet effet entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation et restera en vigueur selon qu'il est prévu par l'article 535 du Code municipal, et qu'une copie de ce règlement et de l'avis de sa promulgation devra être transmise au ministre de l'agriculture.

Résolu 4.—Qu'en prenant les chemins de front à sa charge, la corporation ne sera pas obligée à la confection ni à l'entretien de la clôture qui sépare ces chemins des terrains y aboutissant, cette clôture restant à la charge des propriétaires voisins.

Résolu 5.—Que la corporation ne sera pas tenue, non plus, à l'entretien des cours d'eau, lesquels continueront d'être à la charge des personnes mentionnées dans les procès-verbaux ou règlements les régissant ; que cependant le règlement mentionné dans la troisième de ces résolutions pourra ne s'appliquer qu'à l'entretien des chemins d'été s'il contient une disposition à cet effet, et que dans ce cas, l'entretien des chemins d'hiver sera à la charge des propriétés ou personnes qui y étaient tenues avant l'adoption du dit règlement, à moins que le conseil n'en décide autrement.

Résolu 6.—Que, quand dans un comté, aucune municipalité rurale n'aura encore touché la subvention mentionnée dans la première de ces résolutions ou la subvention mentionnée dans l'article 2012 des Statuts refondus, 1909, les deux municipalités rurales qui, les premières dans le comté, adopteront le règlement mentionné dans la résolution 3, auront droit, chacune, à une subvention annuelle égale aux trois quarts des dépenses qu'elle a encourues pour la confection, l'amélioration et l'entretien de ses chemins, pourvu que la subvention payable à la municipalité qui, la première dans le comté, adoptera ce règlement, ne dépasse pas six cents piastres, et que la subvention payable à la

municipalité qui, la deuxième dans le comté, adoptera ce règlement, ne dépasse pas cinq cents piastres ; que ces deux municipalités ne pourront toucher ces subventions, que pendant deux ans, et que, à l'expiration de ces deux ans, la subvention qui est accordée à chacune d'elles ne pourra pas dépasser quatre cents piastres ni la moitié des dépenses qu'elle a encourues.

Résolu 7.—Que, si les règlements adoptés par les deux municipalités mentionnées dans la sixième résolution deviennent en vigueur en même temps, chacune de ces deux municipalités touchera pendant deux ans une subvention annuelle de cinq cent cinquante piastres au plus.

Résolu 8.—Que si, par le règlement adopté en vertu de l'article 535 du Code municipal, le conseil d'une municipalité rurale excepte les chemins de front et les laisse à la charge des personnes qui y sont obligées, la subvention à être payée à une municipalité adoptant tel règlement ne pourra dépasser deux cents piastres par année ni la moitié des dépenses qu'elle a encourues pendant l'année, et que cette municipalité n'aura cependant droit à aucune subvention pour l'année pendant laquelle elle dépensera moins de cinquante piastres pour la confection, l'amélioration et l'entretien de ses routes.

Résolu 9.—Que le conseil d'une municipalité de village pourra, nonobstant toute disposition du Code municipal à ce contraire, adopter un règlement décrétant qu'un seul chemin traversant ledit village sera fait, amélioré et entretenu aux frais de la corporation, et que, dans ce cas, elle pourra recevoir une subvention annuelle ne dépassant pas cent piastres ni quarante pour cent des dépenses qu'elle a encourues.

Résolu 10.—Que le choix de ce chemin devra être approuvé par le ministre de l'agriculture et, que le chemin choisi devra, autant que possible, être le chemin principal du village.

Résolu 11.—Que le règlement adopté en vertu de la résolution 9 entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation.

Résolu 12.—Que, pour qu'une municipalité rurale ou de village ait droit à la subvention mentionnée dans les résolutions 1, 2, 6, 7, 8 et 9, ses chemins devront être faits et entretenus en bon ordre conformément aux dispositions du Code municipal ; qu'elle devra en outre, avant le 8 février, faire rapport au ministre de l'agriculture du montant qu'elle aura dépensé pour la confection, l'amélioration et l'entretien de ses chemins, pendant l'année expirée le 31 décembre précédent ; que ce rapport devra être transmis par lettre recommandée, avec une copie de la résolution du conseil l'approuvant, et qu'il devra être rédigé d'après la formule fournie par le département de l'Agriculture et accompagné d'un affidavit signé par le secrétaire du conseil en attestant l'exactitude.

Résolu 13.—Que la subvention sera payable annuellement.

Résolu 14.—Que les municipalités rurales ou de village qui, avant l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, auront déjà adopté un règlement répondant aux exigences des résolutions 3, 4 et 5 ne seront pas tenues d'adopter un nouveau règlement.

Résolu 15.—Que la loi qui sera basée sur ces résolutions sera également applicable aux municipalités rurales et aux municipalités de village où, conformément à l'article 1080 du Code municipal, les travaux sur les chemins municipaux seront faits aux frais de la corporation, pourvu que la taxe imposée pour ces travaux n'ait pas été commuée, en tout ou en partie, en une corvée.

Résolu 16.—Que, si une municipalité rurale, après avoir adopté le règlement mentionné dans la résolution 3, encourt, pendant l'année, des dépenses s'élevant à plus de huit cents piastres pour la confection, l'amélioration et l'entretien de tous ses chemins, et fait macadamiser ou graveler un ou plusieurs de ses chemins ou partie de ses chemins, il sera loisible au ministre de l'agriculture d'accorder à cette municipalité, outre l'allocation mentionnée dans les résolutions 1, 6 et 7, une subvention égale à la moitié des dépenses faites pour ce macadamisage ou ce gravelage, pourvu que cette subvention spéciale ne puisse dépasser, en aucune année, mille piastres si elle est octroyée pour macadamisage, et cinq cents piastres si elle est octroyée pour gravelage ; que les dépenses à raison desquelles une subvention aura été octroyée en vertu des résolutions 1, 2, 3, 6 et 7, ne pourront être comprises dans les dépenses de ce macadamisage ou de ce gravelage ;

Que cette municipalité devra fournir au ministre de l'agriculture un règlement ou un procès-verbal ordonnant :

1. De faire macadamiser ou graveler les chemins ou parties de chemin pour lesquels la subvention est demandée ;

2. D'entretenir ces chemins ou parties de chemin comme chemins macadamisés ou gravelés, selon le cas.

Résolu 17.—Qu'il sera loisible au ministre de l'agriculture d'accorder une subvention annuelle à toute municipalité rurale qui, sans adopter le règlement mentionné dans la résolution 3, fera macadamiser ou graveler ses chemins ou partie de ses chemins ; que cette subvention sera égale à la moitié des dépenses encourues pendant l'année expirée le 31 décembre précédent pour ce macadamisage ou ce gravelage, et ne devra pas dépasser mille piastres par année, si elle est octroyée pour macadamisage, et cinq cents piastres si elle est octroyée pour gravelage ;

Que cette municipalité devra fournir au ministre de l'agriculture un règlement ou un procès-verbal ordonnant :

1. De faire macadamiser ou graveler les chemins ou parties de chemin pour lesquels la subvention est demandée ;

2. De faire entretenir ces chemins comme chemins macadamisés ou gravelés, selon le cas ;

3. De faire exécuter les travaux de confection et d'entretien de tels chemins aux frais de la corporation, ou des contribuables obligés au chemin, au moyen d'une taxe spéciale sur les biens des contribuables assujettis à ces travaux, nonobstant toute disposition du Code municipal à ce contraire.

Résolu 18.—Qu'une municipalité rurale qui, en vertu de la résolution 16 ou de la résolution 17, fera macadamiser un chemin la traversant dans toute sa longueur, pourra toucher du ministre, à même les crédits mis à sa disposition, une subvention spéciale, outre celle mentionnée dans l'une ou l'autre des résolutions 16 et 17 ;

Que le conseil devra choisir, par résolution ou règlement, le chemin à être ainsi macadamisé ; que le choix devra être approuvé par le ministre avant ou après l'adoption du règlement ou de la résolution ; et que, autant que possible, ce choix devra être fait de façon que le chemin principal de la municipalité soit le chemin à être ainsi macadamisé.

Résolu 19.—Qu'une municipalité de village qui fera macadamiser ou graveler le chemin principal mentionné dans la résolution 9, pourra recevoir en sus de celles mentionnées dans les résolutions 2 et 9, une subvention égale à quarante pour cent des dépenses encourues pour ce macadamisage ou ce gravelage, pendant l'année expirée le 31 décembre précédent, pourvu que cette subvention ne dépasse pas mille piastres par année, si elle est octroyée pour macadamisage, et cinq cents piastres, si elle est octroyée pour gravelage ;

Que cette municipalité devra produire un règlement ou un procès-verbal ordonnant :

1. De faire macadamiser ou graveler le chemin pour lequel la subvention est demandée.

2. De faire entretenir ce chemin comme chemin macadamisé ou gravelé selon le cas ;

3. De faire exécuter les travaux de confection et d'entretien de tel chemin aux frais de la corporation, nonobstant toute disposition du Code municipal à ce contraire ;

Que, quand tous les chemins et rues du village seront à la charge de la municipalité, le conseil devra choisir, par résolution ou règlement, le chemin principal à être macadamisé ou gravelé ; et que ce choix devra être approuvé par le ministre de l'agriculture avant ou après l'adoption du règlement ou de la résolution ;

Que tout règlement adopté en vertu de la présente résolution entrera en vigueur dans les quinze jours après sa promulgation.

Résolu 20.—Que les travaux mentionnés dans les résolutions 16, 17, 18 et 19, devront être faits d'après les règlements, plans et spécifications fournis ou préalablement approuvés par le département de l'Agriculture ;

Qu'un rapport spécial des dépenses encourues pour ces travaux pendant l'année expirée le 31 décembre précédent sera fait au ministre de l'agriculture avant le 8 février sur une formule fournie par le département de l'Agriculture ; et qu'il devra être accompagné d'une résolution du conseil l'approuvant et d'un affidavit signé par le secrétaire-trésorier du conseil en attestant l'exactitude.

Résolu 21.—Que les corporations qui désireront bénéficier de l'octroi mentionné dans les résolutions 16, 17, 18 et 19, devront en donner avis au ministre de l'agriculture avant le premier juillet, en lui transmettant copie dûment certifiée d'une résolution de leur conseil municipal à cet effet.

Résolu 22.—Que les droits d'une municipalité locale dans les subventions déterminées par les présentes résolutions pourront être tranportés à la municipalité de comté suivant la procédure ordinaire, pourvu que ladite municipalité de comté se charge des travaux dans les conditions ci-dessus prescrites.

Résolu 23.—Que le ministre pourra payer les subventions auxquelles les municipalités pourront avoir droit en vertu de la loi remplacée par celle qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité à adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure en soit remise à demain.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (6) amendant les Statuts refondus 1909, relativement à l'octroi d'une subvention à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 7 février 1911

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre les états d'affaires de quelques institutions subventionnées par la province.

(*Document de la session No* 23).

M. Lévesque propose, appuyé par M. Blouin et il est

Ordonné,—Que les règles de la Chambre relatives aux pétitions pour bills privés soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Stanislas, cité et district de Montréal, relativement à la construction de l'église, sacristie et presbytère.

En conséquence la pétition est présentée et déposée sur la table.

M. Galipeault propose, appuyé par M. Francœur et il est

Ordonné,—Que les règles de la Chambre relatives aux pétitions pour bills privés soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Joseph Hudon et autres, de Saint-Paschal, pour changer le chef-lieu et le bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska et de la fixer dans la paroisse de Saint-Pascal.

En conséquence la pétition est présentée et déposée sur la table.

M. Cardin, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 8ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la Compagnie de l'Assurance mutuelle des Industries, demandant une loi amendant sa charte.

De Ludger Montpetit et autres, demandant une loi déclarant définitif le partage des biens substitués de feue Dame Mathilde Leclaire.

M. Cardin du comité des bills privés, présente à la Chambre le 8ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

' Votre comite a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de cette honorable Chambre :

Bill (115) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

Bill (78) constituant en corporation "The Life Underwriters Association of the Province of Quebec".

Bill (56) revisant et refondant la charte de la ville de Montréal-Ouest.

Bill (76) constituant en corporation la municipalité de la partie ouest du canton Boyer.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Blll 110 concernant la succession d'Alfred Roy, fils.

Bill (98) autorisant la subdivision du lot No 175b du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal.

Bill (105) concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.

Bill (82) ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé et *uxor* et Thomas Bossé, et un acte de conventions entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Bossé.

Bill (70) amendant la loi 63 Victoria, chapitre 94, concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.

Bill (64) validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué.

Ordonné,—Que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (112) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'Assurance Mutuelle des Industries.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions concernant l'Ecole polytechnique.

Ces résolutions sont, en conséquence, lues la deuxième fois.

Ordonné,—Que ces résolutions soient maintenant adoptées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter, basé sur les dites résolutions, le bill (17) concernant l'Ecole polytechnique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné—Que le greffiier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives à l'octroi d'une subvention à certaines municipalités, pour la confection et l'entretien des chemins ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

Ces résolutions sont, en conséquence, lues la deuxième fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure en soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les régistrateurs et l'inspection des bureaux d'enregistrement.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité général.

EN COMITÉ

Résolu 1.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer des personnes compétentes, au nombre de deux au plus, avec tel traitement n'excédant pas deux mille piastres par année qu'il jugera convenable, pour visiter les bureaux d'enregistrement et les coffres-forts ou voûtes de sûreté que les municipalités sont tenues de se procurer et d'entretenir d'après les dispositions des articles 515, 516, 517 et 517*a* du Code municipal.

Résolu 2.—Que chacun des inspecteurs nommés en vertu de la résolution précédente sera un officier public et portera le titre d'inspecteur des bureaux d'enregistrement, et qu'il restera en charge durant bonne conduite et devra prêter les serments d'allégeance et d'office ordinaires, suivant les formules F et G, devant un des juges de la Cour supérieure ou un commissaire *per dedimus protestatem*.

Résolu 3.—Que le procureur général pourra, en tout temps, assigner à chacun des inspecteurs telle partie qu'il jugera à propos des fonctions qui sont assignées à l'inspecteur des bureaux d'enregistrement en vertu des articles

7523 à 7528 des Statuts refondus, 1909, et qu'il pourra également prescrire à l'un desdits inspecteurs de remplir les fonctions qui ont été assignées à un autre ou qui sont ordinairement remplies par ce dernier.

Résolu 4.—Que les traitements des inspecteurs des bureaux d'enregistrement ainsi que leurs dépenses de voyage et autres dépenses nécessaires à l'exécution de leurs fonctions, seront payables, sur mandat du lieutenant-gouverneur, à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première, la seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (22) concernant les registrateurs et l'inspection des bureaux d'enregistrement.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendement étant lus la première et la deuxième fois sont adoptés.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la chasse.

L'honorable M. Devlin, appuyé par l'honorable M. Caron, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Devlin informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et la recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité général.

(EN COMITÉ)

Résolu 1.—Que le permis spécial exigible de toute personne non domiciliée dans la province, pour être autorisée à y chasser, sera également exigible lorsque la chasse a lieu sur les terrains dont cette personne est propriétaire ou locataire.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première, la deuxième fois et adoptées.

Ordonné,—Que ces résolutions soient renvoyées au comité chargé de l'étude du bill (12) amendant la loi de la chasse.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bil (12) amendant la loi de la chasse.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au lendemain pour étude en comité général.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution pour favoriser le développement de l'art musical.

L'honorable M. Decarie appuyé par l'honorable M. Taschereau propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Décarie informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constituen en comité général.

(EN COMITÉ)

Attendu qu'il est opportun de favoriser le développement de l'art musical en créant de l'émulation parmi les porsonnes qui étudient cet art et en procurant aux plus méritantes d'entre elles les moyens de recevoir un enseignement supérieur ;— Qu'il soit en conséquence :

Résolu. 1—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder à l'Académie de musique de Québec, une subvention annuelle ne dépassant pas trois mille piastres, et que le paiement de cette subvention sera sujet à l'accomplissement des conditions suivantes, ainsi que de toutes autres que pourra stipuler le lieutenant-gouvernevr en conseil, savoir :

a. L'Académie de musique de Québec devra, chaque année, ouvrir un concours spécial pour le chant, le piano, l'orgue, le violon, le violoncelle ;

b. Les concurrants seront jugés par un jury spécial nommé par l'Académie de musique de Québec ;

c. Celui des concurants qui obtiendra le plus grand nombre de points aura le droit d'aller, aux frais de l'Académie de musique de Québec, passer deux ans en Europe pour y compléter ses études musicales.

Résolu, 2.—Que ne pourront prendre part au concours mentionné dans la résolution précédente que les porteurs d'un diplome de lauréat de l'Académie de musique de Québec qui seront sujets britanniques et auront résidé en cette province depuis trois ans au moins, et que l'Académie de musique de Québec devra cependant, aux conditions qu'elle jugera équitables, admettre à concourir pour le diplôme de lauréat les élèves des autres institutions musicales de la province.

Résolu 3.—Que les boursiers devront pour bénificier des avantages que leurs conférera la loi qui sera basée sur les présentes résolutions suivre le programme d'études déterminé par l'Académie de musique de Québec.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois et remises au lendemain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (23) étendant les dispositions de l'article 2175 du Code civil à certaines subdivisions cadastrales.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent six mille cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'entretien des édifices publics en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-treize piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les assurances des édifices publics en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept mille six cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté, pour taxes d'eau sur les édifices en général, cité de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour inspections, explorations, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

5. *Résolu,* Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour inspection des chemins de fer, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations au palais de justice et prison, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

7. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-treize piastres soit accordée à Sa Majesté pour assurance au palais de justice et prison, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

8. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-six piastres et soixante-seize centins soit accordée à Sa Majesté pour loyers des palais de justice et prison, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

9. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Ecole Normale Jacques-Cartier, ameublement, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

10. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Ecole Normale, Québec, construction d'un aile et achat de terrain, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

11. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas seize milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour " édifices publics ", et " loi des établissements industriels ", S. R. Q., 1909, arts. 3749-3789 ; 3829-3866, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la présente séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première fois.

Ordonné, —Que la considération ultérieure en soit remise à demain.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

La Chambre s'étant constituée en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le dit bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, —Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (128) confirmant la charte du " Rivermead Golf Club " et étendant ses pouvoirs.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 8 février 1911

Une pétition est présentée et déposée sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

M. Galipeault :—

Du conseil de comté de Kamouraska, demandant une loi les autorisant de changer le chef-lieu du dit comté, du village de Kamouraska à la paroisse de Saint-Pascal.

M. Levesque :—

Du curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Stanislas, district de Montréal, pour construction d'église, sacristie et presbytère.

M. Cardin, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 9ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la cité de Montréal, demandant une loi amendant sa charte.

Et de " The Hebrew Sheltering and Orphans' Home, demandant une loi la constituant en corporation.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 9ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre :

Bill (68) concernant la constitution en corporation du village de Montréal-Sud.

Bill (59) revisant et refondant la charte de la ville de Buckingham.

Bill (104) revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.

Bill (93) amendant la loi 14-15 Victoria, chapitre 176, concernant les biens temporels de l'Eglise d'Angleterre au Canada, dans les diocèses de Montréal, et pour éliminer certains doutes.

Votre comité a examiné aussi les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendements.

Bill (73) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Mont Royal.

(Bill (90) annexant le sanatorium Villa Mastaï à la paroisse de Saint-Michel Archange.

Et bill (125) amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, telle qu'amendée par la loi 5 Edouard VII, chapitre 71, et par la loi 6 Edouard VII, ceapitre 75, et changeant le nom de "The Dominion of Canada Trust Corporation" en celui de : La compagnie d'épargnes et de fidéicommis de Québec."

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (72) constituant en corporation "The Richmond, Magog and Stanstead Railway Company".

Bill (97) constituant en corporation La compagnie du chemin de fer de Kamouraska et l'Islet.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (117) constituant en corporation "The Hebrew Sheltering and Orphans' Home".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (116) amendant la charte de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tellier ait la permission de présenter un bill (165) amendant la loi électorale de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tellier ait la permission de présenter un bill (166) amendant la loi des élections contestées de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Lavergne.—1. Les nommés Alphonse Thériault, Emile Thériault, Charles Thériault, Georges Thériault et Pierre Thériault mentionnés dans une réponse par l'honorable ministre des terres à une interpellation du député

de Montmagny, à la page 155 des procès-verbaux, sont-ils parents et à quel degré, de M. Elisée Thériault, secrétaire du ministre de l'agriculture?

2. Quelles améliorations conformes à la loi, ont été faites sur chacun des lots possédés par les personnes ci-haut nommées?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Pierre Thériault est le père d'Elisée Thériault ; Emile et Georges sont ses frères ; Alphonse est son cousin. Le gouvernement ignore si Chs. Thériault est son parent.

2. Le département n'a pas de renseignements au sujet des travaux faits sur chacun de ces lots, dont la vente ne date que du mois d'avril et du mois de juillet respectivement.

Par M. Tellier.-- 1. Quelles sont les compagnies de chemin de fer qui ont gagné, en tout ou en partie, jusqu'à ce jour,, les subventions en terre non convertibles en argent qui leur avaient été promises par les lois 4 Edouard VII, chapitre 2, section 1, 6 Edouard VII, chapitre 4, section 1 et 8 Edouard VII, chapitre 5, section 1, et quelle quantité d'âcres de terre chacune d'elles a-t-elle gagnée?

2. Ces subventions, leur ont-elles été payées?

3. Dans l'affirmative, à quelle date?

4. Ces subventions leur ont-elles été payées en argent ou enterre?

5. Si ces subventions leur ont été payées en argent, quelle est la disposition de la loi qui le permettait?

6. Combien chaque compagnie a-t-elle reçu en argent?

7. Si ces subventions ont été payées en terre, combien d'âcres de terre chaque compagnie a-t-elle reçus, et où sont situées ces terres?

8. Quelles sont celles de ces compagnies qui ont transporté leur subvention, et quels sont, dans chaque cas, la quantité d'âcres de terre transportés, le nom du cessionnaire et la date du transport?

9. Ces transports ont-ils été signifiés au gouvernement, ou acceptés par lui?

Réponses par l'honorable M. Taschereau :

1. Les subventions en terre non convertibles en argent ont été gagnées, jusqu'à ce jour, par les compagnies suivantes :

Atlantique, Québec et Occidental	224,464	acres.
Colonisation du Nord	96,000	"
Matane et Gaspé	77,207	"
Montagne d'Orford	18,000	"
Québec central	36,000	"
" "	90,000	"
Québec et Lac St-Jean	152,000	"
" " "	5,160	"
" " "	4,000	"
Québec, Montréal et Southern	105,876	"
The St-Maurice Valley	56,022	"
Baie des Ha ! Ha !	39,979	"

2. Ces subventions ont été payées à deux compagnies seulement : la compagnie de " Colonisation du Nord ", et la " Quebec, Montreal & Southern ".

3. A la compagnie de " Colonisation du Nord ", le 30 septembre, 1910, et à la " Quebec, Montreal & Southern ", le 3 octobre, 1910.

4. En terre.

5. .....

6. .....

7. La compagnie de " Colonisation du Nord " a reçu 96,000 acres, situés dans la région du Haut St-Maurice, aux sources de cette rivière : la " Quebec Montreal & Southern " a recu 105,876 acres situés également dans la région du Haut St-Maurice, et aussi aux sources de cette rivière.

8. La " St-Maurice Valley Company ", 56,022 acres à MM. F.-N. McCrae et E. W. Tobin, le 12 janvier, 1910. La compagnie de " Québec & Lac St-Jean ", à la compagnie dite " The Quebec & St-Maurice Industrial Co. ", le 22 décembre, 1906, tout son subside (160,000 acres) : la compagnie " Quebec & Lac St-Jean ", à la " Quebec Bank ", le même subside, le 17 mai, 1907 : la compagnie " Québec & Lac St-Jean ", à MM. Mackenzie & Mann, toujours le même subside, le 16 décembre, 1907.

9. Ces transports ont été signifiés au gouvernement, mais n'ont pas encore été acceptés.

Par M. Plante.—Le gouvernement a-t-il apporté des modifications à la convention ou au contrat en vertu duquel se fait l'impression du Journal d'horticulture et d'agriculture ? 2. Dans l'affirmative, quelles sont les modifications ? 3. Pour quel motif, ont-elles été faites ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2. Suppression de l'allocation annuelle de $2.500 accordée en vertu d'un contrat.

3. La modification s'explique par elle-même.

Par M. Cousineau—1. Quelles personnes, sociétés ou corporations sont chargées des divers travaux de la construction de la prison de Montréal et de ses dépendances ?

2. En vertu de quels contrats sont exécutés ces divers travaux, devant quels notaires ces contrats ont-ils été passés et à quelles dates ?

3. Quand ont commencé ces travaux ?

4. Quand seront-ils terminés ?

5. Où en sont rendus à l'heure actuelle ces travaux ?

6. Combien coutera toute l'entreprise une fois les travaux terminés.

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. MM. J. B. Pauzé & Cie, entrepreneurs de Montréal.

2. En vertu de contrats notariés, le premier passé devant Mtre Arthur Ecrement de Montréal, le 16 septempre 1907, le second, devant le même notaire, le 5 avril 1909.

3. Immédiatement après la signature des contrats.

4. Février 1912.

5. Les fondements et l'ensemble des gros murs terminés, la bâtisse close et couverte. Enduits, menuiserie, chauffage, peinture, serrurrie, en cours d'exécution.

6. Le moment n'étant pas encore arrivé de pourvoir au mobilier et a l'aménagement intérieur de la prison, il n'est pas possible de dire combien coûtera toute l'entreprise une fois les travaux terminés.

Par M. Lavergne.—1. Y a-t-il eu des travaux de colonisation faits à St-Cyriac, comté de Chicoutimi ? 2. Dans l'affirmative, à quelle date et pour quel montant ? 3. Quels étaient les conducteurs de ces différents travaux ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.
2. Durant les mois de juin, juillet et août 1908, $1,895.13.
3. Lazare Vaillancourt.

Par M. Tellier.—Quels ont été, à chaque session de la Législature de Québec, depuis l'établissement de la Confédération, jusqu'à 1910 inclusivement ·

1. Le nombre de bills présentés ?
2. Le nombre de bills passés et sanctionnés ?
3. Le nombre de bills publics passés et sanctionnés ?
4. Le nombre de bills privés passés et sanctionnés ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Sessions de la Législature de Québec.	1. Le nombre de bills présentés.	2. Le nombre de bills passés et sanctionnés.	3. Le nombre de bills publics passés et sanctionnés.	4. Le nombre de bills privés et sanctionnés.
31 Vic. 1867-68	96	59	32	31
32 Vic. 1869	138	96	51	45
33 Vic. 1869-1870	87	63	44	19
34 Vic. 1870	86	68	23	45
35 Vic. 1871	79	52	20	32
36 Vic. 1872	120	83	42	41
37 Vic. 1873-1874	93	59	21	38
38 Vic. 1874-1875	136	101	41	60
39 Vic. 1875	114	88	46	42
40 Vic. 1876	120	82	48	34
41 Vic. 1877-1878	121	61	26	35
41-42 Vic. 1878	32	15	13	2
42-43 Vic. 1879	178	87	49	38
43-44 Vic. 1880	164	105	38	67
44-45 Vic. 1881	166	93	34	59
45 Vic. 1882	150	108	51	57

Sessions de la Législature de Québec.	1. Le nombre de bills présentés.	2. Le nombre de bills passés et sanctionnés.	3. Le nombre de bills publics passés et sanctionnés.	4. Le nombre de bills privés et sanctionnés.
46 Vic. 1883	156	101	40	61
47 Vic. 1884	153	97	45	52
48 Vic. 1885	125	86	38	48
49-50 Vic. 1886	164	101	48	53
50 Vic. 1887	149	80	36	44
51-52 Vic. 1888	199	132	54	78
52 Vic. 1889	203	118	65	53
53 Vic. 1890	199	125	64	60
54 Vic. 1890	183	104	58	45
55-56 Vic. 1892	189	115	47	68
56 Vic. 1893	183	101	47	54
57 Vic. 1894	162	106	53	53
58 Vic. 1895	168	109	48	61
59 Vic. 1895	137	97	46	51
60 Vic. 1897	150	105	58	47
61 Vic. 1898	190	109	51	58
62 Vic. 1899	157	110	56	54
63 Vic. 1900	169	127	47	60
1 Edouard VII 1901	165	116	41	75
2 Edouard VII 1902	200	128	47	81
3 Edouard VII 1903	233	155	60	95
4 Edouard VII 1904	185	124	50	74
5 Edouard VII 1905	179	116	39	77
6 Edouard VII 1906	166	114	46	68
7 Edouard VII 1907	218	160	61	99
8 Edouard VII 1908	230	173	82	91
9 Edouard VII 1909	225	180	79	101
1 George V 1910	185	129	45	84

M. Lavergne propose, appuyé par M. Plante, et il est—,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : Documents, correspondances, arrêtés ministériels concernant l'obtention et la rétrocession d'un certain lot dans le canton Metgermette-Nord, par un colon du nom d'Omer Drapeau.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Perron, appuyé par M. Robillard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :

Document relatifs à la Cour de Révision du district de Montréal.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Documents relatifs à la Commission métropolitaine des parcs.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par M. Lavergne, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre:

Ordre en conseil, correspondance et autres documents échangés depuis 1900, inclusivement, entre le gouvernement, ses officiers et divers particuliers, en rapport avec le bois coupé en contravention de la loi par diverses personnes, dans les cantons Hamilton et Cox, dans le comté de Bonaventure.

Et, un débat s'élevant, M. Lavergne, appuyé par M. Plante, propose et il est:

Résolu,—Que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 9 février 1911

M. Morisset propose, appuyé par M. Cardin, et il est—

Ordonné,— Que les règles de la Chambre relatives à la présentation des pétitions soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de " The Quebec Eastern Railway Co. ", pour amender sa charte.

En conséquence la dite pétition est présentée et déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue.

M. Tessier:

Du conseil de la cité des Trois-Rivières, demandant un amendement à la loi des licences.

M. Pilon, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 10ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis donnés sont suffisants dans chaque cas, savoir:

De la cité de Québec, demandant une loi amendant sa charte.

De " The Montreal & South Western Railway and Power Company ", demandant une loi la constituant en corporation.

De " The Congregation Chavayrin Kall Yisraël," demandant une loi la constituant en corporation.

Quant à la pétition du curé et des marguillers de la paroisse de St-Stanislas, district de Montréal, demandant une loi coucernant la construction de l'église, de la sacristie et du presbytère de la dite paroisse, Votre Comité trouve que les avis n'ont pas été donnés, néanmoins il recommande la suspension de la 51e règle, les parties intéressés étant bien informées de la demande.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 10ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de la Chambre :

Bill (58) constituant en corporation de ville la municipalité du village de Rigaud.

Bill (124) concernant le village du Sault-au-Récollet.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (91) amendant la charte du chemin de fer de Québec et de l'Ile d'Orléans.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Létourneau ait la permission de présenter un bill (89) amendant la charte de la cité de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (121) constituant en corporation " The Congregation Chavayrin Kall Yisrael ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (28) réglementant la vente de la cocaïne, de la morphine et de leurs composés.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (27) amendant la loi de l'instruction publique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement.

Bill (3) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des abeilles.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. L'Ecole ménagère de Montréal est-elle encore en existence ?

2. Dans l'affirmative, combien d'élèves fréquentent ses cours, où a-t-elle son bureau, ses salles ? Combien coûte annuellement au gouvernement le maintien de cette école ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.
2. 80. Ecole technique de Montréal. $2,000.

Par M. Sauvé.—1. Combien de causes relèvant de la juridiction d'un magistrat de district, ont été entendues dans le district de Terrebonne en 1910 ?

2. Combien de cause ont été jugées par le magistrat Carrier, en 1910 ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Quarante-deux.
2. Vingt-deux.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Le gouvernement a-t-il fait la collection des droits de coupe ou pénalités dûs depuis 1904 par divers particuliers dans les cantons Cox et Hamilton ?

2. Dans l'affirmative, quel était le montant dû, et de qui les sommes ont-elles été perçues ?

3. Des arrérages de droits de coupe et de pénalités sont-ils encore dûs au département des terres et forêts par des corporations ou particuliers dans les cantons Hamilton et Cox ?

4. Dans l'affirmative, par qui ces arrérages sont-ils dûs, et quel en est le montant ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. La liste ci-après, mentionne les montants dûs et les personnes qui les ont payés :

Canton Cox Hamilton.

Sommes perçues de	Montants dûs
Napoléon Arbour	20 00
Leboutillier Bros	55 00
Firmin Poirier	35 00
P. Bigaouette	10 00
T. McLellan	10 00
T. Lagacé	15 00
Jos. Arseneau	30 00
N. Arbour	22 00
Chs. Legallais	10 00
J. A. Arseneau	18 00
Wm. Henry	10 00

Sommes perçues de	Montants dûs
C. Robin, Collas & Co	12 00
John Clément	25 00
Ed. Legallais	4 80
R. Travers	12 00
W. J. Asless	15 00
R. N. LeBlanc	100 00
P. E. Arseneau	45 00
Rév. Jos. De Champlain (pour tiers)	2 48
W. Henry	2 00
Wm. M. Bujol	27 26
N. Cyr	42 50
J. C. Fair	26 00
N. Garant	5 00
E. W. Legrand	25 00
L. A. Robitaille	74 44
R. N. LeBlanc	181 40
J. P. Legrand	20 00
John Smith	7 00
LeBouthillier Bros	40 00
Jos. Aseneau	35 00
Jos. Aseneau	25 00
Firmin Poirier	20 00
Napoléon Arbour	30 00
P. E. Arseneau	10 00
Jos. Lagacé	12 00
Jos. Henry	165 00
T. Bigaouette	14 00
Jos. Belisle	10 00
G. Henry	81 00
V. Bujol	10 00
J. Clément	50 00
Narcisse Cyr	200 00
Différentes personnes	138 00
John Smith	4 28
Chs. Stearns	1 72
John Crozier	27 40
John Thompson	4 83
Chs. Bujold	8 20
Jos. Arseneau	25 00
Firmin Poirier	30 00
Joseph Henry	60 00
Alfred Bujold	3 50
George Marsh	8 00
M. Bourdages	3 00

Sommes perçues de	Montants dûs
Chs. Stearns	1 50
Alfred Gallon	15 00
J. H. Starrack	18 12
John Smith	12 54
Narcisse Cyr	18 20
Ed. Henry	2 00
Archie Delson	1 14
Jos. Henry	57 12
Frs. Arbourg	3 00
J. Tozer	3 28
Wm. Henry	6 00
Alex. Bernard	6 00
Jos. Henry	66 36
J. L. Smith	8 46
J. T. Bugeaud	15 00
W. J. Assels	45 00
Napoléon Arbour	36 00
Jos. Henry	44 78
Chs Robin Collas & Cie	1 80
J. P. Legrand	10 58
Chs. Lequesne	2 25
Capt. Smith	26 25
Jos. Belisle	80 00
Jos Lagacé	8 04
F. Perrier	3 08
John Clément	120 40
Austin Kerr	3 69
A. Boudreau	25 84
L. A. Robitaille	329 21
J. L. Smith	19 88
Wm. Henry	25 00
James Enwright	5 22
Chs. Robin Collas & Cie	83 02
James Heays	9 10
Chs. Robin Collas & Cie	266 40
R. N. LeBlanc	268 30
W. J. Assels	50 34
E. W. Legallais	20 00
W. Henry	43 80
John Legallais	32 64
J. Juneau	9 00
J. L. Smith	16 00
Gerard Tozer	40 00
L. A. Robitaille	108 00

Sommes perçues de	Montants dûs
Nap. Cyr	16 25
Jos. Henry	98 62
John Clément	30 00
John Crozier	25 00
J. L. Smith	5 92
J. P. Legrand	9 45
R. N. LeBlanc	326 96
Leclerc & Daigle	150 00
R. P. Traverse	50 00
C. Robin Collas & Cie	68 60
Leclerc & Daigle	100 00
Gerard Tozer	52 00
Leclerc & Daigle	100 00
Georges P. Legrand	18 15
James Day	27 26
Wm. Gauthier	129 26
T. Crockett, (par James Darcy)	115 60
N. Cyr	20 48
C. Robin Collas & Cie	71 08
Wm. Henry	73 46
Jos. Dugas	88 30
Lebouthillier Bros	176 10
Thavers et Hammond	11 37
Leclair & Daigle	100 00
Fred. Assels	36
J. Challenton	98
Frank Flowers	2 00
Wm. Henry	5 00
James Ferlatt	81 42
Georges Fournier	14 60
Henry Smollett	82
Zeon Fulham	7 74
Jos. Henry	93 66
Zeon Fulham	8 54
George Bebee	3 92
N. Couillard	12 94
Paul Crotey	1 00
Zeon Fulham	10 38
P. Arbour	2 96
Succession Jos. Belisle	27 07
M. N. Couillard	7 65
Austin Kerr	149 42
Geo. Poirier	2 00
A. Desbiens	67 75
J. P. Legrand	26 78

Sommes perçues de	Montants dûs
Jos. Henry	37 50
Ed. LeBlanc	7 79
P. Bigouette	26 70
G. P. Legrand	9 75
Lebouthillier Bros	59 03
Jos Henry	50 34
C. Robin Collas & Cie	1 76
Leclair & Daigle	115 34
" "	75 00
Jos. N. Bernard	8 45
Leclair & Daigle	30 00
Her. Robichaud	55 27
C. R. Scoles par Chs. Bujold	12 86
F. D. Langevin par Leclair & Daigle	60 00
Leclair & Daigle	165 00
Xavier Arseneau	14 44
Elzéar Bourdages	50 00
Lebouthillier Bros	10 00
Georges Marsh	30 00
Doutre & Lavigueur	1,199 47
C. R. Scole	4 38
Austin Kerr	328 46
Jos. Lagacé	5 49
Thos. Caldwell	10 00
Doutre & Lavigueur	60 00
C. Robin Collas & Cie	85 65
Jos. Henry	122 42
James Travers	22 90
John Smith	29 29
Ed. Bourdages	7 50
Ed. LeBlanc	1 80
Ruben Travers	16 90
Lebouthillier Bros	45 05
André Garant	35 65
H. Robichaud	60 26
Wm. Arseneau, G. Leblanc, A. Arbour, A. Arseneau, Jos. Forest, C. Gauthier, J. F. Arseneau, Geo. Arseneau, Jos. Poirier, A. Henry	361 37

Sommes perçues de	Montants dûs
H. Robichaud	61 00
F. D. Laviguenr	140 65
F. D. Lavigueur	189 13
A. Garant	50 00
Lebouthillier Bros	110 00
F. D. Lavigueur	400 00
J. P. Ramier	27 38
F. D. Lavigueur	55 16
Jos. Lagacé	4 30
Jos. Henry	100 00
P. Actison	2 00
C. Robin Collas & Cie	21 50
John Clément	37 25
F. Gallant	108 34
J. Smith	29 29
J. P. Legrand	60 00
E. W. Legallais	5 38
F. D. Lavigueur	75 00
James Travers	22 90
R. P. Travers	16 90
J. P. Legrand	30 00
J. L. Bernard	36 00
F. D. Lavigueur	150 00

3. Oui.

4. Thomas McLellan, $5 ; Geo. March, $23.04 ; J. N. Bernard, $20.70 ; H. Robichaud, $46; J. D. Lavigueur, $103.26 ; Jos. Dugal, $30.00 ; Département des Travaux Publics, Ottawa, $1056 58 ; " Cascapediac Manufacturing & Trading Co. ", $160.86 et une réclamation de $20.000 faite contre R. N. Leblanc.

Par M. Lavergne.—1. Des plaintes ont-elles été faites contre Robert Napoléon Leblanc pour contravention à la loi des terres ou au règlement des bois et forêts ?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates, par qui et pour quelles raisons ?

3. Quels recours a exercé le gouvernement, contre M. Leblanc ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. En 1903, par M. L. A. Robitaille, pour coupe illégale de bois sur des lots concédés par billet de location pour fins agricoles ; en 1905, par M. A. Lajoie, pour coupe illégale de bois sur des lots concédés par billet de location pour fins agricoles ; en 1905, par M. C. E. Bernier, pour défaut de renseigner le département sur ses exploitations forestière ; en 1907, par M. J. A. Dorais, agent, pour refus de faire rapport des ses opérations forestières.

3. Le gouvernement a réclamé de M. Leblanc, qui conteste le bien fondé de la réclamation. Le gouvernement, pour liquider cette affaire, entend poursuivre devant les tribunaux.

Par M. Lavergne.—1. Les lots 50 et 51 du canton A, canton Langevin sont-ils sous billets de location ?

2. Dans l'affirmative, depuis quand, et à quel nom ?

3. Des plaintes ont-elles été faites quant à l'exploitation agricole de ces lots ?

4. Dans l'affirmative, par qui et à quelle date ?

5. Où en est l'exploitation agricole de chacun de ces lots ?

6. Le gouvernement est-il informé que ces lots sont possédés, non par des colons mais par des spéculateurs qui en font une exploitation forestière ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. Le lot 50 à Albert Rodrigue depuis le 19 octobre 1908.
Le lot 51 à Jean Bilodeau depuis le 20 mai 1910.

3. Non. Une plainte vague fut faite le 22 février 1910, à savoir : que les lots déjà vendus dans le rang " A " n'étaient pas entre les mains de colons de bonne foi. Cette plainte ne pouvait s'appliquer au lot 51, qui n'était pas alors sous billet de location, non plus qu'au lot 50, parce qu'une enquête vint démontrer que le propriétaire de ce lot n'avait vendu ni son lot ni sa coupe de bois.

4. Par la Cie " Beauce Pulp Coy ".

5. Lot 50 ; un acre en culture et 2½ acres en abattis.
Camp 16 x 22.
Lot 51 ; trois acres en abattis brûlés non ramassés.
Camp 15 x 15, écurie 12 x 12.

6. Non.

Par M. Lavergne.—1. Le canton Fournier, comté de L'Islet est-il sous licence de coupe ?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms des porteurs de permis de coupe de bois et la date de ces permis ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. La partie non concédée du canton Fournier est sous licence de coupe.

2. Le nom des porteurs des permis de coupe de bois, sont : Price Brothers & Co. et Rivière Ouelle Pulp and Lumber Co. La date de ces primes est le premier mai 1910. Les permis originaires datent de 1861 et 1881.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Prévost, ajourné sur proposition de M. Lavergne, qu'il soit voté une adresse pour la production de copie de tout ordre en conseil, correspondance et autres documents échangés depuis 1900, inclusivement, entre le gouvernement, ses officiers et divers particuliers, en rapport avec le bois coupé en contravention de la loi par diverses personnes, dans les cantons Hamilton et Cox, dans le comté de Bonaventure.

La proposition est soumise à la Chambre et résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. Langlois (Montréal, division No 3), propose, secondé par M. Cousineau :—Qu'attendu que le prix des livres de classe est excessif dans la province de Québec ;

Attendu que par suite de la diversité des livres, les parents sont souvent exposés à des frais onéreux et inutiles, quand les enfants passent d'une école à une autre ;

Attendu que le coût excessif des livres est un obstacle au progrès de l'instruction publique et pèse surtout sur les classes ouvrières et agricoles ;

Qu'il soit résolu que cette Chambre prie le gouvernement de faire établir l'uniformité des livres dans la province de Québec.

Et, un débat s'élevant, à six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1911, pour la production de copie de documents relatifs à la Commission métropolitaine des parcs. (*Document de la session No* 44.)

Et réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 15 avril 1910, demandant la production de copie de tous arrêtés en conseil et correspondance échangée entre le gouvernement et la " Canadian Electric Light Co., " concernant le lit de la rivière Chaudière.

(*Document de la session No* 45).

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (115) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (78) constituant en corporation " The Life Underwriters Association of the Province of Quebec ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié·

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question était posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant,?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus, séparément, la deuxième fois, et envoyés au comité des bills privés:

Bill (120) concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

Bill (112) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des industries.

Bill (116) amendant la charte de la cité de Montréal.

Bill (117) constituant en corporation "The Hebrew Sheltering and Orphans' Home".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill 4.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les cercles agricoles.

Bill 8.—Loi amendant la loi des jurés de la province de Québec relativement à la qualité des jurés dans le district de Pontiac.

Bill 9.—Loi amendant la loi 1 George V, chapitre 7, relativement à l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa pour toutes fins.

Bill 52.—Loi constituant en corporation la Société du parler français au Canada.

Bill 57.—Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à permettre à Georges Bélanger de pratiquer le droit.

Bill 61.—Loi autorisant les barreau de la province de Québec à admettre George Léonard Alexander au nombre de ses membres, après examen.

Bill 75.—Loi constituant en corporation les Dominicaines du Rosaire.

Bill 83.—Loi amendant la loi constituant en corporation les Prévoyants du Canada.

Bill 85.—Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Charles Dumontier, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants aves certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 53.—Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86, concernant les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Bill 54—Loi amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

Bill 60.—Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Joseph-Armand Boisseau à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

Bill 79.—Loi concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge.

Bill 88.—Loi concernant un acte de vente consenti par Ferdinand Turgeon ès-qualité à Israël Montreuil et autres.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (53) amendant la loi 56 Vietoria, chapitre 86, concernant les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné, Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (54) amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (60) autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Joseph Armand Boisseau à l'exercice de la profession de notaire, après examen, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (79) concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (88) concernant un acte de vente consenti par Ferdinand Turgeon ès-qualité à Israël Montreuil et autres, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre continue le débat sur la motion de M. Langlois (Montréal, division No 3): Qu'attendu que le prix des livres de classe est excessif dans la province de Québec ;

Attendu que par suite de la diversité des livres, les parents sont souvent exposés à des frais onéreux et inutiles, quand les enfants passent d'une école à une autre ;

Attendu que le coût excessif des livres est un obstacle au progrès de l'instruction publique et pèse surtout sur les classes ouvrières et agricoles ;

Qu'il soit résolu : Que cette Chambre prie le gouvernement de faire établir l'uniformité des livres dans la province de Québec.

Et, le débat se continuant, M. Francœur appuyé par M. Lévesque, propose en amendement :

" Que tous les mots après : Qu'attendu que le prix des livres de classes " soient retranchés et remplacés par les suivants : " est élevé, cette Chambre exprime sa confiance que le gouvernement prendra toutes les mesures possibles pour diminuer le coût des livres dans les écoles élémentaires de cette province. "

Et un débat s'élevant, M. Tellier appuyé par M. Lavergne, propose en sous-amendement.

Que tous les mots après le mot " après ", dans la motion en amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Que cette Chambre recommande au gouverneur d'induire les commissions scolaires de la province à faire observer chez elles la loi scolaire (article 2709, paragraphe 4) qui prescrit généralement que les livres d'écoles soient les mêmes pour toutes les écoles de la municipalité et elle a confiance que les comités catholique et protestant du conseil de l'instruction publique feront tous leurs efforts pour diminuer autant que possible le coût des livres en usage dans les écoles primaires de cette province ".

La Chambre siège jusqu'à près minuit vendredi matin.

Vendredi, 10 février 1911.

Et la question étant posée : Ce sous amendement sera-t-il adopté ?
Alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
Gault,
Giard,
Lafontaine, (Maskinongé)
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Godbout,
Gosselin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier)
Langlois (Montréal div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville)
Robert (St-Jean),
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Walker,
Walsh.—45.

Le sous-amendement est rejeté.
L'amendement est alors soumis à la Chambre qui se divise.
Les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Allard,
Bissonnet
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane)
Caron (L'Islet),
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Francœur,
Gendron,
Godbout,
Gosselin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur)
Leclerc,

Létourneau,
Lévesque,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Ouellette,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville)
Robert (St-Jean)
Robillard,
Seguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Walker,
Walsh.—43

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
Gaboury,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (Montréal),
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—13.

L'amendement est adopté.

La Chambre siège jusqu'à x heures moins dix vendredi matin et s'ajourne à l'après-midi.

Vendredi, 10 février 1911.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

M. Morisset :—

De la " Quebec Eastern Railway, Co.," demandant une loi amendant sa charte.

M. Cardin, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 11ème rapport de ce comité lequel, se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas savoir :

De la " Saraguay Electric & Water Company ", demandant une loi amendant sa charte.

De " Monklands Limited ", demandant une loi les autorisant à ouvrir un certain chemin.

De James Maher, demandant une loi régularisant certains actes de vente.

Et d'Olivier Limoges et autres, demandant une loi pour amender la loi 62 Victoria, chapitre 58, et les lois qui l'amendent.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 11ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (123) autorisant la commission des écoles catholiques de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures.

Bill (107) ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durand dit Desmarchais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman.

M. Mousseau, du comité de législation, présente à la Chambre le 2ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans aucun amendement :

Bill (153) amendant les articles 237, 363 et 364 du Code de procédure civile.

M. Caron (Matane) propose, appuyé par M. Dion, et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné,—Que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés et pour la présentation des bills privés soient suspendues, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de MM. Léopold Doran, V.-O. Morissette, Louis-Philippe Turgeon et autres, demandant l'établissement d'une nouvelle division pour fins municipales et d'enregistrement à Saint-Joseph Benoit-Labre d'Amqui ; que la dite pétition soit lue et reçue à cette séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill (No 140) pour établir une nouvelle division pour fins municipales et d'enregistrement à Saint-Joseph Benoit-Labre d'Amqui et que ce bill soit lu une première fois à cette séance.

En conséquence, la pétition est présentée, lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Caron (Matane) ait la permission de présenter un bill (140) établissant une nouvelle division pour fins municipales et d'enrégistrement à Saint-Joseph Benoit-Labre d'Amqui.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois, et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Perron propose, appuyé par M. Geoffrion, et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné,—Que les règles de la Chambres concernant la publication des avis, la réception des pétitions et la présentation des bills privés soient suspen-

dues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Monklands Limited" l'autorisant à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150 et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal.

En conséquence, la pétition est présentée, lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (134) autorisant " Monklands Limited " à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150 et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal, lequel est lu la première fois et remis à lundi prochain pour la deuxième lecture.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (103) amendant la charte de la "Saraguay Electric and Water Company" et à d'autres fins.

En conséquence, il présente un bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (95) confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault-au-Récollet.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (100) confirmant des conventions entre les légataires et le grevé de substitution en vertu du testament de feu William Bentham.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill 71.—Loi amendant la loi constituant en corporation " The Shawinigan Water and Power Company ".

Bill 74.—Loi amendant la loi constituant en corporation " The Women's Christian Association of Quebec ".

Bill 108.—Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre David Tennenbaum à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 87.—Loi ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à " TheWàyagamac Pulp and Paper Company Limited."

Bill 99.—Loi confirmant la vente par dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame des Neiges.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (87), ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité de Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilège à " The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (99), confirmant la vente par dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame des Neiges, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, il est

Résolu,—Que lundi prochain la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions concernant la loi de l'instruction publique.

Sur motion de l'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Devlin, il est

Résolu,—Que lundi prochain la Chambre se formera en comité général pour considérer une résolution concernant la division du comté du Lac St-Jean, pour fins agricoles.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions rapportées du comité des subsides et lues une première fois à la séance du 7 février 1911.

Les dites résolutions sont maintenant lues la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces résolutions.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions pour favoriser le développement de l'art musical, rapportées par le comité général de la Chambre, lues la première fois, mardi le 7 février courant, et remises à plus tard.

Les résolutions sont lues la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte ces résolutions.

Ordonné,—Que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (8), basé sur les dites résolutions.—Loi pour favoriser le développement de l'art musical.

En conséquence, il présente ce bill qui est lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée : ce bill sera-t-il adopté maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, le bill est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appel la Chambre à considérer en comité général le bill (12) amendant la loi de la chasse.

La Chambre se forme, en conséquence en comité général, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Délâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Prévost, appuyé par M. Lavergne propose en amendement :

Que ce bill ne soit pas lu pour la 3ème fois maintenant, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction d'y retrancher la clause 1, permettant au lieutenant-gouverneur en conseil, d'autoriser, dans certains cas, la destruction du castor, bien que la chasse du castor soit interdite aux habitants de cette province.

La question est soumise à la Chambre par M. l'Orateur, alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre, et
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet),
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Devlin,
Dorris,
Hay,
Kaine,
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Petit,
Robert (St-Jean),
Taschereau,
Thériault, et
Vilas.—23.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise, la Chambre se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative, par la même division renversée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre de jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité le bill (56) revisant et refondant la charte de la ville de Montréal-Ouest, et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (76) constituant en corporation la municipalité de la partie ouest du canton Boyer.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (98) autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (82) ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* à Thomas Bossé, et un acte de convention entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Bossé, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (105) concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée: ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (70) amendant la loi 63 Victoria, chapitre 94, concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (162) amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législations et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (163) concernant les Champs de batailles nationaux à Québec.

M. Galipeault propose, appuyé par M. Francœur, que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, la la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (158) amendant le Code de procédure civile.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault, que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Gault.—1. Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à ce jour, pour l'établissement de l'Ecole technique de Montréal ?

2. Quel est le coût total de l'emplacement de cette école ?

3. Quel est, jusqu'à ce jour, le coût de la bâtisse ?

4. Combien coûtera la bâtisse une fois completée ?

5. Combien coûteront le mobilier et l'outillage de cette école ?

6. Combien a-t-il été emprunté, jusqu'à ce jour, pour l'exécution de cette entreprise ?

7. Quels sont, pour chaque emprunt, la date de l'emprunt, le montant emprunté, la date de l'échéance, le taux de l'intérêt, le montant réalisé, les frais de l'emprunt et le nom du prêteur ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. $720,228.96.
2. $150,000.00.
3. $457,800.00.
4. Environ $517,650.00.
5. Environ $110,000.00.

6 et 7. $700,000.00 au moyen d'obligations datées du 1er décembre, 1909, portant intérêt à 4% et vendues à la "Ontario Securities Company". En outre, il est dû $130,000.00 à M. A. Skaife, le vendeur du terrain, avec intérêt à 5%.

Par l'honorable M. *Prévost.*—1. A qui ont été adressés les deniers ou chèques votés pour l'amélioration des voies rurales, depuis le 1er juillet dernier?

2. A qui les chèques ont-ils été faits payables?

3. Quels étaient les montants de ces chèques ?

4. Où les argents devaient-ils être dépensés ?

5. Y a-t-il eu des chèques ou des deniers dépensés depuis le 1er juillet dernier pour des chemins ruraux, pris sur les argents ou pris à même les encouragements de l'agriculture en général ?

6. Dans l'affirmative, à qui ces chèques ont-ils été faits payables et à qui ont-ils été adressés ?

7. Quel était le montant de ces chèques et où l'argent a-t-il été dépensé ?

Réponse pas l'honorable M. Caron :

1, 2, 3 et 4. Aux secrétaires-trésoriers des municipalités intéressées et à des particuliers, qui avaient charge de certains travaux de voirie rurale, dont les noms suivent :

Listes des personnes ou des municipalités auxquelles des chèques ont été faits payables, et des endroits où les subventions ont été dépensées.

Particuliers.	Municipalités.	Comtés.	Montants payés.
	St-Paul-l'Ermite	L'Assomption	$ 5 82
	St Charles	Bellechasse	35 84
	Ste-Edwidge	Compton	20 82
	St Augustin	Portneuf	153 91
	Canton Compton	Sherbrooke	162 39
	St-Jean-Port-Joli	L'Islet	49 58
	St-Joseph	Maskinongé	36 51
	St-Edouard	Napierville	150 00
	L'Islet	L'Islet	43 20
	St-Alphonse	Shefford	247 26
	Canton Weedon	Wolfe	500 00
	Melbourne et Brompton	Richmond	400 00
	Isle aux-Grues	Montmagny	178 02
	St-Louis-de-Métabetchouan	Lac St-Jean	81 75
	St-Hilaire	Rouville	250 00
	Canton Granby	Shefford	91 34
	Ste-Geneviève	Berthier	9 99
	St-Alphonse	Shefford	10 54
	St-Sébastien	Iberville	52 63
	St-Ephrem	Bagot	3 90
	Ste-Marie Madeleine	St-Hyacinthe	11 85
	St-Denis	Kamouraska	14 13
	Hinchinbroke	Huntingdon	27 67
	St-Bruno	Lac St-Jean	76 63
	St-Prime	"	150 00
	St-Cœur de Marie	"	400 00
	St Fabien	Rimouski	150 00
	St-Simon	"	100 00
Edm. Patenaude	St-Pamphile	L'Islet	76 03
	Ste-Cécile du Bic	Rimouski	100 00

Particuliers.	Municipalités.	Comtés.	Montants payés.
	St-Narcisse	Champlain	100 00
	"	"	56 04
	Canton Newport	Compton	80 85
	St-Sulpice	L'Assomption	9 87
	Ste-Cécile	Nicolet	25 89
	St-Clet	Soulanges	58 50
	Victoriaville	Arthabaska	933 34
	St-Alexandre	Kamouraska	35 95
	St-Michel	Yamaska	300 00
	Hereford	Compton	25 92
	St-Flavien	Lotbinière	400 00
	Canton Ascot	Sherbrooke	400 00
	St Louis	Lac St-Jean	68 25
Hilaire Dumas	St-Félicien	"	150 00
	Victoriaville	Arthabaska	228 32
Elz. Côté	Rimouski	Rimouski	200 00
	N.-D. du Portage	Témiscouata	32 38
	Conton Grauby	Shefford	500 00
Thomas Morin	Roberval	Lac St-Jean	150 00
J.-Bte. St-Pierre	Roberval	Lac St-Jean	149 95
	St-Jérôme	Lac St-Jean	150 00
	St-Cyprien de Léry	Napierville	38 85
	St-Joseph	Maskinongé	6 51
	St-Guillaume-d'Upton	Yamaska	173 83
	St-Lin	L'Assomption	6 41
	St-Thomas	Joliette	19 20
	St-Raymond	Portneuf	42 46
Félix Brousseau	St-Adelphe	Champlain	50 00
	St-Patrice	Lotbinière	43 13
	Canton Hunterstown	Maskinongé	150 00
	St-Camille	Wolfe	215 72
	St-Cyprien	Napierville	300 00
	St-Benoit	Deux-Montagnes	24 30
	St-Justin	Maskinongé	5 00
	Canton Weedon	Wolfe	10 07
	St-Pascal	Kamouraska	52 00
	L'Islet	L'Islet	1,000 00
	Ste-Marie du Cap Mad	Champlain	443 72
	N.-D. du Sacré-Cœur	Lotbinière	100 00
	St-Casimir	Portneuf	124 93
	St-Ambroise	Québec	150 00
	Ste-Félicité	Matane	100 00
	St-Bruno	Lac St-Jean	73 37
	St-Charles Riv. Chambly	St-Hyacinthe	136 27
	St-Etienne de Lauzon	Lévis	5 90
	N. D. d'Hébertville	Lac St-Jean	17 67

Particuliers.	Municipalités.	Comtés.	Montants payés.
	SS. Pierre & Paul	Charlevoix	4 86
	Canton Brompton	Richmond	8 08
	Berthier	Montmagny	6 45
	Ste-Cécile de Lévrard	Nicolet	3 40
	St-Thuribe	Portneuf	42 17
	St-Guillaume d'Upton	Yamaska	19 80
	Etang-du-Nord	Iles-de-la-Madeleine	20 14
	Stoke	Richmond	35 25
	Ste-Elizabeth	Joliette	63 03
	St-Mathieu de Belœil	Verchères	500 00
	St-Isidore	Dorchester	100 00
Armagh Picher	St-Alban	Portneuf	500 00
	L'Islet	L'Islet	1,000 00
Edm. Patenaude	St-Pamphile	L'Islet	73 97
	Ste-Anne des-Monts	Gaspé	2,500 00
	Ste-Angèle Monnoir	Rouville	51 94
J. F. Moisan	St Raymond	Portneuf	500 00
	St-Malachie	Châteauguay	17 77
	St-Jean-Baptiste	Nicolet	68 49
	Ste-Marie Salomé	Montcalm	5 54
	Ste-Cécile	Nicolet	2 05
	Dudswell	Wolfe	35 10
	Ascot Corner	Sherbrooke	72 45
	Canton Weedon	Wolfe	6 96
	Coteau Landing	Soulanges	3 03
	Ste-Anne de la Pocatière	Kamouraska	25 20
	St-George	Iberville	30 11
	St-Denis, Riv. Chambly	St-Hyacinthe	79 43
	St-Cyrille	L'Islet	17 60
	St-François du Lac	Yamaska	5 69
	St-Mathias de Chambly	Rouville	73 29
	Ste-Martine	Châteauguay	10 87
	Ste-Philomène	Châteauguay	4 29
	St-Jean-Baptiste	Nicolet	18 68
	Ste-Cécile du Bic	Rimouski	250 00
Nérée Théberge	Armagh	Bellechasse	73 92
Pierre Lepage	Rimouski	Rimouski	199 29
	Cacouna	Témiscouata	8 20
	St-Augustin	Portneuf	76 95
	St-Epiphane	Témiscouata	75 00
G. Lafflamme	St-Damien	Bellechasse	40 00
	N.-D. de Bonsecours	L'Islet	2,000 00
	St-Pierre	Montmagny	39 65
	Ste-Angèle	Matane	200 00
Stanislas Boutin	St-Magloire	Bellechasse	50 00

Particuliers.	Municipalités.	Comtés.	Montants payés.
Nazaire Cadrin	Marceauville	Bellechasse	49 75
	N.-D.-du-Portage	Témiscouata	17 64
	St-Jacques	Lotbininière	77 92
	Bury	Compton	66 04
	St-Thomas	Joliette	24 58
	St-Félix-de Valois	Joliette	8 00
	St-Jacques	Lotbinière	13 69
	Sutton	Brôme	58 76
	St-Théodore-de-Chertsey	Montcalm	285 93
	St-Ambroise	Québec	100 00
	N.-D.-du-Portage	Témiscouata	156 58
J.-H. Brassard	Jonquières	Chicoutimi	50 00
	St-Cyrille-de-Wendover	Drummond	197 90
	St-Ours	Richelieu	24 65
	St-Paul-de-la-Croix	Témiscouata	50 00
Luc Bélanger	St-Cyrille	L'Islet	50 00
	St-Henri-de-Taillon	Lac St-Jean	100 00
	Grosse-Isle	Isle-de-la-Madeleine	279 30
Pierre Dallaire	St-André	Lac-St-Jean	100 00
	St-André-d'Acton	Bagot	100 00
Joseph Lévesque	St-Etienne	St-Maurice	150 00
	St-Lazare	Vaudreuil	9 20
	West Hull	Wright	64 92
	Pointe-du-Lac	St-Maurice	58 83
	Deschambault	Portneuf	103 67
	Grondines	Portneuf	44 96
	St-François-du-Lac	Yamaska	11 32
	St-Armand	Missisquoi	41 80
	St-Bruno	Lac-St-Jean	14 18
	Nord-Est-de-Stukely	Shefford	27 08
	Canton d'Orford	Sherbrooke	91 65
	St-Marc	Verchères	19 7[illegible]
	Somerset-Sud	Mégantic	2 27
	St-Gérard Majella	Yamaska	14 92
	St-Simon de Ramsay	Bagot	40 21
	Canton d'Auckland	Compton	240 41
	St-Bonaventure	Yamaska	21 67
	St-Th. de Foucault	Missisquoi	34 72
	N. D. d'Hebertville	Lac St-Jean	150 00
	Ancienne-Lorette	Québec	80 00
	St-Bruno	Lac St-Jean	500 00
	St-Césaire	Rouville	95 33
	St-François-Xavier	Brompton	30 30
	St-Grégoire	Montmorency	16 50
	St-Denis	St-Hyacinthe	37 59

Particuliers.	Municipalités.	Comtés.	Montants payés.
	Mansfield & Pontefract	Pontiac	55 96
	St-Raphaël Ile Bisard	Jacques-Cartier	1 08
	Canton Barnston	Stanstead	4 88
	" Bristol	Pontiac	62 94
	Trois-Rivières	Trois-Rivières	7 60
	St-Michel	Vaudreuil	25 64
	Ste-Gertrude	Nicolet	10 50
	Ste-Angèle de Monnoir	Rouville	3 62
	St-Grégoire-le-Grand	Nicolet	84 88
	Beaumont	Bellechasse	200 00
	Montmorency	Québec	500 00
G. Caron	St François-Xavier	Témiscouata	100 00
	St-Gér rd-Majella	Québec	100 00
	Canton Brompton	Richmond	93 74
	N.-D.-de-Pierreville	Yamaska	6 54
	Baie-du-Febvre	Yamaska	134 33
	Sud, Canton Hull	Wright	44 73
	Halifax-Nord	Mégantic	150 00
	St-Eloi	Témiscouata	125 87
	St-Germain	Rimouski	1,000 00
A. Coulombe	St-Gédéon	Lac-St-Jean	400 00
	La Tuque	Champlain	300 00

Liste des personnes auxquelles des chèques ont été adressés et faits payables à leur ordre, pour frais de déplacement pour assister à des conférences sur la voirie rurale, (maires et secrétaires-trésoriers ou leurs représentants).

Révd F. G. Caisse	$2 00	L. J. Couture	$2 00
MM. Chs Lorrain	1 00	Alfred Lavoie	2 00
Alvarez Villeneuve	2 00	John Cahill	2 00
John C. Carey	2 00	Ferd. Vaillancourt	2 00
Edmond Longpré	2 00	Oscar Larrivée	2 00
Dr H. Grignon	2 00	Martial Bérubé	2 00
Damien Desjardins	1 50	Zénon Morrisset	2 00
J. A. Lajeunesse	2 00	H. R. Fiset	2 00
Alphonse Alarie	2 00	F. X. Proulx	2 00
George Bennet	2 00	Germain Gendron	2 00
Damase Gauthier	2 00	Alfred Migner	2 00
MM. Ern. Bellavance	$2 00	Paul Gagnon	2 00
Michel Parent	2 00	Edouard Bouchard	2 00
Joseph Thériault	2 00	Xavier Lévesque	2 00
Joseph Lévesque	2 00	Chs T. Dugal	2 00
Pascal Pinault	2 00	Damase Bérubé	2 00
Alphonse Turcotte	2 00	Thomas Mignault	2 00
Alphonse Lavoie	2 00	Ovide Bonenfant	2 00

MM. Pierre Dionne	$2 00	Firmin Couillard	$2 00
Dieudonné Dionne	2 00	J. W. Roy	2 00
L. Jos Parent	2 00	Auguste Breton	2 00
Eusèbe Landry	2 00	Wilfrid Leveillé	2 00
Louis St-Onge	2 00	P. E. Martin	2 00
Arthur Pelletier	2 00	A. April	2 00
Alfred Potvin	2 00	A. Albert	2 00
Joseph Hudon	2 00	R. Pelletier	2 00
Emmanuel Caron	2 00	C. E. Boucher	2 00
Denis Raymond	2 00	J. LeBel (Ste-Franç.)	2 00
Laurent Tardif	2 00	Trefflé Perreault	2 00
Théophile Lavoie	2 00	Joseph Pouliot	2 00
L. J. Tardif	2 00	Joseph Giroux	2 00
Joseph Richard.ä	2 00	Donat Boisvert	2 00
G. W. Power	2 00	J. J. Brighton	2 00
C. A. Beaudoin	2 00	E. C. Atkinson	1 00
V. Geoffrion	2 00	F. Millette	2 00
J. O. Beaudoin	2 00	T. O. Bourdon	2 00
T. B. Rivet	2 00	J. McCrai	2 00
Ed. Lafortune	2 00	N. Mallette	2 00
Joseph Brisson	2 00	Emile Gagnon	2 00
Ernest Lapierre	2 00	Jos. Duguay	2 00
P. Mathieu	2 00	Arsène Perreault	2 00
N. Clermout	2 00	F. Lapointe	2 00
L. Rivet	2 00	J. Bouchard	2 00
Trefflé Richard	2 00	A. Boivin	2 00
N. Pelletier	2 00	T. L. Desbiens	$2 00
Ernest Beaudry	2 00	Emile Potvin	2 00
Lucien Martin	2 00	Aug. Gagné	2 00
A. Bertrand	1 00	A. Michaud	2 00
L. Dugas	2 00	Jos. Turgeon	2 00
Dr J. Melançon	2 00	J. Gagnon	2 00
O. Pagé	2 00	D. Champagne	2 00
P. Gamache	2 00	E. Gagnon	2 00
P. Skelly	2 00	W. Henderson	2 00
S. Venne	2 00	P. Morin	2 00
J. D. Lajeunesse	2 00	C. Pomerleau	2 00
O. Magnan	2 00	F. Côté	2 00
M. Duval	2 00	Nazaire Dion	2 00
J. O. E. Forest	2 00	J. E. Plante	2 00
G. A. Archambault	1 00	E. Leclair	2 00
S. Labrie	2 00	P. Bossé	2 00
J. L. Lapointe	2 00	C. Noël	2 00
F. A. Talbot	2 00	L. Blais	2 00
U. Michaud	2 00	L. H. Chabot	2 00

MM. J. Godbout	$2 00	L. V. Bernier	$2 00
A. Larochelle	2 00	L. Colgin	2 00
J. Leclerc	2 00	P. Cantin	2 00
F. Proulx	2 00	P. Fontaine	2 00
A. Mercier	2 00	Ls. Bégin	2 00
D. Bélanger	2 00	B. Bolduc	2 00
H. McNichol	2 00	C. P. Guy	2 00
E. Gobeil	2 00	H. Bussière	2 00
J. H. Brassard	2 00	O. Lachance	2 00
Arthur Marquis	2 00	W. Asselin	2 00
G. Courbron	2 00	P. Isabel	2 00
G. Levasseur	2 00	L. Laliberté	2 00
Stanislas Roy	2 00	L. Blais	2 00
Ovide LeBel	2 00	O. Boucher	2 00
Ferdinand Dickmer	2 00	A. Normand	2 00
Philias Chouinard	2 00	W. Lévesque	2 00
J. Massé	2 00	H. Dufour	2 00
J. April	2 00	G. Tremblay	2 00
I. Malenfant	2 00	A. Gagnon	2 00
I. Ouellet	2 00	E. Tremblay	2 00
P. Beaulieu	2 00	H. Gauthier	2 00
J. LeBel (Trois-Pistoles)	2 00	J. Gagnon	2 00
Sylvain Buisson	2 00	B. Bouchard	2 00
H. A. Meagher	2 00	J. Simard	2 00
J. A. Lapierre	2 00	J. Simpson	2 00
R. E. Dyson	2 00	L. Cadieux	2 00
A. Converse	1 00	J. Bte Pélodeau	2 00
J. Gilbraith	2 00	C. E. Pélissier	2 00
M. G. Crombie	2 00	Dr Lafortune	1 00
F. P. Labrie	2 00	S. Martineau	2 00
F. Goyette	2 00	W. H. McConnell	2 00
A. Poupart	2 00	H. Beauchamp	2 00
F. Bergeron	2 00	W. P. O'Connor	2 00
Théod. Grenier	2 00	A. Roux	2 00
Gédéon Perreault	2 00	Dr Deguire	1 00
T. Demers	2 00	J. R. Ouimet	2 00
L. Côté	2 00	G. Leroux	2 00
L. Roy	2 00	A. Dauth	2 00
J. Lemieux	2 00	P. Bergeron	2 00
Charles Plamondon	2 00	A. Gaudreault	2 00
T. Bouchard	2 00	S. Simard	2 00
G. E. Dussault	2 00	H. L. Boucher	2 00
E. Guilmette	2 00	J. Bouchard	2 00
A. Fournier	2 00	C. Joannette	2 00
Jos. Boutin	2 00	A. Daoust	2 00
A. Chabot	2 90	M. McClusky	2 00
P. Soucy	2 00	H. McNally	2 00

MM. Isaie Brazeau	$2 00	R. Ménard	$2 00
D. A. Dowd	2 00	A. Besner	2 00
B. Sage	2 00	A. Monty	2 00
R. Moore	2 00	J. Cuirrier	2 00
J. Stewart	2 00	P. Allard	2 00

Liste des personnes auxquelles des chèques ont été adressés et faits payables à leur ordre, pour frais de voyage, d'achat, de réparations, de transports de cancasseurs, etc.

American Road Machine.	$ 3,200 00	J. A. Camirand	$30 00
Dussault & Proulx	8 03	J. A, Camirand	30 00
Grabriel Henry	100 00	Jos. Bourbeau	4 50
J. B. Doré & Fils	4,331 50	Gabriel Henry	50 00
Clément & Clément	170 00	J. A. Camirand	30 00
Ed. Fafard	97 15	I. P. Déry & Fils	179 73
Chs A. Dumas	10 00	Gabriel Henry	60 00
Ed. Fafard	132 01	The Hugues Owens Company	120 00
Chs A. Dumas	3 00	J. A. Camirand	30 00
J. A. Camirand	30 00	J. B. Doré & Fils	2,700 00
Cie Chs A. Paquet	2,500 00	Chs. A. Dumas	6 17
Soc. Gén. Congrès Int.	6 30	Cie Chs A. Paque	550 00
J.-Bte Cloutier	20 40	Chs A. Dumas	15 13
Gabriel Henry	75 00	" "	40 00
Ed. Fafard	157 35	" "	1 36
Chs A. Dumas	30 00	Gabriel Henry	60 00
Ed. Fafard	$ 60 00	O. Lamothe	17 00
F. Blouin	15 00	H. R. de St-Victor	25 00
J. Art. Paquet	100 00	L. Perreault	6 05
W. Lebel	25 00	S. Fisher & Son	20 00
Cie Man. F. X. Bertrand.	6 00	Emile Plante	100 00
H. R. de St-Victor	43 25	E. Fafard	4 20
Gabriel Henry	4 20	E. Amyot & Frère	52 35
E. Fafard	144 00	Albert Dorion	50 00
F. N. Faber	18 31	J. A. Camirand	30 00
H. R. de St-Victor	6 90	W. Lebel	100 00
Clément & Clément	316 65	J. B. Doré & Fils	628 49
A. Dorion	200 00	J. A. Camirand	30 00
J. B. Cloutier	50 20		
Norbert Lavallée	64 22		

5. Non.

6 et 7. La réponse à la question No 5 dispense de répondre à celles des numéros 6 et 7.

Par M. Tellier—1. Quel est l'imprimeur que le gouvernement a chargé de l'impression du Journal d'Agriculture? Quelle est la date du contrat, et pour quel terme a-t-il été fait?

2. Quel est en moyenne, le coût annuel de l'impression du journal, aux termes du contrat?

3. Ce contrat a-t-il été modifié ou changé, depuis sa passation? Dans l'affirmative, à quelle date, et dans quel sens?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. La compagnie de Publication du Canada limitée. 19 octobre 1907. Pour un an à compter du premier novembre 1907.

2. $24,668.61.

3. Oui. Le premier juillet 1910. Suppression de l'allocation annuelle de $2,500.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :— Correspondance échangée entre le gouvernement, le département des travaux publics et du travail, ou le ministre des travaux publics et du travail et divers corporations ou particuliers relative à la construction du pont de fer à St-Jean, depuis le 1er juillet dernier.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé M. Plante et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondances, liste de paye, concernant les travaux de colonisation faits à St-Cyriac, comté de Chicoutimi, depuis 1908.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Correspondances et réclamations échangées entre M. J. A. Marquis, de Matane et le trésorier provincial.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée a Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de tous documents, correspondances, arrêtés ministériels concernant le No 4, du 9ème rang du canton Labarre, Lac Saint-Jean.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de tous documents, correspondances et arrêtés ministériels, concernant les lots 50 et 51, rang A, du canton Langevin.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de tous documents, correspondances et arrêtés ministériels concernant la construction d'une école modèle à St-Charles, Bellechasse.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de tous documents, correspondanres, arrêtés ministériels concernant les Nos 17, 18, et 20 du canton Lepage; comté de Matane.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Copie de tous documents, correspondances, listes de paye, arrêtés ministériels concernant les travaux de colonisation faits à Sayabec, comté de Matane, en 1909-10.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Cousineau, appuyé par M. Patenaude et—

Ordonné, —Qu'il soit mis devant cette Chambre : —Correspondances de tous contrats, marchés et devis, rapports et estimés d'architectes et autres documents en rapport avec la construction de la nouvelle prison de Montréal.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (104) revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.

L'honorable M. Prévost soulève le point d'ordre qu'à l'expiration de l'heure fixée pour considération des bills privés, en vertu de la 19ème règle, la Chambre ne peut pas revenir à la considération des bills privés, le vendredi.

M. l'Orateur renvoi le point d'ordre.

Un appel est fait de cette décision de M. l'Orateur.

La Chambre se divise ; les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Allard,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet,)
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Devlin,
Galipeault,
Gendron,
Godbout,
Hay,
Kaine,
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Petit,
Robert (St-Jean),
Taschereau,
Vilas.—24.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
Gault,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier.—10.

La décision de M. l'Orateur est maintenue.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, du 8 avril 1910, pour la prodution de copie d'un état des dépenses de voyages et autres, de Chrysostôme Langelier et de Gustave Langelier. (*Document de la session No* 46).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 février 1911, pour la production de tous documents, concernant la "Brompton Pulp Co", paraissant au ministère des Terres, ou nom de MM. Johnny Gauthier, d'Israëli, Payson Rick, N. P. Tanguay, M. P. P., et aux noms de MM. Jos. Pouliot, Nap. Gosselin, John Gauthier et Louis Gilbert, de d'Israëli et au nom de M. Johnny Morin, de Garthby. (*Document de la session No* 47).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 janvier 1911, demandant la production de copie de tous documents et correspondances concernant certaines contraventions à la loi des licences par le club industriel de Sorel. (*Document de la session No* 48).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 janvier 1911, pour la production de copie de toute correspondance et autres documents relatifs au nombre de colons inscrits à l'agence de colonisation de Montréal, et dont il est fait mention à la page 113, du rapport général du Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1910. (*Document de la session No* 49).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Lundi, 13 février 1911.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre l'état des affaires des institutions subventionnées par la province, pour l'année 1910. (*Documents de la session No* 23).

Ordonné,—Que M. Lafontaine (Berthier), ait la permission de présenter un bill (133), concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse St-Gabriel de Brandon.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Francœur, ait la permission de présenter un bill (81) autorisant la vente par Sir Henri-Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nord-est Sainte-Marie sud-ouest et Saint-Joseph nord-est, dans le district de Beauce, et de tous ses droits dans les dites seigneuries.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (118), amendant la charte de la cité de Montréal, concernant certains immeubles sur la rue Sherbrooke, entre l'avenue Papineau et la rue Parthenais.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Geoffrion propose, appuyé par M. Francœur et avec le consentement unanime de la Chambre, il est

Ordonné,—Que la deuxième lecture du bill (118).—Loi amendant la charte de la cité de Montréal concernant certains immeubles sur la rue Sherbrooke, entre l'avenue Papineau et la rue Parthenais ait lieu ce jour et que, nonobstant la règle 60 de l'Assemblée législative, le bill soit référé au comité des bills privés afin qu'il puisse être pris en considération en même temps que le bill No 116 amendant la charte de la cité de Montréal.

Ce bill est, en conséquence lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (29) amendant le Code municipal relativement à l'annexion de cantons ou de parties de cantons et à l'éclairage.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Francœur, un député de cette Chambre, se lève de son siège, soulève une question de privilège et se plaint que le journal " Le Devoir ", publié à Montréal, et " l'Action Sociale ", journal publié à Québec, lui imputent des paroles dont il n'a pas fait usage.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (56) revisant et refondant la charte de la ville de Montréal-Ouest, et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (98) autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (82) ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* à Thomas Bossé, et un acte de convention entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Bossé.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement,

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (70) amendant la loi 63 Victoria, chapitre 94, concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (110) concernant la succession d'Alfred-N. Roy, fils.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (68) concernant la constitution en corporation du village de Montréal Sud.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié,

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre suivant : " Loi amendant la constitution en corporation de la ville de Montréal-Sud ".

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (59) revisant et refondant la charte de la cité de Buckingham.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (104) revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la societé Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (93) amendant la loi 14-15 Victoria, chapitre 176, concernant les biens temporels de l'Eglise d'Angleterre au Canada, dans le diocèse de Montréal, et pour éliminer certains doutes.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que lé bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (73) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Mont-Royal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la troisième maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (90) annexant le sanatorium Villa Mastaï à la paroisse de Saint-Michel-Archange, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (125), amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, telle qu'amendée par la loi 5 Edouard VII, chapitre 71, et par la loi 6 Edouard VII, chapitre 75, et changeant le nom de " The Dominion of Canada Trust Corporation ", en celui de " La compagnie d'épargnes et de fidéicommis de Québec ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (72) constituant en corporation " The Richmond, Magog and Stanstead Railway Company ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité générale et, ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (97), constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer Kamouraska et l'Islet.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (58) constituant en corporation de ville la municipalité du village de Rigaud.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (124) concernant le village du Sault-au-Récollet.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu lr troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (123) autorisant la commission des écoles catholiques de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (53) amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86 concernant "Les religieuses de l'Hotel-Dieu de Lévis", et ces amendements sont lus la deuxième fois et agrées.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (54) amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont, et ces amendements sont lus la deuxième fois et agrées.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (60) autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Joseph-Armand Boisseau à l'exercice de la profession de notaire, après examen et ces amendements sont lus la deuxième fois et agrées.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (79) concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge, et ces amendements sont lues la deuxième fois et agrées.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (88) concernant un acte de vente par Ferdinand Turgeon ès-qualité à Israël Montreuil et autres, et ces amendements sont lus la deuxième fois et agrées.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (87) ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à "The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited, et ces amendements sont lus la deuxième fois et agrées.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (99), confirmant la vente par Dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame des Neiges et ces amendements sont lus la deuxième fois et agrées.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparémment la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (89) amendant la charte de la cité de Québec.

Bill (121) constituant en corporation "The Congregation Chavayrin Kall Yisrael ".

Bill (103) amendant la charte de la "Saraguay Electric and Water Company" et à d'autres fins.

Bill (95) confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault-au-Récollet.

Bill (100) confirmant des conventions entre les légataires et le grevé de substitution en vertu du testament de feu William Benthan.

Et bill (134) autorisant " Monklands Limited " à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 150 et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (91) amendant la charte du chemin de fer de Québec et de l'Ile d'Orléans.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, etc.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il un agent de colonisation, ou de repatriement, aux Etats-Unis d'Amérique?

2. Dans l'affirmative, quel est cet agent, quelle est la date de sa nomination, et quel est son traitement?

3. Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé durant la dernière année fiscale pour fins de repatriement?

Réponse par l'honorable M. Devlin:

1. M. J. B. Lucier vend des billets de passage sur les chemins de fer et est chargé de tenir une statistique des repatriés.

M. Ure Mitchell donne des conférences sur la province de Québec. Le ministère profite également de la propagande que fait M. l'abbé Ivanhoe Caron et certains autres agents nommés par le gouvernement fédéral.

2. M. Lucier a été nommé le 12 de mars 1895 avec un salaire de $200 par année, lequel est réduit à $100. par année, depuis le 3 août 1896. Une somme de $125. à été payée à M. Mitchell, et le minstère s'est en outre engagé à donner $100. à M. E. Gingras pour les services qu'il pourra rendre à la cause du repatriement.

3. Il est impossible de préciser ce montant. A part le salaire que reçoit M. Lucier et la rémunération accordée à M. Mitchell, il faut encore tenir compte de certains voyages que M. L. E. Carufel fait dans les centres franco-américains. Ce dernier donne une partie de son temps au repatriement. Les brochures, publiées par le ministère, sur le nord-ouest de Montréal, le Témiscamingue, le Témiscouata, la province de Québec en général et le texte d'une conférence de M. l'abbé Caron ont été largement répandus aux Etats-Unis.

Par M. *Tellier.*—1. Quel est l'inspecteur des compagnies d'assurance pour la province de Québec?

2. A quelle date a-t-il été nommé?

3. Quel est son salaire?

4. Cet inspecteur fait-il souvent rapport au gouvernement?

5. Combien de rapports a-t-il faits chaque années depuis le premier janvier 1905 et quelle est la date de chacun de ces rapports?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie:

1. A. O. Dostaler.

2. Le 1er juin 1891, en vertu du statut 45 Vic., chap. 49, et le 14 janvier 1909, en vertu du statut 8 Ed. VII, chap. 69.

3. $1500.00 par année.

4. Tous les ans et chaque fois qu'il en est requis.

5. 1905.—Rapport annuel 1er février 1905, et 13 autres rapports dates,—30 janvier, 16 mars, 22 mars, 29 mars, 16 mai, 12 juin, 8 août, 14 août, 22 août, 7 septembre, 27 octobre, 15 novembre, et 29 décembre.

1906.—Rapport annuel 1er février 1906, et seize autres rapports dates : 23 février, 15 mars, 16 mars, 20 mars, 29 mars, 5 avril, 9 avril, 19 avril, 29 mai, 30 mai, 7 juin, 12 juin, 20 juin, 12 juillet, 23 novembre, 26 décembre.

1907.—Rapport annuel 1er février 1907, et 27 autres rapports datés : 2 janvier, 7 janvier, 8 janvier, 22 janvier, 8 février, 20 février, 28 février, 1er mars, 12 mars, 3 avril, 16 mai, 17 mai, 28 mai, 24 juin, 20 juillet, 30 juillet, 31 juillet, 4 septembre, 11 septembre, 21 septembre, 25 septembre, 4 novembre, 11 novembre, 18 novembre, 11 décembre, 13 décembre, 26 décembre.

1908.—Rapport annuel 1er février 1908, et quinze autres rapports datés : 9 janvier, 12 janvier, 21 janvier, 10 mars, 16 mars, 6 avril, 17 juin, 18 juin, 8 juillet, 31 août, 2 septembre, 16 septembre, 4 novembre, 19 décembre, 24 décembre.

1909.—Rapport annuel 1er février, 1909, et 18 autres rapports datés : 5 janvier, 20 janvier, 27 janvier, 15 février, 25 février, 7 avril, 4 mai, 10 mai, 12 mai, 31 mai, 7 juin, 10 juin, 28 juillet, 22 septembre, 4 octobre, 16 décembre, 17 décembre, 22 décembre.

1910.—Rapport annuel, 15 septembre 1910, et 29 autres rapports datés : 24 janvier, 8 février, 15 février, 9 mars, 17 mars, 12 avril, 14 avril, 14 avril, 20 avril, 17 mai, 27 mai, 22 juin, 24 juin, 13 juillet, 4 août, 10 octobre, 11 octobre, 20 octobre, 20 octobre, 21 octobre, 10 novembre, 12 novembre, 12 novembre, 16 novembre, 14 décembre, 14 décembre, 14 décembre, 15 décembre, 15 décembre.

1911.—Sept rapports datés : 6 janvier, 10 janvier, 10 janvier, 11 janvier, 15 janvier, 30 janvier, 31 janvier.

Par M. Tellier.—1. Quelle a été la durée de chaque session de la législature de Québec, depuis l'établissement de la Confédération jusqu'à l'année 1910 inclusivement ?

2. Combien de jours de séance, le Conseil législatif et l'Assemblée législative ont-ils eus respectivement durant chacune de ces sessions, déduction faite des ajournements ?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1				2.	
La durée de chaque session de la Législature de Québec, depuis l'établissement de la Confédération jusqu'à l'année 1910 inclusivemeut.				Le nombre de jours de séance durant chacune de ces sessions, déduction faite des ajournements.	
Années.	Ouverture.	Prorogation.	Nombre de jours.	Assemblée législative.	Conseil législatif.
1867-68	27 déc. 1857.	24 fév. 1868.	60	39	35
1869	20 janvier 1869.	5 avril 1869.	76	48	44
1869-70	23 nov. 1869.	1 fév. 1870.	71	38	35
1870	3 nov. 1870.	24 déc. 1870.	52	38	35
1871	7 nov. 1871.	24 déc. 1871.	48	35	33
1872	7 nov. 1872.	24 déc. 1872.	48	35	33
1873-74	4 déc. 1873.	28 janv. 1874.	56	29	24
1874-75	3 déc. 1874.	23 fév. 1875.	83	42	39
1875	4 nov. 1875.	24 déc. 1875.	51	38	36
1876	10 nov. 1876.	28 déc. 1876.	49	35	29
1877-78	19 déc. 1877.	9 mars 1878.	81	42	41
1878	4 juin 1878.	20 juil. 1878.	47	36	29
1879	19 juin 1879.	31 oct. 1879.	135	56	59
1880	28 mai 1880.	24 juil. 1880.	58	39	36
1881	28 avril 1881.	30 juin 1881.	63	42	38
1882	8 mars 1882.	27 mai 1882.	81	53	47
1883	18 janv. 1883.	30 mars 1883.	72	52	46
1884	27 mars 1884.	10 juin 1884.	76	53	44
1885	5 mars 1885.	9 mai 1885.	66	44	40
1886	8 avril 1886.	21 juin 1886.	75	51	43
1887	27 janv. 1887.	18 mai 1887.	112	43	37
1888	15 mai 1888.	12 juil. 1888.	58	41	31
889	9 janv. 1889.	21 mars 1889.	72	53	37
1890	7 janv. 1890.	2 avril 1890.	86	62	48
1890	4 nov. 1890.	30 déc. 1890.	57	41	32
1892	26 avril 1892.	24 juin 1892.	60	42	32
1893	12 janv, 1893.	27 fév. 1893.	47	35	27

Années.	Ouverture.	Prorogation.	Nombre de jours.	Assemblée législative.	Conseil législatif.
1893-94	9 nov. 1893.	8 janv. 1894.	61	44	34
1894-95	20 nov. 1894.	12 janv. 1895.	54	38	31
1895	30 oct. 1895.	21 déc. 1895.	53	39	30
1896-97	17 nov. 1896.	9 janv. 1897.	54	36	27
1897-98	23 nov. 1897.	15 janv. 1898.	54	37	26
1899	12 janv. 1899.	10 mars 1899.	58	45	31
1900	18 janv. 1900.	23 mars 1900.	65	49	35
1901	14 fév. 1901.	28 mars 1901,	43	32	24
1902	13 fév. 1902.	26 mars 1902.	42	30	23
1903	26 fév. 1903.	25 avril 1903.	59	40	35
1904	22 mars 1904.	2 juin 1904.	73	45	40
1905	2 mars 1905.	20 mai 1905.	80	34	21
1906	18 janv. 1906.	9 mars 1906.	51	36	25
1907	15 janv. 1907.	14 mars 1907.	59	43	33
1908	5 mars 1908.	25 avril 1908.	54	38	32
1909	2 mars 1909.	20 mai 1909.	80	63	43
1910	15 mars 1910.	4 juln 1910.	82	52	33

Par M. Giard.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des réclamations des vétérans de 1866-70, relativement à des lots auxquels ils auraient droit pour leurs services militaires?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de faire droit à ces réclamations ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.
2. A l'étude.

Par M. Giard.—Quelle était la population de la province de Québec en 1896 et qu'était-elle entre les années 1905 et 1910 ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le recensement de 1891, donne 1,488,535. Celui de 1901 donne 1,648,898.

Nous n'avons pas d'autre recensement.

Par M. Giard.—1. Quel est le montant des sommes perçues par le gouvernement provenant de la vente, la fabrication ou autrement, des liqueurs, pour l'année 1910 ?

2. Pour l'année 1867 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. $789,827.09.
2. $161,125.30.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement a-t-il garanti l'intérêt aussi bien que le capital de la dette de $250,000.00 due par l'Hôpital protestant des aliénés, en vertu de la loi 1 George V, chapitre 4, section 3, sanctionnée le 4 juin 1910 ?

2. Dans l'affirmative, quel est le taux de l'intérêt garanti ?

3. De nouvelles obligations ou débentures ont-elles été émises en paiement de cette dette ?

4. Dans l'affirmative, quel est le montant de ces obligations ? Quel est le terme de leur échéance ? A quel prix ont-elles été négociées, vendues ou placées ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Le paiement du capital et de l'intérêt emprunts de l'Hôpital Protestant des Aliénés s'élevant à la somme de $250,000.00 a été garanti par les lois 55-56 Victoria, chapitre 39, 59 Victoria, chapitre 5, et 2 Edouard VII, chapitre 8.

Par la loi 1 George V, chapitre 4, le gouvernement a assumé le paiement de l'intérêt jusqu'à l'échéance des dits emprunts.

2. 4½ pour cent.

3. Aucune nouvelle obligation ou débenture n'a été émise, le capital des dites obligations ou débenture n'a été émise, le capital des dites obligations garanti par les lois ci-dessus mentionnées, n'étant pas payable jusqu'à échéance.

4. Réponse contenue au 3e paragraphe.

Par M. Bernard.—1. Y a-t-il eu des poursuites, pour infraction à la loi des licences, dans le district de Bedford, pendant les trois dernières années ?

2. Dans l'affirmative, quelles ont été les personnes poursuivies ?

3. Y a-t-il eu des liqueurs de saisies en rapport avec ces poursuites et dans l'affirmative, quels ont été les montants de ces saisies ?

4. Le gouvernement a-t-il eu des revenus de ces saisies et dans l'affirmative, combien ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. Les personnes poursuivies pendant les 3 dernières années fiscales sont les suivantes :

Narcisse Smith, canton de Stanbridge.
Louis Coulombe, Notre-Dame de Stanbridge.
Israël Thaël, Stanbridge Station.

Adna-S. Jones, Mansonville.
S. H. Botterill, "
Emile Lajeunesse, Granby.
Léon Galipeault, Bedford.
Michael Cabana, canton de Sutton.
Napoléon Hébert, " Potton.
C. E. Ricard, " Brome.
Philippe Stanley, " Potton.
Honorius Meunier, Farnham.
Richard Breault, "
R. N. Rainville, "
Larocques Frère, Cowansville.
Omer Cantin, Granby.
Edmour Bœuf, "
F. A. Soule, Mansonville.
D. M. Jones, "
Edgar Branchaud, Granby.
A. McMorran, "
J. Deslauriers, "
J. Ducharme, Roxton Pond.
M. A. Hungerford, Bedford.
W. A. Burrage, "
Dame Rosaline Rainville, Roxton Falls.
Lewis Warnish, Montréal.
Max Ancelovitch, "
Evariste Bosbe, Acton Vale.
Dame Mary Gannon, Saint-Hyacinthe.
Emile Lajeunesse, Granby.
R. McEvoy, Sutton.
Adélard Flibotte, Roxton Fond.
Thomas Devich, Clarenceville.
Sanford Borden, Philipburg.
J. N. Jones, Mansonville.
Adna A. Jones, "
Georges Winter, Potton.
M. Cabana, Abercom.
Simon Page, Granby.
H. Lasmier, Farnham.
Philip Stanley, Potton.
Philip Away, Farnham.
Philip Mady, "
Alex. Dupuis, Frelighsburg.
E. M. Shepherd, "
Joseph Gately, Farnham.
John Abraham, "
Léon Ménard, Eastman.
Philip Atway, Farnham.
M. Cabana, canton de Sutton.

Pierre Ouimet, Notre-Dame de Stanbridge.
Léon Ménard, Eastman.
Noël Cabana, canton de Sutton.
W. J. Fuller, South Bolton.
L. F. Benesac, St-Armand Station.
Dame Linian A. Meighs, Waterloo.
Dame Emma J. Tarte, Farnham.
Arthur Jeanson, East Milton.
Antoine Morin, Granby.
Dame Mary Monso, Granby.
Camille Mady, Farnham.
Octave Cabanas, Abercorn.

3. Oui. Les montants réalisés sont les suivants :

De A. K. Jones, Mansonville,	$0	75.
" H. Meunier, Farnham,	4	00.
" R. Breault, "	0	75.
" R. N. Rainville, Farnham,	1	50.
" M. Cabana, Abercorn Stn,	50	00.

4. Les deux-tiers des revenus de chaque vente en vertu de la loi des licences de Québec.

Par M. Giard.—1. Combien le gouvernement a-t-il reçu de demandes de pères ou de mères de famille de douze enfants, pour l'octroi d'un lot, tel que spécifié dans la loi Mercier de 1890, et ce depuis la mise en force de cette loi jusqu'à son abolition, dans le comté de Compton ?

2. Combien de ces demandes ont été accordées ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Le nombre de pères et mères de famille de douze enfants, reconnus officiellement, dans le comté de Compton, est de cinquante-sept.

2. Trentre-deux (32) ont obtenus des lots de cent acres et neuf (9) ont retiré la prime de cinquante piastres.

Par M. Lafontaine (Maskinongé). —1. Quelle est la superficie des terres publiques se trouvant dans l'agence des terres de la Couronne à Métapédia ?

2. Quelle quantité de bois a-t-on coupée sur les terres publiques et dans les limites de cet agence, chaque année, depuis 1897 inclusivement jusqu'à 1910 inclusivement ?

3. Quel a été, chaque année, depuis 1897 inclusivement, jusqu'à 1910 inclusivement, le revenu du gouvernement des droits de coupe pour bois coupé dans le territoire de cet agence ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 1075 milles carrés.

2. La quantité de bois coupée chaque année sur les terres publiques dans les limites de cette agence n'apparaît dans les rapports du département des terres et forêts que depuis 1905 date de l'établissement de cette agence. Elle est comme suit en 1905-06, 6,493,646 pieds, 168 traverses de chemin de fer, 1931 cordes de bois de fuseau, 250 cordes de bois à lattes ; en 1906-07, 3,904,816

pieds, 7395 traverses de chemin de fer ; en 1907-08, 4,149,752 pieds, 1462 traverses de chemin de fer ; en 1908-09, 8,649,223 pieds, 2673 cordes de bois de pulpe.

3. Le revenu de chaque année en droits de coupe pour bois coupé dans le territoire de cette agence n'apparaît dans les rapports du département des terres et forêts que depuis 1905 date de l'établissement de cette agence. Il est comme suit en 1906-07, $1,695.51 ; en 1907-08, $4,254.90 ; en 1908-09, $7,984.95 ; en 1909-10, $8,839.99.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Est-ce l'intention du gouvernement d'établir dans le comté de Matane une école ou un collège d'agriculture ?

2. Une ferme modèle ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1 et 2. Pas présentement.

Par M. Sauvé.—Combien le gouvernement a-t-il octroyé pour chemins et ponts de colonisation dans le comté de Matane, chaque année, depuis 1900 inclusivement, jusqu'à 1910 inclusivement ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1899-1900	$ 4,694.12
1900-1901	6,267.30
1901-1902	6,269.98
1902-1903	6,510.81
1903-1904	9,570.84
1904-1905	5,939.52
1905-1906	5,401.70
1906-1907	5,885.63
1907-1908	7,855.65
1908-1909	9,748.44
1909-1910	6,307.69
Total	$74,451.68

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes de la part de contribuables, de conseils municipaux des comtés de Saint-Jean et d'Iberville pour la construction d'un pont sur la Rivière Richelieu ?

2. A quelles dates ces demandes ont-elles été faites ?

3. Le gouvernement entend-il accorder des octrois pour la construction de ce pont, et dans l'affirmative, quel montant le gouvernement entend-il accorder ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2. Ces demandes étaient verbales et ont été faites depuis deux ans.

3. Le gouvernement entend accorder un octroi dont le montant sera fixé lorsque le coût total du pont sera déterminé.

Par M. Bernard.—1. Quels ont été les rédacteurs et les assistants-rédacteurs du Journal d'Agriculture et d'Horticulture de la Province de Québec, durant le dernier exercice financier et quel salaire annuel chacun a-t-il perçu ?

2. Le gouvernement a-t-il payé d'autres personnes pour la rédaction d'articles parus dans le Journal d'Agriculture, que les rédacteurs et les assistants-rédacteurs attachés à ce même journal ?

3. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes, leur profession, le lieu de leur résidence et le montant payé à chacune d'elles ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Rédacteurs :	Alexandre Girard	$1,500	
	Arthur R. Jenner Fust	800	
Assist.-rédacteurs :	Hadelin Nagant	1,150	
	W. Lochead	500	(payé 11 mois $491.30)

2. Oui.

3. —

H. S. Arkell	Employé du gouvernement fédéral	Ottawa	$ 19 00
J. C. Chapais	do	St-Denis de Kamouraska	155 00
Victor Fortier	do	Ottawa	120 00
J. H. Grisdale	do	Ottawa	14 00
W. J. Macoun	do	Ottawa	5 00
Peter Macfarlane	Agriculteur	Chateauguay Bassin.	75 00
H. Gentinne	Jardinier	St-Romuald	5 00
H. Weston Parry	Fabricant de beurre	Princeton, Ont.	55 00
Dr J. G. Paradis	Médecin	Montmagny	100 00
G. Reynaud	Arboriculteur	La Trappe, Oka.	60 00
J. W. Wheaton	Journaliste agricole	Toronto	59 00
Dr John Duchêne	Médecin-vétérinaire	Québec	600 00
Mme W. McWhirton		New-Richmond, Québec.	5 00
W. F. Stephen	Agriculteur	Huntingdon	30 00

Professeurs et employés du collège Macdonald.

W. S. Blair	Collège Macdonald		$48 00
H. S. Barton	do		31 00
F. E. Buck	do		18 00
G. H. Cutler	do		8 00
F. C. Elford	do		13 00
John Fixter	do		52 00
H. S. Hammond	do		28 00
F. C. Harison	do		29 50
L. S. Klinck	do		13 00
A. G. Lochead	do		5 00
Mme J. Muldrow	do		32 00
J. U. Swain	do		21 50
J. F. Snell	do		24 00
J. Vanderleck	do		39 00

Par M. Lavergne.—Quels sont, parmi les porteurs de permis de coupe de bois, ci-dessous nommés, ceux qui doivent des arrérages de droits de coupe ou de rentes foncières, jusqu'au 31 janvier 1911, Price Brothers & Co Ltd, J. R. Booth, W. C. Edwards Co, Laurentide Pulp Co., Chicontimi Pulp Co., Belgo Canadian Pulp Co., Jonquière Pulp Co., Riordan Paper Mills Co? Comment les paiements sont-ils faits dans chaque cas, en espèce, chèques ou billets promissoires? Combien chacun d'entre eux doit-il d'arrérages et pour combien d'années?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Aucun.

2. Les paiements sont faits en espèces ou en chèques par Price Brothers & Co., J. R. Booth, Laurentides Pulpe Co., Belgo Canadian Pulp Co., Jonquières Pulp Co., et Riordon Paper Mills ; et en espèces, chèques ou billets promissoires par W. C. Edwards & Co, et la Compagnie de pulpe de Chicoutimi.

3. Rien.

Par M. Plante.—1. La compagnie du Parc Saint-Onge de Valleyfield a-t-elle reçu un octroi d'argent du département de l'Agriculture dans le cours de l'année 1910 ?

2. Dans l'affirmative, quel montant ?

3. A quelle personne cet octroi, ou chèque a-t-il été adressé?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Non.

2 et 3. La réponse à la question numéro 1 dispense de répondre aux questions numéros 2 et 3.

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Plante et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :— Etat indiquant: 1. Quels sont les noms des avocats qui ont été employés par le gouvernement durant le dernier exercice financier.

2. Quels ont été les montants payés à ces avocats pour leurs services pendant la dite période.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Etat indiquant : Quels clercs sessionnels le gouvernement a-t-il employés durant la dernière session de la Législature. Quels sont les noms, prénoms, profession et résidence de chacun d'eux. Quel était le salaire de chacun, combien de jours a-t-il travaillé, et quel montant a-t-il touché pour ses services.

Il est proposé par M. Robillard appuyé par M. Perron, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents de la commission royale concernant les écoles catholiques de Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (155), amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.

M. Mousseau propose, appuyé par M. Blouin et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (165), amandant la loi électorale de Québec.

M. Tellier propose, appuyé par M. Lavergne et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (166) amendant la loi des élections contestées de Québec.

M. Tellier, propose, appuyé par M. Lavergne, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (6), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour le lendemain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la division du comté du Lac-St-Jean, pour fins agricoles.

L'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Kaine, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la propoeitoin est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Caron informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et la recommande à sa considération.

En conséquence la Chambre se constitue en comité.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de séparer le comté du Lac-St-Jean, pour fins agricoles, en deux parties désignées par les

lettres A et B et que chaque partie ainsi désignée puisse jouir des droits et privilèges conférés par l'article 1795 des Statuts refondus, 1909.

Résolution à rapporter.

———

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors la dite résolution qui est lue la première, la deuxième fois et :

Ordonné,—Que la considération ultérieure en soit remis à demain.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter basé sur la dite résolution le bill (26) concernant la division du comté du Lac St-Jean, pour fins agricoles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution relative à la création de réserves cantonales.

L'honorable M. Allard, appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Allard informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général et, après avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 14 février 1911.

M. l'Orateur rend la décision suivante relativement à certaines règles de procédure à suivre devant cette Chambre :

" On m'a demandé d'interpréter certaines règles de procédure à suivre devant cette Chambre. La première question, est de savoir si, de plein droit, la deuxième lecture et le concours sur des résolutions imposant des charges, et rapportées d'nn comité général, peuvent être ajournés à une date ultérieure.

" La règle 43 se lit comme suit :

" Tout bill, avant d'être adopté doit subir trois lectures, à des jours différents ; mais dans les circonstances urgentes et extraordinaires un bill peut, en un seul jour, passer par deux ou trois lectures, et avancer de deux ou plusieurs phases ".

" Cette règle est d'un interprétation stricte. Les mots : " Tout bill avant d'être adopté, doit subir trois lectures à des jours différents ", sont très clairs. Le mot " phases ", qui termine la règle, ne peut pas être appliqué à d'autres parties de la procédure qu'à celle des trois lectures.

" D'après la règle 31 de cette Chambre, toutes les motions subséquentes à la présentation d'un bill sont faites de droit au jour et à l'instant fixé par la Chambre. (La volonté de la Chambre s'exprime par la majorité régulièrement constatée).

" A la règle générale ci-dessus, il n'y a que les exceptions prescrites par des règles positives. Or il n'y a pas de règles qui prescrivent les procédures sur les résolutions rapportées du comité. Je conclus donc que toute motion pour les deux lectures et le concours de résolutions rapportées du comité général, est décidé par la majorité de la Chambre.

" Dans le cas qui précède, il faut supposer que le rapport du comité a été régulièrement reçu par la Chambre.

" Voir aussi décision de l'Orateur page 264, journaux de l'assemblée législative 1907.

" La deuxième question est de savoir si le rapport d'un comité général, de résolutions imposant des charges peut être de plein droit reçu immédiatement.

" Bourinot, 3ème Edition, page 598, dit : " Resolutions of a Committee of Supply and Ways and Means shall be reported on the date appointed by the House but not on the same day as that on which they are agreed to by the Committee.

" Ceci est sous le titre de " Grants of Public money and Supply "

" Cette règle est élucidée par May, " Parliamentary Practice ", page 529, qui dit : " The Resolutions of the Committee of Supply and Ways and Means and all Resolutions which are sanctioned by the recommendation of the Crown are not considered on the day on which they are reported from the Committee, but on a futur day appointed by the House, and bills brought in on such Resolutions are also not passed through more than one stage at the same sitting except by unanimous consent or urgency ".

" Comme c'est là une règle positive, je considère qu'il faudrait l'unanimité de la Chambre pour s'y soustraire."

M. Cardin du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De " The Shawinigan Technical Institute " et du village de Greenfield Park, demandant respectivement une loi les constituant en corporation.

Des commissaires d'écoles de la mnnicipalité de Longue Pointe, demandant une loi leur permettant d'être administrés par la commission scolaire de la cité de Montréal.

De Frs Mackay, demandant une loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.

Et du conseil de comté du comté de Kamouraska, demandant une loi permettant le changement du chef-lieu du dit comté du village de Kamouraska à la paroisse St-Paschal.

" Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis donnés sont suffisants dans les deux cas, savoir :

De " The Quebec Eye, Ear and Throat Hospital ", demandant une loi le constituant en corporation.

Et des commissaires d'écoles de St-Jérôme de Matane, demandant une loi les autorisant à vendre un certain terrain.

" Votre comité a aussi examiné la pétition d'André Latour, demandant une loi concernant la succession de Jérôme Latour et celle de W. G. Idler et autres, demandant une loi concernant la succession de Ernest Idler et trouve que les avis ne sont pas complètement donnés, mais comme les trente jours d'avis seront à peu près terminés quand les bills viendront devant le comité des bills privés, il recommande la suspension de la 51e règle.

Quant à la pétition de la " Quebec Eastern Company ", demandant une loi amendant sa charte, Votre Comité trouve que les avis n'ont été publiés que depuis le 11 du courant, mais attendu que Votre Honorable Chambre a suspendu la règle concernant la réception de cette pétition, Votre Comité est convenu de la rapporter favorablement et de recommander la suspension de la 51e règle afin que le bill puisse être présenté.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill 128.—Loi confirmant la charte du "Rivermead Golf Club" et étendant ses pouvoirs, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que M. Carbonneau ait la permission de présenter un bill (80) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (126) constituant en corporation " The Shawinigan Technical Institute".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (141) amendant la loi constituant en corporation "The Quebec Eastern Railway Company".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Desaulniers ait la permission de présenter un bill (94) constituant en corporation le village de Greenfield Park.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Walsh ait la permission de présenter un bill (129) constituant en corporation " The Quebec Eye, Ear and Throat Hospital. "

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (136) concernant la succession Jérôme Latour.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (109) déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feue dame Mathilde Leclaire.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Caron (Matane), ait la permission de présenter un bill (132) autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Jérôme de Matane, à vendre un immeuble donné par feu Edouard Lacroix.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permissien de présenter un bill (138) pour changer le chef-lieu et le bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska et le fixer dans la paroisse de St-Paschal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Levesque ait la permission de présenter un bill (139) pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et du presbytère de la paroisse de St-Stanislas, en la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Pilon ait la permission de présenter un bill (167) amendant la loi des assurances de Québec, relativement aux compagnies organisées par les conseils municipaux.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois (Montréal No 3), ait la permission de présenter un bill (168) amendant l'article 393 de la loi électorale.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (6) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter certaines résolutions relatives à l'octroi de subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux, rapportées du comité général et lues deux fois, lundi le 13 février courant, puis remises pour étude ultérieure.

L'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Devlin propose, et la question est posée par M. l'Orateur : Cette Chambre adoptera-t-elle maintenant les dites résolutions.

M. Tellier, appuyé par M. Patenaude, propose en amendement : Que : avant de concourir dans ces résolutions, cette Chambre invite le gouvernement à lui présenter, dès cette session, avec la recommandation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, de nouvelles résolutions à l'effet suivant :

1. Accordant aux municipalités rurales les primes offertes par les présentes résolutions.

2. Accordant à toutes les autres municipalités régies par le Code municipal les mêmes primes que celles offertes aux mucicipalités rurales par les présentes résolutions.

3. Offrant aux municipalités de plus fortes primes et leur assurant un appui plus efficace pour l'amélioration des chemins principaux et des grandes routes régionales, suivant un système déterminé et un plan d'ensemble propre à assurer l'amélioration de la voirie rurale de cette province, en vue de l'intérêt général.

Cette motion en amendement est proposée par M. l'Orateur.

M. Patenaude, appuyé par M. Cousineau, propose en sous amendement :

Que l'alinéa suivant soit ajouté à la fin de l'amendement :

" Et que cette Chambre est d'avis que le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour assurer l'amélioration des chemins ruraux de cette province, dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ".

Et, un débat s'élève.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Bill (81) autorisant la vente par Sir Henri-Elzear Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nordest, Sainte-Marie nord-ouest et Saint-Joseph nord-est, dans le district de Beauce, et de tous ses droits dans les dites seigneuries.

Et bill (133) concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (56) revisant et refondant la charte de la ville de Montréal-Ouest.

La Chambre se forme en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (98) autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (64) validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (107) ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe en sa qualité de légataire grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durand dit Desmaschais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre continue le débat sur le sous amendement proposé à la motion que cette Chambre adopte certaines résolutions relatives à l'octroi des subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux, rapportées du comité général et lues deux fois lundi le 13 février courant, puis remises pour étude ultérieure et dont l'amendement se lisait comme suit :

Qu'avant de concourir dans ces résolutions, cette Chambre invite le gouvernement à lui présenter, dès cette session, avec la recommandation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, de nouvelles résolutions à l'effet suivant :

1. Accordant aux municipalités rurales les primes offertes par les présentes résolutions.

2. Accordant à toutes les autres municipalités régies par le Code municipal les mêmes primes que celles offertes aux municipalités rurales par les présentes résolutions.

3. Offrant aux municipalités de plus fortes primes et leur assurant un appui plus efficace pour l'amélioration des chemins principaux et des grandes routes régionales, suivant un système déterminé et un plan d'ensemble propre à assurer l'amélioration de la voirie rurale de cette province, en vue de l'intérêt général, et dont le sous amendement se lisait comme suit :

Que l'alinéa suivant soit ajouté à la fin de l'amendement :

" Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour assurer l'amélioration des chemins ruraux de cette province, dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie "-

Un débat s'élève, et l'honorable M. Taschereau soulève le point d'ordre que l'amendement et le sous-amendement sont hors d'ordre, étant contraires à la 132ème règle de cette Chambre.

M. l'Orateur maintient le point d'ordre dans les termes suivants :

" La question devant la Chambre est pour le concours dans les résolutions concernant le macadamisage et le gravelage des chemins rapporté du comité général.

A cette motion il a été proposé, en amendement, par M. Tellier :

Avant de concourir dans ces résolutions, cette Chambre invite le gouvernement à lui présenter, dès cette session, avec la recommandation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, de nouvelles résolutions à l'effet suivant :

1. Accordant aux municipalités rurales les primes offertes par les présentes résolutions.

2. Accordant à toutes les autres municipalités régies par le Code municipal les mêmes primes que celles offertes aux municipalités rurales par les présentes résolutions.

3. Offrant aux municipalités de plus fortes primes et leur assurant un appui plus efficace pour l'amélioration des chemins principaux et des grandes routes régionales, suivant un système déterminé et un plan d'ensemble propre à assurer l'amélioration de la voie rurale de cette province, en vue de l'intérêt général.

A cet amendement M. Patenaude propose en sous-amendement :

Que l'alinéa suivant soit ajouté à la fin de l'amendement :

" Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour assurer l'amélioration des chemins ruraux de cette province, dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ".

" L'amendement de M. Tellier demande que le gouvernement présente à la Chambre dès cette session des résolutions accordant aux municipalités, des primes, etc., et ne propose pas d'ajouter ni de retrancher quoique se soit des

résolutions devant la Chambre. Admettant même qu'il serait adopté, il ne pourrait former parti des résolutions, et n'est qu'une suggestion au gouvernement.

" Le sous-amendement de M. Patenaude n'est qu'une expression d'opinion qu'il demande au gouvernement d'accepter et ne pourrait non plus être inséré dans les résolutions devant la Chambre, art. 12 des règles de cette Chambre, page 14 qui se lit comme suit :

" Tous les amendements (excepté ceux que l'on oppose aux motions demandant que la Chambre se constitue en Comité des Subsides ou des voies ou moyens) doivent découler de la motion principale et être en parfaite conformité avec le sujet en question. Sauf le cas ci-dessus mentionné, aucune motion ou proposition étrangère à ce sujet ne peut être présentée à la considération de la Chambre à titre d'amendement ". (Bourinot 331, 478. Bourke, Décision 31. Smith, Digest 324.

" Il n'est pas ici question de se constituer en comité des Subsides ". (Bonrinot 3ème édition, page 444 dit :

" It is an imperative rule that every amendment must be relevant to the question on which the amendment is proposed ? except on the motion that Mr. Speaker leave the chair for committee of supply ".)

" Je cite aussi " Bourinot page 436, 3ème édition, qui dit :

" Every member has the right of moving an amendment without giving notice therof. This amendment may propose :

1. To leave out certain wards.
2. To leave out certain wards, in order to insert or add others.
3. To insert or add certain wards.

Alors ces deux amendements ne tombant pas sur aucune des dispositions ci-dessus, je les déclare hors d'ordre.

Un appel à la Chambre est fait de cette décision de M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,

Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Geoffrion,
Godbout,
Gouin,
Hay,
Kelly,

Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal div. No 3),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tourigny,
Vilas,
Walker.—43.

CONTRE :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11.

La décision de M. l'Orateur est ainsi confirmée.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Bernard appuyé par M. Tellier propose en amendement :

Que tous les mots après " que " dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Avant de concourir dans ces résolutions, cette Chambre invite le gouvernement à lui présenter une mesure à l'effet suivant :

1. Accordant aux municipalités rurales les primes qui leur sont offertes par ces résolutions.

2. Accordant à toutes les municipalités régies par le Code municipal les mêmes primes que celles offertes par ces résolutions aux municipalités rurales.

3. Accordant aux municipalités de plus fortes primes, et leur assurant un appui plus efficace pour l'amélioration de leurs chemins principaux et des grandes routes régionales suivant un système raisonné et un plan d'ensemble propres à assurer l'amélioration de la voie rurale de cette province en vue de l'intérêt général ".

Et, le débat se continuant, M. Lavergne, appuyé par M. Cousineau propose en sous-amendement ;

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de l'amendement :

" Et cette Chambre déclare que le gouvernement ne doit rien négliger, pour assurer au plus tôt l'amélioration de notre voirie rurale dans l'intérêt de l'agriculture de l'industrie et du commerce."

La motion en sous-amendement est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daigneault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gouin,
Hay,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tourigny,
Vilas,
Walker.—13.

Le sous-amendement est ainsi rejeté.

La motion en amendement est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gouin,
Hay,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tourigny,
Vilas,
Walker.—43.

La motion en amendement est aussi rejetée.

La motion principale est alors adoptée, et les dites résolutions sont agréées par la Chambre.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (6) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

L'honorable M. Caron propose, appuyé par l'honorable M. Devlin :

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (29)amendant le Code municipal relativement à l'annexion de cantons ou de parties de cantons et à l'éclairage.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 8 février 1911, demandant la production de copies de tous documents, correspondances, arrêtés ministériels concernant l'obtention et la rétrocession d'un certain lot dans le canton Metgermette-nord, par un colon du nom d'Omer Drapeau. (*Document de la session No* 50).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 15 février 1911

M. Godbout du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 13ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis donnés sont suffisants dans chaque cas, savoir :

De la Compagnie d'assurance mutuelle des scieries mécaniques, demandant une loi amendant sa charte ;

Et de " The Development Company of Canada ", demandant une loi la constituant en corporation.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh il est

Ordonné,—Que les règles de la Chambre relatives à la présentation des pétitions sont suspendues et il lui est permis de présenter la pétition de " The Baron of Hirsh Institute and Hebrew Benevolent Society."

La dite pétition est alors présentée et déposée sur la table.

Ordonné,—Que M. Daignault ait la permission de présenter un bill (131) amendant la loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance mutuelle des scieries mécaniques, et changeant le nom de la dite compagnie en celui de " La Mercantile, compagnie d'assurance mutuelle contre le feu ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (130) constituant en corporation *The Development Company of Canada.*

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (31).—Loi relative aux compagnies de fidéicommis.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'hononorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (20), amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la commission des services d'utilité publique de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—1. Quel est le détail du montant de $4527.41, dépensé par le gouvernement à l'occasion de l'exposition qui s'est tenue à Bruxelles Belgique, dans le cours de l'année dernière?

2. Quelles sont les personnes qui ont participé dans cette dépense? Pour quelles fins particulières ont-elles perçu de l'argent? Quelle est la part reçue par chacune d'elles?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1 et 2.—La réponse à ces deux questions se trouve à la page 331 des comptes publics de l'année 1910, version française.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—Le gouvernement a-t-il l'intention, durant cette session, d'amender la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle de comtés et de paroisses ?

2. Dans l'affirmative, dans quel sens le gouvernement se propose-t-il de faire ces amendements ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui.

2. Voir section 4 du bill 5.—Loi amendant la loi des assurances de Québec.

M. Lavergne.—1. Combien le gouvernement a-t-il en dépôt dans la Banque nationale et les succursales ?

2. Quelles garanties le gouvernement a-t-il pour ses dépôts ?

3. A la demande de qui les dépôts ont-ils été faits ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. $161,644.47.

2. Aucune garantie, à l'exception de celle de la Banque elle-même et du privilège du gouvernement en vertu de la loi des banques.

3. Des directeurs de la Banque, et quant aux dépôts dans Bonaventure et Chicoutimi, à la demande des shérifs.

Par M. Tellier.—1. Le contrat d'entreprise pour la nouvelle bibliothèque du Palais législatif est-il donné ?

2. Dans l'affirmative, quels sont : (*a*) La date du contrat ? (*b*) Le nom du notaire ? (*c*) Le nom de l'entrepreneur ? (*d*) Le prix de l'entreprise ? (*e*) L'objet de l'entreprise ? (*f*) Le terme de livraison des travaux ?

3. Combien coûtera cette nouvelle bibliothèque une fois complétée ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2. (*a*) Le 20 octobre 1910.
(*b*) C. E. Taschereau.
(*c*) Joseph Gosselin.
(*d*) $329,000.00, étant la plus basse soumission.
(*e*) Pour y placer la bibliothèque de la législature, la salle du Conseil Exécutif, le département de l'instruction publique, le musée, etc.
(*f*) 20 janvier 1913.

3. Environ $400,000 à part l'ameublement.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu qui ont cessé de faire affaires en cette province, pour cause d'insolvabilité, ou de liquidation, depuis cinq ans :

2. A quelle date, chacune de ces compagnies a-t-elle ainsi cessé de faire affaires ?

3. Quelles sont celles de ces compagnies à qui le gouvernement avait retiré, suspendu, ou annulé leur permis, ou défendu de continuer à faire des affaires avant leur mise en liquidation ?

4. Quelle est la date de la révocation suspension ou annulation de chaque permis ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Six.

2. La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, La Foncière. 21 octobre 1909.

"The Dominion Mutual Fire Insurance Company". 27 octobre 1909.

La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, La Providence. Vers le 1er juin 1909.

La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, La Jacques-Cartier. 7 janvier 1910.

La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, La Provinciale. 31 décembre 1909.

La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du Canada. 19 juin 1909.

3. La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du Canada.
4. Suspension de permis, le 19 juin 1909.

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné.—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondances, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et, un certain Joseph Maville, de Malone, N. Y. et toute autre personne, au sujet des biens de la succession LaMadeleine situés dans la province de Québec, et des droits des héritiers en icelle.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents échangés entre le département du Procureur-Général et le shérif du district de Beauharnois, et toute personne intéressée au sujet de l'augmentation du salaire des constables spéciaux assermentés lors du dernier terme criminel du district de Beauharnois.

M. Galipeault, appuyé par M. Francœur.—Propose que l'ordre du jour appelant la Chambre à considérer le bill 90.—Loi annexant le sanatorium Villa Mastaï à la paroisse de Saint-Michel Archange soit rescindé et que le dit bill soit renvoyé au comité des bills privés pour être considéré de nouveau.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité de subsides.

EN COMITÉ

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre milles piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la société de colonisation en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit milles piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'immigration : bureau de Québec et de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la société nationale d'immigration des femmes, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la société protectrices des immigrants, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure en soit remise à demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre :

Bill (55) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William James Shaughnessy au nombre de ses membres.

Bill (92) amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant de Jésus, de Montréal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement,

Bill (102) constituant en corporation la Ligue anti-tuberculeuse des Trois-Rivières.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (55) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William James Shaugnessy au nombre de ses membres, et ces amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la troisième fois à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (92) amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant de Jésus, de Montréal, et ses amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la troisième fois, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (160) amendant la loi des élections contestées de Québec.

M. Perron propose, appuyé par M. Geoffrion, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (164) amendant l'article 1196 du Code de procédure civile.

M. Mousseau propose, appuyé par M. Blouin, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (157) amendant le Code civil.

M. Perron propose, appuyé par M. Geoffrion, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (159) amendant les articles 641, 891 et 1100 du Code de procédure civile.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à la création de réserves forestières cantonales, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (80), constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, télégraphes et téléphones.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (126), constituant en corporation " The Shawinigan Technical Institute ".

Bill (94), constituant en corporation le village de Greenfield Park.

Bill (129), constituant en corporation " The Quebec Eye, Ear and Throat Hospital ".

Bill (136,) concernant la succession Jérôme Latour.

Et bill (132), autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Jérôme de Matane, à vendre un immeuble donné par feu Edouard Lacroix.

L'honorable M. Décarie, sécretaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 février 1911, pour la production de copie de documents relatifs à la Cour de Révision du district de Montréal. (*Document de la session No* 51).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1911, pour la production de copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement, le département des travaux publics et du travail, ou le ministre des travaux publics et du travail et divers corporations ou particuliers relative à la construction du pont de fer à St-Jean, depuis le 1er juillet dernier.
(*Document de la session No* 52).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 mai 1910, copie de correspondance et documents relatifs à la construction d'un pont à Magenta, dans la paroisse de L'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville.
(*Document de la session No* 53).

Et alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 16 février 1911

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue.

M. Finnie :—
De " The Baron de Hirch Institute and Hebrew Benevolent Society ".

M. Cardin, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 14ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné la pétition du Révd. Eugene Corbeil, M. J.-A. Comeau et autres, demandant une loi constituant en corporation la ville de La Tuque, et trouve que les avis requis ont été donnés.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 3ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill 156.—Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.

" Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l'a adopté avec un amendement :

Bill 162.—Loi concernant les Champs de bataille nationaux à Québec.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (106) constituant en corporation la " Montreal and South Western Railway and Power Company."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (113) constituant en corporation la compagnie " Montreal and Northern Colonization Railway."

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (137) concernant la succession d'Ernest Idler.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Neault ait la permission de présenter un bill (135) constituant en corporation la ville de La Tuque.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Sylvestre ait la permission de présenter un bill (169) amendant le Code civil.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Sylvestre ait la permission de présenter un bill (170) concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford au comté de Montcalm pour toutes fins.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Bernard.—Combien la province a-t-elle dépensé pour les frais de poste et d'expédition du Journal d'Agriculture depuis les trois dernières années ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

$1,361.56.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il reçu une demande de billet de location pour le lot No 3, dans le rang B, du canton Campbell ?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom de la personne ou des personnes qui ont fait cette demande ? A quelle date cette demande a-t-elle été faite ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. L'agent des terres, M. Napoléon Pagé, a reçu une demande d'achat des lots 1, 2 et 3 du rang B du canton Campbell ;

2. M. Albert Beauregard, le 6 février, 1911.

M. Langlois (Montréal, division No 3), propose, appuyé par M. Delâge : " Que cette Chambre croit qu'il serait opportun, dans l'intérêt des écoles élémentaires de la province de Québec, dans le but de relever le niveau, la compétence du corps enseignant, de modifier la constitution du bureau central des examinateurs de façon à protéger l'œuvre essentielle des écoles normales ".

Et, un débat s'élevant, M. Delâge propose, appuyé par M. Tessier, et il est

Résolu,—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (153) amendant les articles 237, 363 et 684 du Code de procédure civile, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter certaines résolutions rapportées au comité des subsides, et lues une première fois, mercredi le 15 courant et remises pour étude ultérieure.

Résolu,—Que ces résolutions soient maintenant lues la deuxième fois.

En conséquence, ces résolutions sont lues la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte les dites résolutions.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÉ.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant deux milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la publication de cartes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les Mines, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Réoslu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides les dites résolutions qui sont lues une première une seconde fois et adoptées.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (92), amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant Jésus, de Montréal.

Et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (141), amendant la loi constituant en corporation " The Quebec Eastern Railway Company ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (131), amendant la loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance mutuelle des scieries mécaniques, et changeant le nom de la dite compagnie en celui de " La Mercantile, compagnie d'assurance mutuelle contre le feu ".

Et bill (130), constituant en corporation " The Development Company of Canada ".

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 17 février 1911

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 13ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (112) amendant la loi constituant en corporation La compagnie d'assurance mutuelle des industries.

Bill (116) amendant la charte de la cité de Montréal.

Bill (120) concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

Bill (103) amendant la charte de la "Saraguay Electric & Water Company" et à d'autres fins.

Bill (134) autorisant "Monklands Limited", à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150 et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal.

"Votre comité a aussi examiné le bill (100) confirmant des conventions entre les légataires et la grevée de substitution en vertu du testament de feu William Bentham et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

"Votre comité désire recommander que le bill (116) amendant la charte de la cité de Montréal, soit imprimé de nouveau pour les membres de cette Honorable Chambre.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité, lequel se comme suit:

"Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements:

Bill (152) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction des protonotaires, du greffier en Chambre et du greffier de la cour de circuit.

Bill (165) amendant la loi électorale de Québec.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (10) amendant la loi de la pêche de Québec.

Bill (11) amendant la loi des mines de Québec.

Bill (62) autorisant le recteur et les marguilliers de l'église Saint-Mathias, Westmount, à emprunter de l'argent, et à d'autres fins.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative:

Bill (22) amendant la loi concernant les régistrateurs et l'inspection des bureaux d'enregistrement.

Bill (51) autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Charles Auguste Emond à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

Bill (76) constituant en corporation la municipalité de la partie ouest du canton Boyer.

Bill (101) autorisant "The Trustees and Securities Insurance Corporation Limited", à faire affaires dans la province de Québec.

Bill (122) constituant en corporation " The District of Bedford General Hospital ".

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (22) amendant la loi concernant les régistrateurs et l'inspection des bureaux d'enregistrement, et ces amendements sont lus deux fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (51) autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Charles Auguste Emond à l'exercice de la profession de notaire, après examen, et ces amendements sont lues deux fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte ce bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (76) constituant en corporation la municipalité de la partie ouest du canton Boyer, et ces amendements sont lus deux fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Consell législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (101) autorisant " The Trustees Executives and Securities Insurance Corporation Limited " à faire des affaires dans la province de Québec, et ces amendements sont lus deux fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (122) constituant en corporation " The District of Bedford General Hospital ", et ces amendements sont lus deux fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à la création de réserves forestières cantonales.

(EN COMITÉ)

Attendu qu'il est nécessaire d'assurer un approvisionnement constant de bois dans chaque canton de la province ; d'empêcher le défrichement des sols reconnus impropres à l'agriculture ; de remettre en valeur les terrains ruinés par les incendies ou autrement, et de protéger les sources des cours d'eau ; qu'il soit en conséquence :

Résolu, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommendation du ministre des terres et forêts, de choisir et mettre à part, de temps en temps, dans toute partie de la province où la couronne possède des forêts de valeur commerciale ou non, une partie des terrains, ou tous les terrains, non aliénés par vente ou autrement, pour en former des réserves forestières distinctes, qui sont appelées " réserves forestières cantonales."

Résolu 2.—Que les réserves forestières cantonales porteront le nom du canton dans lequel elle seront situées.

Résolu 3.—Que, chaque année, le ministre des terres et forêts pourra, sur la recommandation du service forestier, vendre pour deux années, sur paiement des droits de coupe ordinaires, la coupe d'une partie des bois ou de tous les bois se trouvant sur une portion de chaque réserve forestière cantonale, et que les coupes ainsi vendues seront séparées et devront former plusieurs blocs, suivant que le nécessiteront les conditions sylvicoles de la forêt, et que l'étendue totale des coupes ainsi vendues dans chaque réserve forestière cantonale ne devra pas excéder un vingtième de l'aire totale de la dite réserve forestière cantonale, et que de plus un acquéreur ne pourra obtenir plus d'un de ces blocs, dans la même année, ni directement ni indirectement.

Résolu 4.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire, amender et révoquer des règlements applicables à toutes ou à quelqu'une des réserves forestières cantonales pour l'administration, la protection et l'entretien d'icelles au point de vue du maintien, de l'exploitation et de la conservation de la forêt et de la protection des sources des cours d'eau.

Et que tous ces règlements seront publiés dans la *Gazette officielle de Québec*, et auront, dès lors, force de loi.

Résolu 5.—Que les lois qui régissent les autres terres et forêts de la couronne s'appliqueront à ces réserves forestières cantonales en autant qu'elles ne seront pas incompatibles avec la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

Résolu 6.—Que, du consentement du cessionnaire, toute partie de terrains affermés pour la coupe du bois pourra être retraite de cette licence pour être constitués en réserve forestière cantonale.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure en soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter certaines résolutions concernant la division du comté du Lac Saint-Jean pour fins agricoles, rapportées du comité général, lundi le 15 janvier courant, lues deux fois et remises pour étude ultérieure.

L'honorable M. Caron, appuyé par l'honorable M. Devlin, propose que cette Chambre adopte maintenant les dites résolutions.

M. Giard, appuyé par M. Tellier, propose en amendement :

Que les mots après : "que" dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Que cette Chambre, tout en concourant dans ces résolutions, regrette que le gouvernement n'ait pas traité avec la "même faveur tous les comtés de cette province où il existe déjà plus d'une société d'agriculture".

Cette motion est soumise à la Chambre par l'Orateur, alors la Chambre se divise, et la proposition est résolue dans la négative.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (26) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la division du comté du Lac Saint-Jean pour fins agricoles.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer une certaine résolution relative à une loi ratifiant un acte

entre la ville de Québec, le gouvernement et les syndics des chemins à barrières de la rive nord relatif au pont Dorchester.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Taschereau informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement.

Bill (19), amendant le Code municipal relativement à la construction des ponts.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (119), concernant la succession de feu Benjamin Décarie.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (86), ratifiant un règlement en date du 8 juin 1910 adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la " Diamond Whitewear Company Limited ".

Bill (96), amendant la charte de la ville de Maisonneuve.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (119), concernant la succession de feu Benjamin Décarie, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la troisième fois maintenant ? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (86), ratifiant un règlement en date du 8 juin 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la " Diamond Whitewear Company Limited ", et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (96) amendant la charte de la ville de Maisonneuve, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la loi de l'instruction publique.

L'honorable M. Décarie, appuyé par l'honorable M. Taschereau, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Décarie informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

EN COMITÉ.

Résolu 1.—Que la pension de toute femme fonctionnaire de l'enseignement primaire dont il est question dans l'article 2993 des Statuts refondus, 1909, ne devra pas dépasser quatre-vingt-dix pour cent du salaire moyen des dix années pendant lesquelles elle aura reçu le plus fort traitement, ni le montant fixé par l'article 2994 des dits statuts.

Résolu 2. Que la pension de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire ne devra être, dans aucun cas, inférieure à soixante et quinze piastres.

Résolu 3.—Que les dispositions contenues dans le deuxième alinéa de l'article 2993 des Statuts refondus, 1909, et dans les résolutions 1 et 2, seront applicables à toute institutrice fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite le premier jour de juillet 1911.

Résolu 4.—Que la pension de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui a contribué au fonds de pension pendant plus de trente-cinq ans sera calculé d'après la moyenne de trente-cinq années pendant lesquelles il a reçu le plus fort traitement, pourvu, cependant, lorsqu'il s'agira d'un fonctionnaire de l'enseignement primaire visé par le deuxième alinéa de l'article 2993 des Statuts refondus, 1909, et par la première de ces résolutions, que cette pension ne dépasse pas quatre-ving-dix pour cent du salaire moyen des dix années pendant lesquelles ce fonctionnaire aura reçu le plus fort traitement, ni, dans aucun cas, le montant fixé par l'article 2994 des Statuts refondus, 1909.

Résolu 5.—Que l'allocution du gouvernement de la province comme contribution au fonds de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire n'excédera pas vingt-deux mille piastres par année.

Résolu 6.—Qu'un fonctionnaire de l'enseignement primaire qui aura enseigné dans une école indépendante sans l'autorisation du surintendant et sans payer la retenue mentionnée dans l'article 3024 des Statuts refondus, 1909, pourra, avant le 2 juillet 1913, payer comme suit une retenue de cinq pour cent pour les années antérieures à 1910-11, et les faire compter dans l'évaluation de sa pension :

Deux cinquièmes du montant total de la retenue pour les dites années antérieures devront être payés avant le 2 juillet 1913, et un cinquième du montant total de cette retenue sera déduit de la pension annuelle du fonctionnaire pendant les trois premières années de mise à la retraite, et que les sommes ainsi retenus ne feront pas partie du revenu annuel du fonds de pension, mais devront être placées dans le fonds capital.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois.

Ordonné,—Que la deuxième lecture en soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (31) relatif aux compagnies de fidéicommis.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et la question étant posée : Ce bill sera-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (64) validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siége quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant, la Chambre se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (128) confirmant la charte du " Rivermead Golf Club ", et étendant ses pouvoirs.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (55) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre William-James Shaughnessy au nombre de ses membres.

M. Walsh propose, appuyé par M. Finnie :—

Et la question étant posée : Cette Chambre adoptera-t-elle les dits amendements ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (109) déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feue dame Mathilde Leclaire.

Bill (138) pour changer le chef-lieu et le bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska et le fixer dans la paroisse de St-Paschal.

Bill (139) pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et du presytère de la paroisse de Saint-Stanislas, en la cité de Montréal.

Et bill (135) constituant en corporation la ville de La Tuque.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (28) règlementant la vente de la cocaïne, de la morphine et de leurs composés.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (156) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (163) concernant les Champs de bataille nationaux à Québec.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les véhicules moteurs.

L'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Kaine, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Mackenzie informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur, a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.

EN COMITÉ.

Résolu, 1.—Que toute personne, qui fait l'acquisition d'un véhicule-moteur, soit tenue de payer un honoraire d'enregistrement d'après le tarif suivant, honoraire qui doit être envoyé en même temps que sa demande :

Pour tout véhicule-moteur ne servant qu'à des fins commerciales, cinq piastres.

Pour tout autre véhicule-moteur de vingt-cinq chevaux ou moins, cinq piastres.

Pour tout autre véhicule moteur, ayant plus que vingt-cinq chevaux et moins que trente-cinq, dix piastres.

Pour tout autre véhicule-moteur ayant trente-cinq chevaux ou plus, et moins que cinquante, quinze piastres ;

Pour tout autre véhicule-moteur de cinquante chevaux ou plus, vingt piastres.

Résolu, 2.—Que l'enregistrement de tout véhicule-moteur expirera le premier avril de chaque année, et sera renouvelable annuellement à cette date, de la manière prescrite par l'article 1389 des Statuts refondus, 1909 et sur l'honoraire annuel exigé par la résolution 1.

Résolu, 3.—Que les dispositions des résolutions précédentes et des articles 1389, 1390, 1391 et 1392 des Statuts refondus, 1909, au sujet de l'enregistrement et de l'exposition des numéros d'enregistrement ne s'appliqueront pas à un véhicule-moteur possédé par une personne qui n'a pas eu régulièrement de résidence ni de place d'affaires dans cette province pendant une période de plus de trois mois consécutifs dans l'année de calendrier, pourvu que le propriétaire de ce véhicule-moteur se soit conformé aux dispositions de la loi de sa résidence concernant l'enregistrement des véhicules-moteurs et l'exposition des numéros d'enregistrement sur ces véhicules, et que les dispositions de la présente résolution ne s'appliqueront à un véhicule-moteur possédé par un non résidant de cette province, qu'en autant que, en vertu des lois de sa résidence, de semblables exemptions et privilèges seront accordés pour les véhicules-moteurs dûment enregistrés en vertu des lois, et possédés par des résidants de cette province.]

Résolu, 4.—Que tout enregistrement de manufacturier ou de commerçant expirera le premier jour d'avril de chaque année, et sera renouvelable annuellement à cette date, de la même manière et sur paiement du même honoraire annuel que décrète l'article 1395 des Statuts refondus, 1909.

Résolu, 5.— Que si, durant la période entre le premier jour d'avril de chaque année et le même jour de l'année immédiatement suivante, la propriété d'un véhicule-moteur enregistré conformément à l'article 1389 des Statuts refondus, 1909 et des résolutions 1 et 2 est transportée à une autre personne, l'enregistrement de ce véhicule-moteur expirera et que la personne au nom de laquelle ce véhicule est enregistré devra remettre immédiatement au trésorier de la province le certificat d'enregistrement avec un avis écrit contenant la date de ce transport de propriété, ainsi que le nom, le lieu de résidence et l'adresse du nouveau propriétaire ; que celui-ci devra faire immédiatement une demande pour faire enregistrer le véhicule à son propre nom, que l'honoraire pour l'enregistrement de ce transport sera d'une piastre et devra être envoyé avec la demande ; et que cet enregistrement de transport expirera le premier jour d'avril suivant et sera renouvelable à cette date conformément à la résolution 2.

Résolu, 6.—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire des règlements pour fixer la force des véhicules-moteurs dont on demande l'enregistrement.

Résolu, 7.—Que le revenu provenant de tous les honoraires perçus et des pénalités imposées en vertu de la loi des véhicules-moteurs doit être transmis au département de l'Agriculture, pour être employé à l'amélioration des chemins publics de la province, moins la partie de ce revenu qui pourra être appliquée, de temps à autre, par le trésorier de la province, sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil, au paiement des dépenses encourues pour l'exécution de ladite loi.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles lues la troisième fois, maintenant ? — la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les dites résolutions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (16), amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules moteurs.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu, 1.—Qu'une somme n'excédant pas cinq milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les comptes courants de la colonisation, mines et pêcheries, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolu, 2.—Qu'une somme n'excédant pas douze milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les services d'enregistrement (cadastre), pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois, et adoptées.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (127) annexant la municipalité scolaire des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de la Longue-Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 20 février 1911

M. Langlois (Montréal, division No 3), appuyé par M. Walsh et avec le consentement unanime de la Chambre, propose : Que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés et la présentation des bills privés soient suspendues, à l'exception de celles relatives à la somme qui doit être payée au comptable de la Chambre, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de MM. Edmond Arthur Robert et autres, demandant la constitution en corporation de " Montreal Tramways Company " ; que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill 143.—Loi constituant en corporation " Montreal Tramways Company ", et que ce bill soit lu une première fois à cette séance.

En conséquence, la pétition est présentée, lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Langlois (Montréal division No 3), ait la permission de présenter un bill (143) contituant en corporation " The Montreal Tramways Company ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (25) amendant la loi des syndics de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Langlois (Montréal division No 3), ait la permission de présenter un bill (150), validant certaines ventes d'immeubles faites par autorité de justice dans l'Ile de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (149), amendant l'article 6992 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Perron ait la permission de présenter un bill (148), amendant les Statuts refondus, 1909, relrtivement aux compagnies de lumière et de pouvoir électrique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (112), amendant la loi constituant en corporation La compagnie d'assurance mutuelle des industries et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (116) amendant la charte de la cité de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première fois, il est—

Ordonné,—Que la seconde lecture de ces amendements soit remise à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (120) concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (103) amendant la charte de la "Saraguay Electric & Water Company" et à d'autres fins.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que ce bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (134) autorisant "Monklands Limited" à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150 et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai 1910, pour copies de documents et correspondances relatifs à la publication récente de deux

ouvrages intitulés "La Métropole de Demain" et "Rectification du Vocabulaire". (*Document de la session No* 54).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1911, pour la production de copie de toutes correspondances et réclamations échangées entre M. J. A. Marquis, de Matane et le trésorier provincial.
(*Document de la session No* 55).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 10 février 1911, demandant la production de copie de tous documents, correspondances et arrêtés ministériels concernant la construction d'une école modèle, à St-Charles, Bellechasse. (*Document de la session No* 56).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1911, pour production d'un état indiquant quels clercs sessionnels le gouvernement a-t-il employés durant la dernière session de la Législature. Quels sont les noms, prénoms, profession et résidence de chacun d'eux. Quel était le salaire de chacun, combien de jours a-t-il travaillé, et quel montant a-t-il touché pour ses services. (*Document de la session No* 57).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 février 1911, pour production de copie d'un tableau ou état détaillé de tous les emprunts faits sur obligations ou *débentures* de la Province, depuis l'établissement de la Confédération, jusqu'à ce jour, avec indication, pour chacun de ces emprunts : 1. Du statut l'autorisant ; 2. Du montant à se procurer par l'emprunt ; 3. De la date de l'émission des obligations ; 4 Du taux de l'intérêt ; 5. Du terme de remboursement ; 6. De la date de la négociation ou vente des obligations ; 7. Du montant d'obligations livrées à chaque vente ; 8. Du prix obtenu à chaque vente ; 9. Du montant réalisé à chaque vente ; 10. Du montant de la commission et des frais payés à chaque vente ; 11. Du montant de chaque remboursement du principal ; 12. De la date de chaque remboursement ; 13. Du montant du fonds d'amortissement ; 14. De la balance due sur l'emprunt. (*Document de la session No.* 58).

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (100), confirmant des conventions entre les légataires et le grevé de substitution en vertu du testament de feu William Bentham.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (127), annexant la municipalité scolaire des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de la Longue-Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Finnie.—1. D'après le rapport du département des terres et forêts pour 1907, le nombre d'acres de terre retournés à la couronne a été 110,726.

2. Quelle est la raison pour laquelle ces terres sont retournées à la couronne ?

3. Quels sont les chiffres pour 1908, 1909 et 1910 ?

4. Ces lots ou terrains sont-ils propres aux fins agricoles ?

Réponse par l'honorable M. Allard.

1. Oui.
2. Défaut d'accomplissement des conditions du billet de location.
3. Pour 1908, 86,431 ; pour 1909, 41,842 ; pour 1910, 9,1315.
4. Oui.

Par M. Lavergne.—1. Combien y a-t-il eu de gibiers à poils et à plumes de saisis durant le dernier exercice financier, pour contravention à la loi de chasse ?

2. Combien de chaque espèce de gibiers à poils, et combien de chaque espèce de gibiers à plumes ?

3. A quelles maisons de bienfaisance ces gibiers ont-ils été distribués, et combien de chaque espèce à chaque maison de bienfaisance ?

Réponse par l'honorable M. Devlin.

1. 256 lbs. d'orignal.
   89 gibiers à poil et une boite de gibier dont le nombre est inconnu.
   622 gibiers à plumes.
2. 89 lièvres et une boite de lièvres, dont le nombre est inconnu.
   533 perdrix.
   50 pluviers.
   39 canards.
3. 50 pluviers et 22 canards, à l'Hopital de Sorel.

326 perdrix et 256 lbs. d'orignal ont été distribuées entre les institutions de charité, et refuge de nuit de Montréal, sous la surveillance et les ordres du juge de paix, Joseph Riendeau.

85 perdrix, à l'Orphelinat de St-Sauveur de Québec.
43 lièvres, à l'Hospice St-Charles de Québec.
38 lièvres, à l'Orphelinat de St-Sauveur de Québec.

8 lièvres, donnés à quelques familles pauvres, à Lévis, sous la surveillance d'un homme de police ;
17 canards, au Patronage de Québec.
95 perdrix, au couvent de St-Roch de Québec.
24 perdrix, aux Missionnaires du Sacré-Cœur de Québec.

Par M. Lavergne.—1. Quel était le nombre de clercs sessionels à l'emploi du gouvernement au début de la présente session ?
2. Quels sont leurs noms ? Quel est leur salaire ?
3. Dans quels ministères ou services étaient-ils employés ?
4. Quelle était la nature de leurs fonctions ?
5. Sur la recommandation de qui ont-ils été engagés ?
6. Le gouvernement a-t-il congédié un certain nombre de ces clercs depuis le commencement de la session ? Dans l'affirmative, lesquels, et pour quelles raisons ?
7. Le gouvernement paie-t-il les clercs sessionels pour les jours où ils ne vont pas à leur ouvrage ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :
1. 41.
No 2.—Noms des clers, 1911 : Théodule Beaudet, Arthur Dionne. Antonio Grenier, Jos. Lavallée, Delle C. Lepire, J. Marcotte, Victor Patenaude, Marius Plamondon, J. Tierney, Delle I. Verreault, Dame F. Pelletier, E. Barthlett, A. Bourget, V. A. DeBilly, Eug. Gingras, J. J. Hovington, Jules Legault, Jean DeMontigny, A. Boucher, J. Bugeaud, W. Byrne, Col. J. Baurk, Jules Carbonneau, Ant. Gagnon, L. Gagnon, C. E. Jordan, P. H. Gauvreau, Ant. Guy, T. Laoutheed, P. Laurent, And. Leclerc, L. W. Lindsay, L. Morin, Ed. Payne, Ed. Perron, Eug. Poitras, Jos. Richard, L. A. Richard, L. Turgeon, Maurice Hébert, C. Gagnon. 11 à $3.00 ; 7 à $2.00 ; 23 à $1.50.
3. L'Assemblée législative.
4. Copistes et sténographes.
5. Sur leur propre demande.
6. Oui. Pierre Laurent, Léonidas Morin, Ed. Perron, Eug. Poitras. Parce que l'Orateur a jugé qu'il pouvait se dispenser de leurs services.
7. Non.

Par M. Sylvestre.—1. Quels sont les noms, prénoms et résidences des personnes qui ont commis des infractions à la loi des licences de Québec, depuis le 1er mai 1907, dans le district de Joliette ?
2. Quelles sont celles de ces personnes qui étaient munies de licences en vertu de la dite loi ?
3. Quelles sont celles qui n'avaient pas de licences ?
4. Quels sont, dans chaque cas, la nature et la date de l'infraction, la date de la poursuite, la date de la condamnation, le montant du jugement, le montant ainsi que la date du paiement de l'amende ou des amendes ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :
1, 2, 3 et 4.—

Noms et prénoms.	Résidence.	Nature de l'offense.	Date de la poursuite.	Date de la condamnation.	Montant du jugement		Date du paiement de l'amende et des frais.
					Amende.	Frais.	
Lemire, Olivier	St-Henri de Mascouche.	Vente de boisson sans licence	31 mai 1907	3 juin 1907	$ 50 00	$ 14 65	3 juin 1907.
Brière, Joseph	"	"	"	"	50 00	15 45	"
Odilon Dinelle	L'Epiphanie	"	"	1er sept. 1907	50 00	19 60	17 oct. 1907.
Joseph Matte	L'Ascension	"	30 mai 1907	8 juillet 1907	50 00	13 05	8 juillet 1907.
Legault, Ephraim	"	"	"	17 juillet 1907	50 00	13 15	17 juillet 1907.
Sads, Philias	Louiseville	Colportage sans licence	18 juin 1907	18 juin 1907	20 00	12 75	18 juin 1907.
Dupuis, Ernest	Ruisseau St-George	Vente de boisson, sans licence	9 sept 1907	14 oct. 1907	50 00	9 60	14 oct. 1907.
Kouri, Abraham	Montréal	Colportage sans licence	1er oct. 1907	1er oct. 1907	40 00	8 35	1er oct. 1907.
Beaudoin, Raymond	St-Paul	Vente de boisson, sans licence	4 oct. 1907	7 oct. 1907	50 00	9 80	7 oct. 1907
Beandoin, Théophile	Ste-Elizabeth	"	"	5 oct. 1907	50 00	9 80	5 oct. 1907.
Lavoie, Joseph	St-Donat	"	22 oct. 1907	4 nov. 1907	50 00	14 60	27 déc. 1907.
Morin, Edmond	Rawdon	Pour avoir tenu, sans licence, un hôtel de tempérance	"	"	20 00	14 60	4 nov. 1907.
Rivest, Arsène	Ch rtsey	Vente de boisson, sans licence	"	renvoyé			
Galarneau, Joseph	Chersey	"	"	4 nov. 1907	50 00	12 20	4 nov. 1907.
Dupuis, Ernest	Ruisseau St-George	"	"	13 nov. 1907	100 00	15 40	24 mars 1908.
Dinelle, Odilon	L'Epiphanie	"	"	20 nov. 1907	100 00	18 30	20 nov. 1907.
Lemire, Olivier	St-Henri de Mascouche	"	"	26 oct. 1907	100 00	15 70	2 déc. 1907.
Brière, Joseph	"	"	"	"	100 00	16 15	26 fév. 1908.
Goulet, Alphonse	St-Thomas	"	"	15 nov. 1907	50 00	13 05	15 nov. 1907.
Morin, Philias	Laurentides	"	3 déc. 1907	19 déc. 1908	50 00	16 30	19 déc. 1908.
Riopel, Joseph	St-Côme	"	24 jan. 1908	29 jan. 1908	50 00	17 05	29 janv. 1908.
Contré, Médéric	Ste-Elizabeth	"	3 mars 1908	9 mars 1908	50 00	10 45	9 mars 1908.
Latour, Antonic	Ste-Émélie	"	10 avril 1908	11 avril 1908	50 00	10 05	11 avril 1908.
Morin, Philias	Laurentides	"	20 avril 1908	24 avril 1908	50 00	11 20	24 avril 1908.
Roy, Moïse	St-Félix-de-Valois	"	23 avril 1908	30 avril 1908	30 00	12 65	30 avril 1908.
Bruneau, Léon	" "	"	"	Renvoyé.			
Thibaudeau, Télesphore	Ste-Emelie	"	2 mai 1908	2 mai 1908	50 00	9 90	2 mai 1908.
Rivest, Antonic	Joliette	Pour avoir vendu de la bière, sans licence	22 avril 1908	25 août 1908	50 00	10 25	25 août 1908.
Mecoraps, Azar	Montréal	Colportage, sans licence	25 sept. 1908	25 sept. 1908	40 00	8 25	25 sept. 1908.
Shoolin, Philippe	St-Lin	Vente de boisson, sans licence	10 nov. 1908	14 nov. 1908	50 00	15 85	14 nov. 1908.
Robert, Jean-Baptiste	Laurentides	" "	"	17 nov. 1908	50 00	19 25	17 nov. 1908.
Taillon, Ulric	St-Roch-l'Achigan	Pour avoir gardé de la boisson chez lui, sans licence	27 fév. 1909	27 fév. 1909	50 00	9 90	27 fév. 1909.
Boucher, Azarie	St-Liguori	Vente de boisson, sans licence	2 mars 1909	2 mars 1909	50 00	9 90	2 mars 1909.

* D'après les termes du Statut, toutes les poursuites doivent être instituées dans les quatre mois qui suivent l'infraction. Mais on ne peut connaitre la date de chaque infraction qu'en consultant, pour chaque cause, le dossier, dans lequel l'on donne cette date.

Brien, Adrien	St-Lin	Vente de boisson, sans licence	"	9 mars 1909	50 00	10 55	9 mars 1909.
Roy, L. N	Joliette	" "	19 mai 1909	13 oct 1909	50 00	25 95	22 oct. 1909.
Dumont, Jos	Laurentides	" "	31 mai 1909	5 juin 1909	50 00	15 55	5 juin 1909.
Ducharme, Albert	St-Jean-de-Matha	Transport de boisson, en vertu de l'article 84c	1er juin 1909	10 juin 1909	20 00	14 45	Défend. ayant quitté l'ennroit.
Katz, Harry	Montréal	Colportage, sans licence	9 juil. 1909	9 juil. 1909	40 00	11 85	13 juillet 1909.
Chevalier, Azarie	St-Sulpice	Vente de boisson, sans licence	12 juil 1909	16 juil 1909	50 00	14 05	16 juillet 1909.
Desrochers, Joseph	Ste-Béatrix	" "	17 août 1909	24 août 1909	50 00	13 55	24 août 1909.
Dumont, Joseph	Laurentides	" "	1er sept. 1909	4 sept. 1909	100 00	15 35	4 sept. 1909.
Augustin, Louis	St-Charles-de-Lachenaie.	Pour avoir gardé de la boisson, dans le but de la vendre	30 sept. 1909	30 sept 1909	50 00	8 40	30 sept. 1909.
Augustin, Louis	" "	Vente de boisson, sans licence	"	"	50 00	8 40	"
Chartrand, Wenceslas	" "	"	"	"	50 00	9 90	"
Beaudoin, Raymond	St-Paul-de-Lavaltrie	"	"	"	50 00	9 90	"
Prévost, Jules	St-Emèlie	"	3 nov. 1909	15 nov. 1909	50 00	18 15	19 nov. 1909.
Pigeon, Télesphore	St-Léonard-de-Port.-Maurice.	"	12 nov. 1909	Renvoyé.			
Dufort, Dame Marie L'se	St-Lin	"	13 nov. 1909	1 déc. 1909	50 00	17 70	1er déc. 1909.
Viger, Ernest	St-Donat	"	6 déc. 1909	16 déc. 1909	50 00	22 55	27 sept. 1909.
Riendeau, Dame Odèle	St-Charles Borromée	"	17 déc. 1909	14 janv. 1910	50 00	16 00	4 mars 1910.
Hêtu, Xavier	Ste-Mélanie	"	"	Renvoyé.			
Payette, Camille	Joliette	"	10 déc. 1909	15 déc. 1909	50 00	10 15	15 déc. 1909.
Bonalder, Michel	Ste-Emelie de l'Energie.	"	15 déc. 1909	20 déc. 1909	50 00	16 75	20 déc. 1909.
Venne, Edmond	Joliette	"	17 déc. 1909	18 avril 1910	50 00	9 85	13 avril 1910.
Vincent, Sinaie	Ste-Emelie de l'Energie.	"	10 mars 1910	Renvoyé.			
Thibault dit LeveilléAlexis	St-Donat	"	"	14 sept. 1910	50 00	52 50	30 sept. 1910.
Rutenberg, Naftaly	Montréal	Colportage sans licence	24 mars 1910	5 avril 1910	10 00	14 30	30 avril 1910.
Landry, J. Oscar	Rawdon	Vente de boisson sans licence	7 juillet 1910	14 juillet 1910	50 00	11 75	30 juillet 1910.
Chevalier, Azarie	St-Sulpice	"	"	25 juillet 1910	100 00	12 45	26 juillet 1910.
Gagnon, Johnny	Mission St. Agricol	"	"	16 juillet 1910	50 00	20 15	9 août 1910.
Grovelle, Delle Marie	St-Chs. Borromée.	"	13 juillet 1910	20 juillet 1910	50 00	8 65	5 août 1910.
McManus, Michel	Montréal	Colportage sans licence	"	19 juillet 1910	20 00	10 00	19 juillet 1910.
Schaddy, Abraham	Joliette	"	10 juillet 1910	26 juillet 1910	30 00	12 65	26 juillet 1910.
Blanc, H	Montréal	Vente de boisson sans licence	6 août 1910	12 aout 1910	15 00	10 30	12 août 1910.
Pellerin, Samuel	Ste-Malachie	"	15 août 1910	13 oct. 1910	50 00	33 05	20 oct. 1910.
Flughman, G. Adolphe	Rawdon	"	12 sept. 1910	13 sept. 1910	50 00	13 45	13 sept. 1910.
Landry & Frère, J. A	"	"	12 sept. 1910	13 sept. 1910	50 00	13 45	13 sept. 1910.
Laporte, Albert	"	"	15 sept. 1910	12 sept. 1910	50 00	13 45	30 sept. 1910.
Guilbault, Chs. Edouard	Joliette	"	13 oct. 1910	16 nov. 1910	50 00	22 15	13 déc. 1910.
St-Pierre, Mathias	St-Alexis	"	17 oct. 1910	20 oct. 1910	50 00	13 45	2 nov 1910.
Gaudet, Alfred	Ste-Marie Salomée	"	13 oct. 1910	20 oct. 1910	50 90	11 95	20 nov. 1910
Abraham, Joseph	Montréal	Colportage sans licence	20 oct 1910	22 oct. 1910	30 00	11 55	22 oct. 1910
Mireault, Abondius	Joliette	Vente de cide sans licence	7 nov. 1910	16 nov. 1910	50 00	10 15	16 nov. 1910.
Gaudet, J. Ernest	Rawdon	Vente de boisson sans licence	23 nov. 1910	3 déc. 1910	50 00	13 45	3 déc. 1910.
Landry & Frère, J. A	"	"	23 nov. 1910	21 janv. 1910	100 00	14 05	30 janv. 1910.
Forand, Eudore Fabien	"	"	23 nov. 1910	10 fev. 1910	100 00	14 02	8 jrs de délais.
Chevalier, Azarie	St-Sulpice	"	26 nov. 1910	10 déc. 1910	250 00	11 15	23 janv. 1910.
Bucharas, Salim	Montréal	Colportage sans licence	12 déc. 1910	12 déc. 1910	40 00	14 45	12 déc. 1910.

Noms et prénoms	Résidence.	Nature de l'offense.	Date de la poursuite.	Date de la condamnation.	Montant du jugement		Date du paiement de l'amende et des frais.
					Amende.	Frais.	
Taillon, Ulric	St-Roch l'Achigan	Pour avoir gardé de la boisson chez lui dans le but de la vendre	17 janv. 1910.	Pas rendu.			
Gaudet, Charles	Rawdon	Vente de boisson sans licence	17 janv. 1910.	18 janv. 1910	50 00	13 45	28 jav. 1910.
Chartrand, Wenceslas	St-Chs. Lachenais	"	11 fév. 1910.	Pas rendu.			
Schaffer, Darnhard	Montréal	Colportage sans licence	13 fév. 1910.	13 fév. 1910.	30 00	10 35	15 fev. 1910.
Farley, F. X.	Rawdon	Vente de boisson le dimanche et aux mineurs.	15 aout 1907.	19 sept. 1907.	30 00	32 00	19 sept. 1907.
Dorion, J. D	Joliette	Jeu à l'argent et pour avoir garder une "Slot Machine"	16 déc. 1907.	10 fév. 1908.	30 00	13 20	10 fév. 1908.
Payette, Hector	Joliette	Vente de boisson aux mineurs.	16 déc. 1907.	16 déc. 1907.	30 00	12 15	16 déc. 1907.
Contois, Israël	St-Thomas	Pour vente de vin en quantité moindre que celle permise par la licence	28 août 1908.	2 sept. 1908.	50 00	16 35	2 sept. 1908.
Desormiers, Charles	Joliette.	Vente de boisson aux mineurs	29 août 1908.	18 sept. 1908.	30 00	12 65	18 sept. 1908.
Pauzé, Hormisdas	Charlemagne	Vente de boisson le dimanche.	17 nov. 1908.	2 déc. 1908.	30 00	10 85	2 déc. 1908.
Ferand, Eugène Fabien	Rawdon	Vente de boisson sans licence	12 sept. 1910.	14 sept. 1910.	50 00	13 45	14 sept. 1910.
Trudeau, George	St-Jean-de-Matha	Pour avoir livré de la boisson, durant les temps prohibées	23 avril 1909.	Renvoyée.			
Audet, Arthur	Joliette	Vente de boisson le dimanche.	8 nov. 1910.	15 déc. 1910	30 00	23 50	16 déc. 1910.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—1. Quel montant a été payé à M. C. J. Magnan en rapport avec son voyage d'étude en Europe en 1909?

2. Qui a imprimé le livre de M. C. J. Magnan, intitulé : " Les Ecoles Primaires et les Ecoles Normales, en France, en Suisse et en Belgique?

3. Combien a coûté l'impression de cet ouvrage et combien d'exemplaires en a-t-il été tirés?

4. Est-il à la connaissance du gouvernement que le dit C. J. Magnan ait touché, comme commission ou autrement, une partie du montant payé par le gouvernement pour l'impression de cet ouvrage.

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. $600.00, pris sur le fonds du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

2. " L'Action Sociale, limitée ".

3. $495.82.—500 exemplaires.

4. Non.

Par M. Langlois (Montréal, division No 3).—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, durant la présente session, un projet de loi pour faire suite au rapport de la Commission royale concernant les écoles catholiques de Montréal ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Sous considération.

Par M. Lavergne.—Comment sont répartis les paiements de droits de coupe, de rentes foncières et les arrérages d'iceux faits par W. C. Edwards Co, et la Compagnie de pulpe de Chicoutimi. *a.* Combien ont été faits en espèces ? *b.* Combien en chèques ? *c.* Combien en billets jusqu'au 31 janvier 1911 ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

W. C. Edwards & Co., $64.263 57 en chèques et $25,000 par billet promissoire.

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi: $41.082.51, en chèques et $12,500 en billet promissoire.

Par M. Bernard—1. Combien y a-t-il eu de licences de restaurants et d'hôtels d'accordées dans la ville de Québec, pour la présente année ?

2. Quelles sont les noms des personnes qui détiennent ces licences ?

3. Le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour s'enquérir si ceux qui détiennent des licences de restaurant se sont conformés à la loi, s'ils sont en mesure de donner le nombre de repas requis par la loi, etc ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. 99.

2. Cléophas Turcotte,
Joseph Côté,
Alfred Beaulieu,
Antoine Masson, fils,
Gaudias Plante,
Honoré Demers,
Andrew Wilson,
Osias Paré,
Patrick Murphy,
Ls Ph. Côté,

J. B. Beaulieu,
Edouard Poulin,
Edmond Tremblay,
François Ratté,
William McGibbon,
Jos Cléophas Bélanger,
Alphonse Bouré,
Joseph Morissette,
Dame Jos Belleville, (C. Corbin),
David Bezeau,
Edouard Neville,
William L. Adams,
Ludger Bélanger,
Lévi Derôme,
Joseph Picard,
Louis Picard,
Charles McGibbon,
Philemon Vallières,
Alphonse Roy,
F. X. Eug. Proulx,
Geo. Monier,
Jacques Gustave Haas,
Patrick Kerby Hunt,
J. Emile Demers,
Louis Lachance,
Louis Lambert,
Louis Bertin,
Amédée Larue,
Maurice Gosselin,
James O'Neil,
Stanislas P. Bergeron,
Elzéar Dallaire,
Rosaire Bourassa,
Etienne Genest,
Pierre Allaire,
Ernest Delisle,
Wilbrod Bernier,
Joseph Télesphore Bégin,
Adolphe Robitaille,
Hubert Bernier,
Adjutor Drouin,
François Gagnon,
Thomas Moisan,
Pierre St-Michel & Cie,
James Davis,
Frs. Xavier Demeules,
Alfred Roussin,
Charles Vézina,
Alphonse Breton,
Honoré Cloutier,
Joseph Ferland,
Francis Blouin,
Frs. Xavier Soucy,
Joseph R. Gunner,
Joseph Cloutier,
Ed. Déry,
William Savard,
Eusèbe Fréchette,
Nap. Bissonnette,
J. B. Bigaouette,
Edouard Demers,
Joseph T. Donelly,
P. Nap. Gauvin,
Henri Fontaine,
Joseph Royer,
Honoré Doré,
Georges Richard,
Joseph Dévarennes,
Meville Racine,
P. Wilfrid Dugal,
Michael Burns,
Joseph M. Ouellet,
J. Thomas Lavallée,
Thomas Bréard,
Alfred Genest,
Rodolphe Douville,
Joseph Drapeau,
Zéphirin Dinel,
Louis Robitaille,
Joseph Cloutier,
Ernest Côté,
Philias Côté,
Antoine Carani,
Narcisse Morin,
Zoël Gagnon,
Nap Bédard,
Henri Roy,
Wilfrid Gagné,
Château Frontenac. (F. L. Hutchison.)

3. Le gouvernement a donné instruction aux commissaires des licences de voir à ce que la loi soit observée, à cet égard.

Par M. Lavergne—1. Quels sont les officiers et directeurs de la Brompton Pulp Co ?

2. Comment a-t-elle été incorporée et a quelle date ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Geo. B. Bearce, Président.
Willard N. Munroe, Trésorier.
Geo. B. Bearce, Directeur.
Willard N. Munroe, Directeur.
E. W. Tobin, Directeur.
C. M. C. Twitchell, Directeur.
Jas. Munroe, Directeur.
E. P. Lindsay, Directeur.
C. C. Wilson, Directeur.

2. Incorporée par lettres patentes de l'état du Maine, Etats-Unis, en date du 22 juillet 1901, lesquelles ont été déposées au département du secrétaire de la province, avec demande de licence, le 29 octobre 1907. Permis accordé le 30 octobre 1907.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Est-ce l'intention du gouvernement, d'améliorer durant cette session, le service de la police provinciale de notre province ? 2. Dans l'affirmative, dans quel sens ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Le gouvernement continuera pendant cette session ce travail commencé depuis quelque temps.

2. Il s'efforce de se procurer des agents compétents et expérimentés.

Par M. Lafontaine (Maskinongé).—1. Quelles sont les subventions accordées par le gouvernement, pour la construction et l'entretien du pont de Saint-Casimir, comté de Portneuf ?

2. A-t-il été porté à la connaissance du gouvernement que ce pont était un pont de péage ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. $1,000.00.

2. Ce pont est libre de péage.

Il est proposé par M. Lavergne, appuyé par M. Bernard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Dossier de la Cour supérieure du district de St-François, maintenant devant la Cour de révision, à Québec, dans une cause de Bureau vs " Brompton Pulp Co. ".

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (152) amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction du protonotaire, du greffier en chambre et du greffier de la Cour de circuit.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait

rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (167) amendant la loi des assurances de Québec, relativement aux compagnies organisées par les conseils municipaux.

M. Pilon propose, appuyé par M. Gendron.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (168) amendant l'article 393 de la loi électorale.

M. Langlois (Montrèal) propose, appuyé par M. Finnie.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expérantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions relatives à la création de réserves forestières cantonales, rapportées par le comité général lues la première fois, vendredi le 17 février courant et remises pour étude ultérieure.

L'honorable M. Allard propose appuyé par l'honorable Sir Lomer Gouin.

Et la question étant posée : Ces résolution seront elles lues la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les résolutions sont lues la deuxième fois.

Résolu,—Que ces résolutions soient adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (13) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de réserves forestières cantonales.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération·

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu,—Que le bill soit adopté·
Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des résolutions concernant la loi de l'instruction publique rapportés par le comité général, lues la première fois, vendredi le 17 février courant et remises pour etude ultérieure.

L'honorable M. Décarie propose, appuyé par l'honorable M. Taschereau et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles lues la deuxième fois maintenant ?—

Un débat s'élevant, l'honorable Sir Lomer Gouin dépose sur le bureau de la Chambre une lettre de Mademoiselle O. Bibaud, adressée à l'honorable Secrétaire provincial. (*Document de la session No* 59).

La proposition est soumise à la Chambre et résolue dans l'affirmative.
En conséquence les résolutions sont lues la deuxième fois.
Résolu,—Que cette Chambre adopte les dites résolutions.
Ordonné,—Que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (27) amendant la loi de l'instruction publique.
En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.
Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.
Ordonné,—Que ce bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions relatives à une loi ratifiant un acte entre la ville de Québec, le gouvernement et les syndics des chemins à barrières de la rive nord relatif au pont Dorchester.

EN COMITÉ.

Attendu que le pont Dorchester, situé sur la rivière Saint-Charles, entre la cité de Québec et l'ancienne municipalité de Limoilou, est devenu une entrave au développement de la cité de Québec, au commerce et à la circulation du public ;

Attendu que le gouvernement a été requis par le conseil de ville de la cité de Québec de prendre les moyens de faire disparaître ledit pont et d'obtenir des Syndics des chemins à barrières de la rive nord une renonciation au privilège exclusif qu'ils détiennent de construire des ponts sur ladite rivière Saint-Charles ;

Attendu qu'en conséquence un acte a été passé le 25 octobre 1910, devant J. Allaire, N. P., entre le gouvernement, la cité de Québec et lesdits syndics, pourvoyant à l'abolition dudit pont et des privilèges des syndics à cet endroit, lequel acte est reproduit dans la cédule A annexée aux présentes résolutions ;

Attendu que la Commission des chemins à barrières et des ponts de péage créée par la loi 9 Edouard VII, chapitre 9, a fait un rapport favorable à cet effet ;

Attendu qu'il convient cependant d'indemniser certains porteurs de débentures garantis par les revenus dudit pont, afin d'obtenir la renonciation à leurs privilèges et de permettre ainsi à la cité de Québec de construire des ponts modernes en fer et libres de tous péages ; Qu'il soit en conséquence :

Résolu, 1.—Que l'acte intervenu entre le gouvernement, la cité de Québec et les Syndics des chemins à barrières de la rive nord, le 25 octobre 1910, devant J. Allaire, N. P., et qui est reproduit dans la cédule A annexée aux présentes résolutions, soit ratifié à toutes fins que de droit et soit déclaré être valide et légal.

Résolu 2.—Qu'il sera loisible au trésorier de la province de payer, à même le fonds consolidé du revenu de la province, une somme de cent mille piastres, pour acquitter les débentures au montant de vingt-cinq mille louis, mentionnées et décrites audit acte, avec intérêt à raison de six pour cent, depuis le 1er janvier 1911 jusqu'à la date du rachat de chacune desdites débentures.

Résolu 3.—Que les syndics seront libérés de l'obligation de payer le capital desdites débentures, ainsi que l'intérêt accru sur icelles depuis le 1er janvier 1911 ; mais que rien dans la loi qui sera basée sur les présentes résolutions ne pourra être interprété comme les libérant de toute somme qu'ils pourraient légalement devoir, pour intérêt avant le 1er janvier dernier.

Résolu 4.—Que toutes les débentures rachetables par le gouvernement en vertu dudit acte et de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions devront être présentées pour rachat au bureau du trésorier de la province, dans les trente jours qui suivront la sanction de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, et qu'après ce délai, le capital en sera encore payable par le gouvernement, mais qu'aucun intérêt ne pourra être exigé ni du gouvernement ni des syndics.

Résolu 5.—Que la cité de Québec sera tenue de remplir toutes les obligations qu'elle a contractées par ledit acte.

Résolu 6.—Que tous les privilèges de ponts de péage ou de barrières possédés par lesdits syndics, sur la rivière Saint-Charles, dans le territoire mentionné dans ledit acte, ainsi que tous liens, hypothèques et autres droits semblables, possédés par ou conférés aux porteurs de débentures seront abolis et déclarés nuls et sans valeur légale quelconque.

CÉDULE A

L'an mil neuf cent dix, le vingt-cinquième jour d'octobre.

En présence de MTRE JOSEPH ALLAIRE, notaire public, dans et pour la province de Québec, résidant dans la cité de Québec, soussigné,

ONT COMPARU :

L'honorable L.-ALEXANDRE TASCHEREAU, de la cité de Québec, avocat et conseil du roi, en sa qualité de ministre des travaux publics et du travail dans le gouvernement de cette province, et comme tel représentant Sa Majesté et sondit gouvernement, selon une autorisation à l'effet des présentes par un arrêté ou ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, portant le numéro huit cent soixante-huit, en date du vingt-deux octobre courant, dont copie est annexée à la minute des présentes, partie de la première part, qui sera ci-après désignée sous le nom " le gouvernement " ;

Son Honneur NAPOLÉON DROUIN, de la cité de Québec, négociant, en sa qualité de maire de ladite cité, autorisé à l'effet des présentes par une résolution du conseil municipal de cette cité, en date du quatorze octobre courant, dont copie est aussi annexée à la minute des présentes, partie de la seconde part, qui sera ci-après désignée sous le nom de " la cité " ;

Et les SYNDICS DES CHEMINS A BARRIÈRES DE LA RIVE NORD, A QUÉBEC, corps politique et constitué en corporation en vertu de la loi 4 Victoria, chapitre 17, du 30 janvier 1841, et de la loi 20 Victoria, chapitre 125, du 10 juin 1857, lesdits syndics, ici représentés par Gustave G. Stuart, de Québec, président de ladite commission, et George H. Burroughs, secrétaire de ladite commission, autorisés à l'effet des présentes par une résolution des dits syndics, passée le dix septembre dernier, dont copie reste annexée à la minute des présentes, et aussi autorisés par ordre du lieutenant-gouverneur en conseil en date du vingt-deux octobre courant, partie de la troisième part, qui sera ci-après désignée sous le nom de " les syndics ".
Lesquels nous ont déclaré ce qui suit :

Attendu que par la loi 12 Victoria, chapitre 115, du 30 mai 1849, et par la loi 13-14 Victoria, chapitre 102, du 10 août 1850, les syndics ont été autorisés et requis d'acquérir un pont de péage existant sur la rivière Saint-Charles, dont l'extrémité sud aboutit à la rue du Pont, ci-devant rue Craig, dans cette cité, et généralement connu sous le nom de " Pont Dorchester " ;

Attendu que pour fournir aux syndics le moyen d'acquérir ce pont, ladite loi 12 Victoria, chapitre 115, les a autorisés à émettre des débentures au montant de vingt-cinq mille louis, égal à cent mille dollars, du cours actuel, pour payer le prix dudit pont et de ses dépendances, et l'améliorer et réparer, comme faisant partie des chemins à barrières sous leur contrôle et administration, et que, par cette loi, il a été décrété que l'intérêt sur les dites débentures serait

une créance portant privilège et priorité de lien sur les péages et autres deniers qui viendraient ensuite en la possession des syndics ;

Attendu qu'en l'année 1850, les syndics ont effectivement acquis et maintenu depuis, le pont et ses dépendances, et que les débentures par eux émisse ont été vendues à diverses personnes, et que le montant des cent mille dollars est encore dû aux personnes maintenant en possession desdites débentures ;

Attendu que la barrière de péage du pont Dorchester est devenue une entrave à la circulation du public entre la cité et les comtés avoisinants et que le pont ne suffit plus aux besoins du trafic ;

Attendu que, par la loi 1 George V, chapitre 47, section 30, la cité a été autorisée à emprunter une somme d'argent pour pourvoir à la construction de ponts sur la rivière Saint-Charles, dans les limites de la cité, mais que la Législature n'a permis cette construction de ponts qu'à la condition d'obtenir pour cela le consentement des syndics, vu le privilège exclusif qu'ils ont de construire et de maintenir des ponts sur la rivière Saint-Charles, dans les limites de la cité ;

Attendu que les syndics prétendent ne pouvoir abandonner le pont de la barrière de péage, à moins que les porteurs desdites débentures ne soient protégés et garantis de quelque autre manière ;

Attendu que la cité a prié le gouvernement, dans l'intérêt de ladite cité de Québec et des comtés avoisinants, d'adopter un moyen de mettre les syndics en position de lui abandonner le pont Dorchester ainsi que le privilège que les syndics détiennent, et les parties des chemins qui se trouvent maintenant dans les limites de la cité ;

Lesdites parties ont en conséquence fait les conventions suivantes, savoir :

1. Le gouvernement s'oblige à racheter au pair lesdites débentures au montant de cent mille piastres ($100,000.00) ;

2. Les syndics cèdent et abandonnent à la cité de Québec ledit pont Dorchester, son outillage et ses dépendances, ainsi que telle partie du lot de terre désigné sous le numéro cinq cent soixante-quinze du cadastre officiel pour le quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, qui sera nécessaire pour la reconstruction du pont et de ses approches, moins cependant la maison dessus construite que les syndics pourront enlever ;

3. Les syndics cèdent également à la cité de Québec toutes parties de leurs chemins qui se trouvent maintenant dans le quartier Limoilou de la cité de Québec ; la dite cité assumant toutes les responsabilités que peuvent avoir encourues les syndics au sujet de travaux faits sur des terrains réclamés par la *Quebec Land Company ;*

4. Les syndics auront le droit de placer des barrières de péage sur le chemin de Beauport et sur le chemin de Charlesbourg aux limites dudit quartier Limoilou et de n'y percevoir que les taux autorisés par leur charte ;

5. A partir du premier jour de janvier prochain, les syndics devront enlever la barrière qui se trouve actuellement à l'extrémité sud du pont Dorchester et pourront, à partir de cette époque, placer lesdites barrières de péage ci-dessus mentionnées dans le quartier Limoilou ;

6. Pour indemniser les syndics du coût du déplacement de ladite barrière et de l'érection des nouvelles barrières, la cité s'engage à leur payer la somme de six cents piastres ;

7. A partir du premier janvier prochain, le pont Dorchester actuel deviendra libre et sera sous le contrôle de la cité de Québec, les syndics étant dégagés de l'entretien futur dudit pont ;

8. La cité s'engage à construire, sur la rivière Saint-Charles, des ponts modernes en fer, d'après des plans approuvés par le gouvernement. L'un de ces ponts, à l'ouest du pont Dorchester actuel, devra être commencé sans retard. Le pont Dorchester devra être également reconstruit, de la même manière, dans le cours de l'année 1911. Il en sera construit un troisième, à l'est du pont Dorchester, quand le besoin s'en fera sentir. Ces ponts devront être maintenus en bon ordre, à perpétuité, par la cité, et être libres et exempts de tous taux de péage ;

9. Les syndics devront payer, le premier janvier prochain, l'intérêt sur lesdites débentures de cent mille piastres, échu à cette époque ; mais le gouvernement s'engage à payer cet intérêt au taux de six pour cent, jusqu'au moment où il rachetera lesdites débentures ;

10. Le présent acte sera sujet à ratification par la Législature de Québec, à sa prochaine session, le gouvernement s'engageant à soumettre un projet de loi à cet effet ;

11. Les frais de l'exécution du présent acte sont à la charge de la cité.

FAIT ET PASSÉ à Québec, les jour, mois et an susdits, sous le numéro quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit, des minutes du notaire soussigné, et, lecture faite, les comparants ont signé en présence du notaire soussigné.

(*Signé*) NAP. DROUIN,
GUSTAVE G. STUART, *Président*,
G. H. BURROUGHS,
L. A. TASCHEREAU,
JOS. ALLAIRE, *N. P.*

VRAIE COPIE de la minute demeurée en mon étude.

(*Signé*)JOS. ALLAIRE, *N. P.*

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delage rapporte alors les dites résolutions qui sont lues deux fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (15) ratifiant un acte entre la ville de Québec, le gouvernement et les syndics des chemins à barrières de la rive nord, relatif au pont Dorchester.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné.—Que la troisième lecture du bill soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considéré en comité général le bill (16) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules moteurs.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonne,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que ce bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 21 février 1911.

M. Walker propose, appuyé par M. Vilas:

Que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés et la présentation des bills privés soient suspendues, à l'exception de celles relatives à la somme qui doit être payée au comptable de la Chambre et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de " The Northern Trusts Campany ", demandant une loi l'autorisant à faire affaires dans la province de Quebec, que la dite pétition soit lue et reçue à cette séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill 114. Loi autorisant la " Northern Trusts Company " à faire affaires dans la province de Québec.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans la négative.

M. Cardin, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 15ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

" Votre comité a examiné la pétition de " The Baron de Hirsh Institute & Hebrew Benevolent Society ", demandant une loi amendant sa charte, et trouve que les avis donnés sont suffisants.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 14ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Bill 129.—Loi constituant en corporation "The Quebec Eye, Ear and Throat Hospital."

Bill 136.—Loi concernant la succession de Jérôme Latour.

Bill 81.—Loi autorisant la vente par Sir Henri Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nord-est, Sainte-Marie sud-ouest et Saint-Joseph nord-est, dans le district de Beauce et de tous ses droits dans les dites seigneuries.

" Votre Comité a aussi examiné le bill (132)—autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Jérôme de Matane à vendre un immeuble donné par feu Edouard Lacroix, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de Législation, présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements.

Bill 158.—Loi amendant le Code de procédure civile.

Bill 155.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 3ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements.

Bill 80.—Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.

Bill 141.—Loi amendant la loi constituant en corporation " The Quebec Eastern Railway Company ".

Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement.

Bill 91.—Loi amendant la charte du chemin de fer Québec et de l'Ile d'Orléans.

Ordonné,—Que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (~~61~~ 142) amendant la loi constituant en corporation " The Baron de Hirsh Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal ".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Sauvé ait la permission de présenter un bill (147) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill intitulé.—Loi régularisant la cléricature et le brevêt de cléricature de Jules-Joseph-Arthur Pérodeau, étudiant en loi, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill intitulé.—Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Francis Mackay à l'exercice de la profession de notaire, après examen, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Sur motion de M. Tessier, appuyé par M. Langlois (Montréal), il est.—

Ordonné,—Que le bill du Conseil législatif.—Loi régularisant la clérícature et le brevet de clérícature de Jules-Joseph-Arthur Pérdoeau. étudiant en loi soit maintenant lu la première fois·

En conséquence, ce bill est lu la premiêre fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Sur motion de M. Tessier, appuyé par M. Neault, il est.—

Ordonné,—Que le bill du Conseil législatif.—Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Françis Mackay à l'exercice de la profession de notaire, après examen, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, ce bill est lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (27) amendant la loi de l'instruction publique.

L'honorable M. Décarie propose, appuyé par l'honorable Taschereau et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (15) ratifiant un acte entre la ville de Québec, le gouvernement et les syndics des chemins à barrières de la rive nord, relatif au pont Dorchester.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Décarie et la question étant posée : Ce bill sera-il lu la troisième fois maintenant ?—

M. Lavergne appuyé par M. Tellier propose en amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale :

" Mais, tout en consentant à la 3ème lecture de ce bill, cette Chambre regrette que le gouvernement ait limité son arrangement au Pont Dorchester, et qu'il n'ait pas pris le moyen de faire disparaître du même coup toutes les barrières de péage se trouvant sous la direction et le contrôle des syndics des chemins à barrières, de la rive nord de Québec".

L'amendement est soumis à la Chambre qui se divise. Alors les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR :

Messieurs

D'Auteuil,
Giard,
Langlois (Montréal, division No 3),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Tellier—10.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane)
Caron (L'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Devlin.
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morrisset,
Mousseau,
Neault,
Perron,
Pilon,
Robert (Rouville,)
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh—44

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors proposée et resolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (21) relative au transfert à la commission des champs de bataille de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

Un débat s'élève.

M. Tellier propose, appuyé par M. Lavergne et, il est—

Résolu,—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (5) amendant la loi des assurances de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité général.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la séance.

———

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse de l'Aassemblée législative, en date du 2 février 1911, demandant la production de copie de tous documents, correspondances, arrêtés ministériels en rapport avec la concession des lots 1, 2, du rang 8, canton Howard. (*Document de la session No* 60).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 31 janvier 1911, demandant la production de copie de tous arrêtés en conseil, documents actuellement en vigueur concernant la publication des journaux de l'instruction publique, français et anglais. (*Document de la session No* 61).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 10 février 1911, demandant la production de copie de tous documents, correspondances et arrêtés ministériels, concernant les lots 50 et 51, rang A, du canton Langevin. (*Document de la session No* 62).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 10 février 1911, demandant la production de copie de tous documents, correspondances, arrêtés ministériels, concernant le No 4, du 9ème rang du canton Labarre, Lac Saint-Jean. (*Document de la session No* 63.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1911, pour la production de copie de tous documents, correspondances, liste de paye, concernant les travaux de colonisation faits à St-Cyriac, comté de Chicoutimi, depuis 1908. (*Document de la session No* 64.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 janvier 1911, indiquant quel a été chaque année, depuis le premier janvier 1868, jusqu'au premier janvier 1911, le nombre des brefs d'exécutions, (*de bonis, de terris, ou de bonis et terris*), émis par la Cour supérieure et par la Cour de circuit, dans toute la province. (*Document de la session No* 65.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 janvier 1911, indiquant quel a été chaque année, depuis le 1er janvier 1868, jusqu'au 1er janvier 1911, le nombre de ventes d'immeubles faites dans la province par les shérifs des différents districts judiciaires. (*Document de la session No* 66).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1911, pour la production de toutes correspondances, de tous contrats, marchés et devis, rapports et estimés d'architectes et autres documents en rapport avec la construction de la nouvelle prison de Montréal. (*Document de la session No* 67).

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits en comité général au bill (116) amendant la charte de la cité de Montréal.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte les dits amendements.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?

M. Lavergne, appuyé par M. Bourassa propose en amendement : Que le bill ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant la clause suivante, après la clause 17 · " 18. L'article 305 de la loi 62 Victoria, chapitre, 58, est remplacé par le suivant :

305. Un exemplaire de tout règlement adopté en vertu de cette section doit être transmis sans retard au lieutenant-gouverneur en conseil qui peut (dans le mois de la réception, ou dans les quinze jours, s'il s'agit d'un règlement d'emprunt) désavouer le dit règlement. Avis du désaveu doit être adressé au greffier de la cité et publié dans la " Gazette officielle de Québec."

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Giard,
Lavergne,
19
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—9

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Blouin,
Cardin,
D'Anjou,
Delâge,
Dion,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (Montréal div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Mackenzie,
Neault,
Patenaude,
Perron,
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Vilas,
Walker,
Walsh,—31.

L'amendement est ainsi rejeté :

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Bernard appuyé par M. Lavergne propose en amendement : que ce bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en retranchant du paragraphe 135, de l'article 300, tel qu'édicté par l'article 21, après les mots " faire l'excavation " en vingt-troisième ligne, les mots suivants : " Le tout sans préjudices aux droits acquis ou aux contrats, privilèges et franchises existants, lesquels ne seront pas affectés par la présente section ".

L'amendement est soumis a la Chambre qui se divise ; Alors les mons sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Geoffrion,
Giard,
Langlois, (Montréal division No 3),
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sauvé,
Séguin,
Sylvestre,
Tellier.—13.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Blouin,
Cardin,

Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Dion,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Mackenzie,
Neault,
Perron,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Taschereau,
Thériault,
Tourigng,
Vilas,
Walker,
Walsh,—31.

L'amendement est rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Walsh appuyé par M. Finnie propose en amendement que ce bill soit renvoyé au comité général avec instruction de retrancher le paragraphe 134 de la section 15 du dit bill.

Cette motion est soumise à la Chambre qui se divise, alors les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Cardin,
Caron, (Matane)
Cousineau,
Daigneault,
D'Anjou,
Delâge,
Dion,
Finnie,
Gaboury,
Galipeault,
Giard,
Gosselin,
Hay,
Kaine,
Langlois, (Montréal, div. No 3)
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Neault,
Patenaude,
Pennington,
Perron,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Sauvé,
Séguin,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—35.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
Blouin,
Bourassa,
Caron (L'Islet),
Dorris,
Francœur.
Geoffrion,
Godbout,
Gouin,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Mousseau,
Prévost,
Sylvestre,
Tellier.—15.

Cet amendement est adopté.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (112) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des industries, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (137) concernant la succession d'Ernest Idler.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (5) amendant la loi des assurances de Québec.

La Chambre siège jusqu'apèrs minuit mercredi matin.

Mercredi 22 février 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première et la deuxième fois, il est—

Ordonné,—Que la considération de ces amendements soit remise à la prochaine séance de la Chambre.

Et, alors la Chambre siège jusqu'à minuit et trente cinq minutes mercredi matin et s'ajourne à l'après midi.

Mercredi, 22 février 1911.

M. Walker propose, appuyé par M. Vilas et avec le consentement unanime de la Chambre.

Que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés et la présentation des bills privés soient suspendues, à l'exception de celles relatives à la somme qui doit être payée au comptable de la Chambre et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de " The Northern Trusts Campany ", demandant une loi l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, que la dite pétition soit lue et reçue à cette séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill (144) autorisant la " Northern Trusts Company " à faire affaires dans la province de Québec.

Ordonné,—Que M. Walker ait la permission de présenter un bill (144) autorisant " The Northern Trusts Company " à faire affaires dans la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 15ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (135) constituant en corporation la ville de La Tuque, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement.

Bill (131) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des scieries mécaniques, et changeant le nom de ladite compagnie en celui de " La Mercantile ", compagnie d'assurance mutuelle contre le feu.

Bill (109) déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feue dame Mathilde Leclaire.

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 6ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés sans aucun amendement :

Bill (167) amendant la loi des assurances, de Québec, relativement aux compagnies organisées par les conseils municipaux.

Bill (168) amendant l'article 393 de la loi électorale de Québec.

Bill (160) amendant la loi des élections contestées de Québec.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (32) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la juridiction des juges de la cour supérieure en matières criminelles, dans les cités de Québec et de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (33) amendant le Code de procédure civile relativement à la confection des règles de pratique.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (35) amendant l'article 5685 des Statuts refondus relativement à la construction des ponts en fer.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Daigneault ait la permission de présenter un bill (146) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'expropriation en matière de construction d'églises et de presbytères.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Prévost, un député de cette Chambre, se lève de son siège, soulève une question de privilège et se plaint que M. Carufel, agent d'immigration à Montréal, dans son rapport contenu dans le document de la

session No 49, déposé devant cette Chambre, s'est servi de langage injurieux envers lui, l'honorable M. Prévost, et demande que la lettre du 17 janvier 1911, contenue dans le dit document en soit retranchée.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

L'honorable M. Prévost.—1. Des sommes ont-elles été promises par le gouvernement, le département de l'agriculture ou le ministre de l'agriculture, pour l'amélioration des chemins ruraux, depuis le 1er juillet dernier?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il promis, et à qui les lettres ont-elles été adressées ou bien les promesses verbales ont-elles été faites ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2. $21.185.00 ; Honorables A. Bergevin et P. Pelletier ; MM. Paul Tourigny, F. H. Daigneault, Nérée Théberge, Nazaire Cadrin, G. Laflamme, Alfred Trudel, J. A. Comeau, J. F. Brassard, R. Tremblay, H. Pelletier, J. M. Tellier, J. B. Carbonneau, Amédée Coulombe, L. A. Boucher, F. T. Savoie, Arthur Richard, P. Dolbec, A. Piché, J. F. Moisan, C. F. Delage, W. W. Baker, J. O. Mousseau, Guillaume Caron, Auguste Breton, Le maire de la paroisse de N.-Dame du Portage, Edouard Ouellette, L. A. Dupuis, P. C. Duboyce, Stanislas Boutin, A. Galipeault, Luc Bélanger, J. E. Robert.

Par M. Sauvé.—Combien le gouvernement a-t-il perçu chaque année, depuis 1900, inclusivement, jusqu'à 1910 inclusivement : 1. Pour rentes foncières sur les limites à bois ?

2. Pour droits de coupe, des porteurs de permis de coupe de bois ?

3. Pour droits de coupe ou pénalités pour coupe de bois par d'autres personnes que les porteurs de permis de coupe de bois ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

Année fiscale	1	2	3
1900-01	$178,250 71	$633,230 12	$ 4,289 43
1901-02	163,983 00	664,552 44	3,923 70
1902-03	187,206 25	667,631 96	2,412 75
1903-04	176,226 41	715,134 02	2,522 48
1904-05	208,712 00	750,340 85	2,629 82
1905-06	206,909 20	776,901 37	4,678 41
1906-07	214,452 00	773,130 29	4,151 84
1907-08	215,053 00	721,784 45	4,141 78
1908-09	206,940 00	650,458 33	12,156 67
1909-10	242,708 00	734,953 17	20,016 47

Par M. Sauvé.—1. Quelle quantité de pieds de bois a-t-on coupée, chaque année, depuis 1897 inclusivement, jusqu'à 1910 inclusivement : (*a*). Sur les terrains bordant la rivière Restigouche et ses tributaires ? (*b*). Sur les terrains bordant la rivière Métapédia et ses tributaires ?

2. Combien a-t-il été perçu de droits de coupe de bois, chaque année depuis 1897 inclusivement, jusqu'à 1910 inclusivement : (*a*). pour bois coupé sur terrains bordant la rivière Restigouche ou ses tributaires ? (*b*) Pour bois coupé sur terrains bordant la rivière Métapédia ou ses tributaires ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. *a.* En 1897-98, 28,280,036 pieds, 7731 mille bardeaux, 27,208 traverses, 2367 piquets, 70½ cordes de bois à lattes.

En 1898-99, 17,823,644 pieds, 8487¾ mille bardeaux, 56,092 traverses.

En 1899-00, 17,197,211 pieds, 10,552 mille bardeaux, 23,322 traverses, 36 cordes de bois à lattes.

1900-01, 20,454,257 pieds, 3,695 mille bardeaux, 32,861 traverses, 32½ cordes de bois à lattes.

1901-02, 16,741,019 pieds, 4,856 mille bardeaux, 23,074 traverses, 4,037 piquets.

1902-03, 17,566,928 pieds, 350 mille bardeaux, 37,688 traverses, 410½ cordes de bois de chauffage.

1903-04, 18,348,790 pieds, 28,829 traverses, 1,061 piquets, 173 cordes de bois à pulpe.

1904-05, 20,177,047 pieds, 45,731, traverses, 38 piquets, 200 cordes de bois à bobines, 516 cordes de bois à pulpe.

1905-06, 20,086,801 pieds, 750 mille bardeaux, 64,576 traverses, 308 cordes de bois à bobines.

1906-07, 25,999,590 pieds, 7,340 traverses, 1,931 cordes de bois à bobines.

1907-08, 28,604,796 pieds, 12,271 traverses

1908-09, 33,221,642 pieds, 8,528 traverses, 2,673 cordes de bois à pulpe.

1909-10, 36,129,661 pieds, 21,015 traverses, 423 cordes de bois à pulpe.

b. En 1897-98, 24,094,979 pieds, 7,731¾ mille bardeaux, 27,208 traverses, 2,367 piquets, 70½ cordes de bois à lattes.

En 1898-99, 17,437,538 pieds, 8,487¾ mille bardeaux, 55,292 traverses.

1899-00, 15,035,919 pieds, 10,552 mille bardeaux, 23,322 traverses, 36 cordes de bois à lattes.

1900-01, 17,985'129 pieds, 3,695 mille bardeaux, 32,861 traverses, 32½ cordes de bois à lattes.

1901-02, 16,615,268 pieds, 4,856 mille bardeaux, 23,074 traverses, 4,037 piquets.

1902-03, 16.974,039 pieds, 350 mille bardeaux, 37,688 trrverses, 410½ cordes bois de chauffage.

1903-04, 18,348,790 pieds, 28,829 traverses, 1,061 piquets, 173 cordes de bois à pulpe.

1904-05, 20,177,047 pieds, 45,731 traverses, 38 piquets, 200 cordes de bois à pulpe.

1905-06, 20,086,801 pieds, 750 mille bardeaux, 64,576 traverses, 308 cordes de bois à lattes.

1906-07, 23,746,882 pieds, 7,340 traverses, 1,931 cordes de bois à lattes.

1907-08, 25,451,208 pieds, 12,271 traverses.

1908-09, 28,489,097 pieds, 8,528 traverses, 2,673 cordes de bois à pulpe.

1909-10, 32,010,438 pieds, 21,015 traverses, 423 cordes de bois à pulpe.

2. Année fiscale.	Droits de coupe perçus.
a. 1897-98	$ 16,297 82
1898-99	14,549 22
1899-1900	13,601 34
1900-01	14,438 66
1901-02	13,591 56
1902-03	14,989 37
1903-04	11,517 26
1904-05	17,523 78
1905 06	15,657 47
1906-07	19,112 46
1907-08	21,805 92
1908-09	26,702 39
1909-10	29,364 12
b. 1897-98	$ 13,954 93
1898-99	13,570 56
1899-00	12,164 96
1900-01	13,177 05
1901-02	12,913 55
1902-03	14,603 97
1903-04	11,517 26
1904-05	17,523 68
1905-06	15,657 47
1906-07	17,457 33
1907-08	19,588 60
1908-09	24,247 67
1909-10	26,662 52

M. Tellier.—1. Combien ont coûté, jusqu'à ce jour, la préparation, l'impression, la reliure et la distribution de "Mon premier livre"?

2. Quel est l'auteur de ce livre, et combien le gouvernement lui a-t-il payé pour son travail?

3. Quels sont l'imprimeur et le relieur de ce livre?

4. Combien ont coûté l'impression et la reliure?

5. A combien d'exemplaires a-t-on tiré ce livre?

6. Quel est le coût total de chaque exemplaire?

7. Combien d'exemplaires le gouvernement a-t-il donnés ou distribués chaque année?

8. Quel est le nombre des écoles de cette province où "Mon premier livre" était en usage pendant la dernière année scolaire?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

1. $69,335.23.

2. MM. C. J. Magnan et John Ahern. $2,349, dont $1,195.00 à M. Magnan et $1,154.00 à M. Ahern.

3. La compagnie de publication "Le Soleil".

4. $57,640.08.

5. 575,000 exemplaires de la 1ère et de la 2e partie.
6. $0.12,1/20, y compris les frais de distribution.
7. Année 1901-02..... 67,805 exemplaires
" 1902-03..... 55,718 "
" 1903-04..... 83,108 "
" 1904-05..... 31,455 "
" 1905-06 ..... 49,795 "
" 1906-07..... 62,902 "
" 1907-08..... 44,759 "
" 1908-09..... 50,167 "
" 1909-10..... 67,308 "
" 1910-11.....
(Au 20 février 1911)..... 54,483 "
8. 3,093.

Par M. Lavergne.—1. Comment se répartissent les $161,644.47, en dépôts du gouvernement dans la Banque Nationale?
a. Combien dans le bureau-chef?
b. Combien dans chaque succursale ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

a.	Bureau-chef.....	$110,285 65
	Sherbrooke.....	23,585 00
	St-Jean.....	5,347 45
	Chicoutimi.....	16,433 56
b.	Rimouski.....	4,345 55
	Montmagny.....	309 35
	Malbaie.....	303 70
	New-Carlisle.....	1,034 21
		$161,644 47

Par M. Lavergne.—1. Quel est l'état détaillé des sommes dépensées durant le dernier exercice financier, pour chemins de colonisation dans le comté de Témiscouata ?

Réponse par l'honorable M, Devlin :

L'état désiré figure aux pages 90-91-92-93-94 et 95 du rapport général du Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1910.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Quels sont les propriétaires des lots 9 et 10, rang Est, rivière Sainte Anne, canton Cap Chat ?
2. Quand ces lots ont-ils été vendus, pour quelles raisons et considérations?
3. Sont-ils patentés ?

Réponse par l'honorable M. Allard :
1. Lot 9 : "The Dominion Lumber Company ".
" 10 : John Perry (ou Perrie).

2. Lot 10 : En 1861, aux conditions du billet de location et pour le prix de 20c l'acre. Lot 9 : Le 28 septembre 1909, pour fins industrielles, et pour le prix de $2.00 l'acre.

3. Le lot 9 a été patenté le 19 novembre 1909. Le lot 10 n'est pas encore patenté.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Combien de bois soit en bouleaux, ou en épinettes, a été coupé durant l'hiver 1909-1910, par les MM. Germain Leclerc, de la Rivière à la Marte, et Alfred Lepage, de Sainte Anne des Monts, comté de Gaspé ?

2. Sur quels lots ont été coupées ces quantités de bois ?

3. Ces lots sont-ils patentés ou sous billets de location ?

4. Ces messieurs, ou l'un ou l'autre, ont-ils payés des droits de coupe, amendes ou doubles droits ?

5. Dans l'affirmative, combien dans chaque cas ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 495,600 pieds, par M. Germain Leclerc ; 162,800 par M. Alfred Lepage.

2. Sur les Terres sous licence à la " Dominion Lumber Co " sur les lots 53 et 57 du rang 2 du canton Christie, 11 du rang 5 du canton Tourelle.

3. Les lots 53 et 57, du rang 2, canton Christie, sont vacants : Le lot 11 du rang 5 du canton Tourelle, est sous billets de location.

4. Oui.

5. M. Germain Leclerc a payé $386.46 ; M. Alfred Lepage a payé $184,36.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Quel est le salaire d'Antoine Dugas, de Sainte-Anne des Monts, comté de Gaspé, comme garde forestier ?

2. Lui a-t-il été payé quelque montant en sus de son salaire en 1909 et 1910 pour dépenses de voyages, etc. ?

3. Dans l'affirmative, combien et pour quelles raisons ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. $1.50 par jour.

2. Oui.

3. $335.00 dont $311.00 pour dépenses de voyage, et $24.00 pour un assistant et un charretier.

L'honorable M. Prévost.—1. Quelles quantités de bois, tant en bouleaux qu'en épinettes, ont été coupées, durant l'hiver 1909-1910, par M. Norbert Leclerc, ruisseau Harbourg, comté de Gaspé ?

2. Sur quel lot ce bois a-t-il été coupé ?

3. Combien a-t-il payé en droits de coupe, amendes ou doubles droits ?

4. Les lots sur lesquels ces bois ont été coupés, ont-ils été patentés, où sont-ils sous billets de location ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 140,560 pieds.

2. Sur les lots 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 32 du rang 1 du canton Duchesnay.

3. $184.36.

4. Ces lots sont sous billets de location, sauf une petite partie des lots 25, 26, 27, 28 et 32.

L'honorable M. Prévost propose, appuyé par Lavergne, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

Documents, arrêtés ministériels et correspondance, concernant le lot 9, du rang Est, rivière Sainte-Anne, canton Cap Chat.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (165) amendant la loi électorale de Québec.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Tessier fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

M. Bourassa appuyé par M. Tellier propose en amendement :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3e fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction de remplacer la clause 1 par la suivante :

" 1. L'article 389 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants :

" Est coupable de la même offense et sujet à la même pénalité, quiconque donne, fournit, procure, délivre ou transporte, ou fait donner, fournir, procurer, délivrer ou transporter, en aucun temps, entre l'affichage de la proclamation presr ite par l'article 286 et la clôture de l'élection, des mets, boissons, rafraîchissements, ou provisions, dans le but d'influencer, d'aider à influencer, ou de procurer le moyen d'influencer un électeur ou des électeurs, soit particulièrement, soit généralement, en rapport avec l'élection.

Est aussi coupable de la même offense et sujet à la même pénalité, celui qui dans le même but, donne, fournit, procure, délivre ou transporte, en aucun temps, soit avant, soit pendant l'élection, de l'argent, ou une valeur quelconque, pour acquérir, ou pour payer des mets, boissons, rafraîchissements ou provisions destinés à influencer, à aider à influencer, ou à procurer le moyen d'influencer un électeur ou des électeurs, soit particulièrement, soit généralement en rapport avec l'élection.

Toute distribution de mets, boissons, rafraîchissements ou provisions, faite à une assemblée électorale, en aucun temps, entre l'affichage de la proclamation prescrite par l'article 286 et la clôture de l'élection est, *prima facie*, présumée faite dans le but d'influencer les électeurs présents, en rapport avec l'élection."

Et un débat s'élevant, à six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil..

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (107) ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durant dit Desmarchais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman.

Et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil. et M. Mercier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre continue le débat sur la motion en amendement de M. Bourassa, lors de la motion pour 3ème lecture du bill 165 amendant la loi électorale de Québec, laquelle motion se lit comme suit :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3e fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction de remplacer la clause 1 par la suivante :

" 1. L'article 389 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants :

" Est coupable de la même offense et sujet à la même pénalité, quiconque donne, fournit, procure, délivre ou transporte, ou fait donner, fournir, procurer, délivrer ou transporter, en aucun temps, entre l'affichage de la proclamation prescrite par l'article 286 et la clôture de l'élection, des mets, boissons, rafraîchissements ou provisions, dans le but d'influencer, d'aider à influencer, ou de procurer le moyen d'influencer un électeur ou des électeurs, soit particulièrement, soit généralement, en rapport avec l'élection.

Est aussi coupable de la même offense et sujet à la même pénalité, celui qui dans le même but, donne, fournit procure, délivre ou transporte, en aucun temps, soit avant, soit pendant l'élection, de l'argent, ou une valeur quelconque, pour acquérir, ou pour payer des mets, boissons, rafraîchissements ou provisions destinés à influencer, à aider à influencer, ou à procurer le moyen d'influencer un électeur ou des électeurs, soit particulièrement, soit généralement en rapport avec l'élection.

Toute distribution de mets, boissons, rafraîchissements ou provisions, faite à une assemblée électorale, en aucun temps, entre l'affichage de la proclamation prescrite par l'article 286 et la clôture de l'élection est, *prima facie*, présumée faite dans le but d'influencer les électeurs présents, en rapport avec l'élection."

La motion est soumise à la Chambre qui se divise, alors les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Gault,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre, et
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Décarie,
Delisle,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier)
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Ouellette,
Perron,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville)
Robert (St-Jean),
Taschereau,
Thériault,
Tourigny,
Vilas et
Walker. 38.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (63) constituant en corporation " The Montreal Curling Club ".

Bill (66) autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Napoléon-Jules Marion au nombre de ses membres, après examen.

Bill (73) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Mont Royal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (29) amendant le Code municipal relativement à l'annexion de cantons ou parties de cantons et à l'éclairage.

Bill (67) constituant en corporation la ville de Pointe Claire.

Bill (68) concernant la constitution en corporation de la ville de Montréal-Sud.

Bill (78) constituant en corporation " The Life Underwriters Association of the Province of Quebec ".

Bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J. Charles Routhier, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Bill (115) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (29) amendant le Code municipal relativement à l'annexion de cantons ou parties de cantons et à l'éclairage, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que ces dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (67) constituant en corporation la ville de Pointe-Claire, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (68) concernant la constitution en corporation de la ville de Montréal-Sud, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (78) constituant en corporation " The Life Underwriters Association of the Province of Quebec ", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre J.-Charles Routhier, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (115) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné.—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 23 février 1911

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 16ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Bill (94) constituant en corporation le village de Greenfield Park.

Bill (139) pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et du presbytère de la paroisse de Saint-Stanislas, en la cité de Montréal.

Bill (133) concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon.

" Votre comité a aussi examiné le bill (95) confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault-au-Récollet et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

" Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour recevoir les rapports sur les bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'à vendredi, le 3 mars prochain ".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. Cardin, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 16ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité désire recommauder à Votre Honorable Chambre, que le délai pour recevoir les rapports sur les bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'à vendredi, le 3 mars prochain ".

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (37) concernant les exhibitions de vues animées.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Il est proposé par M. Morisset, appuyé par M. Cardin, et—

Ordonné, —Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Copie du rapport de la commission royale sur la tuberculose.

Il est proposé par M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondance, relatifs à l'adoption du scrutin secret en matière municipale.

M. Robert (Rouville), propose, appuyé par M. Benoit, et il est—

Résolu,—Attendu qu'il se récolte peu de graines de trèfle dans cette province ;

Attendu que cet article est de nécessité première, pour la production du foin et l'amélioration du sol, et qu'il est d'un prix très élevé ;

Cette Chambre émet le vœu, que le gouvernement prenne toutes les mesures qu'il croira bonnes pour encourager la production de la graine de trèfle.

M. Lavergne propose, appuyé par l'honorable M. Prévost, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—Documents, correspondance, arrêtés ministériels, concernant 2 lots de terre, achetés dans le canton Adstock, par des colons, Alexandre et Edouard Gendron, vers mars 1908.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—Documents, correspondance, arrêtés ministériels, concernant le colon Philéas Doyon, de Sainte-Rose, comté de Dorchester.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—1. La municipalité de la Rivière aux Renards a-t-elle payé au gouvernement ce qu'elle devait pour fonds de bâtisses et jurés ?

2. Dans l'affirmative, combien a-t-elle payé, et combien devait-elle ?

3. Le gouvernement a-t-il autorisé une poursuite ou des menaces de poursuite contre cette municipalité en rapport avec ce qu'elle devait de ce chef ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2. Au mois de mars 1909, la municipalité devait au gouvernement la somme de $252.00. Le percepteur a, le dixième jour de ce mois, reçut ordre d'accepter, pour cette époque, la moitié de la somme susdite, si elle était promptement payée.

Le paiement de ladite moitié, soit $126.00, a été effectué le 7 mai, 1909. Depuis lors, les contributions de 1909 et 1910 s'élevant à $24.00 sont devenues dues et n'ont pas été payées ; non plus que la balance de $126.00.

3. Aucune poursuite n'a été autorisée et aucune autorisation spéciale a été donnée au percepteur d'en instituer ; mais les percepteurs du revenu provincial ont instruction générale d'avertir toutes les municipalités endettées qu'un retard ou une négligence de leur part les rend passibles d'une poursuite légale.

Par M. Tellier.—1. M. J. X. Lavoie de Percé a-t-il été remplacé comme magistrat pour Gaspé ?

2. Dans l'affirmative, par qui et quand ?

3. Dans la négative, le gouvernement a-t-il l'intention de remplir cette vacance ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. M. J. X Lavoie, n'était pas magistrat pour Gaspé, mais était protonotaire de la Cour supérieure, greffier de la Cour de circuit, greffier de la Couronne et greffier de la paix à Percé, et régistratenr de la division d'enregistrement du comté de Gaspé.

2. Il a été remplacé, dans toutes ses qualités, par M. Alphonse Garneau, le 4 avril 1910.

3. Il n'y a pas de vacance à remplir.

Par M. Tellier.—1. Y a-t-il eu des émeutes au Barachois de Malbaie ainsi qu'à la Rivière aux Renards ?

2. Dans l'affirmative, à quelle occasion ?

3. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour réprimer ces émeutes ?

4. Combien ces émeutes ont-elles coûté à la province ?

5. A qui le gouvernement a-t-il payé de l'argent à l'occasion ou par suite de ces émeutes, et quel montant à chacun ?

Réponse par l'honorable Sir Lomir Gouin :

1, 2 et 3. Le procureur général a été informé que des émeutes avaient eu lieu à la rivière au Renard, Anse au Vallon, Anse à Louise, Pointe Jaune, Echouerie et Petit Cap à l'occasion du prix payé aux pêcheurs pour le poisson, et à la demande du Procureur général des instructions ont été données au commandant du Canada par le ministre des Pêcheries de se rendre sur les lieux des troubles pour y faire maintenir l'ordre et assurer la sécurité de la vie et de la propriété.

4. Ces émeutes n'ont rien coûté à la province.

Par M. Sauvé.—Est-il vrai que le gouvernement se propose de créer un fonds de pension pour les magistrats de district en retraite ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

La question est à l'étude.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé), appuyé par M. Plante, et,—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents échangés entre le gouvernement et les autorités municipales de la ville de Louiseville,

concernant le coût de la construction de l'Ecole académique de la ville de Louiseville.

Et, un débat s'élevant, à six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Vingt-quatrième rapport du Secrétaire et Régistraire, supplément contenant le rapport du conseil d'Hygiène. (*Document de la session No 6a.*)

Statistiques et rapports municipaux pour l'année expirant le 31 décembre 1909. (*Document de la session No* 14).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 février 1911, pour production de copie du rapport et documents de la commission royale concernant les écoles catholiques de Montréal. (*Document de la session No* 68).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mars 1910, pour la production de copie de toutes demandes pour fins scolaires, correspondance et documents à ce sujet échangés entre le gouvernement, le curé et les commissaires d'écoles de l'Ange-Gardien. (*Document de la session No* 69).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1910, demandant la production de copie de tous ordres en conseil, correspondance, rapports et documents quelconques concernant la vente des lots dans les premier, deuxième et troisième rangs du canton Arago, dans le comté de l'Islet, la révocation de la vente de tels lots et la coupe de bois sur les dits lots, depuis le 1er janvier 1908. (*Document de la session No* 70).

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (140) établissant une nouvelle division pour fins municipales et d'enregistrement à St-Joseph-Benoit-Labre d'Amqui.

Et bill (142) amendant la loi constituant en corporation " The Baron de Hirsh Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal ".

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des chemins de fer, canaux, etc., etc.

Bill (106) constituant en corporation la " Montreal & South Western Railway & Power Company."

Bill (113) constituant en corporation la compagnie " Montreal and Northern Colonisation Railway ".

Et bill (143) constituant en corporation la " Montreal Tramways Company ".

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (107) ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durand dit Desmarchais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman, et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La chambre continue le débat sur la motion de M. Lafontaine : Qu'il soit voté un ordre de la Chambre pour la production de copie de toutes correspondances, requêtes et autres documents échangés entre le gouvernement et les autorités de la municipalité de la ville de Louiseville, concernant le coût de la construction de l'école académique de la ville de Louiseville.

La motion est soumise à la Chambre et résolue dans l'affirmative.

M. Mousseau propose, appuyé par M. Dion, qu'il soit résolu : Que pour donner effet à la résolution adoptée par cette Chambre, le 4 mai 1910, le gouvernement nomme une commission chargée :

(*a*) De rechercher et de proposer le meilleur emploi qui pourrait être fait d'un crédit destiné à l'encouragement des artistes, savants et littérateurs de ce pays.

(*b*) De faire rapport dès qu'elle en sera requise.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill 26.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la division du comté du Lac Saint-Jean pour fins agricoles.

Bill 93.—Loi amendant la loi 14-15 Victorio, chapitre 176, concernant les biens temporels de l'église d'Angleterre au Canada, dans le diocèse de Montréal, et pour éliminer certains doutes.

Bill 126.—Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, telle qu'amendée par la loi 5 Edouard VII, chapitre 71, et par la loi 6 Edouard VII, chapitre 75, et changeant le nom de " The Dominion of Canada Trust Corporation " en celui de : La compagnie d'épargne et de fidéicommis de Québec.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (23) étendant les dispositions de l'article 2175 du Code civil à certaines subdivisions cadastrales.

Bill (58) constituant en corporation de ville la municipalité du village de Rigaud.

Bill (105) concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (23) étendant les dispositions de l'article 2175 du Code civil à certaines subdivisions cadastrales. et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au (58) constituant en corporation de ville la municipalité du village de Rigaud et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (105) concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine seance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 24 février 1911

M. Cardin, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 17ème rapport de ce comité.

M. Lavergne appuyé par M. Cousimeau propose :

Que le rapport du président *protem* du comité des bills privés soit renvoyé à ce comité avec instruction d'y faire insérer :

1. Le refus par le président de faire produire les pièces nécessaires pour éclairer le comité, dans la discussion du bill 138 et demandé par un membre de ce comité en se basant sur son droit et son privilège comme membre de l'Assemblée législative et de réprésentant du peuple ;

2. D'y faire insérer également les paroles non parlementaires prononcées par le député de Richelieu, président *protem* du dit comité à l'adresse des députés de Montmagny, de Beauharnois, des Deux-Montagnes, de Jacques-Cartier et de Maskinongé, malgré que demande de faire insérer telles paroles au rapport du dit comité ait été faite immédiatement.

L'honorable M. Taschereau soulève le point d'ordre que la motion ne peut être faite maintenant, vu que le rapport dont il est question n'a pas encore été lu à la table de la Chambre.

M. Lavergne propose, appuyé par M. Cousineau, et avec le consentement unanime de la Chambre il est :

Ordonné,—Que la motion soit retirée.

Ordonné,—Que le 17e rapport du comité des bills privés soit maintenant lu à la table de la Chambre.

Et le dit rapport est lu comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

Bill 127.—Loi annexant la municipalité scolaire des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de la Longue-Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.

Bill 89.—Loi amendant la charte de la cité de Québec.

" Votre comité a aussi examiné le bill (138).—Loi pour changer le chef-lieu et le bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska et les fixer dans la paroisse de Saint-Pascal et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

M. Lavergne propose, appuyé par M. Cousineau :

Que le rapport du président *protem* du comité des bills privés soit envoyé à ce comité avec instruction d'y faire insérer :

1. Le refus par le président de faire produire les pièces nécessaires pour éclairer le comité, dans la discussion du bill 138 et demandé par un membre de ce comité en se basant sur son droit et son privilège comme membre de l'Assemblée législative et de représentant du peuple ;

2. D'y faire insérer également les paroles non parlementaires prononcées par le député de Richelieu, président *protem* du dit comité à l'adresse des députés de Montmagny, de Beauharnois, des Deux-Montagnes, de Jacques-Cartier et de Maskinongé, malgré que demande de faire insérer telles paroles au rapport du dit comité ait été faite immédiatement.

Un débat s'élève.

L'honorable M. Taschereau soulève le point d'ordre : que la motion de M. Lavergne devrait être basée sur une déclaration régulière et renvoyé au comité des privilèges et élections.

M. l'Orateur réserve sa décision pour une date ultérieure.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (70) amendant la loi 63 Victoria chapitre 94, concernant la paroisse Saint-Denis Montréal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (56) revisant et reformant la charte de la ville de Montréal-Ouest.

Bill (82) ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* et Thomas Bossé, et un acte de conventions entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Bossé.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (59) revisant et refondant la charte de la ville de Buckingham.

Bill (65) constituant en corporation la ville de Baie d'Urfée.

Bill (104) revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.

Bill (110) concernant la succession d'Alfred Roy, fils.

Bill (123) autorisant la commission des écoles catholiques de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures.

Bill (124) concernant le village du Sault-au-Recollet.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (56) revisant et reformant la charte de la ville de Montréal-Ouest, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (82) ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* et Thomas Bossé, et un acte de conventions entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Bossé, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus la seconde fois à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (59) revisant et refondant la charte de la ville de Buckingham, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'ctude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (65) constituant en corporation la ville de la Baie d'Urfée, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législat,f au bill (104) revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (110) concernant la succession d'Alfred Roy, fils, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (123) autorisant la commission des écoles catholiqnes de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (124) concernant le village du Sault-au-Recollet, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Tourigny ait la permission de présenter un bill (145), amendant l'article 4971 dns Statuts refondus, 1909, relativement aux rebouteurs reconnus comme tels par le public.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (38) établissant la Commission métropolitaine des parcs.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à la prochaine séance pour sa seconde lecture.

L'honorable Sir Lomer Gouin proposé, appuyé par l'honorable M. Allard et il est,—

Ordonné,—Que les projets de loi contenus dans le rapport de la commission métropolitaine des parcs, soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter en comité général l'amendement fait au bill (5) amendant la loi des assurances de Québec.

Résolu—Que l'amendement soit adopté.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions relatives au transfert à la commission des champs de bataille de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

L'honorable M. Taschereau, appuyé par l'honorable M. Décarie, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Taschereau informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général et, après avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (29) amendant le Code municipal, relativement à l'annexion de cantons ou de parties de cantons, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (23) étendant les dispositions de l'article 2175 du Code civil à certaines subdivisions cadastrales, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Consell législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (112) amendant la loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance mutuelle des industries, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (129) constituant en corporation "The Quebec Eye, Ear and Throat Hospital".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (132) autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Jérôme de Matane, à vendre un immeuble donné par feu Edouard Lacroix.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (80) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (141) amendant la loi constituant en corporation " The Quebec Eastern Railway Company ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné, —Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés, savoir :

Bill (B) du Conseil législatif, régularisant la cléricature et le brevet de cléricature de Jules-Joseph-Arthur Pérodeau, étudiant en loi.

Bill (C) du Conseil législatif, autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Francis Mackay à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

Et bill (144) autorisant la " Northern Trusts Company " à faire des affaires dans la province de Québec.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (68) amendant la constitution en corporation du village de Montréal-sud, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffiier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (78) constituant en corporation " The Life Underwriters Association of the Province of Quebec ", et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (58) constituant en corporation de ville la municipalité du village de Rigaud, et les dits amendements sont lues la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (20) amendant les Statuts refondus 1909, concernant la Commission des services d'utilité publique de Québec.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (33) amendant le Code de procédure civile relativement à la confection des règles de pratique.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (25) amendant la loi des syndicats de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, appuyé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Un débat s'élève.

M. Plante, appuye par M. Cousineau, propose en amendement:

Que tous les mots après " que ", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:

" Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas encore trouvé le moyen de faire disparaître les barrières de péage qui subsistent sur beaucoup de chemins et de ponts en cette province;

Elle est d'avis que ce retard est nuisible à l'intérêt public et qu'il est injustifiable surtout en présence des promesses que le gouvernement a faites à ce sujet au cours des élections de 1908, et qu'il a répétées depuis devant cette Chambre.

Elle regrette que le gouvernement ait subventionné le pont de péage établi à l'entrée de la ville de l'Assomption, sans prendre le moyen d'en faire un pont libre, et sans même traiter avec l'autorité municipale ayant juridiction sur ce pont ;

Et cette Chambre invite le gouvernement à lui présenter, dès cette session, une mesure pourvoyant à l'abolition et à la disparition de toute barrière de péage sur les chemins et ponts de cette province."

Cette motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur, alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Pennington,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—13.

CONTRE :

Messieurs

Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet),
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Leclerc,
Létourneau,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Tasckereau,
Thériault,
Vilas,
Walker.—26.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

En conséquence la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fête des arbres pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé une résolution et qn'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, la dite résolution qui est lue une première et une seconde fois et adoptée.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 27 février 1911.

Ordonné,—Que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (171) amendant l'article 1150 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (41) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la cour de circuit, dans et pour la seconde division du comté de Pontiac, siégeant à Villemarie.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,— Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill 34 amendant la loi constituant en corporation l'Ecole technique de Québec.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général le bill (112) amendant la loi constituant en corporation La compagnie d'assurance mutuelle des industries, et le comité ayant siégé quelque temps. M. l'Orateur

reprend le fauteuil et M. Perron fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le blll (136) concernant la succession Jérôme Latour.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Galipeault fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquuencs, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. l'Orateur rend, comme suit, sa décision sur la motion de M. Lavergne s'opposant à la réception du rapport du comité des bills privés, à la dernière séance :

" L'honorable député de Montmagny ayant proposé une motion à l'effet que le rapport du comité des bills privés ne soit pas accepté mais renvoyé de nouveau au dit comité, avec instruction d'y faire insérer :

1. Le refus par le président d'y faire produire les pièces nécessaires pour éclairer le comité, dans la discussion du bill 138 et demandé par un membre de ce comité, en se basant sur son droit et privilège comme membre de l'Assemblée législative et de représentant du peuple.

2. D'y faire insérer également des paroles non parlementaires prononcées par le député de Richelieu président *protem* du dit comité à l'adresse des députés de Montmagny, de Beauharnois, des Deux-Montagnes, de Jacques-Cartier et de Maskinongé, malgré que demande de faire insérer telles paroles au rapport du dit comité ait été faite immédiatement.

Je déclare la motion de l'honorable député de Montmagny hors d'ordre, parce qu'elle devrait être précédée d'une déclaration, faisant un récit des faits qui ont dû se passer au comité des bills privés."

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (91) amendant la charte du chemin de fer de Québec etde l'Ile d'Orléans.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Perron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,— Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (131) amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des scieries mécaniques, et changeant le nom de la dite compagnie en celui de "La Mercantile, compagnie d'assurance mutuelle contre le feu".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Perron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (135) constituant en corporation la ville de La Tuque.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Perron fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chamdre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (109) déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feue dame Mathilde Leclaire.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Godbout fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (94) constituant en corporation le village de Greenfield Park,

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Godbout fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre suivant : Loi constituant en corporation la ville de Greenfield Park.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (139) pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et du presbytère de la paroisse de St-Stanislas, en la cité de Montréal, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Perron fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (133) concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Perron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (67) constituant en corporation la ville de Cedar Park, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (56) revisant et refondant la charte de la ville de Montréal-Ouest, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (82) ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* à Thomas Bossé, et un acte de conventions entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Bossé, et les amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (59) revisant et refondant la charte de la ville de Buckingham, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (65) constituant en corporation la ville de Baie d'Urfée, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (104) revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (110) concernant la succession d'Alfred Roy, fils, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (123) autorisant la commission des écoles catholiques de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (124) concernant le village du Sault-au-Récollet, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (115) amendant la charte de la cité des Trois-Rivières, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (105) concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.

En conséquence, ces amendements sont lus la deuxième fois.

M. Galipeault propose, appuyé par M. Francœur.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils adoptés maintenant ?——la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général de la Commission des chemins à barrières et des ponts de péage. (*Document de la session No* 71.)

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 avril 1910, pour la production de copie de tous documents, correspondance, etc., échangés entre le département des travaux publics et toutes personnes concernant l'établissement à Montréal d'un musée où sont exposés des appareils propres à prévenir les accidents dans les établissements industriels.

(*Document de la session No* 72.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 avril 1910, pour la production de copie des rapports annuels ou autres, de toute compagnie de chemins à barrières, de compagnies de ponts de péage dans la province, faits au gouvernement en vertu des lois incorporant ces diverses compagnies.

(*Document de la session No* 73.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1910, copie d tous ordres en conseil, correspondance, etc., concernant l'inspection des manufactures de la province. (*Document de la session No* 74).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1910, pour la production de copie de documents relatifs aux primes ou à l'aide accordés par le gouvernement aux industries de notre province.

(*Document de la session No* 75.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 février 1911, pour la production de copie de tous documents, correspondances, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et, un certain Joseph Maville, de Malone, N. Y., et de toute autre personne, au sujet des biens de la succession LaMadeleine situés dans la province de Québec, et des droits des héritiers en icelle. (*Document de la session No* 76.)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1910, pour la production de copie, de correspondance et tous autres documents échangés entre la province de Québec et toute personne intéressée, relatifs à la construction ou à la réorganisation des halles (marchés publics), dans la cité de Montréal et de Québec, pendant les trois dernières années.

(*Document de la session No* 77).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai 1910, copie de toute correspondance et documents échangés entre le gouvernement et la cité de Québec, concernant les embellissements de la ville.

(*Document de la session No* 78.)

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (89) amendant la charte de la cité de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné, que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (138) pour changer le chef-lieu et le bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska et les fixer dans la paroisse de St-Paschal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ? la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (81) autorisant la vente par Sir Henri-Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nord-est, Sainte-Marie sud-ouest et Saint-Joseph nord-est, dans le district de Beauce, et de tous ses droits dans les dites seigneuries, et le comité ayant siégé quelques temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce bill ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (139) pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et du presbytère de la paroisse de Saint-Stanislas, en la cité de Montréal, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Bourassa.—1. Quels sont les noms et adresses des avocats, membres de la Chambre des Communes du Canada, qui ont occupé pour la Couronne, le Procureur général ou le Trésorier de la province, depuis dix ans, dans les poursuites intentées sous l'autorité de la loi des licences ? 2.

Quelles circonscriptions électorales fédérales représentaient ou représentent ces avocats à la Chambre des Communes du Canada ?

3. Dans quel district judiciaire ont-ils exercé leurs fonctions de procureur dans les poursuites ci-dessus désignées ?

4. A quelle date ont-ils été nommés procureur ou ont-ils été chargés de de ces poursuites ?

5. Combien de poursuites ont-ils intentées chacun ?

6. Quels honoraires ont-ils touchés ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1	2	3
E. Lapointe, Fraserville,	Kamouraska,	Kamouraska.
L. J. Papineau, Valleyfield,	Beauharnois,	Beauharnois.
J. Turcotte, Québec,	Québec,	Québec.

4 et 5. M. Lapointe a été nommé avocat du revenu, le troisième jour de janvier 1902 ; il est devenu membre du parlement le 12 de février 1904, et a résigné comme avocat du revenu, le 4 de mars de la même année. Pendant la période qui s'est écoulée entre le 12 de février 1904, et la date de sa résignation, il a intenté deux poursuites, comme avocat du revenu.

M. Papineau a été nommé avocat du revenu le 5 de juin 1899 ; il est devenu membre du parlement le 26 d'octobre 1908, et a résigné comme avocat du revenu le 7 de janvier 1910. Pendant la période de temps qui s'est écoulée entre le 26 d'octobre 1908, et la date de sa résignation, il a intenté quarante-trois poursuites.

M. Turcotte a été nommé avocat du revenu le premier novembre 1897 ; il est devenu membre du parlement le 26 d'octobre 1908 ; depuis cette dernière date, il a inteuté deux cent quatre-vingt-neuf poursuites.

6. Les honoraires qu'ont touchés ces avocats sont ceux que décrète l'article 203 de la loi des licences de Québec, tel qu'amendé par la section 27 de 8 Edouard VII, chapitre 19 (article 1151, S. R. Q., 1909), savoir, $5.00 pour chaque poursuite dans laquelle il n'y a point de témoin à examiner, et, lorsque des témoins sont examinés $8.00, jusqu'à 1908, et $10.00, depuis lors. Ces honoraires sont payés par la défense, sauf dans les cas où l'action est renvoyée ou lorsque le défendeur est emprisonné, par suite du fait qu'il ne paye pas l'amende qui lui a été imposée. M. Turcotte, dans sa position d'avocat du revenu, ayant M. Philéas Corriveau de Québec, comme conjoint, les honoraires ont été divisés entre eux.

Par M. Bourassa.—1. Le ministère des terres ou celui de la colonisation ont-ils été avertis qu'il se pratiquait des coupes illégales de bois dans le canton Taillon et particulièrement dans le 6ème rang ?

2. Qui a-t-on accusé de pratiquer ces coupes de bois ?

3. Le ministère saisi de la question, a-t-il fait faire une enquête ?

4. Quel a été le résultat de cette enquête ?

5. Quelles mesures vont être prises pour arrêter ce pillage, et quelle réclamation va-t-on faire, tant pour droits de coupe que pour pénalités ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Le ministère des terres et forêts a été averti que du bois avait été coupé illégalement dans le canton Taillon.

2. Certaines personnes de la paroisse de St-Cœur de Marie.

3. Le bureau des terres et forêts ont communiqué à ce sujet avec l'agent des terres et des bois à Hébertville.

4. Il appert des renseignements obtenus de cet agent, que 4500 billots ont été coupés sans autorisation, par M. Thomas Thibault, sur les terres publiques, savoir, sur les lots 1 et 2 du rang 6 canton Taillon.

5. Une pénalité de double droit a été réclamée pour ce bois, et le service forestier a généralement chargé de dénoncer et de faire cesser, toute coupe illégale de bois sur les terres publiques.

Par M. Plante.—1. La Compagnie d'exposition de Valleyfield a-t-elle reçu un octroi d'argent du département de l'agriculture dans le cours de l'année 1910 ?

2. Dans l'affirmative, quel montant ?

3. A quelle personne cet octroi, ou chèque a-t-il été adressé, et par l'entremise de qui ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2. $500.00

3. Au secrétaire trésorier de la compagnie d'exposition de Valleyfield par l'entremise de l'honorable Achille Bergevin.

Par M. Bernard.—1. En quelle année et à quelle date M. Ernest Gagnon a-t-il été nommé comme employé au département des Travaux Publics ?

2. Quel était son salaire lors de sa nomination ?

3. Son salaire a-t-il été augmenté depuis ?

4. Dans l'affirmative, de combien son salaire a-t-il été augmenté, et en quelle année ?

5. Quel était le montant de son salaire annuel, lorsqu'il fût mis à sa pension ?

6. De combien pour cent est diminué, d'après les lois de la province de Québec, le salaire d'un employé du gouvernement ayant droit à sa pension, lorsqu'il entre en retraite ?

7. Les employés du gouvernement de cette province qui ont un salaire très élevé retirent-ils un percentage de pension aussi élevé que ceux qui sont à salaire minime, lorsqu'ils entrent en retraite ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Le 1er mai 1876.

2. $1,200.00.

3. Oui.

4. Le 1er février 1880, $1,400.00.
Le 1er janvier 1887, 1,600.00.

5. $1,600.00.

6. Tout dépend du nombre d'années de service. Dans certains cas la loi (art. 684 des S. R. P. Q., 1909) permet d'ajouter dix années du nombre total des années de service. A tout événement, le maximum de la pension est de 35/50 du salaire.

7. Le percentage de la pension est le même pour tous les employés du service civil.

Par M. Bernard.—1. Sous quel gouvernement, le juge de session, M. Alexandre Chauveau a-t-il été nommé commissaire de la session de la paix ?

2. En quelle année et à quelle date a-t-il été nommé, et quel était son salaire annuel ?

3. A-t-il eu d'autres indemnités que son salaire annuel ?

4. Dans l'affirmative, en quelles années, pour quelles raisons et à quelle date ?

5 Son salaire a-t-il été augmenté ?

6. Dans l'affirmative, quelles sont les causes qui ont fait droit à ces augmentations, en quelles années et à quelles dates ontelles eu lieu ?

7. Quel était son salaire y compris ses indemnités surnuméraires, lorsqu'il fut mis à sa retraite ?

8. Est-ce que la loi des pensions est uniforme pour tout employé du gouvernement y ayant droit lorsqu'il est mis à sa retraite ?

9. A-t-il rendu au gouvernement de cette province, d'autres services que ceux de commissaire de la session de la paix ?

10. Dans l'affirmative, quels ont été ces services ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. L'honorable Alexandre Chauveau a été nommé juge des sessions de la paix lorsque l'honorable Adolphe Chapleau était à la tête du ministère.

2. Le 16 janvier 1880, à $2,400.00 par année.

3. Oui.

4. Comme commissaire des licences du 1er janvier 1880 au 31 mars 1888, $200.00 par année ; du 1er avril 1888 au 31 août 1896, $250.00 par année ; du 1er septembre 1896 au 30 juin 1903, $1,000.00 par année.

5. Oui, en même temps que celui des autres juges des sessions.

6. Le gouvernement actuel ignore les raisons qui ont motivé ces augmentations. Elles ont eu lieu comme suit : le 1er juillet 1887, par arrêté en conseil No 312 son salaire a été porté à $3,000.00 par année ; le 1er juillet 1903, par le statut 3 Edouard VII, c. 27, le salaire a été porté à $4,000.00 par année, mais l'indemnité comme commissaire des licences a pris fin le 1er juillet 1903.

7. $4,000.00 par année.

8. Elle est la même pour tous les juges de la cour des sessions de la paix.

9. Oui.

10. Tous les services judiciaires qui lui ont été demandés depuis 1880 par les différents gouvernements ; il a aussi agi comme commissaire des licences avec les allocations mentionnées au No 4, et sans allocation à partir du 1er juillet 1903. Il a également agi comme commissaire de police.

Par M. Bernard.—1. M. W. J. Saint-Pierre de Stuckley, a-t-il été poursuivi dans le cours des années 1906 et 1907 pour infractions à la loi des licences ?

2. Dans l'affirmative, quel montant d'amendes a-t-il payé, a-t-il eu des liqueurs de saisies et pour quel montant ?

3. Le percepteur du revenu a-t-il transmis au département du trésor, un montant égal à la valeur des liqueurs saisies ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. Oui, le jugement rendu le 15 de janvier, 1907, l'a déclaré coupable d'avoir vendu de la boisson sans licence.

2. Il a été condamné à payer une amende de $50.00, qu'il a payée le 18 du même mois. Les liqueurs ont été saisies et, après avoir été confisquées en vertu du jugement de la cour, vendues et le montant provenant de la vente étant de $265.90. 3. Le percepteur du revenu de la province, a transmis au département du trésorier les deux tiers du prix de vente et en a retenu un tiers, en vertu de l'article 1030 des Statuts refondus, 1909, (autrefois l'article 101 de la loi des licences de Québec.)

Par M. Bernard.—Quels sont les montants des amendes payés pour infraction à la loi des licences par chacune des personnes du district de Bedford mentionnées dans une réponse par l'hon. M. Mackenzie à M. Bernard apparaissant à la page 276, 277 et 278 du procès verbal No 23 de l'Assemblée législative de Québec, de la présente session, pour chaque année, durant les trois derniers exercices financiers ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

Narcisse Smith, canton de Stanbridge	$ 30 00
Louis Coulombe, Notre Dame de Stanbridge	30 00
Israël Thaël, station Stanbridge	50 00
Adna S. Jones, Mansonville	50 00
S. H. Botterill, "	50 00
Emile Lajeunesse, Granby	50 00
Léon Galipeault, Bedford	30 00
Nap. Hébert, canton de Potton	50 00
(non payé, parti pour des lieux inconnus)	
Michael Cabana, canton de Sutton	50 00
C. Ricard, " Brome	(Action renvoyée)
Philip Stanley, " Potton	100 00
Honorius Meunier, Farnham	50 00
Richard Brault, Farnham	50 00
R. N. Rainville, "	50 00
Larocque Bros., Cowansville	75 00
Omer Cantin, Granby	50 00
Edmour Bœuf, Granby	50 00
F. A. Soulé, Mansonville	50 00
D. M. Jones, "	20 00
Edgar Branchaud, Granby	50 00
H. McMorran, Granby	50 00
J. Deslauriers, Granby	50 00
J. Ducharme, Roxton Pond	30 00
M. A. Hungerford, Bedford	30 00
W. A. Burrage, Bedford	30 00
Dame Rosaline Rainville, Roxton Falls	30 00
Lewis Warnish, Montréal	5 00
Max. Ancelovitch, "	5 00
Evariste Bosbé, Acton Vale	30 00
Dame Mary Gannon, St-Hyacinthe	10 00
Emile Lajeunesse, Granby	50 00
R. McEvoy, Sutton	50 00
(non payé, parti pour des lieux inconnus)	
Adélard Flibotte, Roxton Pond	30 00
Thomas Devick, Clarenceville	20 00
Sanford Borden, Philipsburg	20 00
J. M. Jones, Mansonville	20 00
Adnas Jones "	20 00
George Winter, Potton	50 00
M. Cabana, Abercorn	50 00
Simon Pagé, Granby	(Action renvoyée)
H. Lasnier, Farnham	50 00
Philip Stanley, Potton	60 00
Philip Atway, Farnham	20 00

Philip Mady, Farnham	$30 00
Alexandre Dupuis, Freligbsburg	30 00
E. M. Shepherd, "	30 00
Joseph Gately, Farnham	10 00
John Abraham "	10 00
Léon Ménard, Eastman	50 00
Philip Atway, Farnham	5 00
M. Cabana, canton de Sutton	75 00
Pierre Ouimet, Notre-Dame de Stanbridge	(Action renvoyée)
Léon Ménard Eastman	75 00
Noël Cabana, canton de Sutton	50 00
W. J. Fuller. South Bolton	20 00
L. F. Sénésac, St-Armand Station	30 00
Dame Lilian A. Meighs, Waterloo	30 00
Dame Emma J. Tarte, Farnham,	30 00
Arthur Jeanson, East Milton	30 00
Antoine Marion, Granby (non payé, parti pour des lieux non inconnus)	50 00
Dame Mary Monso, Granby	15 00
Camille Mady, Farnham	40 00
Octave Cabana, Abercorn	50 00

Par M. Gault.—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance d'un article publié dans le " Montreal Daily Star ", en date du 14 février, intitulé : " Fines not going into the pockets of the government " ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter quelques procédures au sujet des allégations faites dans cet article ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Si la ou les personnes qui ont donné les renseignements au " Montreal Daily Star " sur lesquels est basé l'article dont il s'agit portent à la connaissance du gouvernement les noms des personnes visées par l'article, le gouvernement fera faire une investigation et adoptera toutes les procédures nécessaires pour que la loi soit respectée.

Ordonné, — Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (39) amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code municipal, relativement aux mauvaises herbes.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé), appuyé par M. Lavergne, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents échangés entre le gouvernement et le conseil municipal de la paroisse de Saint-Antoine

de la Rivière du Loup, concernant la construction d'un pont en fer sur la grande rivière du Loup.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre : Documents échangés entre le gouvernement et le bureau de direction de la Compagnie d'assurance du comté de Maskinongé.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (161) concernant les boulangers et la fabrication du pain dans les municipalités rurales.

M. Francœur propose, appuyé par M. Galipeault, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du appelle la deuxième lecture du bill (169) amendant le Code civil.

M. Sylveste propose, appuyé par M. Patenaude, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (170) concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford au comté de Montcalm pour toutes fins.

M. Plante propose, appuyé par M. Patenaude, et la question étant posée : ce bill sera-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (150) validant certaines ventes d'immeubles faites par autorité de justice dans l'Ile de Montréal.

M. Langlois (Montréal, division No 3), propose, appuyé par M. Mercier, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (149) amendant l'article 6992 des Statuts refondus, 1909.

M. Geoffrion propose, appuyé par M. Francœur, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (148) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de lumière et de pouvoir électrique.

M. Perron propose, appuyé par M. Robillard, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (147) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

M. Sauvé propose, appuyé par M. Cousineau, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (146) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'expropriation en matière de construction d'églises et de presbytères.

M. Daigneault propose, appuyé par M. Séguin, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, il est

Résolu, que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions concernant l'Ecole technique de Québec.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 28 février 1911.

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 18ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (117) constituant en corporation " The Hebrew Sheltering and Orphans' Home."

Bill (121) constituant en corporation " The Congregation Chavayrin Kall Yisrael ".

Bill (140) pour établir une nouvelle division d'enregistrement à Saint-Benoit-Joseph Labre d'Amqui et divisant le comté de Matane en deux divisions pour fins municipales et d'enregistrement.

" Votre comité a examiné aussi le bill (137) amendant la succession Ernest Idler et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

Les promoteurs des bills suivants, savoir :

Bill (90) annexant le sanatorium Villa Mastaï à la paroisse de Saint Michel Archange.

Bill (118) amendant la charte de la cité de Montréal, concernant certains immeubles sur la rue Sherbrooke entre l'avenue Papineau et la rue Parthenais.

Bill (69) confirmant certains actes de vente et transport par Henri Groulx, Joseph Groulx et Nicolas Groulx à Philias Groulx, ayant déclaré qu'ils désiraient ne pas procéder sur ces bills, Votre comité recommande, en conséquence, à Votre Honorable Chambre que permission leur soit accordée de les retirer.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (35) amendant l'arti-5595 des Statuts refondus relativement à la construction des ponts en fer.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre s constitue immédiatement en comité.

La Chambre en conséquence, se constitue en comité général et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge, fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue en comité des subsides et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fau-

teuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 1er mars 1911

Une pétition est présentée et déposée sur la table de la Chambre.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre les états d'affaires des institutions de bienfaisance subventionnées par la province.

(*Documents de la session No 23*).

M. Tessier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 19ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (126) constituant en corporation " The Shawinigan Technical Institute."

Bill (142) amendant la loi qui constitue en corporation " The Baron de Hirsh Institute aud Hebrew Bonevolent Society of Montreal."

Bill du Conseil législatif.—Loi régularisant la cléricature et le brevet de cléricature de Jules Joseph Arthur Pérodeau, étudiant en loi.

Bill du Conseil législatif.—Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Francis Mackay à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

" Votre comité a aussi examiné le bill (144) autorisant " The Northern Trusts Company " à faire affaires dans la province de Québec, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

L'honorable M. Taschereau, du comité de législation présente à la Chambre le 7ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés sans amendement :

Bill (149) amendant l'article 6992, des statuts refondus, 1909.

Bill (170) concernant l'annexion d'nne partie du canton de Wexford au comté de Montcalm pour toutes fins.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill (147) amendant le code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

Bill (148) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de lumière et de pouvoir électrique.

" Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a rejetés:

Bill (150) validant certaines ventes d'immeubles faites par autorité de justice dans l'île de Montréal.

Bill (166) amendant la loi des élections contestées de Québec.

Bill (159) amendant les articles 641, 891 et 1100 du code de procédure civile.

Ordonné,—Que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (40) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Il est proposé par M. Sauvé, appuyé par M. Pennington, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, requêtes et correspondances se rattachant à la concession des lots 11, 13, 14, 15, 17 et 18 du 10ème rang du canton Wolferstown.

M. Tellier propose, appuyé par M. Bernard, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre: Documents depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " La Providence " ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou son trésorier, ou ses officiers, avec la dite compagnie d'assurance, ou son liquidateur.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Bourassa, appuyé par M. Tellier, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Rapports, correspondance et documents quelconques relatifs à la coupe illégale du bois, pratiquée depuis trois ans, sur les terres de la Couronne ou sur les lots concédés dans le canton Taillon.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (114) amendant la charte de la ville d'Outremont, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Sur motion de M. Geoffrion, appuyé par M. Francœur, il est

Ordonné,—Que l'honoraire payé sur le bill (118), amendant la charte de la cité de Montréal, concernant certains immeubles sur la rue Sherbrooke, entre l'avenue Papineau et la rue Parthenais, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

L'ordre du jour appelle laChambre à considérer en comité général le bill (153) amendant les articles 237, 363 et 684 du Code de procédure civile.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (155) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre eu jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (167) amendant la loi des assurances de Québec, relativement aux compagnies organisées par des conseils municipaux.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours,

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (168) amendant l'article 393 de la loi électorale.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que ce bill ainsi modifié soit maintenant pris en considération.

La question est posée : ces amendements seront-ils lus la première fois maintenant.

M. Langlois (Montréal, division No 3), appuyé par M. Cousineau, propose que ce bill soit envoyé au comité général de la Chambre pour ré-insérer la clause qui a été biffée.

Cette motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur ; alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Gaboury,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal), div. No 3),
Leclerc,
Mercier,
Patenaude,
Plante,
Robillard,
Sauvé,
Séguin,
Sylvestre,
Tellier et
Thériault.—18.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (St-Sauveur),
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Pennington,
Petit,
Pilon,
Robert (St-Jean),
Taschereau,
Tessier,
Vilas,
Walker et
Walsh.—38.

Ainsi la motion est rejetée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 171), amendant l'article 1150 du Code de procédure civile.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions relatives au transfert à la commission des champs de batailles de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 23 février 1911, demandant la production de copie de tous documents, correspondance, arrêtés ministériels, concernant le colon Philéas Doyon, de Sainte-Rose, comté de Dorchester. (*Document de la session No* 79).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 avril 1910 pour copie de tous documents indiquant quelles sont, dans chaque comté, les municipalités qui doivent des arrérages de contribution au fonds des bâtisses et jurés, et quel est le montant dû par chacune d'elles.

(*Document de la session No* 80).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 30 janvier 1911, demandant la production de copie de tous documents, correspondances et arrêtés ministériels concernant certains lots de grève en terrains miniers dont demande de la patente a été faite par M. Cyprien Roy, négociant de St-Germain de Kamouraska, lequel terrain est plus spécialement décrit en un plan et rapport déposés au département de la Colonisation des Mines et des Pêcheries, le 10 mai, 1910, pour travaux d'exploitation d'eau minérale.

(*Document de la session No* 81).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1911, pour copie de toute correspondance et documents échangés entre le gouvernement et le bureau de direction de la Compagnie d'Assurance du comté de Maskinongé. (*Document de la session No* 82).

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu' il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (72) constituant en corporation " The Richmond, Magog and Stanstead Railway Company ".

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (72) constituant en corporation " The Richmond, Magog and Stanstead Railway Company ", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus la seconde fois, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (112) amendant la loi constituant en corporation La compagnie d'assurance mutuelle des industries.

La Chambre, se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (139) pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et du presbytère de la paroisse de St-Stanislas, en la cité de Montréal.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (81) autorisant la vente par Sir Henri-Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nord-est, Sainte-Marie sud-ouest et Saint-Joseph nord-est, dans le district de Beauce, et de tous ses droits dans les dites seigneuries.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (95) confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault-au-Récollet, et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (37) concernant les exhibitions de vues animées.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé en comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (41) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la cour de circuit, dans et pour la seconde division du comté de Pontiac ,siégeant à Villemarie.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre suivant : "Loi amendant le Code de procédure civile."

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (39) amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code municipal, relativement aux mauvaises herbes.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Ce comité ayant s égé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 2 mars 1911

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue.

M. Bourassa :—

Des boulangers de la cité de St-Hyacinthe, contre un projet de loi soumis à l'Assemblée législative, concernant les boulangers et la fabrication du pain dans les municipalités.

M. Mercier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 20ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

"Votre comité, a examiné le bill (130) constituant en corporation "The Development Company of Canada", auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

L'honorable M. Décarie, du comité de législation, présente à la Chambre le 8ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill 171.—Loi amendant l'article 1150 du Code de procédure civile.

"Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a adoptés avec plusieurs amendements :

Bill 146.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'expropriation en matière de construction d'églises et de presbytères.

Bill 161.—Loi concernant les boulangers et la fabrication du pain, dans certaines municipalités.

M. Tellier propose, appuyé par M. Lavergne, et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour, au sujet de "La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Canada" ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou son trésorier ou ses officiers, avec la dite compagnie d'assurance, ou son liquidateur, depuis la même date.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour, au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu "La Provinciale" ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance entre le gouvernement, ou son trésorier ou ses officiers avec la dite compagnie d'assurance, ou son liquidateur, depuis la même date.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour, au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu "La Jacques-Cartier" ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement, ou son trésorier ou ses officiers, avec la dite compagnie d'assurance, ou son liquidateur depuis la même date.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour au sujet de la com- pagnie d'assurance mutuelle contre le feu "The Dominion Mutual Fire Insurance Company", ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou son trésorier ou ses officiers, avec la dite compagnie d'assurance, ou son liquidateur depuis la même date.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour au sujet de la comrpagnie d'assurance mutuelle contre le feu "La Foncière" ainsi que tout apport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement, ou son trésorier ou ses officiers, avec la dite compagnie d'assurance, ou son liquidateur, depuis la même date.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'ordre du jour appele la Chambre à considérer en comité général le bill (170) concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford au comté de Montcalm, pour toutes fins.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Francœur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (147) amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Francœur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (149) amendant l'article 6992 des Statuts refondus 1909.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Francœur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appele la Chambre à considérer en comité général le bill (148) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de lumière et de pouvoir électrique.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Francœur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (158) amendant le Code de procédure civile.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendement étant lus la première et la seconde fois, il est—

Ordonné,—Que la considération de ces amendements soit remise à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (160) amendant la loi des élections contestées de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première et la seconde fois, il est—

Ordonné,—Que la considération de ces amendements soit remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill 6.—Loi amendant les Statuts refondus 1909, relativement à l'octroi de subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.

Bill 12.—Loi amendant la loi de la chasse de Québec.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (97) constituant en corporation "La compagnie du chemin de fer Kamouraska et l'Islet.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (97) constituant en corporation La compagnie du chemin de fer Kamouraska et l'Islet, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 3 mars 1911

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 9ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné le bill 33.—Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la confection des règles de pratique et l'a adopté avec plusieurs amendements.

Le comité a aussi examiné les bills suivants :

Bill 157.—Loi amendant le Code civil.

Bill 162. Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages.

Bill 169.—Loi amendant le Code civil et recommande de les laisser à l'étude d'ici à la prochaine session.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (35) amendant l'article 5685 des Statuts refondus relativement à la construction des ponts en fer.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delage fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général certaines résolutions relatives au transfert à la commission des champs de batailles de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

(EN COMITÉ)

Attendu que la Commission des champs de bataille nationaux a été constituée par la loi du Canada, 7–8 Edouard VII, chapitre 57, aux fins d'acquérir et de conserver les champs de bataille historiques de Québec, et de rétablir les grandes lignes de leur physionomie originaire et de les convertir en un parc national ;

Attendu que par le chapitre 58 de la même année ladite commission a été autorisée à acquérir et posséder les terrains qui y sont décrits, et attendu que le gouvernement du Canada, les gouvernements des autres provinces, certains

gouvernements étrangers et un grand nombre de municipalités et de particuliers, tant du Canada que d'ailleurs, ont souscrit des sommes considérables pour aider la commission à réaliser l'objet pour lequel elle a été créée ;

Attendu que la cité de Québec lui a transféré gratuitement la propriété du terrain connu sous le nom de " Plaines d'Abraham " et qui est contigu à une partie du terrain appartenant au gouvernement de la province de Québec dans le voisinage de la prison commune du district de Québec ;

Attendu qu'il est nécessaire pour le rétablissement des champs de bataille de Québec, qu'une partie de ce terrain soit cédée à la commission ;

Qu'il soit en conséquence :

Résolu 1.—Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail, à transférer gratuitement à la Commission des champs de bataille nationaux une partie du terrain appartenant à la province de Québec, telle que décrite dans un plan préparé par M. C.-E. Gauvin, ingénieur civil, ledit terrain étant situé dans le voisinage de la prison de Québec.

Résolu 2.—Que ladite commission devra payer à la province la valeur des maisons et dépendances situées sur ledit terrain, cette valeur à être déterminée à dire d'expert.

Résolu 3.—Que, dans le cas où la prison actuelle cesserait d'être utilisée comme telle, il soit aussi loisible au lieutenant gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à céder à ladite commission la propriété du terrain sur lequel elle est construite ainsi que le terrain réservé qui apparait audit plan, telle cession sujette à ratification par la législature.

Résolu 4.—Qu'il sera aussi loisible au lieutenant gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des travaux publics et du travail à conférer à ladite commission tous les droits que le gouvernement peut avoir sur le terrain sur lequel sont construits l'observatoire de Québec et ses dépendances, lesquels sont également indiqués sur ledit plan.

Résolu 5.—Que ladite cession devra être subordonnée aux conditions suivantes :

a. De faire dudit terrain une partie du parc national et public, de ne pas l'aliéner, de ne pas permettre qu'il soit morcelé ou divisé en lots à bâtir en tout ou en partie, ni qu'il soit employé à un objet autre que celui d'un parc ;

b. De ne pas permettre qu'il soit érigé sur ce terrain aucune construction ou bâtiment, sauf ceux qu'il est d'usage de construire dans les parcs ou jardins publics ;

c. De souffrir les servitudes passives, apparentes ou occultes dont l'immeuble peut être grevé, le tout aux risques et périls de ladite commission ;

d. De commencer les travaux du parc sur ce terrain pas plus tard que le 1er septembre 1911, et de les continuer avec une diligence raisonnable ;

e. De payer tous loyers, rentes foncières ou autres redevances grevant lesdites immeubles proportionnellement à l'étendue du terrain cédé ;

f. De fournir annuellement au trésorier de la province, le ou avant le premier jour de juin de chaque année, des états détaillés de toutes ses recettes et dépenses jusqu'au trente et unième jour de mars précédent.

Résolu 6.—Que cette destination dudit terrain ne pourra être changée ni pour le tout ni pour partie, et que tous actes faits en violation de ces conditions seront nuls et de nul effet de plein droit et donneront au gouvernement le droit de recouvrer la propriété.

Résolu 7.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire ériger dans le parc des champs de bataille nationaux un monument à la mémoire de feu Sa Majesté Edouard VII, et d'en donner la propriété à ladite Commission des champs de bataille nationaux, le coût dudit monument ne devant pas dépasser vingt mille piastres à être payées par mandats du lieutenant-gouverneur à même le fond consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première fois, et

Ordonné,—Que la considération ultérieure en soit remise à demain.

L'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre certains plans, rapports, etc., relatifs aux dites résolutions.

(*Document de la session No 83*).

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 40) amendant les Statuts refondus 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter avec certains amendements.

Ordonné,—Que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (107) ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe en sa qualité de légataire grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durand dit Desmarchais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première fois, il est—

Ordonné,—Que la seconde lecture de ces amendements soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (117) constituant en corporation " The Hebrew Sheltering and Orphans' Home."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (121) constituant en corporation " The Congregation Chavayrin Kall Yisrael," et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (140) établissant une nouvelle division pour fins municipales et d'enregistrement à Saint-Joseph-Benoit-Labre d'Amqui et divisant le comté de Matane en deux divisions pour fins municipale et d'enregistrement.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements sont lus la première et la deuxième fois et adoptés.

L'honorable Sir Lomer Gouin fait part à la Chambre que Son Honneur l'Administrateur de la Province donne son assentiment à l'adoption du dit bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill 13.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de réserves forestières cantonales.

Bill 25.—Loi amendant la loi des syndicats de Québec.

Bill 129.—Loi constituant en corporation "The Quebec Eye, Ear and Throat hospital."

Bill 132.—Loi autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de St-Jérôme de Matane à vendre un immeuble donné par feu Edouard Lacroix.

Bill 134.—Loi autorisant "Monklands Limited," à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150 et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 16.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, au sujet des véhicules moteurs.

Bill 17.—Loi concernant l'école polytechnique.

Bill 64.—Loi validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué.

Bill 98.—Loi autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint Antoine de la cité de Montréal.

Bill 100.—Loi confirmant des conventions entre les légataires et la grevée de substitution en vertu du testament de feu William Bentham.

Bill 103.—Loi amendant la charte de la "Saraguay Electric and Water Company" et à d'autre fins.

Bill 120.—Loi concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

Bill 128.—Loi confirmant la charte du "Revermead Golf Club" et étendant ses pouvoirs.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (16) amendant les Satuts refondus, 1909, au sujet des véhicules moteurs, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (17) concernant l'école polytechnique, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (64) validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (98) autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint-Antoine de la cité de Montréal, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législattf au bill (100) confirmant des conventions entre les légataires et la grevée de substitution en vertu du testament de feu William Bentham, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (103) amendant la charte de la "Saraguay Electric and Water Company" et à d'autres fins, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (120) concernant la succession de feu Gilbert Leduc, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (128) confirmant la charte du "Revermead Golf Club" et étendant ses pouvoirs, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (137) concernant la succession Ernest Idler.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (37) concernant les exhibitions de vues animées.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (38) établissant la Commission métropolitaine des parcs.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par M. Allard.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et

M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 6 mars 1911.

Ordonné,—Que M. Tessier ait la permission de présenter un bill (173) amendant l'article 781 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (116) amendant la charte de la cité de Montréal.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (116) amendant la charte de la cité de Montréal, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (81) autorisant la vente par Sir Henri-Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nord-est, Sainte-Marie sud-ouest et Saint-Joseph nord-est, dans le district de Beauce, et de tous ses droits dans les dites seigneuries, sur division.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (121) constituant en corporation " The Congregation Chavayrin Kall Yisrael.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité apant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande sou concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (127) annexant la municipalité scolaire des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de la Longue-Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (126) constituant en corporation " The Shawinigan Technical Institute ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en consideration de ce bill.

Et la question étant posée: Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (142) amendant la loi constituant en corporation " The Baron de Hirsh Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal ".

La Chambre, se forme en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Delâge fait

rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill du Conseil législatif intitulé : Loi régularisant la cléricature de Jules Joseph Arthur Pérodeau, étudiant en loi.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil. et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le bill avec un amendement et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill du Conseil législatif intitulé : Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Francis Mackay à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le bill avec un amendement et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général et bill (144) autorisant " The Northern Trusts Company " à faire affaires dans la province de Québec, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (130), constituant en corporation "The Development Company of Canada", et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1 mars 1911, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et documents quelconques relatifs à la coupe illégale du bois, pratiquée depuis trois ans, sur les terres de la Couronne ou sur les lots concédés dans le canton Taillon.

(*Document de la session No* 84.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 9 février 1911, pour la production de copie de tout ordre en conseil, correspondance et autres documents échangés depuis 1900 inclusivement, entre le gouvernement, ses officiers et divers particuliers, en rapport avec le bois coupé en contravention de la loi par diverses personnes, dans les cantons Hamilton et Cox, dans le comté de Bonaventure. (*Document de la session No* 85).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1910, pour la production de copie de toutes correspondances et documents quelconques relatifs à toutes demandes qui ont été faites, depuis le 1er janvier 1910, pour l'octroi de licences dans le village de Mégantic. (*Document de la session No* 86).

Réponse à une adresse de l'Assemélée législative, en date du 22 février 1911, demandant la production de copie de tous documents, arrêtés ministériels et correspondance, concernant le lot 9, du rang Est, rivière Sainte-Anne, canton Cap Chat. (*Document de la session No* 87).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mai 1910, pour production de documents, requête, etc., en rapport avec l'octroi d'une subvention destinée à l'ouverture d'un chemin dans la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le comté de Soulanges. (*Document de la session No* 88).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 23 février 1911, demandant la production de copie de tous documents, correspondance, arrêtés ministériels, concernant 2 lots de terre, achetés dans le canton Adstock, par des colons, Alexandre et Edouard Gendron, vers mars 1908.

(*Document de la session No* 89).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 10 février 1911, demandant la production de copie de tous documents, correspondances. arrêtés ministériels, concernant les lots Nos 17, 18 et 20 du canton Lepage, comté de Matane. (*Document de la session No* 90).

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (97) constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer Kamouraska et l'Islet, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (98) autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la seconde lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (72) constituant en corporation "The Richmond, Magog and Stanstead Railway Company".

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée: Ces amendements seront-ils adoptés maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la seconde lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (64) validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils adoptés maintenant?— la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la seconde lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (100) confirmant des conventions entre les légataires et le grevé de substitution en vertu du testament de feu William Bentham.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée: Ces amendements seront-ils adoptés maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (103) amendant la charte de la "Saraguay Electric and Water Company", et à d'autres fins, et les dits amendements sont lus la deuxième fois.

Sur motion de M. Mercier, appuyé par M. Neault, il est—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre ne peut concourir dans les amendements du Conseil législatif au bill parce que, dans le cas de ce projet de loi, il est préférable dans l'intérêt public que les cédules A, B, C, D, E et F soient imprimées avec la loi dans les statuts et qu'un message soit envoyé en conséquence au Conseil législatif.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

La Chambre procède à la seconde lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (120) concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

En conséquence, les dits amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question état posée : ces amendements seront-ils adoptés, maintenant, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la seconde lecture des amendements faits par le Conseil au bill (128) confirmant la charte du " Rivermead Golf Club " et étendant ses pouvoirs.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Sur motion de M. Gendron, appuyé par M. Petit, il est—

Résolu,– Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre adopte les amendements faits au bill (128), confirmant la charte du " Rivermead Golf Club " et étendant ses pouvoirs, et ajoute la clause suivante comme clause *g* :

g. " Les terrains possédés par le club pour ses fins pourront tant que la municipalité dans laquelle ils sont situés ne sera pas érigée en corporation de ville, être estimés au rôle d'évaluation d'après leur valeur, pour des fins par le conseil de la municipalité, à sa discrétion, nonobstant toute disposition contenue dans l'article 718 du Code municipal ".

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

La Chambre procède à la seconde lecture des amendements faits par le Conseil législatif au bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

M. Mousseau propose, appuyé par M. Blouin :

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils adoptés. Alors la Chambre se divise et la proposition est résolue dans la négative.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre ne peut adopter leurs amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Lafontaine (Maskinongé). —1. Quelles sont les institutions de charité qui se sont adressées au Gouvernement par requête, depuis 1908, pourobtenir des subventions pour leur institution ?

2. Quelles sont celles de ces institutions qui ont obtenu des subventions ?

3. Y a-t-il des institutions de charité qui ont obtenu des subventions sans requête ?

4. Quelles sont-elles et dans quels comtés sont-elles situées ?

5. A la demande de qui ces subventions-là ont-elles été accordées?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Les institutions de charité que le gouvernement a subventionnées pendant les exercices 1908-09 et 1909-10 sont mentionnées dans les comptes publics de ces années.

Depuis le premier juillet 1910, le gouvernement a snbventionné les institutions de charité mentionnées dans la loi 1 George V, ch. 1, sous le titre "Institutions de bienfaisance" et, à même le crédit divers en général, les institutions suivantes :

L'hôpital St-Vincent de Paul, de Sherbrooke ;

L'orphelinat de St-Damien, comté de Bellechasse ;

L'hospice d'Youville, de St-Benoit, comté des Deux-Montagnes ;

L'œuvre de la préservation de la Jeune Fille, de Québec ;

Le comité des Sourds-Muets, du diocèse de Québec.

Aucune subvention nouvelle ou additionnelle n'a été accordée sans qu'une demande en ait été préalablement faite soit par écrit, soit verbalement.

Ces demandes ont été faites tantôt par l'institution elle-même ou ses directeurs, tantôt par l'évêque du diocèse, tantôt par le député du comté, tantôt par le curé ou les citoyens de la paroisse où est située l'institution, tantôt par les uns et par les autres.

Par M. Lavergne.—1. Combien le gouvernement ou la Chambre ont-ils créées de commissions extra-parlementaires depuis dix ans ?

2. Quelles sont ces commissions ?

3. Quelles sont celles dont les commissaires donnent leurs services gratuitement, quelles sont celles dont les commissaires sont payés, quel est leur salaire, ou traitement ?

4. Quels sont les salaires ou traitements des différents commissaires, de chacune de ces commissions, de leurs fonctionnaires ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Quatorze.

2. 3 et 4. Commission pour aider au progrès de la colonisation et au développement de l'industrie forestière. Dépenses de la commission..$10,000.00.

Commission chargée de reviser et refondre les statuts d'un caractère permanent et général de la province, (4 Ed. VII, chap. 3).

Un commissaire.....	$2,000 00	par année.	
Un secrétaire.....	1,000 00	" "	
Un secrétaire.....	800 00	" "	
Trois employés.....	500 00	" "	chaque.
Un employé.....	180 00	" "	

Commission pour la délimitation des frontières entre Ontario et Québec. Coût total de la commission, $9,185.19.

Commission nommée pour s'enquérir de certaines plaintes en rapport avec le service médical de l'Asile de Beauport. Coût de la commission, $223.20

Commission pour étudier les recours auxquels donnent lieu les accidents de travail, (7 Ed. VII, chap. 5).

Indemnité des commissaires.....$10.00 par jour de vacation
Indemnité du secrétaire..... 5.00 " " "

Commission pour faire enquête relativement aux négociations ayant trait à une concession dans le territoire de l'Abittibi.

Indemnité des commissaires.....$ 400 00 chacun.
Secrétaire et dépenses de la commission..... 3,025 00

Commission concernant mines dans divers pays. Aucune indemnité.

Commission pour enquêter sur l'administration des affaires municipales de la cité de Montréal.

Indemnité du commissaire..... $20 00 par jour.
Indemnité du secrétaire..... 10 00 "
(Payé par la cité de Montréal).

Commission pour la recherche des moyens pratiques de combattre la Tuberculose.
Services des commissaires gratuits.
Salaire du secrétaire..... $500 00.

Commission chargée de voir à la possibilité de créer une commission scolaire catholique pour la cité de Montréal et sa banlieue.
Indemnité des commissaires et du secrétaire, $10.00 par jour de séance.
Sténographes.....$1,212 15.

Commission des chemins à barrières et des ponts de péage.
Indemnité du commissaire et du secrétaire, $10.00 par jour chacun.

Commission des services d'utilité publique.
Président .....$4,000 00 par année
Commissaires..... 3,000 00 " " chacun.
Secrétaire..... 1,800 00 " "

Commission chargée de la refonte, de la révision et de la modification du Code municipal.
Indemnité des commissaires... ....$2,000 00 chacun par année.
Indemnité des secrétaires..... 1,000 00 " "

Commission Métropolitaire des parcs.
Services des commissaires gratuits.
Salaire du secrétaire, $125.00 par mois, jusqu'à production du rapport.

Par M. Cousineau.—1. Quel a été le nombre le plus élevé de prisonniers pour aucun des jours de l'année 1908, à la prison du district de Montréal ?
2. Pour l'année 1909 ?
3. Pour l'année 1910 ?
4. Quel a été le coût total du maintien de la prison du district de Montréal pour l'année 1908 ?
5. Pour l'année 1909 ?
6. Pour l'année 1910 ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :
1, 2 et 3.

Dates.	Hommes.	Femmes.	
		Catholiques.	Protestantes.
9 septembre 1908	469		
8 " "		222	
3 octobre "			33
19 avril 1909	494		
4 sept. "		217	
23 nov. "			25
11 avril 1910	458		
6 déc. "		197	
5 fév. "			23
4. 1907-08.....	$85,868.59.		
5. 1908-09.....	99,954.17.		
6. 1909-10.....	97,281.56.		

Par M. Cousineau,—1. Quelle est la nature exacte des troubles, émeutes et difficultés qui ont eu lien à la prison de Montréal dans le cours de l'année 1910 et dans le cours de l'année 1911 ?

2. Le gouverneur de la prison a-t-il fait au gouvernement des rapports à ce sujet et quelle est la date et la nature de ces rapports ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Des difficultés ont été provoquées à la prison de Montréal dans le cours de l'année 1911 par l'insubordination d'un prisonnier au sujet duquel il avait été nécessaire d'adopter des mesures disciplinaires. Ce prisonnier excita les autres détenus, par son langage, ses éclats de voix et ses appels à quitter en masse leur ouvrage. Aussitôt averti, le géolier adressa quelques mots aux prisonniers pour leur conseiller le calme et les dissuader de se compromettre et tout rentra bientôt dans l'ordre.

2. Un rapport verbal fut d'abord fait au Procureur général à ce sujet. Plus tard, le 25 octobre 1910, le shérif de Montréal transmit au Procureur général un rapport écrit du géolier de la prison, daté du 22 octobre 1910. Le 3 mars 1911, le shérif transmit un autre rapport du géolier portant la même date relatant ce qui avait déjà été porté à la connaissance du Procureur général dans le rapport verbal qui lui avait été fait. Ce rapport du 3 mars 1911 et le rapport verbal donnaient au Procureur général les renseignements qut sont reproduits à la réponse précédente et le rapport du 25 octobre 1910 exposait les difficultés que présente le maintien de l'ordre dans la prison de Montréal vu l'exiguité du local et l'encombrement qui en résulte.

Par M. Gault.—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la loi de la province de Québec relative aux droits sur les successions, comme l'ont déjà fait les législatures des provinces de la Nouvelles-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, d'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie Anglaise, afin de profiter de l'avantage d'un traitement réciproque, qu'offrent les lois de la Grande Bretagne, relatives aux droits sur les successions ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie ;

Sous considération.

Par M. Tellier.—1. A quelle date le gouvernement a-t-il nommé la commission des chemins à barrières et les ponts de péage, en vertu de la loi 9 Edouard VII, chapitre 9, sanctionné le 29 mai 1909?

2. Quelles sont les personnes qui composent cette commission, et quel est leur salaire ou traitement?

3. Combien cette commission a-t-elle couté jusqu'à ce jour?

4. A combien s'élève jusqu'ici le compte du commissaire : *a.* pour traitement, *b.* pour frais de voyages et autres?

5. A combien s'élève jusqu'ici le compte du secrétaire :

a. pour traitement, *b.* pour frais de voyage et autres?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. 8 octobre 1909.

2. M. Joseph A. Lamarche, avocat, de Montréal, $10.00 par jour, pour chaque jour de vacation. M. Philippe Paradis, agent, de Québec, même traitement.

3. $7,667.00.

4. *a.* 2,020.08
   b. 747 12..... $2,767.12

5. *a.* 2,930.00
   b. 1,244.21..... 4,174.21 pour frais de voyages et de bureau.

Par M. Tellier.—1. Parmi les compagnies de chemin de fer à qui des subventions en terre ont été accordées en vertu de la loi 8 Edouard VII, chapitre 5, quelles sont celles qui ont fait le transport de ces subventions et qui ne les ont pas gagnées ?

2. Quelle est la date du transport dans chaque cas?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1 et 2. Aucune.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il des agents de colonisation en France et en Belgique ?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms ?

3. Combien ont-ils envoyé d'émigrants en 1910 ?

4. Combien de ces émigrés se sont-ils établis dans les régions de colonisation ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1, 2, 3, 4. Il y a environ un mois le département a chargé M. l'abbé Iv. Caron d'une mission en Belgique. Le gouvernement n'entretient pas d'agent dans les deux pays en question. Les Pères du St-Esprit établis à Ironside ont fait de la propagande en France, après entente avec le département mais sans aide pécuniaire.

Par M. Bourassa.—1. Des permis de recherche ou d'exploitation de gaz naturel, de mines ou de minéraux quelconques, dans la paroisse de Saint-Bernabé, comté de Saint-Hyacinthe, ont-ils été demandés au ministère des mines ?

2. Par quelles personnes, et à quelles dates depuis trois ans ?

3. Dans l'affirmative, ces permis ou quelques-uns ont-ils été octroyés, à quelles personnes et à quelles dates ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. Oui.

2 et 3. Le 11 juin 1908, un permis de recherches a été émis au nom de MM. Z. Perrault et E. Donohue, de Montréal, sur les lots Nos 173 à 181 inclusivement du rang St-Amable Nord, et 108 à 113 inclusivement du rang St-Roch. Ce permis est devenu caduc le 11 du mois de septembre suivant.

Le 21 novembre 1910, un claim a été marqué par M. Gustave Renaud, de Montréal, sur les lots Nos 161 à 164 inclusivement du rang St-Amable Nord.

Par M. Bernard.—1. Est-il à la connaissance du gouveruement qu'un nommé J. Oscar Massé, étudiant, de la ville de Waterloo, dans le comté de Shefford, dans le district de Bedford, aurait, dans le cours des mois d'août ou septembre 1908, intenté une poursuite ou action contre Moore Kelly, manufacturier, du village de Granby, dans le dit comté de Shefford (*action qui tam*) parce que le dit Moore Kelly ne se serait pas conformé dans les délais voulus aux dispositions de l'article 1834 du Code civil de la province de Québec ?

2. Dans l'affirmative, est-il à la connaissance du gouvernement que le dit Moore Kelly a payé une amende de $200, pour telle infractionà la loi ?

3. Dans l'affirmative, quand cette amende a-t-elle été versée, et par qui ?

4. Le dit J. Oscar Massé était-il autorisé par le gouvernement ou par quelques-uns de ses officiers à intenter telle action ?

5. Dans l'affirmative, ses services ont-ils été payés ?

6. Dans la négative, quel bénéfice pécuniaire le dit J. Oscar Massé pouvait-il s'attendre de retirer en instituant personnellement telle action ?

7. Quels sont les avocats qui ont conduit les procédures de telle action ?

8. Leurs frais ont-ils été payés ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Avis de l'institution de cette poursuite a été donné au Procureur général.

2. Non.

3. .....

4. Non.

5. .....

6. Le gouvernement l'ignore.

7. L'avis donné au gouvernement était signé par MM. Nutting et Mckeown.

8. Le gouvernement l'ignore.

Par M. Sylvestre.—Quelles sont les compagnies d'assurance qui ont fait, depuis 1909, les dépôts exigés par l'artlcle 6923 des Statuts refondus 1909 ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

La Prévoyance ; " The Sterling Fire Insurance Company " ; Standard & Sherbrooke Mutual Fire Insurance Company " ; " The Mount Royal Assurance Company " ; " Missisquoi & Rouville Mutual Fire Insurance Company " ;

"National Weekly Indemnity Company"; "Calgary Fire Insurance Company"; "Strathcona Fire Insurance Company"; Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce; "La Provinciale Life Insurance Company"; Compagnie d'Assurance Mutuelle des Industries; Compagnie d'Assurance Mutuelle des Scieries Mécaniques; "La Sauvegarde Life Insurance Company"; "La Provinciale Life Insurance Company"; "Equitable Mutual Fire Insurance Company"; Les Prévoyants du Canada; "Richmond, Drummond and Yamaska Mutual Fire Insurance Company"; La Protection, Compagnie d'Assurance.

Il est proposé par l'honorable M. Prévost, appuyé par M. Lavergne, et

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre: Documents relatifs à la cancellation de la vente du lot 8/6ème rang du canton Wolfe.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre: Documents relatifs à la cancellation du lot 13 du 7e rang du canton de Wolfe.

Sur motion de M. Tellier, appuyé par l'honorable M. Prévost, il est—

Ordonné,—Que le bill (166) amendant la loi des élections contestées de Québec, rapporté et rejeté par le comité de législation et lois expirantes, soit remis sur l'ordre du jour pour étude en comité général.

Sur motion de M. Gault, appuyé par M. Giard, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (93) amendant la loi 14, 15, Victoria, chapitre 176. concernant les biens temporels de l'église d'Angleterre au Canada, dans les diocèses de Montréal, et pour éliminer certains doutes, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution religieuse.

Sur motion de M. Walsh, appuyé par M. Finnie, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (129) constituant en corporation "The Quebec Eye, Ear andThroat Hospital", soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution charitable.

Sur motion de M. Tessier, appuyé par M. Mercier, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (75) constituant en corporation les Dominicaines du Rosaire, soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne uue institution de charité et d'éducation.

Sur motion de M. Tessier, appuyé par M. Mercier, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le Bill (102) constituant en corporation la ligue anti-tuberculeuse des Trois-Rivières, soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une œuvre philantropique et humanitaire.

Sur motion de M. Leclerc, appuyé par M. Létourneau, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (90) annexant le sanatorium Villa Mastaï à la paroisse de Saint Michel Archange, soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Sur motion de M. Leclerc, appuyé par M. Létourneau, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (74) amendant la loi constituant en corporation "The Women's Christian Association of Quebec", soit

remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution de charité.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (146) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'expropriation en matière de construction d'églises et de presbytères.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (161) concernant les boulangers et la fabrication du pain, dans certaines municipalités.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Les amendements sont lus la première fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils adoptés, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?

M. Cousineau, appuyé par l'honorable M. Prévost, propose en amendement que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3ème fois, mais dans six mois.

Cette motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur, alors, la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Patenaude,
Pennington,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—9.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Galipeault,
Gendron,
Gouin,
Hay,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal div. No 3),
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Perron,
Pilon,
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Vilas,
Walker.—29.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolu dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil légisiatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter certaines résolutions relatives au transfert à la commission des Champs de batailles de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII, rapportés par le comité général et lues deux fois vendredi, le 3 mars courant et remises pour études ultérieure.

Résolu,—Que cette Chambre adopte les dites résolutions.

Ordonné,—Que les dites résolutions sont renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (21) relatif au transfert à la commission des champs de bataille de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre continue le débat ajourné mardi le 31 février dernier à la motion :

Que le bill (21) relatif au transfert à la Commission des champs de bataille nationaux, de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII, soit maintenant lu la deuxième fois.

La motion est soumise à la Chambre et résolu dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (33) amendant le Code de procédure civile relativement à la confection des règles de pratique.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné, - Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (16) amendant les Statuts refondus 1909, au sujet des véhicules-moteurs, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (17) concernant l'école polytechnique et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi, 7 mars 1911.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mercredi, 8 mars 1911.

Ordonné,—Que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (174) amendant l'article 2160 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il n'insiste pas sur ses amendements au bill (103) amendant la charte de la "Saraguay" Electric and Water Company", et à d'autres fins et qu'il les a retirés.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée legistative, qu'il a agréé son amendement à l'amendement fait par le Conseil législatif au bill (128) confirmant la charte du "Rivermead Golf Club" et étendant ses pouvoirs, sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il insiste sur son amendement au bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre J. Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé son amendement au bill (C) autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre François MacKay à l'exercice de la profession de notaire après examen, sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé son amendement au bill régularisant la clericature de Jules Joseph Arthur Pérodeau étudiant en loi, sans amendement.

M. Plante propose, appuyé par M. Girard, qu'il soit

Résolu,—Qu'attendu que le vote plural, tel qu'il est exercé dans la province de Québec, ne correspond plus aux aspirations de notre démocratie ;

Attendu que le vote est le droit de tout citoyen britannique, et ne doit pas reposer sur la fortune ou la condition sociale des individus ;

Attendu que le vote plural est une source d'abus et de fraude, et qu'il entraîne des dépenses considérables pour les candidats et les électeurs.

Cette Chambre émet le vœu que la loi électorale de Québec soit amendée de manière que tout citoyen ne puisse exercer son droit de suffrage qu'une seule fois et cela au lieu de son domicile.

Un débat s'élève.

M. Galipeault, appuyé par M. Geoffrion, propose : Que le débat soit ajourné.

Cette motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

Alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Bourassa,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Galipeault,
Gault,
Gendron,
Geoffrion,
Gosselin,
Gouin,
Kelly,
Lafontaine (Maskinongé),
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur)
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Mousseau,
Neault,
Patenaude,
Pennington,
Perron,
Petit,
Pilon,
Robert (St-Jean),
Robillard,
Taschereau,
Tellier,
Tessier,
Thériault,
Vilas,
Walker.—48.

CONTRE :

Messieurs :

Bernard,
D'Auteuil,
Giard,
Godbout,
Langlois (Montréal div. No 3),
Lavergne,

Plante,
Prévost,
Séguin,
Sylvestre,
Tanguay,
Tourigny.—12.

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général au bill (158) amendant le Code de procédure civile.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault, et la question étant posée : Ces amendements seront-ils adoptés maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—

M. Tellier, appuyé par M. Bourassa, propose en amendement : que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3ème fois, mais dans six mois.

Cette motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur, alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bernard,
Bourassa,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet,)
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Gault,
Gendron,
Geoffrion,
Giard,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (Montréal),
Langlois (St-Sauveur),
Lavergne,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Neault,
Patenaude,
Pennington,
Petit,
Pilon,
Robert (St-Jean),
Sylvestre,
Tellier,
Tessier,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—44.

CONTRE :

Messieurs

Bissonnet,	*Létourneau,*
Blouin,	*Mousseau,*
Daigneault,	*Perron,*
Décarie,	*Plante,*
Galipeault,	*Robillard,*
Kelly,	*Séguin,*
Lafontaine (Berthier),	*Taschereau,*
Leclerc,	*Thériault.*—16.

La motion est adoptée.

La motion principale ainsi amendée est alors soumise et il est —

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois dans six mois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits au comité général au bill (160) amendant la loi des élections contestées de Québec.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault, et la question étant posée : Ces amendements serent-ils lus la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amencements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils adoptés maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative,

En conséquence, les amendemeuts sont adoptés.

Et la question érant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—

M. Bourassa, appuyé par M. Tellier, propose en amendement qne ce bill ne soit pas lu maintenant la 3ième fois, mais dans six mois.

Cette motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur, alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,	*Lavergne.*
Bourassa,	*Patenaude,*
Gault,	*Prévost,*
Giard,	*Sylvestre,*
Lafontaine (Maskinongé),	*Tellier*—10.

CONTRE :

Messieurs

Allard,	*Bissonnet,*
Benoit,	*Blouin,*

Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane)
Caron (L'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Deliste,
Désaulniers,
Devlin.
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, division No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morrisset,
Mousseau,
Neault,
Pennington,
Perron,
Petit,
Pilon,
Plante,
Robert (St-Jean),
Robillard,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh—53.

La motion en amendement est rejetée.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative sur la même division renversée.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (171) amendant l'article 1150 du Code de procédure civile.

La Chambre se forme en conséquence en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (166) amendant la loi des élections contestées de Québec et le comité ayant

siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

M. Tellier, appuyé par M. Bourassa propose: Que ce bill (166) amendant la loi des élections contestées de Québec soit maintenant considéré de nouveau en comité général.

M. Mousseau, appuyé par M. Blouin propose en amendement: Que ce bill ne soit pas considéré de nouveau en comité général maintenant, mais dans six mois,

Cet amendement est soumis à la Chambre par M. l'Orateur, alors la Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR

Messieurs:

Allard,
Benoit,
Blouin,
Cardin,
Caron (Matane)
Caron (L'Islet),
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Petit,
Pilon,
Robert (St-Jean),
Robillard,
Seguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Walsh.—41

CONTRE

Messieurs:

Bernard,
Bourassa,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),

Langlois (Montréal, div. No. 3), *Prévost*,
Lavergne, *Sylvestre*,
Patenaude, *Tellier*.—13.
Pennington.

L'amendement est adopté.

La motion principale ainsi amendée est alors soumise et il est—,

Ordonné,—Que le bill soit considéré de nouveau en comité général dans six mois.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre, de la Chambre, en date du 31 mai 1910, pour la production de toutes correspondances, rapport par M. L. A. Vallée, ingénieur du département des Travaux Publics et du Travail, concernant les taux excessifs exigés par la compagnie de Québec et Lac St-Jean, pour le transport des voyageurs et du fret sur ses lignes et embranchements.

(*Document de la session No* 91).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 mai 1910, pour la production de copie du compte, des instructions, des documents et de la correspondance se rapportant à l'item de $350.00 payé à Philéas Corriveau, avocat, *re* sommes dues au gouvernement par des compagnies de chemin de fer et paraissant à la page 317 des comptes publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1909. (*Document de la session No* 92).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 février 1911, pour la production de copie, de toutes correspondances ainsi que de tous autres documents échangés entre le gouvernement et le conseil municipal de la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière du Loup, concernant la construction d'un pont en fer sur la grande rivière du Loup. (*Document de la session No* 93).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 9 mars 1911.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill 109.—Loi déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feu Dame Mathilde Leclaire.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill intitulé : Loi pour amender le bill de cette session.—Loi autorisant " Monckland

Limited ", à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150 et partie du lot No 213, de la paroisse de Montréal, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill 39.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code municipal relativement aux mauvaises herbes.

Bill 41.—Loi amendant le Code de procédure civile.

Bill 131.—Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle des scieries mécaniques et changeant le nom de la dite compagnie en celui de la Mercantile, compagnie d'assurance mutuelle contre le feu.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (109) déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feu Dame Mathilde Leclaire, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois.

Et la question étant posée: ces amendements seront-ils adoptés, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (172) amendant l'article 972 des Statuts refondus, 1909, relativement aux licences d'embouteilleurs.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

Ordonné,—Que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (175) détachant certains lots du comté de Bellechasse et les annexant à la municipalité de la partie est du canton Armagh, dans le comté de Montmagny, pour toutes fins.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé), appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, correspondances échangés entre le département du procureur général de cette province, et les autorités de la ville de Louiseville, relativement à des vols commis dans cette ville, en 1909, par des maraudeurs inconnus.

M. Blouin propose, appuyé par M. Mousseau, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (53) amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86, concernant les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis, soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une institution de charité.

M. Vilas propose, appuyé par M. Walker, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (122) constituant en corporation "The District of Bedford General Hospital," soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une œuvre philantropique.

M. Francœur propose, appuyé par M. Geoffrion, et il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (52) constituant en corporation "La Société du Parler français au Canada", soit remis, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill concerne une œuvre littéraire.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (115) amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909, relativement aux rebouteurs reconnus comme tels par le public.

M. Tourigny propose, appuyé par M. Mousseau :

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

M. Morisset propose, appuyé par M. Gaboury :—Que ce bill soit envoyé au comité de législation.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Allard,
Bissonnet
Bourassa,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Auteuil,
Décarie,
Delâge,
Devlin,
Dupuis,
Finnie,
Gaboury,
Gault,
Godbout,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (*Berthier*),
Langlois (Montréal, div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Morisset,
Patenaude,
Pennington,
Perron,
Petit,
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Vilas,
Walker,
Walsh.—36.

CONTRE :

Messieurs :

Benoit,
Bernard,
Blouin,
Cardin,
Delisle,
Dion,
Dorris,
Francœur,
Gendron,
Geoffrton,
Giard,
Gosselin,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Mercier,
Mousseau,
Neault,
Pilon,
Plante,
Robert (Rouville,)
Robert (St-Jean),
Sylvestre,
Tellier,
Thériault,
Tourigny.—25.

La motion est ainsi adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité de législation et lois expirantes.

L'ordre de jour appelle la deuxième lecture du bill (173) amendant l'article 781 du Code de procédure civile.

M. Tessier propose, appuyé par M. Mercier, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (174) amendant l'article 2160 des Statuts refondus, 1909.

M. Mercier propose, appuyé par M. Tessier, et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la deuxième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Kaine, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bourassa, appuyé par M. Tellier, propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale :

En vue des conditions nouvelles que la ratification de l'entente douanière canado-américaine ferait à l'industrie du papier et de la pâte de bois ainsi qu'à l'exploitation forestière ; et d'une manière générale, afin d'assurer au capital, au travail et au commerce de la province le bénéfice intégral du peuplement du sol et de l'exploitation de ses richesses naturelles.

La Chambre espère que le gouvernement va maintenir, dans les règlements du département des forêts, tout ce qui est de nature à favoriser la fabribrication du papier au Canada et dans la province de Québec.

La Chambre invite également le ministère à adopter, avec l'assentiment de la Législature, une politique énergique et progressive à ce sujet et particulièrement les mesures suivantes:

1. Procéder incessamment à la séparation réelle du domaine forestier et des régions colonisables ;

2 Faire rentrer dans le domaine public les concessions forestières et les lots de colonisation détenus par des spéculateurs qui ne les gardent que pour bénéficier de leur plus-value ;

3. Assurer au véritable exploitant de la forêt la libre jouissance de sa concession pour une période déterminée et l'intéresser à la conservation des bois autant qu'à leur exploitation judicieuse et méthodique.

4. Garantir également au colon l'accès facile à la terre, la possession passible et entière de son terrain et le bénéfice du bois qui le couvre et qui seul peut assurer au colon sa subsistance pendant les premières années de son établissement.

5. Faire rentrer dans le patrimoine public les chutes d'eau laissées inproductives ; conserver avec un soin jaloux la puissance hydraulique de la Province et de ne l'abandonner, même temporairement, à l'exploitation privée que dans des conditions définies, qui tendent efficacement à promouvoir l'intérêt général du peuple ainsi que le commerce et l'industrie.

Un débat s'élève.

L'honorable Sir Lomer Gouin appuyé par l'honorable M. Allard propose et il est

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné,—Que toutes les règles de cette Chambre relatives aux bills privés soient suspendues, et qu'il lui soit permis de présenter le bill du Conseil législatif intitulé : Loi pour amender le bill de cette session intitulé : Loi autorisant " Monklands Limited " à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150 et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal, et que ce bill soit lu une première fois à cette séance.

Le dit bill est lu la première fois et remis à demain pour la deuxième lecture.

M. Daigneault, un député de cette Chambre, se lève de son siège, soulève une question de privilège, et se plaint d'un article de " l'Action Sociale " journal publié à Québec.

Et, alors la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 10 mars 1911.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement.

Bill (141) amendant la loi constituant en corporation " The Quebec Eastern Railway Company ".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (28) règlementant la vente de la cocaïne, de la morphine et de leurs composés.

Bill (94) constituant en corporation la ville de Greenfield Park.

Bill (136) concernant la succession Jérôme Latour.

Bill (138) pour changer le chef lieu et le bureau d'enrégistrement du comté de Kamouraska et les fixer dans la paroisse de Saint-Pascal.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (28) règlementant la vente de la cocaïne, de la morphine et de leurs composés, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (94) constituant en corporation la ville de Greenfield Park et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (136) concernant la succession Jérôme Latour, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (138) pour changer le chef lieu et le bureau d'enrégistrement du comté de Kamouraska et les fixer dans la paroisse de Saint-Pascal, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bills suivants et les a adopté avec plusieurs amendements.

Bill (106) constituant en corporation la "Montreal and South Western Railway and Power Company ".

Bill (113) constituant en corporation la compagnie " Montreal and Northern Colonization Railway ".

Bill (77) amendant de nouveau les lois concernant la " Montreal Street Railway Company ".

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 10ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements :

Bill (20) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la Commission des services d'utilité publique de Québec.

" Votre comité a aussi étudié le bill suivant et le recommande à l'étude d'ici à la prochaine session.

Bill (31) relative aux compagnies de fidéicommis.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 31 mai 1910, pour la production de copie de documents quelconques relatifs aux permis octroyés par le gouvernement pour la pêche dans le Lac des Deux-Montagnes et la rivière Ottawa, et toutes correspondances entre le gouvernement de cette province et le gouvernement du Dominion. (*Document de la session No* 94).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 2 mai 1910, pour la production de copie de tous documents concernant la location des lacs dans le comté de Terrebonne, depuis le 1er octobre 1907.

(*Document de la session No* 95).

Et réponse à un ordre de la Chambre en date du 15 février 1911, pour la production de copie de toute correspondance, documents échangés entre le département du Procureur-Général et le shérif du district de Beauharnois, et toute personne intéressée au sujet de l'augmentation du salaire des constables spéciaux assermentés lors du dernier terme criminel du district de Beauharnois. (*Document de la session No* 96.)

La Chambre reprend le débat sur la motion en amendement de M. Bourassa à la motion de l'honorable M. Mackenzie : Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides et ajourné sur proposition de l'honorable Sir Lomer Gouin mercredi le 9 mars courant.

Cette motion en amendement se lisait comme suit :

En vue des conditions nouvelles que la ratification de l'entente douanière canado-américaine ferait à l'industrie du papier et de la pâte de bois ainsi qu'à l'exploitation forestière ; et d'une manière générale, afin d'assurer au capital, au travail et au commerce de la province le bénéfice intégral du peuplement du sol et de l'exploitation de ses richesses naturelles.

La Chambre espère que le gouvernement va maintenir, dans les règlements du département des forêts, tout ce qui est de nature à favoriser la fabrication du papier au Canada et dans la province de Québec.

La Chambre invite également le ministère à adopter, avec l'assentiment de la Législature, une politique énergique et progressive à ce sujet et particulièrement les mesures suivantes :

1. Procéder incessamment à la séparation réelle du domaine forestier et des régions colonisables ;

2. Faire rentrer dans le domaine public les concessions forestières et les lots de colonisation détenus par des spéculateurs qui ne les gardent que pour bénéficier de leur plus-value ;

3. Assurer au véritable exploitant de la forêt la libre jouissance de sa concession pour une période déterminée et l'intéresser à la conservation des bois autant qu'à leur exploitation judicieuse et méthodique.

4. Garantir également au colon l'accès facile à la terre, la possession passible et entière de son terrain et le bénéfice du bois qui le couvre et qui seul peut assurer au colon sa subsistance pendant les premières années de son établissement.

5. Faire rentrer dans le patrimoine public les chutes d'eau laissées inproductives ; conserver avec un soin jaloux la puissance hydraulique de la Province et de ne l'abandonner, même temporairement, à l'exploitation privée que dans des conditions définies, qui tendent efficacement à promouvoir l'intérêt général du peuple ainsi que le commerce et l'industrie.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard;
Lafontaine, (Maskinongé)
Patenaude,
Plante,
Sylvestre,
Tellier.—9.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Anjou,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Devlin,

Dupuis,
Galipeault,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine, (Berthier)
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Létourneau,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Petit,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean)
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Vilas,
Walker.—38.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

En conséquence la Chambre se constitue en comité des subsides, et le comité ayant siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (18) loi pour favoriser le développement de l'art musical.

Bill (40) loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés Coopératives Agricoles.

Et bill (133) concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (33) amendant le Code de procédure civile relativement à la confection des règles de pratique.

Bill (139) pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et du presbytère de la paroisse de Saint-Stanislas, en la cité de Montréal.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (18) pour favoriser le développement de l'art musical, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par la Conseil législatif au bill (40) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux Sociétés Coopératives Agricoles, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements sont lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (133) concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits en comité général au bill (107) ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe en sa qualité de légataire grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durand dit Desmarchais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman.

M. Geoffrion propose, appuyé par M. Francœur, et la question étant posée: Ces amendements seront-ils adoptés maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence les amendements sont adoptés.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?

M. Cousineau propose, appuyé par M. Sauvé, que ce bill soit renvoyé au comité général, afin que la clause suivante soit ajoutée comme clause 2.

2. La présente loi n'affectera pas la cause pendante en Cour supérieure, à Montréal, No 3068, dans laquelle dame R. Lacombe et al, sont demandeurs, et Simon Lacombe et Lambert Lyman sont défendeurs et Joseph Lacombe, mis en cause.

Cette motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans la négative.

Et la motion principale étant proposée, la Chambr se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (95) confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault-au-Récollet.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle le Chambre à considérer en comité général le bill (127) annexant la municipalité scolaire des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de la Longue-Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général, et ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre suivant : Loi annexant la municipalité scolaire de la Longue Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le le bill (144) autorisant " The Northern Trusts Company " à faire affaires dans la province de Québec, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (130) coustituant en corporation " The Development Company of Canada " et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (164) amendant la charte de la cité de Montréal.

M. Robillard propose, appuyé par M. Séguin.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils lus la deuxième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée, ces amendements seront-ils adoptés maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (130) constituant en corporation " The Development Company of Canada," et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÈ

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante cinq mille, quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général y compris $13,350.00, pour la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour la construction de ponts sur les rivières St-François et Yamaska, étant la balance du premier paiement et le deuxième paiement de 10 paiements égaux) en vertu de la loi 63 Vic., chap. 2, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la Société d'Horticulture, Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le Conseil d'Agriculture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Délâge, fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Délâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et alors la Chambre s'ajourne au lundi suivant.

Lundi, 13 mars 1911.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mars 1911, pour copie de toute correspondance et autres documents relatifs à la cancellation de la vente du lot 13/7 de Wolfe. (*Document de la session No* 97)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 avril 1910, indiquant :

1. Quel montant le gouvernement à perçu annuellement depuis quatre ans, des personnes non domiciliées dans la province et qui y font la pêche.
2. Quels sont les noms et adresses des diverses personnes qui ont payé la dite taxe, et le montant payé par chacune d'elles, depuis quatre ans.
3. Quel montant a été perçu depuis quatre ans des personnes non domiciliées dans la province et qui ont fait la pêche dans des eaux possédées par elles, ou par d'autres, en franc alleu.
4. Quels sont les noms et adresses des diverses personnes qui ont été autorisées à percevoir la dite taxe depuis quatre ans.
5. Quel montant a été perçu chaque année pour chacune des dites personnes pendant la même période. (*Document de la session No* 98)

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mars 1911, pour la production de copie des certificats de location, billets de location, titres de concession, lettres patentes, transports, documents, requêtes et correspondances se rattachant à la concession des lots 11, 13, 14, 15, 17 et 18 du 10ème rang du canton Wolferstown. (*Document de la session No* 99).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 10 février 1911, pour la production de tous documents, correspondances, listes de paye, arrêtés ministériels concernant les travaux de colonisation faits à Sayabec, comté de Matane, en 1909-10. (*Document de la session No* 100).

Réponse par un ordre de la Chambre, en date du 23 février 1911, pour la production de copie de tous documents, correspondance, relatifs à l'adoption du scrutin secret en matière municipale.

(*Document de la session No* 101).

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (130) constituant en corporation "The Development Company of Canada".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité, ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M, Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (106) constituant en corporation la "Montreal and South Western Railway and Power Company", et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (113) constituant en corporation la compagnie "Montreal & Northern Colonization Railway", et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la peomission de siéger de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (77) amendant de nouveau les lois concernant la "Montreal Street Railway Company".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits par le Conseil législatif au bill (94) constituant en corporation le village de Greenfield Park et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits par le Conseil législatif au bill (136) concernant la succession Jérôme Latour et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill du Conseil Législatif.—Loi pour amender le bill de cette session, intitulé : Loi autorisant Monklands Limited, à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150 et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Sur motion de M. Robillard, appuyé pour M. Séguin, il est,

Ordonné,—Que l'honoraire payé par le bill (99) confirmant la vente par Dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame des Neiges, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne un culte religieux.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (175) détachant certains lots du comté de Bellechasse et les annexant à la municipalité de la partie est du canton Armagh, dans le comté de Montmagny, pour toutes fins.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que la troisième lecture de ce bill soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (173) amendant l'article 781 du Code de procédure civile.

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu, la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits par le Conseil législatif au bill (28) réglementant la vente de la cocaïne, de la morphine et de leurs composés, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits par le Conseil législatif au bill (40) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils adoptés, la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les dits amendements sont adoptés.

Ordonne,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (20) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la Commission des services d'utilité publique de Québec, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Oraienr reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les Ecoles d'Agriculture pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer les Ecoles Vétérinaires pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et sont adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Mardi 14 Mars 1911

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill amendant l'article 6474 des Statuts refondus, 1909, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Sur motion de M. Galipeault, appuyé par M. Francœur, il est

Ordonné,—Que le bill du Conseil législatif, intitulé : Loi amendant l'article 6474 des Statuts refondus, 1909, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, ce bill est lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Kaine, propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Un débat s'élève.

Il est reçu un message de Son Honneur l'Administrateur de la province par l'entremise d'Arthur St. Jacques, écuyer, gentilhomme-huissier de la Verge Noire, qui s'exprime comme suit :

M. L'ORATEUR,

" Son Honneur l'Administrateur de la province m'a ordonné d'informer cette honnorable Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur que les membres de cette Chambre se rendent immédiatement dans la salle des séances du Conseil législatif".

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Honneur qui donne, alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés qui suivent :

B Loi régularisant la cléricature et le brevet de cléricature de Jules-Joseph Arthur Pérodeau, étudiant en loi.
C Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Francis Mackay à l'exercice de la profession de notaire, après examen
3 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des abeilles.
4 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les cercles agricoles.
6 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi de subventions à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.
8 Loi amendant la loi des jurés de la province de Québec relativement à la qualité des jurés dans le district de Pontiac.
9 Loi amendant la loi 1 George V, chapitre 7, relativement à l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa, pour toutes les fins.
10 Loi amendant la loi de la pêche de Québec.
11 Loi amendant la loi des mines de Québec.
12 Loi amendant la loi de la chasse de Québec.
13 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de réserves forestières cantonales.
16 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, au sujet des véhicules-moteurs.
17 Loi concernant l'école polytechnique.
19 Loi amendant le Code municipal relativement à la construction des ponts.
22 Loi amendant la loi concernant les régistrateurs et l'inspection des bureaux d'enregistrement.
23 Loi étendant les dispositions de l'article 2175 du Code civil à certaines subdivisions cadastrales.
25 Loi amendant la loi des syndicats de Québec.
26 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la division du comté du Lac Saint-Jean pour fins agricoles.
29 Loi amendant le Code municipal relativement à l'annexion de cantons ou de parties de cantons.

33 Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la confection des règles de pratique.
39 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code municipal relativement aux mauvaises herbes.
41 Loi amendant le Code de procédure civile.
51 Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Charles-Auguste Emond à l'exercice de la profession de notaire, après examen.
52 Loi constituant en corporation la Société du Parler français au Canada.
55 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William James Shaughnessy au nombre de ses membres.
56 Loi revisant et refondant la charte de la ville de Montréal-Ouest.
57 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à permettre à George Bélanger de pratiquer le droit.
59 Loi revisant et refondant la charte de ville de Buckingham.
60 Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Joseph-Armand Boisseau à l'exercice de la profession de notaire, après examen.
61 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George-Leonard-Alexander au nombre de ses membres après examen.
65 Loi constituant en corporation la ville Baie d'Urfée.
66 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Napoléon-Jules Marion au nombre de ses membres, après examen.
67 Loi constituant en corporation la ville de Pointe-Claire.
68 Loi concernant la constitution en corporation de la ville Montréal-Sud.
71 Loi amendant la loi constituant en corporation *The Shawinigau Water and Power Company.*
85 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Charles Dumontier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.
86 Loi ratifiant un règlement en date 8 juin 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la *Diamond Whitewear Company Limited.*
87 Loi ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à *The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited.*
96 Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve.
100 Loi confirmant des conventions entre les légataires et la grevée de substitution en vertu du testament de feu William Bentham.
103 Loi amendant la charte de la *Saraguay Electric and Water Company* et à d'autres fins.
104 Loi revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.
105 Loi concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.

108 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre David Tannenbaum à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.
109 Loi déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feue dame Mathilde Leclaire.
110 Loi concernant la succession d'Alfred Roy, fils.
115 Loi amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.
116 Loi amendant la charte de la cité de Montréal.
119 Loi concernant la succession de feu Benjamin Décarie.
120 Loi concernant la succession de feu Gilbert Leduc.
124 Loi concernant le village du Sault-au-Récollet.

Etant de retour, la Chambre continue le débat sur la motion de l'honorable M. Mackenzie: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

Le débat continue.

M. Sauvé, appuyé par M. D'Auteuil, propose en amendement :

" Que les mots après " que " jusqu'à la fin de la motion principale soient retranchés et remplacés par les mots suivants :

" Cette Chambre constate avec regret que le gouvernement fait preuve d'insouciance pour les droits de la population rurale et les véritables intérêts de la Province, en ne s'occupant pas, d'une façon active et efficace, d'encourager les industries en général, et spécialement les industries agricoles ".

Et, un débat s'élève.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (144) autorisant " The Northern Trusts Company " à faire affaires dans la province de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre reprend le débat sur l'amendement de M. Sauvé à la motion de l'honorable M. Mackenzie : que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides, savoir :

" Que les mots après " que " jusqu'à la fin de la motion principale soient retranchés et remplacés par les mots suivants :

Cette Chambre constate avec regret que le gouvernement fait preuve d'insouciance pour les droits de la population rurale et les véritables intérêts de la Province, en ne s'occupant pas, d'une façon active et efficace, d'encourager les industries en général, et spécialement les industries agricoles".

La Chambre continue de siéger jusqu'après minuit mercredi matin.

Mercredi, 15 *mars* 1911.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Lavergne,
Patenaude,
Plante,
Prévost,
Sauvé,
Sylvestre et
Tellier.— 14

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),

Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Ouellette,
Perron,
Pilon,
Robert (St-Jean),
Robillard,
Thériault,
Vilas et
Walsh.—39.

L'amendement est ainsi rejeté.
La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.
En conséquence, la Chambre se constitue en comité des subsides.

EN COMITÉ.

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses du laboratoire officiel de la province de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.
Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui qui sont lues la première et une seconde fois et adoptées.

La Chambre continue de siéger jusqu'à une heure mercredi matin et s'ajourne à l'après-midi.

Mercredi, 15 mars 1911

L'honorable Sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 11ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit:

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements:

Bill 145.—Loi amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909, relativement aux rebouteurs reconnus comme tels par le public.

Ordonné,—Que M. Neault ait la permission de présenter un bill (176) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la réduction du nombre de licences, pour la vente des liqueurs enivrantes dans la ville de La Tuque.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour sa seconde lecture.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Bernard—1. Le comité des rentes seigneuriales de la ville de St-Jean a-t-il demandé au gouvernement de se faire représenter dans les poursuites judiciaires au sujet de ces rentes seigneuriales ?

2. Dans l'affirmative, quelle a été la décision du gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Le comité des rentes seigneuriales n'a fait aucune telle demande.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement est-il disposé à aider la commission scolaire du village de Granby à reconstruire son collège détruit accidentellement par le feu au commencement de janvier dernier ?

2. Quelles demandes a-t-il reçues à ce sujet ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Sous considération.
2. Deux demandes

Par M. Bernard.—1. A-t-il été porté à la connaissance du gouvernement que certaines personnes, dans la ville de Québec, vendaient des liqueurs enivrantes sans licence ?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces personnes ?

3. Le gouvernement les a-t-il mises à l'amende, combien de fois, à quelles dates et pour quel montant chaque fois depuis les deux dernières années ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1. La seule plainte portée à la connaissance du gouvernement depuis les deux dernières années fiscales, concernant la vente sans licence, de liqueurs enivrantes, dans la cité de Québec, a été reçue durant le mois de mars 1910, d'une personne qui a déclaré avoir été croyablement informée qu'il y avait dans la dite cité des marchands qui vendaient, sans licence, des liqueurs, faisant ainsi une concurrence injuste à leurs confrères munis de licence.

2. Il n'a pas été mentionné de nom dans la plainte susdite.

3. La plainte a été référée au Percepteur du Revenu provincial qui a fait rapport qu'après recherche et enquête il a constaté que M. A. J. Turcotte, autrefois marchand de cette ville, mais qui, pour quelque temps, l'avait quittée, était revenu et faisait affaire sans licence.

Le Percepteur a ajouté, dans son rapport qu'il a immédiatement intenté une poursuite contre le dit A. J. Turcotte qui a été condamné à une amende de $50.00 et l'a payée.

Par M. Sauvé.—1. Quelle est la superficie totale de la province de Québec ?

2. (*a*) Quelle est la superficie des terres patentées, (*b*) en seigneuries(*c*) en terres affermées aux porteurs de permis de coupe de bois ?

3. Quand a eu lieu la dernière vente de limites à bois, et combien d'âcres ont été vendus, à qui, et pour quels prix ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. La superficie totale de la province de Québec est de 222,000,000 d'acres.

2. (*a*) Patentées 9,026,527, (*b*) seigneurie 10,678,931, (*c*) sous licence 45,359,360.

3. Voir rapport du département des Terres et Forêts de 1910, page 132.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la Province dépose, sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 31 mai 1910, pour copie de tous documents, correspondance, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et toutes personnes intéressées relatifs à tout octroi, aide ou subvention en argent, pour l'amélioration du " Chemin du Canal " situé dans la paroisse St-Clément comté de Beauharnois.

(*Document de la session No* 102.)

Et réponse à un ordre de la Chambre en date du 9 mars 1911, pour la production de copie de tous documents, correspondances et autres échangés entre le département du procureur général de cette province, et les autorités de la ville de Louiseville, relativement a des vols commis dans cette ville, en 1909, par des maraudeurs inconnus.

(*Document de la session No* 103.)

Il est proposé par M. Bernard, appuyé par M. Plante, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :

Documents, correspondances et autres échangés entre le gouvernement et le comité des rentes seigneuriales de la ville de Saint-Jean, se rapportant aux poursuites intentées par le seigneur contre les censitaires.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Documents, rapports et correspondances se rapportant à l'aide que doit donner le gouvernement à la commission scolaire de Granby, dans le comté de Shefford, pour la reconstruction du collège de Granby, incendié dans le mois de janvier dernier.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—

Correspondances, documents se rapportant au lot No 3, rang B, dans le canton Campbell.

M. Bissonnet, appuyé par M. Daignault propose, qu'il soit résolu que :

Attendu que les conseillers législatifs et les députés de l'Assemblée législative dans cette province, ne reçoivent plus d'allouance pour chaque mille de distance parcourue entre le lieu de leur résidance et la cité de Québec.

Cette Chambre émet le vœu que les lois de cette province soient amendées de façon à ce que les compagnies de chemin de fer faisant affaires en cette province soient tenues d'accorder des permis de circulation gratuite sur tous leurs trains aux membres de cette législature.

Et un débat s'élevant, l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, propose et il est—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill du Conseil législatif.—Loi amendant l'article 6474 des Statuts refondus, 1909.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (20) amendant les statuts refondus 1909, concernant la compagnie des services d'utilité publique de Québec.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (No 18) pour favoriser le développement de l'art musical, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÉ.

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas neuf milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les écoles ménagères, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu,* Qu'une somme n'excédant pas deux milles piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'Association laitière de la province de Québec, S. R. Q., 1909, Art. 1958, etc., et O. C. No 75 du 24 janvier 1891, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (174) amendant l'article 2160 des statuts refondus, 1909.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée: ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant, la Chambre se divise, et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (106) constituant en corporation la " Montreal and South Western Railway and Power Company ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et la modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que la troisième lecture de ce bill soit remise à demain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (113) constituant en corporation la compagnie "Montreal & Northern Colonization Railway", et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soi accordée à Sa Majesté, pour payer les subventions aux syndicats de beurreries et de fromageries et inspection. S. R. Q., 1909, 1963-1965, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour encourager l'élevage des volailles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la construction d'une école d'Agriculture à Ste-Anne de la Pocatière, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour le maintien de l'école d'Agriculture à Ste-Anne de la Pocatière, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi, 16 mars 1911.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre l'état des affaires de " Homeopathic Hospital of Montreal ", subventionnée par la province.
(*Document de la session No* 23).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill 112.—Loi amendant la loi constituant en corporation La compagnie d'assurance mutuelle des industries.

Bill 121.—Loi constituant en corporation "The Congregation Chavayrin Kall Yisrael."

Bill 142.—Loi amendant la loi qui constitue en corporation "The Baron de Hirsh Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal."

Bill 146.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'expropriation en matière de construction d'églises et de presbytères.

Bill 147.—Loi amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.

Bill 148.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de lumière et de pouvoir électriques.

Bill 149.—Loi amendant l'article 6992 des Statuts refondus, 1909.

Bill 151.—Loi insérant l'article 386*a* dans la loi électorale de Québec.

Bill 152.—Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction du greffier de la cour de circuit.

Bill 153.—Loi amendant l'article 684 du Code de procédure civile.

Bill 156.—Loi concernant les bureaux des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

Bill 160.—Loi amendant la loi des élections contestées de Québec.

Bill 163.—Loi concernant les champs de bataille nationaux à Québec.

Bill 165.—Loi amendant la loi électorale de Québec.

Bill 167.—Loi amendant la loi des assurances de Québec, relativement aux compagnies organisées par des conseils municipaux.

Bill 171.—Loi amendant l'article 1150 du Code de procédure civile.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 80.—Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.

Bill 81.—Loi autorisant la vente par Sir Henri-Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans les parts des seigneuries Joliette, Ste-Marie nord-est, Ste-Marie sud-ouest et St-Joseph nord-est dans le district de Beauce et de tous ses droits dans les dites seigneuries.

Bill 117.—Loi constituant en corporation " The Hebrew Sheltering and Orphans' Home ".

Bill 135.—Loi constituant en corporation la ville de La Tuque.

Bill 137.—Loi concernant la succession Ernest Idler.

Bill 140.—Loi pour établir une nouvelle division d'enregistrement à St-Benoit-Joseph-Labre d'Amqui et divisant le comté de Matane en deux divisions pour fins municipales et d'enrégistrement.

Bill 161.—Loi concernant les boulangers et la fabrication du pain dans certaines municipalités.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil au bill (80) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (81) autorisant la vente par Sir Henri-Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans les parts des seigneuries Joliette, Ste-Marie nord-est, Ste-Marie sud-ouest et St-Joseph nord-est dans le district de Beauce et de tous ses droits dans les dites seigneuries, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (117) constituant en corporation " The Hebrew Sheltering and Orphans Home ", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (135) constituant en corporation la ville de la Tuque, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (137) concernant la succession Ernest Idler, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (140) pour établir une nouvelle division d'enregistrement à St-Benoit-Joseph-Labre d'Amqui et divisant le comté de Matane en deux divisions pour fins municipales et d'enregistrement, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (161) concernant les boulanges et la fabrication du pain dans certaines municipalités, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec plusieurs amendements.

Bill (143) constituant en corporation " Montreal Tramways Company ".

M. Lavergne propose, appuyé par M. Bernard et il est—

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—

Documents, correspondances, factures, arrêtés ministériels concernant le voyage du ministre de la colonisation dans le Nord, au cours de l'été de 1901.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre : —Documents, correspondances, arrêtés ministériels, concernant certains dépôts faits par le gouvernement à la Banque Nationale ou à ses succursales.

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : —Documents, correspondance et arrêtés ministériels concernant les lots 3, 4, 5 du rang B, du canton Clyde, comté d'Ottawa.

Ordonné,—Que les dites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Il est proposé par M. Lafontaine (Maskinongé), appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents échangés entre le gouvernement et Joseph Doire, colon, de la paroisse de Saint-Didace, comté Maskinongé, concernant le lot No 22, du 3ème rang de Peterborough.

Il est proposé par M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents et correspondances en rapport avec le gravelage d'une route dans la paroisse de St-Polycarpe.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents et correspondances se rapportant aux octrois scolaires annuels dûs à la commission scolaire de St-Zotique.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents, relatifs à toute demande d'octrois pour la construction d'un pont en fer à St-Ignace du Coteau du Lac, Soulanges.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents et correspondances relatifs à une demande de subvention destinée à l'entretien d'une route dans la paroisse des Cèdres.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (145) amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909, relativement aux rebouteurs reconnus comme tels par le public.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre suivant : Loi amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre reprend le débat ajourné sur proposition de M. Galipeault, à la motion de M. Plante, laquelle se lisait comme suit :

Qu'il soit resolu que :

Attendu que le vote plural, tel qu'il est exercé dans la province de Québec, ne correspond plus aux aspirations de notre démocratie ;

Attendu que le vote est le droit de tout citoyen britannique, et ne doit pas reposer sur la fortune ou la condition sociale des individus ;

Attendu que le vote plural est une source d'abus et de fraudes, et qu'il entraîne des dépenses considérables pour les candidats et les électeurs.

Cette Chambre émet le vœu que la loi électorale de Québec soit amendée de manière que tout citoyen ne puisse exercer son droit de suffrage qu'une seule fois et cela au lieu de son domicile.

Et, le débat se continuant, M. Francœur appuyé par M. Lévesque propose en amendement :

Que tous les mots après : " cette Chambre émet le vœu " soient effacés et remplacés par les suivants : " Qu'il est préférable que tout citoyen qui a droit d'exercer son droit de suffrage ne le puisse qu'une seule fois au lieu de son domicile et que la loi électorale soit amendée en conséquence dès qu'il sera pourvu à un système de confection de listes électorales pour rencontrer le nouvel état de choses, qui ne sera pas plus onéreux pour les municipalités."

M. Tellier soulève le point d'ordre que l'amendement n'est pas dans l'ordre étant en substance le même que la motion principale.

M. Tellier, du consentement unanime de la Chambre, retire son point d'ordre.

L'honorable M. Prévost, soulève le même point d'ordre que l'amendement n'est pas dans l'ordre, étant en substance le même que la motion principale. M. l'Orateur renvoie le point d'ordre, parce que la deuxième partie de l'amendement n'est pas en substance la même que la motion principale.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Décarie,
Delisle,
Desaulniers,
Dion,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelley,
Lafontaine (Berthier)
Lavergne,
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Mousseau,
Neault,
Pennington,
Perron,
Pilon,
Prévost,
Robert (St-Jean),
Sauvé,
Tanguay,
Taschereau,
Thériault,
Tourigny.—41.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
D'Auteuil,
Dorris,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (St-Sauveur),
Patenaude,
Plante,
Tellier.—10.

L'amendement est adopté.

La motion principale telle qu'amendée est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
D'Auteuil,
Décarie,
Delisle,
Desaulniers,
Dion,
Dupuis,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Lavergne,
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Mousseau,
Neault,
Pennington,
Perron,
Pilon,
Plante,
Prévost,
Robert (St-Jean),
Sauvé,
Tanguay,
Taschereau,
Thériault,
Tourigny.—43.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
Dorris,
Gault
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (St-Sauveur),
Patenaude,
Tellier.—8.

La motion est ainsi adoptée.

M. Mousseau, appuyé par M. Blouin, propose et il est,—

Résolu. – Que vu le refus de cette Chambre de concourir dans l'amendement fait par le Conseil législatif au bill (111) pour admettre J. C. Routhier à la pratique de la médecine ; vu, que ce refus entraînerait le rejet du bill.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, l'informant que l'Assemblée législative désire tenir une conférence au sujet du dit amendement et que MM. Perron, Désaulniers, Mousseau et D'Auteuil soient les délégués de cette Chambre et rencontrent les délégués du Conseil.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, demandant une conférence libre au sujet de l'amendement fait au bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre J.-Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, par le Conseil législatif et informant Leurs Honneurs que MM. Perron, Désaulniers, Mousseau et D'Auteuil ont été nommés les délégués de cette Chambre à cette conférence.

Ordonné,—Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

La Chambre reprend le débat ajourné mercredi, le 15 mars courant, sur proposition de l'honorable Sir Lomer Gouin lors de la motion de M. Bissonnet, laquelle motion se lisait comme suit :

Qu'il soit résolu que ;

Attendu que les Conseillers législatifs et les députés de l'Assemblée législative dans cette province, ne reçoivent pas d'allouance pour chaque mille de distance parcourue entre le lieu de leur résidence et la cité de Québec.

Cette Chambre émet le vœu que les lois de cette province soient amendées de façon à ce que les compagnies de chemin de fer faisant affaires en cette province soient tenues d'accorder des permis de circulation gratuite sur tous leurs trains aux membres de cette législature.

Le débat se continue,

M. Lavergne, appuyé par M. Bernard, propose et il est,—

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue en comité des subsides et, le comité ayant siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (106) constituant en corporation la " Montreal and South Railway and Power Company. "

M. Mousseau propose, appuyé par M. Blouin, et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (113) constituant en corporation la compagnie " Montreal & Northern Colonisation Railway, " et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la présente séance.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÉ.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les édifices de la législature et des départements, construction d'une nouvelle bibliothèque, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le greffier des Conseils de conciliation et d'arbitrage, en vertu des S. R. Q., 1909, arts. 2189-2520.—" Loi des différends industriels de Québec."

Résolutions à rapporter.

———

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Mercier rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Vendredi, 17 mars 1911.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill 107.—Loi ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durand dit Demarchais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman.

Bill 127.—Loi annexant la municipalité scolaire de la Longue Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.

Bill 21. Loi relative au transfert à la commission des champs de bataille nationaux, de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

Bill 35.—Loi amendant l'article 5685 des Statuts refondus, 1909, et le Code municipal, relativement aux ponts.

Bill 37.—Loi concernant les exhibitions de vues animées.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill 126.—Loi constituant en corporation "The Shawinigan Technical Institute."

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill 95.—Loi confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault au Récollet.

Bill 144.—Loi autorisant "The Northen Trusts Company" à faire affaires dans la province de Québec.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (126) constituant en corporation "The Shawinigan Technical Institute", et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (95) confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault au Récollet, et ces amendements sont lus lapremière fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (144) autorisant " The Northern Trusts Company " à faire affaires dans la province de Québec, et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus, la seconde fois, à la prochaine séance.

Ordonné,—Que M. Tourigny ait la permission de présenter un bill (177) amendant l'article 6044, des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois et remis à demain pour la seconde lecture.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'Ecole technique de Québec.

L'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil. La motion est soumise à la Chambre qui se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur de la province a pris connaissance de l'objet de ces résolutions et les recommande à sa considération.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général, et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—1. Quels sont les divers ponts auxquels le gouvernement actuel a contribué ?

2. Dans quels comtés et municipalités sont-ils situés ?
3. A quelle date cette subvention a-t-elle été accordée ?
4. Quel est le montant de la subvention ?
5. Quel est approximativement le coût total du pont ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

LISTE des ponts en fer construits ou en construction par les municipalités et subventionnés par le gouvernement sur l'item 71 ($50,000.00) de l'acte 8 Edouard VII, chapitre 1.—1908-1909 au 30 juin 1909.

1 Noms des ponts.	2 Comtés.	2 Municipalités.	3 Date du paiement de la subvention.	4 Montant de la subvention sur cet item.
Valcartier	Québec	Valcartier	31 juillet 1908	$ 175 00
St-George de Henryville	Iberville	St-George de Henryville	12 août 1908	500 00
St-Sébastien	"	St-Sébastien	"	500 00
Champlain	Champlain	Champlain	28 août 1908	500 00
Grande Rivière	Montmorency	Laval	28 août 1908	1043 50
St-François	Beauce	St-Francois	22 août 1908	1000 00
"	"	"	30 juin 1909	1000 00
St-Joseph	Beauce	St-Joseph	7 octobre 1908	3000 00
"	"	"	30 juin 1909	3000 00
St-Alexis des Monts	Maskinongé	St-Alexis des Monts	7 octobre 1908	1500 00
St-Paschal	Kamouraska	St-Paschal	"	1200 00
"	"	"	3 décembre 1908	200 00
Terrebonne	Terrebonne	Ville de Terrebonne	9 octobre 1908	1000 00
St-Samuel de Horton	Nicolet	St-Samuel de Horton	17 octobre 1908	500 00
St-Jean Port Joli	L'Islet	St-Jean Port Joli	29 octobre 1908	1000 00
St-Louis, Kamouraska	Kamouraska	St-Louis de Kamouraska	11 novembre 1908	648 46
St-Jean, I. O	Montmorency	St-Jean I. O	26 novembre 1908	2150 00
St-Pie	Bagot	St-Pie	3 décembre 1908	2000 00
"	"	"	30 juin 1909	1000 00
Magog	Stanstead	Magog	3 décembre 1908	1500 00
Nicolet	Nicolet	St-Jean Baptiste de Nicolet	18 décembre 1908	3333 33
St-Michel d'Yamaska, 3	Yamaska	St-Michel, Yamaska	7 janvier 1909	2400 00
St-Roch	Richelieu	St-Roch	18 janvier 1909	700 00
St-Charles	Bellechasse	St-Charles	12 février 1909	2500 00
Assomption	Assomption	Village et paroisse de l'Assomption	6 mars 1909	3000 00
Ste-Catherine	Portneuf	Ste-Catherine	19 avril, 1909	6666 66
"	"	"	30 juin 1909	5713 5
N.-D. des Anges	Portneuf	N.-D. de Montauban	19 avril 1909	1250 00
St-Théophile du Lac	Champlain	St-Théophile du Lac	30 juin 1909	1000 00
Ste-Catherine	Portneuf	Ste-Catherine	16 juillet 1909	$ 953 61
N.-D. des Anges	"	N.-D. de Montauban	"	1250 00
Assomption	Assomption	Ville et paroisse de l'Assomption	19 juillet 1909	3000 00
Champlain	Champlain	Champlain	"	500 00
St-Alexis des Monts	Maskinongé	St-Alexandre des Monts	20 juillet 1909	1500 00
St-Joseph d'Alma	Lac St-Jean	St-Joseph d'Alma	30 juillet 1909	900 00
St-Casimir	Portneuf	St-Casimir	"	500 00
St-Jacques	Lapraierie	Conseil de comté Laprairie	"	500 00
Hazen	Iberville	St-Athanase	4 août 1909	500 00
St-Samuel de Horton	Nicolet	St-Samuel de Horton	6 août 1909	500 00
Warwick	Arthabaska	Canton Warwick	9 août 1909	500 00
Magog	Stanstead	Magog	10 août 1909	1500 00
Ouiatchouaniche	Lac St-Jean	Roberval	16 août 1909	800 00
St-Michel Yamaska	Yamaska	St-Michel Yamaska	"	2400 00
Rivère du Nord	Compton	Canton New-Port	1er octobre 1909	500 00
St-Paul de Joliette	Joliette	St-Paul Joliette	"	1500 00
Ste-Sophie Lévrard	Nicolet	Ste-Sophie Lévrard	"	3800 00
Interprovincial	Bonaventure	Ministre des travaux publics, Ottawa	2 octobre 1909	5000 00
St-Jean, I. O	Montmorency	St-Jean, I. O	4 octobre 1909	2150 00
Côteau du Lac	Soulanges	Côteau du Lac	22 octobre 1909	400 00
St-Théophile du Lac	Champlain	St-Théodore du Lac	27 octobre 1909	1000 00
Grantham	Drummond	Grantham	29 octobre 1909	500 00
St-Damase	St-Hyacinthe	St-Damase	9 novembre 1909	2000 00

LISTE des ponts en fer construits on en construction par les municipalités et subventionnés par le gouvernement sur l'item 69 ($75,000.00) de l'acte 9 Edouard VII, chapitre I.—1909-1910 au 30 juin 1910.—*Suite.*

1 Noms des ponts.	2 Comtés.	2 Municipalités.	3 Date du paiement de la subvention.	4 Montant de la subvention sur cet item.
St-Damase	St-Hyacinthe	St-Damase	17 janvier 1910	2000 00
St-Hilaire	Rouville	St-Hilaire	9 novembre 1909	1200 00
St-Zotique	Soulanges	St-Zotique	"	500 00
Rivière à l'Ours	Lac St-Jean	St-Prime	16 novembre 1909	1300 00
Moose	Bagot	St-André Acton	19 novembre 1909	1000 00
Brome Corner	Brome	Brome	9 décembre 1909	1000 00
Gentilly	Nicolet	Gentilly	30 décembre 1909	750 00
Moées	Compton	Compton	5 janvier, 1910	300 00
Vameron	Ottawa	Canton Cameron	17 février, 1910	2000 00
Lingwick	Compton	Lingwick	2 mars. 1910	200 00
Varennes	Verchères	De Varennes	3 mars, 1910	1450 00
Ruisseau Laplante, 2	Richelieu	St-Ours	"	600 00
St-Pâcôme	Kamouraska	St-Pâcôme	1er avril, 1910	2500 00
Bromptonville	Richmond	Bromptonville	10 mai, 1910	1000 00
Rivière Beaudette	Soulanges	Rivière Beaudette	17 mai, 1910	900 00
Grande Rivière du Loup	Maskinongé	Rivière du Loup	17 juin, 1910	500 00
Ruisseau Laplante	Richelieu	St-Ours	30 juin, 1910	600 00
St-Joseph	Beauce	St-Joseph, Beauce	"	3000 00
St-Paul de Joliette	Joliette	St-Paul, Joliette	"	1500 00
St-Mélanie	"	Corporation du comté Joliette	"	2533 32
Pont-Rouge	Portneuf	Ste-Jeanne, Neuville	"	1500 00
St-Pâcôme	Kamouraska	St-Pâcôme	"	2500 00
St-Casimir	Portneuf	St-Casimir	"	500 00
St-Pie	Bagot	St-Pie	"	1000 00
Champlain	Champlain	Champlain	"	500 00
Cagné	Lotbinière	St-Louis	"	2000 00
Rivière Maheux	Montmorency	St-Laurent, I. O	"	2000 00
St-Jacques	Laprairie	Conseil municipal du comté Laprairie	"	500 00
Brigham	Brome	East Farnham	"	2500 00
Gentilly	Nicolet	Gentilly	"	750 00
Ste-Catherine	Portneuf	Ste-Catherine	"	4263 07
St-Catherine	Portneuf	St-Catherine	27 juillet 1910	$ 2403 60
Rivière à l'Ours	Lac St-Jean	St-Prime	8 août 1910	1300 00
St-Louis de Blandford	Arthabaska	Conseil comté d'Arthabaska	11 août 1910	3000 00
St-Cajétan d'Armagh	Bellechasse	St-Cajétan, Armagh	"	2000 00
"	"	"	"	2000 00
Moose	Bagot	St-André d'Acton	26 août 1910	1000 00
Cameron	Ottawa	Canton Cameron	31 août 1910	1000 00
St-Joseph d'Alma	Lac St-Jean	St-Joseph d'Alma	6 septembre 1910	550 00
Tadousac	Chicoutimi & Saguenay	Tadousac	6 septembre 1910	3625 00
St-Damase	St-Hyacinthe	St-Damase	6 septembre 1910	2000 00
St-Adrien	Mégantic	St-Adrien d'Irlande	24 septembre 1910	400 00
Rivière Ferrée	L'Islet	Ste-Louise	12 octobre 1910	1500 00
St-Bruno	Chambly	St-Bruno	24 octobre 1910	150 00
St-Catherine	Portneuf	St-Catherine	"	2500 00
St-Cécile de Milton	Shefford	St-Cécile de Milton	"	2000 00
Gagné	Lotbinière	St-Louis de Lotbinière	"	2000 00
St-Polycarpe	Soulanges	St-Polycarpe	"	1500 00
Beaumont	Bellechasse	Beaumont	2 novembre 1910	1000 00

LISTE des ponts en fer construits ou en construction par les municipalités et subventionnés par le gouvernement sur l'item 70 ($100,000.00) de l'acte I George V, chapitre I.—1910-1911.—*Suite.*

1 Noms des ponts.	2 Comtés	2 Municipalités.	3 Date du paiement de la subvention.	4 Montant de la subvention sur cet item.
Magenta	Rouville	Ange-Gardien	15 novembre 1910.	1650 00
Rivière Maheux	Montmorency	St-Laurent I. O	19 novembre 1910.	2100 00
St-Thuribe	Portneuf	St-Thuribe	"	1000 00
Pont Rouge	"	St-Jeanne Neuville	26 novembre 1910.	1700 00
Rimouski	Rimouski	Ville Rimouski	28 novembre 1910.	3666 66
St-François	Montmagny	St-François	"	3666 66
Yamaska	Yamaska	St-Michel Yamaska	"	850 00
St-Agnès	Compton	Ville de Mégantic	9 décembre 1910.	2000 00
Verchères	Verchères	Verchères	17 décembre 1910.	1500 00
Beet Factory	Stanstead	Coaticooke	3 janvier 1911	1000 00
St-Louis	Beauharnois	Conseil comté de Beauharnois	"	1500 00
St-Ephrem d'Upton	Bagot	St-Ephrem d'Upton	1 février 1911	500 00
Ouiatchouan	Lac St-Jean	St-Louis Metabetchouan	7 février 1911	650 00

COÛT approximatif des ponts en fer construits ou en construction et subventionnés par le gouvernement sur les items 71 de l'acte 8 Ed. VII, ch. 1, 69 de l'acte 9 Ed. VII, ch. 1 et 70 de l'acte 1 Geo. V. ch. 1.

Noms des ponts :

Valcartier	$ 9,910
St-George d'Henryville	1,233
St-Sébastien	1,500
Champlain	7,000
Grande Rivière	8,500
St-François de Beauce	7,500
St-Joseph de Beauce	32,475
St-Alexis des Monts	7,300
St-Paschal	2,000
Terrebonne	56,000
St-Samuel de Horton	3,000
St-Jean-Port-Joli	2,000
St-Louis de Kamouraska	5,750
St-Jean, I. O	4,300
St-Pie	10,000
Magog	5,225
Nicolet	17,500
St-Michel d'Yamaska, 3 ponts	11,500
St-Roch	1,600
St-Charles	4,850
L'Assomption	25,000

Noms des ponts :

Ste-Catherine	$ 25,000
Notre-Dame-des-Anges	2,500
St-Théophile du Lac	4,500
St-Joseph d'Alma	1,820
St-Casimir	2,500
St-Jacques	7,000
Hazen	1,800
Warwick	1,750
Ouiatchouaniche	1,600
Rivière du Nord	1,580
St-Paul de Joliette	7,800
Ste-Sophie de Lévrard	4,800
Interprovincial	43,240
Côteau du Lac	800,00
Grantham	1,000
St-Damase	12,500
St-Hilaire	1,200
St-Zotique	1,000
Rivière à l'Ours	5,200
Moose	5,000
Brome Corner	3,300
Gentilly	3,000
Moés	1,060
Cameron	3,000
Lingwick	200 00
Varennes	2,900
Ruisseau Laplante, 2	3,000
St-Pacôme	9,000
Bromptonville	1,000
Rivière Beaudette	1,200
Grande Rivière du Loup	2,500
Ste-Mélanie	7,950
Pont Rouge	5,700
Gagné	6,500
Rivière Maheux	5,100
Brigham	10,000
St-Louis de Blandford	18,000
St-Cajétan d'Armagh	5,800
St-Joseph d'Alma	550
Tadousac	6,000
St-Adrien	1,500
Rivière Ferrée	2,560
St-Bruno	150
Ste-Cécile de Milton	11,750
St-Polycarpe	5,150
Beaumont	1,525
Magenta	7,300
St-Thuribe	1,000
Rimouski	22,500
St-François	17,000
St-Agnès	15,000
Verchères	2,900
Beet Factory	5,000
St-Louis	4,000
St-Ephrem d Upton	5,8
Ouiatchouan	,300

Il existe certains ponts construits ou en construction à ce jour pour lesquelles il n'a pas encore été fait de paiements sur la subvention accordé suivant état ci-dessous.

1 Ponts.	2 Comtés.	2 Municipalités.	4 Montant de la subvention pour 1910-1911.	5 Coût approximatif du pont.
St-Liguori	Montcalm	St-Liguori	$ 5333 34	13500 00
St-Eustache	Deux-Montagnes	St-Eustache	1000 00	6840 00
Ste-Christine	Portneuf	Ste-Christine	2300 00	4800 00
St-Raphaël	Bellechasse	St-Raphaël	700 00	1500 00
Allan's Corner	Châteauguay	Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement	4000 00	18000 00
Malbaie	Charlevoix	St-Etienne, Malbaie	1750 00	7500 00
St-Jean Deschaillons	Lotbinière	St-Jean-Deschaillons	2000 00	8000 00
Hood	Iberville	St-Athanase	600 00	1500 00
St-Roch (Mousseau)	Assomption	St-Roch	3000 00	7500 00
Rivière aux Iroquois	Lac St-Jean	St-Prime	1500 00	4500 00
Ste-Julie	Mégantic	Somerset Nord	3250 00	12500 00

Par M. Sylvestre.—Le gouvernement continue-t-il à encourager les journaux appelés " Le Soleil " et " La Vigie ", en leur confiant ses travaux d'impression, depuis que ces deux journaux ont été dénoncés par mandement de Mgr Bégin, archevêque de Québec?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

Le gouvernement n'a jamais confié de travaux d'impression aux journaux appelés " Le Soleil " et " La Vigie ".

Il est proposé par M. Plante, appuyé par M. Giard, et—

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre :—Documents relatifs à toute demande d'aide et d'octroi en argent par la Compagnie du parc Saint-Onge, de la cité de Valleyfield, et le département de l'agriculture.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est -

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (121) constituant en corporation " The Congregation Chavayrin Kall Yisrael," soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne le culte religieux.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (142) amendant la loi constituant en corporation " The Baron de Hirsh Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal ", soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une œuvre de bienfaisance.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (117) constituant en corporation " The Hebrew Sheltering and Orphan's Home ", soit remis moins les frais de traduction et d'impressiou, vu que ce bill concerne une institution de charité.

Sur motion de M. Finnie, appuyé par M. Walsh, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (62) autorisant le recteur et les marguilliers de l'église Saint-Mathias, Westmount, à emprunter de l'argent et à d'autres fins, soit remis moins les frais de traduction et d'impoession, vu que ce bill concerne le culte religieux.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (175) détachant certains lots du comté de Bellechasse et les annexant à la municipalité de la partie est du canton Armagh, dans le comté de Montmagny, pour toutes fins.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (176) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la reduction du nombre de licences, pour la vente des liqueurs enivrantes dans la ville de La Tuque.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre reprend le débat ajourné jeudi, le 16 février dernier, sur la proposition de M. Delâge à la motion de M. Langlois, qu'il soit résolu : " Que cette Chambre croit qu'il serait opportun, dans l'intérêt des écoles élémentaires de la province de Québec, dans le but de relever le niveau, la compétence du corps enseignant, de modifier la constitution du bureau central des examinateurs, de façon à protéger l'œuvre essentielle des écoles normales ".

Et la question étant posée : Cette motion sera-t-elle adoptée, maintenant ? —la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (80) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (117) constituant en corporation " The Hebrew Sheltering and Orphans' Home ", et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (135) constituant en corporation la ville de La Tuque, et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (137) concernant la succession Ernest Idler et les dits amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (81) autorisant la vente par Sir Henri-Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nord-est, Sainte-Marie sud-ouest et Saint-Joseph nord-est, dans le district de Beauce, et de tous ses droits dans les dites seigneuries, et ces amendements sont lues la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils adoptés maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné, Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (161) concernant les boulangers et la fabrication du pain, dans certaines municipalités, et ces amendemets sont lues la deuxième fois.

Et la question étant posé : Ces amendemens seront-ils adoptés maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (113) constituant en corporation la compagnie " Montreal & Northern Colonization Railway, " et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Conformement à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÉ.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme encouragement à l'industrie laitière en général pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, comme encouragement à la culture des arbres fruitiers (Hort-i culture) pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les conférences sur l'agriculture pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le mérite agricole provincial pour l'année financière finissant le 30 juin 9112.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité à passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province dépose sur, le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 janvier 1911, indiquant 1. Quels sont les différents porteurs de permis de coupe de bois de la part du gouvernement. 2. Quels sont l'étendue, la situation et la valeur des limites de chacun d'entre eux. (*Document de la session No* 104).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mars 1911, pour la production de tous documents, rapports et correspondances se rapportant à l'aide que doit donner le gouvernement à la commission scolaire de Granby, dans le comté de Shefford, pour la reconstruction du collège de Granby, incendié dans le mois de janvier dernier.

(*Document de la session No* 105).

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par M. Tellier, et il est—

Résolu,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant en l'honneur de la fête nationale de nos concitoyens Irlandais.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

Lundi, 20 mars 1911.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblee législative qu'il consent à tenir une conférence libre avec elle au sujet des amendements faits au bill (111) Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre J. Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique

Aussi le Conseil législatif priant les délégués de l'Assemblée législative à la conférence demandée par elle au sujet des amendements faits au bill (111).

—Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J. Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, de rencontrer les délégués du Conseil législatif à quatre heures de l'après-midi le mardi, 21 mars 1911, dans la chambre No 6.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (143) constituant en corporation "Montreal Tramways Company", et le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de sièger de nouveau à la présente séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (143) constituant en corporation "The Montreal Tramways Company".

M. Langlois (Montréal division No 3), appuyé par M. Mercier, propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général pour considérer de nouveau le bill 143.—Loi constituant en corporation "Montreal Tramways Company".

M. Bourassa, appuyé par M. Tellier, propose en amendement :

Que tous les mots après "que" dans la motion principale soient remplacés par les suivants :

"Attendu que le comité des chemins de fer a ordonné la réimpression de ce bill ;

Attendu que ce bill a de fait été réimprimé et distribué aux députés de cette Chambre ;

Attendu que ce bill tel que réimprimé n'est pas conforme à l'original du bill définitivement adopté par le comité des chemins de fer et certifié par le président de ce comité, mais qu'au contraire il a été altéré et modifié sur plusieurs points ;

Attendu que ces altérations et modifications sont de nature à induire en erreur tous les députés de cette Chambre ainsi que le comité général lui-même, vu que le comité général a procédé jusqu'ici sur le bill ainsi réimprimé.

Que cette Chambre ne se forme pas en comité général sur ce bill jusqu'à ce qu'il ait été ré-imprimé et que des copies conformes à l'original certifié par le président du comité des chemins de fer aient été distribuées aux députés de cette Chambre.

Et cette Chambre exprime l'avis que les altérations et modifications ci-dessus mentionnées constituent des irrégularités graves sur lesquelles il y a lieu de s'enquérir sans délai.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Dorris,
Lafontaine, (Maskinongé),
Patenaude,
Sauvé,
Tellier.— 8

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Blouin,
Cardin,
Caron, (Matane)
Caron (l'Islet,)
Décarie,
Delâge,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Galipeault,
Gendron,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois, (Montréal, div. No 3)
Mercier,
Mousseau,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Walker,
Walsh.—31.

L'amendement est ainsi rejeté.
La motion principale est alors soumise et résolue dams l'affirmative.
En conséquence, la Chambre se constitue en comité général.
La Chambre siège jusqu'à minuit mardi matin.

Mardi, 21 mars 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et les amendements étant lus la première fois, il est—

Ordonné,—Que la considération de ces amendements soit remise à la prochaine séance de la Chambre.

INTERPELLATIONS AU MINISTERE ET REPONSES.

Par M. Gault.—1. Quel revenu le gouvernement a-t-il retiré des amendes imposées aux compagnies constituées en corporation à Montréal, durant les années 1909 et 1910, qui ont fait défaut d'employer le mot "Limitée", après le nom de la compagnie, tel que l'exigent les dispositions de la loi fédérale concernant les compagnies?

2. Combien de poursuites ont été intentées, à Montréal, en vertu de cette disposition de la loi, durant les périodes susdites?

3. Quels sont les noms, adresses et occupations des personnes qui ont intenté ces poursuites?

4. Combien de ces causes ont été plaidées devant les tribunaux de Montréal?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Aucun, vu que nulle de ces actions n'est allé jusqu'à jugement au mérite.

2. 1909, 16; 1910, 3;

Il y a en outre en 1909, 53 actions qui-tam;
1910, 58 " "
1911, 20 " "

dont il est impossible de connaître en vertu de quelles dispositions de la loi elles ont été intentées, attendu que les brefs n'ont pas été rapportés en cour et que les dossiers ne sont pas au greffe.

3. Mason Alexander, Montréal, comptable; Lamontagne Charles, Montréal, peintre; Edouard Houle, Montréal, menuisier; Poirier Joseph, Montréal, menuisier.

4. 1909-10, aucune.

Par M. Gault.—1. Quel revenu le gouvernement a-t-il retiré des amendes imposées aux compagnies constituées en corporation qui ont fait défaut de s'enrégistrer conformément aux articles 6091 à 6097 inclusivement durant les années 1909, 1910 et jusqu'à la date actuelle de la présente année?

2. Quel revenu a-t-il été retiré de cette source dans la cité de Montréal, durant chacune des périodes mentionnées?

3. Combien de poursuites judiciaires ont été intentées par des personnes à Montréal, en vertu des dispositions des clauses ci-dessus mentionnées, durant ces périodes?

4. Quels sont les noms, adresses et occupations des personnes qui ont intenté ces poursuites?

5. Combien de ces causes ont été plaidées devant les tribunaux de Montréal?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. $50.00.

2. $50.00 en 1910.

3. 1909, 22 ; 1910, 43 ; 1911, 6 ; il y a en outre en 1909, 53 actions *qui tam* ; en 1910, 58 actions *qui tam* ; en 1911, 20 actions *qui tam* dont il est impossible de connaître en vertu de quelles dispositions de la loi elles ont été intentées, attendu que les brefs n'ont pas été rapportés en cour et que les dossiers ne sont pas au greffe.

4. Carpenter, James, Montréal, collecteur ; Carpenter, William, Montréal, comptable ; Houle, J. Edward, Montréal, collecteur ; Wilson, H. Hugh, Montréal, collecteur ; Croysdill, Sidney, Montréal, collecteur ; Mason Alexandre, Montréal, comptable ; Lamontagne, Charles, Montréal, peintre ; Poirier, Joseph, Montréal, menuisier ; Fanning, Mathew W., Montréal, collecteur ; Joncas, Marie Vitaline, veuve J. B. Jarvis, Montréal ; Racine, Louis S., Montréal, collecteur ; Jobin, Amie, Montréal, teneur de livres ; Proulx, Jos Octave, Montréal, repasseur ; Mcgreal, Arthur, Montréal, marchand ; Desjardins et Brossard, percepteurs du reveuu.

5. 1909, 1 cause ; 1910, 1 cause ; 1911, 1 cause.

Par M. Cousineau.—1. Sur les ordres de qui la commission des chemins à barrières de Montréal a-t-elle fait placer une ou des barrières au village de Cartierville ? Les syndics ont-ils adopté quelque résolution à ce sujet? Quelle est la date ou la nature de cette résolution ?

2. Quelles sont les conditions auxquelles peuvent s'opérer le rachat des chemins appartenant à la commission des syndics à barrières de Montréal, par les municipalités intéressées?

3. Quels sont les taux que la commission a le droit de charger à ses barrières en général, et à celle de Cartierville en particulier?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Les syndics ont le pouvoir, par les ordonnances qui régissent la Commission, de placer des barrières partout sur le parcours de leurs chemins, pour empêcher l'évasion des péages et la barrière en question a été placée à Cartierville en vertu de la résolution suivante adoptée à cet effet :

" Extrait des minutes d'une assemblée des Syndics des Chemins à Bar-
" rières de Montréal, tenue le 22 février 1911.

" Est lue une lettre de M. E. A. Désormeault, agissant comme inspec-
" teur temporaire, des barrières, en date du 11 février courant 1911, disant
" que, conformément aux instructions reçues du secrétaire, il avait visité le
" village de Cartierville et fait rapport qu'il serait désirable de placer une
" barrière à cet endroit, sans cela, la Commission perdrait tout le trafic de la
" paroisse de Ste-Geneviève, la partie nord-ouest de l'Ile Jésus et de l'Ile
" Bizard et de Cartierville même.

" Il est résolu qu'une barrière soit placée au lieu indiqué dans le village
" de Cartierville et d'y envoyer le collecteur Malbœuf, qui sera remplacé, à la
" barrière qu'il occupe actuellement, par l'ex-collecteur Delorme ".

2. La commutation des taux de péage n'est pas obligatoire pour la Commission : cependant, dans le cas présent, les syndics ont offert de commuer la balance du chemin de la Commission dans cette direction, depuis les limites nord-ouest de la cité de Montréal, jusqu'au bout du chemin, c'est-à-dire jusqu'au pont qui traverse la rivière à Cartierville, soit une longueur d'à peu près

5 milles de chemin qui traverse trois municipalités distinctes, la paroisse St-Laurent, la ville St-Laurent et le village de Cartierville, aux mêmes conditions que celles qui ont été imposées à toutes les autres municipalités qui ont commué les péages sur leurs chemins respectifs, c'est-à-dire à raison de $4,000 par mille de chemin, payable à la demande des ayants droits, l'intérêt sur le capital payable annuellement et d'avance à 6% et l'entretien des chemins.

3. Les taux de péage sont les mêmes pour toutes les barrières et sont déterminés par la législature, (voir statut 1 Ed. VII), mais dans le cas présent à la demande du conseil municipal de Cartierville, le secrétaire de la commission autorisé par les syndics s'est rendu le 3 mars courant auprès des intéressés à Cartierville, et après délibération, ont conclu temporairement l'arrangement suivant : Tous les habitants de Cartierville qui ont des voitures traînées par des chevaux ou autres voitures mécaniques, pourront circuler librement et passer à la barrière autant de fois que leurs affaires le requéreront, en ne payant qu'une seule fois par jour. Cet arrangement, qui a paru satisfaisant à tous les intéressés a été soumis et ratifié par les syndics à une assemblée subséquente du bureau, tenue le 8 mars courant 1911.

Par M. Tellier.—1. Est-il vrai que Camille Landry, condamné pour crime d'incendiat à être détenu au pénitencier de Saint-Vincent de Paul, par sen- tence de la Cour du Banc du Roi siégeant en matière criminelle, à Joliette, s'est évadé de la prison commune du district de Joliette, avant d'être transporté au pénitencier de Saint-Vincent de Paul ?

2. Dans l'affirmative, comment a-t-il pu s'évader ?

3. A-t-il été repris ?

4. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour prévenir semblables évasions à l'avenir à la prison de Joliette ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Trompant la vigilance du shérif et du géôlier, il a pratiqué une ouverture dans un plafond et s'est évadé par cette ouverture.

3. Non.

4. Le gouvernement a fait réparer convenablement le plafond de cette prison, construite avant la Confédération. Il a de plus fait faire une enquête pour déterminer les responsabilités et pour prévenir pareilles évasions.

Par M. Bernard.—1. Le gouvernement a-t-il remis l'honoraire de $10 00, déposé dans le courant de l'année dernière, par la municipalité de Ste-Cécile de Milton, dans le comté de Shefford. en rapport avec le règlement No 149, de Ste-Cécile de Milton ? 2. Dans l'affirmative, à qui ce montant a t-il été remis ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. A M. E. St-Pierre, secrétaire-trésorier de la municipalité de Ste-Cécile de Milton, le 25 août 1910.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, et il est—

Résolu,—Qu"à partir de mercredi prochain, le 22 mars 1911, inclusivement, il y ait deux séances chaque jour, y compris le samedi ; la première de onze heures de l'avant-midi à six heures de l'après-midi, avec suspension de une heure à trois heures, et la seconde de huit heures du soir jusqu'à l'ajournement, et que les mesures du gouvernement aient priorité à la séance du matin, après les interpellations, et qu'à la séance du soir la priorité soit dans l'ordre suivant : Bills et ordres publics, bills privés, avis de motions, avis de motions du gouvernement et mesures du gouvernement.

Sur motion de M. Lafontaine (Berthier), appuyé par M. Daignault, il est —

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (133) concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de St-Gabriel de Brandon, soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne le culte religieux.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1911, pour la production de copie de documents et correspondances se rapportant aux octrois scolaires annuels dus à la commission scolaire de St-Zotique.

(*Document de la session No* 106).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mars 1911, pour la production de copie de documents, relatifs à toute demande d'octrois pour la construction d'un pont en fer à St-Ignace Côteau du Lac, Soulanges.

(*Document de la session No* 107).

La Chambre ayant siégé jusqu'à une heure, mardi matin, s'ajourne à l'après-midi.

Mardi, 21 mars 1911.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue un comité des subsides.

EN COMITÉ.

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'école d'industrie laitière de St-Hyacinthe et travaux de ferme pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'amélioration des chemins ruraux pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

La Chambre suspend ses délibérations.

M. Mousseau au nom des délégués chargés par cette Chambre de conférer avec les délégués représentant le Conseil législatif au sujet des amendements faits par les honorables membres, au bill (111), autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J. Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, fait rapport que conformément aux instructions qui leur ont été données, ils ont rencontré les délégués du Conseil législatif avec lesquels ils ont délibérés, et que les délégués de l'Assemblée législative en sont venus à la conclusion que la position prise par le Conseil est en tous points justifiable et que le seul moyen d'obtenir que ce bill passe, c'est que cette Chambre se désiste de son refus de concourir aux amendements du Conseil législatif au dit bill.

La Chambre reprend ses délibérations en comité général sur les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sept heures et demie P. M.

En vertu de la 19ième règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements faits en comité général au bill (143) constituant en corporation "Montreal Tramways Company".

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Résolu,—Que cette Chambre adopte les dits amendements.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?

M. Bourassa, appuyé par M. Tellier propose en amendement : que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général de la Chambre et amendé en remplaçant les articles 15, 16, 17, 18, 19, par les suivants :

"15. La compagnie a le droit et le pouvoir d'acquérir, de construire, d'équiper et d'exploiter dans la cité de Montréal et les autres municipalités de l'île de Montréal et des îles Jésus et Bizard, des tramways mus par l'électricité ou par toute autre force motrice que la vapeur, appprouvée par la commission des services d'utilité publique de Québec.

15*a*. La compagnie ne peut exercer, dans la cité de Montréal ou dans aucune des autres municipalités, aucun des droits et pouvoirs définis par l'article 15 ni aucun des droits, pouvoirs, franchises et privilèges acquis en vertu de l'article 11, avant d'avoir obtenu le consentement de la dite cité ou de chacune des municipalités où elle veut opérer.

La cité de Montréal et toute municipalité de l'ile de Montréal et des Iles Jésus et Bizard sont présentement autorisées à donner leur consentement respectif au moyen d'un contrat déterminant la durée de la franchise,—qui dans aucun cas ne devra dépasser 42 ans de la date de la sanction de cette loi,—et déterminant également le tracé des routes, les tarifs de passage et de transport, la participation de la cité ou de la municipalité dans les recettes de la compagnie, et toutes les conditions et obligations que la dite cité ou municipalité jugera à propos d'imposer à la compagnie.

Tout différend entre la cité ou la municipalité et la compagnie quant à l'application du contrat sera soumis à la commission des utilités publiques de Québec pour adjudication finale."

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR :

Messieurs

Bourassa,
Cousineau,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (St-Sauveur),
Lévesque,
Patenaude,
Sauvé,
Tellier.—8.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Auteuil,
Décarie,
Delisle,
Desaulniers,
Devlin,
Gouin,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly.
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, div. No. 3),
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Ouellette,

Pennington,
Pilon,
Plante,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Vilas,
Walker,
Walsh,—44.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Tellier appuyé par M. Bourassa propose en amendement que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais renvoyé au comité général et amendé en remplaçant l'article 17 du dit bill par le suivant :

"17. La cité de Montréal est autorisée à faire tous les actes nécessaires pour donner effet à la présente loi. "

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bourassa,
Bousineau,
Lafontaine (Maskinongé),
Langlois (St-Sauveur),
Patenaude,
Sauvé,
Tellier.—7.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Auteuil,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal, div. No. 3),
Leclerc,
Lévesque.
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Ouellet,
Pilon,
Plante,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,

Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Vilas,
Walker,
Walsh—44.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale, étant proposée de nouveau, M. Sauvé, appuyé par M. Lafontaine (Maskinongé) propose en amendement :

Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais renvoyé au comité général et amendé :

Que l'article 15 soit amendé :

1. En remplaçant, dans la septième ligne les mots: " à compter de la sanction de la présente loi ", par les mots suivants : " à compter de la date du contrat ci-dessous mentionné ".

2. En ajoutant le paragraphe suivant entre le 1er et le 2e paragraphe du dit article 15 :

" Tout contrat passé entre la cité et la compagnie, conformément au présent article, sera sujet à l'approbation des électeurs municipaux conformément aux dispositions des articles 5917, 5918 et 5919 des Statuts refondus de la province de Québec. "

Et que l'article 23 soit amendé en retranchant les mots: 5917, 5918, 5919, dans la première ligne.

La motion est soumis à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bourassa,
Cousineau,
Lafontaine (Maskinongé,)
Langlois (St-Sauveur,)
Patenaude.
Robillard,
Sauvé,
Séguin,
Tellier.—9.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,

Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal division No 3),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Ouellette,
Pennington,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Taschereau,
Tessier,
Vilas,
Walker,
Walsh.—42.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Lévesque appuyé par M. Godbout propose en amendement que la clause suivante soit ajoutée comme suit à la fin de la clause 21 :

" 12. A acquérir, construire, équiper et exploiter dans les municipalités de l'Ile Jésus, des tramways mus par l'électricité ou par toute autre force motrice que la vapeur, approuvée par la commission des services d'utilité publique de Québec."

21*a*. Tous les privilèges, droits, avantages et franchises constitués par la présente loi en faveur de la compagnie, dans les limites de l'île Jésus, seront périmés à jamais à défaut par la dite compagnie d'y commencer la construction de son réseau électrique, soit une ligne s'étendant du pont Viau, en la municipalité de St-Vincent de Paul, jusqu'au pont de Terrebonne, en la municipalité de St-François de Salles, une deuxième ligne de Cartierville au village de la municipalité de St-Martin, et une troisième ligne du dit pont Viau à la municipalité de Ste-Rose, dans les cinq années de la sanction de la présente loi, lesquelles lignes devront être terminées dans les dix années de la même époque.

La motion est soumise à la Chanbre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bourassa,
Cousineau,
Gaboury,
Godbout,
Lévesque,
Morisset,
Patenaude,
Sauvé,
Tellier,
Tessier,
Thériault.—11.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),

Daignault,
D'Auteuil,
Désaulniers,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Galipeault.
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier.)
Langlois (Montréal division No 3),
Leclerc,
Mackenzie,
Mercier,
Ouellette,
Pennington,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Vilas,
Walker,
Walsh.—34.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Cousineau, appuyé par M. Patenaude, propose en amendement que les clauses suivantes soient ajoutées après la clause 18.

18*a*. La compagnie devra, dans les six mois de l'entrée en vigueur de la présente loi, disposer ses taux, en dehors des limites actuelles de la cité de Montréal, de manière à ne charger pour le transfert de chaque passager, que cinq centins pour parvenir aux limites de la cité et ensuite ne charger à tel passager que les taux en vigueur dans la cité de Montréal, et ce, dans toute l'île de Montréal et dans chaque direction.

18*b*. Du moment que toute municipalité ou toute partie de municipalité de l'île de Montréal sera annexée à la cité de Montréal, les taux à être chargés pour les passagers et le transfert des marchandises de cette municipalité ou partie de municipalité devront être les mêmes que ceux en vigueur dans les limites de la cité de Montréal.

18*c*. La compagnie devra, dans les deux ans de l'entrée en vigueur de la présente loi, prolonger sa voie ferrée suivant les dispositions de la loi des chemins de fer de Québec, du village de Cartierville au village de Sainte Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bourassa,
Cousineau,
Lévesque,
Patenaude,
Pennington,
Sauvé,
Tellier—7.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Auteuil,
Désaulniers,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal div. No 3),
Leclerc,
Mackenzie,
Mercier,
Morrisset,
Ouellette,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Vilas,
Walker,
Walsh.—39.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Patenaude, appuyé par M. Cousineau, propose en amendement que le bill ne soit pas lu une troisième fois, mais renvoyé au comité général avec instruction de l'amender de manière à donner à la cité de Montréal et à chacune des autres municipalités le pouvoir absolu d'octroyer des franchises à la compagnie, d'en limiter la durée et de déterminer les conditions et obligations auxquelles la compagnie sera sujette ; et aussi de manière à conserver aux contribuables de la dite cité et des dites municipalités le droit d'approuver ou de désapprouver toute franchise accordée à la compagnie pour une période de plus de dix ans, tel que prévu par les articles 5917, 5918 et 5919 des Statuts refondus de la province de Québec.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bourassa,
Cousineau,
Patenaude,
Sauvé,
Tellier.—5.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (L'Islet),
Daignault,
D'Auteuil,
Décarie,
Désautniers.
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois, (Montréal division No 3),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morrisset,
Ouellette,
Pennington,
Pilon,
Robert (Rouville),
Robert (St-Jean),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Vilas.
Walker,
Walsh.—43.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale, étant proposée de nouveau M. Perron appuyé par M. Galipeault, propose en amendement, que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3ième fois mais renvoyé au comité général et amendé en retranchant la section 20 du dit bill.

La Chambre siège jusqu'àprès minuit mercredi matin.

Mercredi, 22 mars 1911.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits eomme suit :

POUR :

Messieurs

Allard,
Blouin,
Carbonneau,
Caron (Matane),
Cousineau,
Décarie,
Dion,
Dupuis,

Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Galipeault,
Godbout,
Gosselin,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal div. No 3),
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Ouellette,
Pennington,
Pilon,
Plante,
Robert (St-Jean),
Robillard,
Sauvé,
Taschereau,
Tessier.—29.

CONTRE :

Messieurs

Bissonnet,
Bourassa,
Cardin,
Caron (l'Islet),
D'Auteuil,
Désaulniers,
Devlin,
Gouin,
Kaine,
Morisset,
Patenaude,
Robert (Rouville),
Tellier,
Thériault,
Vilas
Walker,
Walsh.—17.

L'amendement est ainsi adopté.

En conséquence la Chambre se constitue au comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Giard.—1. Quel a été le total des recettes de la "Sherbrooke Exposition Co.", pour 1910?

2. Quels ont été les profits nets?

3. Quel a été le nombre de personnes qui ont assisté à cette exposition?

4. Quel a été le taux d'entrée chargé?

5. Quel a été le nombre total d'exposants?

6. Quel a été le nombre d'exposants agricoles?

7. Quel a été le montant donné, en primes, pour les exhibits des produits de la ferme?

8. Quel a été le montant donné, en primes, pour les exposants d'animaux?

Réponse par l'honorable M Caron :

1. $31,483.41.
2. Déficit de $3,796.54.
3. 26,600 personnes dont 23,600 ont payé leur entrée
4. 50 cents.
5. 616.
6. 475.
7. $3,468.75.
8. $11,308.50.

Par M. Giard—1. Quel a été le total des recettes dela Sherbrooke Exposition Co., pour 1909?

2. Quels ont été les profits nets?
3. Quel a été le nombre de personnes qui ont assisté à cette exposition?
4. Quel a été le taux d'entrée chargé?
5. Quel a été le nombre total d'exposants?
6. Quel a été le nombre d'exposants agricoles?
7. Quel a été le montant donné, en primes, pour les exhibits des produits de la ferme?
8. Quel a été le montant donné, en primes pour les exposants d'animaux?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. $28,416.71.
2. $507.85 de profits nets.
3. 36,143.
4. 25 cents.
5. 502.
6. 360.
7. $2,670.00.
8. $7,978.85.

La Chambre ayant siégé jusqu'à minuit et trente minutes mercredi matin s'ajourne à l'après-midi.

Mercredi, 22 mars 1911

Onze heures a. m.

Une pétition est présentée et déposée sur la table de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses générales (Terres et forêts), pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les comptes courants (Terres et forêts), pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la protection des forêts, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides les dites résolutions qui sont lues une première, une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (143) constituant en corporation " Montreal Tramways Company ".

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné.—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posé : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?

M. Bourassa, appuyé par M. Tellier propose en amendement : que ce bill ne soit pas lu maintenant la 3ème fois, mais renvoyé au comité général de la Chambre en insérant l'article suivant après l'article 13 :

" 13*a*. Les franchises, droits, pouvoirs et privilèges octroyés par la cité de Montréal ou toute autre municipalité à l'une quelconque des compagnies ci-dessus désignées, ne peuvent faire l'objet d'un paiement en argent, en actions, obligations ou autres valeurs, ou d'une considération quelconque pouvant affecter le capital ou le passif de la compagnie."

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Dorris,
Giard,
Patenaude,
Sauvé,
Tellier.—8.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Galipeault,
Gendron,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Lafontaine (Berthier),
Langlois Montréal, div. No 3),
Leclerc,
Lévesque,
Mercier,
Ouellette,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Tourigny,
Vilas,
Walker.—37.

L'amendement est ainsi rejeté.
La motion principale est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.
La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Délisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Galipeault,
Gendron,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Lafontaine (Berthier).
Langlois (Montréal div. No 3),
Leclerc,
Lévesque,
Mercier,
Mousseau,
Ouellette,
Pennington,
Petit,
Pilon,
Plante,

Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Séguin,
Tanguay,
Taschereau,
Tessier,
Tourigny,
Vilas,
Walker.—42.

CONTRE :

Messieurs

Bernard,
Bourassa,
Cousineau,
Dorris,
Giard,
Patenaude
Sauvé,
Tellier.—8.

La motion principale est ainsi adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté avec le titre suivant : Loi concernant la Compagnie des Tramways de Montréal.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

A une heure, la séance est suspendue, suivant l'ordre voté par la Chambre et M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Une heure P. M.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides :

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*, — Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Journal d'agriculture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la publication de cartes régionales et de brochures, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Resolu*,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Parc National des Laurentides, S. R. Q., 1909, art. 1693, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu*,—Qu'une sommes n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'arpentage, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

5. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le service forestier (comprenant l'inspection et la classification des terres), pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois.

Ordonné,—Que la considération ultérieure de ces résolutions soit remise à la prochaine séance.

Sur motion de M. Caron (Matane), appuyé par M. Dion, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (132) autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Jérôme de Matane, à vendre un immeuble donné par feu Edouard Lacroix, soit remis moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une œuvre d'éducation.

Sur motion de M. Mercier, appuyé par M. Tessier, il est —

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (127) annexant la municipalité scolaire, les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de la Longue-Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'éducation.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants:

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 avril 1910, pour copie de tous documents indiquant : 1. Quels sont les ouvrages canadiens achetés par le gouvernement depuis 1897.

2. Quel est le prix payé pour chaque exemplaire.

3. Quel est l'auteur ou quels sont les auteurs de ces ouvrages.

(*Document de la session No* 108).

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mai 1910, pour copie de tous documents, correspondance, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, et toutes personnes intéressées relatifs à tout octroi, aide ou subvention en argent, pour l'amélioration du "Chemin du Canal" situé dans la paroisse St-Clément, comté de Beauharnois.

(*Document de la session No* 109).

A six heures, suivant l'ordre voté par la Chambre, M. l'Orateur laisse le le fauteuil.

Huit heures, p. m.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill (113) constituant en corporation la compagnie "Montreal & Northern Colonization Railway".

La Chambre se forme en conséquence en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a modifié.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois, maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (140) pour établir une nouvelle division d'enregistrement à Saint-Benoit-Joseph Labre d'Amqui et divisant le comté de Matane en deux division pour fins municipales et d'enregistrement, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendemeuts faits par le Conseil législatif au bill (126) constituant en corporation "The Shawinigan Technical Institute", et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (95) confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault-au-Récollet, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (144) autorisant "The Northern Trust Company" à faire affaires dans la province de Québec, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe eurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les amendements faits par le Conseil législatif au bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

M. Mousseau propose, appuyé par M. Blouin, et il est—

Ordonné,—Que cette Chambre se désiste de son refus de concourir aux amendements faits par le Conseil législatif au bill (111) autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, et qu'elle concoure au dit amendement.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ordonné.—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs emendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se conssituer de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie propose, appuyé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Bernard appuyé par M. Sauvé, propose en amendement :

Que tous les mots après " que ", dans la motion principale, soient remplacés par les suivants :

" Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre exprime l'avis que l'indemnité payée aux grands et petits jurés appelés à contribuer à l'administration de la justice est insuffisante, et elle invite instamment le gouvernement à présenter une mesure leur assurant une indemnité plus élevée et proportionnée autant que possible à la perte de temps et aux dépenses qu'ils sont obligés d'encourir ".

La motion en amendement est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Sauvé,
Tellier.—8.

CONTRE :

Messieurs :

Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,

Dion,
Finnie,
Francœur,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (Montréal div. No 3),
Langlois (St-Sauveur),
Levesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,,
Neault,
Perron,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Thériault,
Walsh.—38.

Ainsi l'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

En conséquence la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÉ.

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les ponts en fer, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme aide à la construction d'un monument à la mémoire de feu l'honorable Honoré Mercier.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux chemins de fer. Paiement de l'intérêt pour un an au 30 juin 1912, 3% par année, sur $25,000, prix d'achat d'une cour à charbon à Québec, acquise par le chemin de fer, Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Mercier rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements :

Bill (15).—Loi ratifiant un acte intervenu entre la cité de Québec, le gouvernement et les syndics des chemins à barrières de la rive nord au sujet du pont Dorchester.

Bill (27.)—Loi amendant la loi de l'instruction publique.

Bill (155).—Loi amendant les Statuts refondus 1909, concernant la loi médicale de Québec.

Bill (173).—Loi amendant l'article 781 du Code de procédure civile.

Bill (176).—Loi amendant les Statuts refondus 1909, relativement à la réduction du nombre des licences pour la vente de liqueurs ennivrantes dans la ville de La Tuque.

Le Conseil Législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (5).—Loi amendant la loi des assurances de Québec.

Bill (89).—Loi amendant la charte de la cité de Québec.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (5) amandant la loi des assurances de Québec et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné,—Que les dits amendements soient lus la seconde fois, à la prochaine séance.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (89) amendant la charte de la cité de Québec et ces amendements sont lus la première fois.

Ordonné.—Que les dits amendements soient lus la seconde fois, à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, la réponse a une adresse, en date du 1er mars 1911, demandant la production de copies de tout arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à ce jour au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu " La Providence " ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou son trésorier, ou ses officiers, avec la dite compagnie d'assurance, ou son liquidateur. (*Document de la session No* 110).

Et, alors, la Chambre s'ajourne au lendemain.

Jeudi 23 mars 1911

Onze heures a. m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif à apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill intitulé : Loi amendant le bill No 92 de cette session intitulé : Loi amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant Jésus de Montréal, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Sur motion de M. Geoffrion, appuyé par M. Blouin, il est—

Ordonné,—Que le bill du Conseil législatif, intitulé : Loi amendant le bill (92) de cette session, intitulé : "Loi amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant Jésus de Montréal", soit manteniant lu la première fois.

En conséquence le bill est lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Tellier.—1. Le gouvernement actuel a-t-il augmenté le tarif des règistrateurs ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ?

3. En quoi consiste l'augmentation du tarif ?

4. La taxe sur les enrégistrements a-t-elle aussi été augmentée ?

5. Dans l'affirmative, quelle est l'augmentation de la taxe ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Oui, à la demande d'un grand nombre de notaires et des régistrateurs.

2. Par arrêté en conseil du 19 mai 1906, prenant effet le premier juillet 1906, et par arrêté en conseil du 7 juillet 1910, prenant effet le premier se-d tembre 1910.

3. Les modifications apportées au tarif des régistrateurs par ces arrêtés en conseil ont été publiées dans la " Gazette Officielle de Québec ", de 1906, à la page 962 et dans la " Gazette Officielle de Québec ", de 1910, à la page 1420.

4. La taxe sur les enrégistrements a été modifiée par arrêté en conseil du 30 juillet 1909.

5. Les modifications apportées par cet arrêté en conseil ont été publiées dans les Statuts de 1910, à la page 111.

Par M. Galipeault.—Le gouvernement Flynn, a-t-il, en 1897, décidé de garantir le paiement du capital ou des intérêts de certaines obligations de compagnies de chemins de fer, et dans l'affirmative à quelle date, en faveur de quelles compagnies et jusqu'à concurrence de quel montant ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

Oui.

Par arrêtés en conseil du 25 janvier et 6 février 1897 à la compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis.....2,250,000
Par arrêtés en conseil des 10 et 26 février 1897 à la compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental..... 700,000
Par arrêtés en conseil du 27 avril 1897 à la compagnie du chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur.....8,270,000

Total.....11,220,000

Par M. Mousseau.—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il, en 1896-97 et en 1909-10, payée aux commissions scolaires de chaque comté comme aide à l'enseignement primaire?

Réponse par l'honorable M. Décarie:

COMTES.	1896-97	1909-10
Argenteuil	$ 2,113 47	$ 5,960 86
Arthabaska	2,099 39	4,753 95
Bagot	2,140 83	3,059 72
Beauce	4,092 13	8,527 21
Beauharnois	1,491 33	2,753 58
Bellechasse	1,825 12	3,565 86
Berthier	1 899 17	4,259 01
Bonaventure	2,983 53	7,771 56
Brome	1,617 32	3,719 37
Chambly	919 14	2,192 01
Champlain	2,590 41	5,224 43
Charlevoix	2,204 02	2,628 56
Châteauguay	1,103 80	3,710 95
Chicoutimi & Saguenay	4,906 17	7,585 65
Compton	2,839 95	7,710 43
Deux-Montagnes	1,230 26	2,744 29
Dorchester	1,954 44	4,278 88
Drummond	1,564 89	3,896 12
Gaspé et Iles de la Madeleine	4,486 06	9,632 71
Hochelaga et Montréal	22,490 24	25,474 36
Huntingdon	1,389 40	3,258 40
Iberville	935 09	1,592 07
Jacques-Cartier	1,300 88	2,025 94
Joliette	1,939 80	4,603 37
Kamouraska	1,976 91	4,280 20
Lac St-Jean	1,777 57	4,392 96
Lapraierie	861 34	1,515 81
L'Assomption	1,005 10	2,273 36

COMTÉS.	1896-97	1909-10
Laval	$722 24	$1,643 64
Lévis	2,424 77	4,128 20
L'Islet	1,452 13	3,779 71
Lotbinière	1,841 67	3,891 52
Maskinongé	1,647 50	2,571 95
Matane	2,163 13	4,245 85
Mégantic	2,414 95	5,257 51
Missisquoi	2,249 32	4,233 45
Montcalm	1,347 75	2,872 35
Montmagny	1,670 81	3,199 64
Montmorency	1,339 25	3,025 13
Napierville	1,035 23	1,844 45
Nicolet	2,496 72	5,217 61
Ottawa	7,244 96	14,950 35
Pontiac	2,839 83	6,571 90
Portneuf	2,683 06	6,330 12
Québec, cité	5,703 10	5,709 56
Québec, comté	2,674 14	5,730 95
Richelieu	2,024 36	2,666 20
Richmond	1,510 19	4,156 26
Rimouski	2,006 99	3,014 13
Rouville	1,420 27	2,794 82
Shefford	2,198 17	4,234 04
Sherbrooke	1,753 45	3,762 34
Soulanges	787 22	2,018 70
Stanstead	1,871 05	4,792 24
St-Hyacinthe	2,063 12	3,020 27
St-Jean	1,372 55	1,577 93
St-Maurice et Trois-Rivières	1,783 42	2,911 29
Témiscouata	2,776 68	4,526 54
Terrrebonne	2,208 74	5,167 32
Vaudreuil	1,327 26	2,188 96
Verchères	950 25	2,101 02
Wolfe	1,656 06	3,246 22
Yamaska	2,024 35	3,568 53

Ces chiffres ne comprennent pas les sommes payées à titre de primes ou allocations aux instituteurs et institutrices, ni les sommes que le gouvernement a retenues sur le crédit des écoles publiques pour le verser au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement et que ces derniers ont ensuite remboursées aux commissions scolaires.

Par M. Bourassa.—1. Combien de permis de coupe de bois ont été octroyés dans les cantons Ferland et Boileau, depuis 1905 ?

2. A quelles personnes ?
3. A quelles dates ?
4. A quelles conditions ? 5.
5. Combien ont été renouvelés ?

6. Combien annulés?
7. Lesquels?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. En 1905 et en 1906, sept permis de coupe et depuis 1907, huit permis de coupe ont été octroyés annuellement, dans les cantons Ferland et Boileau.
2. A MM. Price Brothers & Co.
3. Du premier mai au 30 avril de chaque année.
4. Aux conditions fixées par les règlements des bois.
5. Tous.
6 et 7. Aucun.

Sur motion de M. Dupuis, appuyé par M. Dorris, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (138) pour changer le chef-lieu et le bureau d'enrégistrement du comté de Kamouraska et les fixer dans la paroisse de Saint-Paschal, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill est d'intérêt public.

Sur motion de M. Plante, appuyé par M. Gault, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (104) revisant la charte de la société St-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant son nom en celui de la société St-Jean-Baptiste de Salaberry, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une société nationale et de bienfaisance.

Sur motion de M. Caron (Matane), appuyé par M. Dion, il est—

Ordonné,—Que l'honoraire payé pour le bill (140) pour établir une nouvelle division d'enrégistrement à Saint-Benoit-Joseph-Labre d'Amqui et divisant le comté de Matane en deux divisions pour fins municipales et d'enrégistrement, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression, vu que ce bill est d'intérêt public.

L'ordre de jour appelle la Chambre à se constituer en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'école technique de Québec.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,— Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à garantir le paiement du capital et de l'intérêt du ou des emprunts n'excédant pas, en tout, $500,000.00 que l'Ecole technique de Québec est autorisée à contracter, aux conditions qu'il jugera convenables.

2. *Résolu*,—Que, dans le but d'aider l'Ecole technique de Québec, créée par la loi 7 Edouard VII, chapitre 24, et de reconnaître les services qu'elle

est appelée à rendre à la province, il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'allouer à ladite école une somme annuelle de $30,000.00 aux lieu et place de l'allocation annuelle votée par la section 7 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 24.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors les dites résolutions qui sont lues la première et la seconde fois :

Ordonné,—Que ce comité ait la permission d'en considérer l'adoption à la présente séance.

L'orde du jour appelle la deuxième lecture du bill (34) amendant la loi constituant en corporation l'Ecole technique de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue immédiatement en comité.

La Chambre en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau au cours de la séance.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau au cours de la séance.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les résolutions suivantes rapportées du comité des subsides et lues une première et une deuxième fois à la séance du 22 mars courant, savoir :

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Journal d'agriculture, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour publications de cartes régionales et de brochures, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée pour le Parc National des Laurentides, S. R. Q., 1909, art. 1693 pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédafit pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour arpentage, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service forestier (comprenant l'inspection et la classification des terres), pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolu,—Que cette Chambre adopte les dites résolutions.

Conformement à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

EN COMITÉ

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les depenses contingentes pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

A une heure suivant l'ordre voté par la Chambre, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Trois heures p. m.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (5) amendant la loi des assurances de Québec, et les dits amendements sont lus la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à adopter les résolutions concernant l'Ecole technique de Québec, rapportées du comité général et lues deux fois aujourd'hui puis remises pour considération ultérieure.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, appuyé par l'honorable M. Allard, que la Chambre concoure dans les dites résolutions.

M. Patenaude, appuyé par M. Cousineau, propose en amendement.

Que tous les mots après " que ", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

Attendu que par la loi 7 Edouard VII, chapitre 24, sanctionnée le 14 mars 1907 le gouvernement s'est fait autoriser à garantir le capital et l'intérêt d'un emprunt de $100,000.00, et à payer en sus une somme annuelle de $10,000.00 pour l'établissement d'une école technique à Québec ;

Attendu que par la loi 9, Edouard VII, chapitre 36, sanctionnée le 29 mai 1909, le gouvernement s'est fait autoriser à garantir le capital et l'intérêt d'une emprunt de $300,000.00 au lieu de $100,000.00, pour l'établissement de la dite école technique ;

Attendu que le gouvernement demande maintenant l'autorisation de garantir le capital et l'intérêt d'un emprunt de $500,000,00, au lieu de $300,000.00 et à payer en sus une somme annuelle de $30,000.00, au lieu de $10,000.00 pour la même entreprise.

Cette Chambre regrette que le gouvernement l'ait induite en erreur, en 1907 et en 1909 sur le coût réel de cette entreprise ou qu'il n'ait pas eu la précaution de se renseigner exactement lui-même avant d'agir ;

Et, dans tous les cas, tout en se déclarant favorable à l'enseignement technique, cette Chambre est d'avis que le gouvernement pourrait atteindre la fin qu'il se propose, sans charger autant le crédit de la province et sans lui faire encourir une dépense aussi extravagante.

Un débat s'éleve et la motion est proposée.

M. Tellier, appuyé par M. Bernard, propose en sous-amendement :

Que tous les mots suivants soient ajoutés à la fin de l'amendement :

" Et si le gouvernement sacrifiait moins à l'idée d'élever des bâtisses luxueuses, il pourrait, avec le même capital de $500,000.00 et la même allocation annuelle de $30,000.00, assurer des écoles techniques de premier ordre, non seulement à la cité de Québec, mais à plusieurs autres centres industriels de cette province ".

La motion en sous amendement est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Pennington,
Sauvé et
Tellier.—10.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (L'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Devltn,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Ouellette,
Perron,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Taschereau,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker et
Walsh.—42.

Le sous amendement est ainsi rejeté.
La motion en amendement est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.
La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Pennington,
Sauvé et
Tellier.—10.

CONTRE :

Messieurs :

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delâge,

Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Ouellette,
Perron,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Taschereau,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker et
Walsh.—42.

L'amendement est rejeté.

La motion principale est alors soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

Et la question étant posée : Ces résolutions seront-elles adoptées maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que les résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude du bill (34) amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité général pour considérer le bill (34) amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Et la question étant posée : Ce bill sera-t-il lu la troisième fois maintenant ?—la Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Kaine, propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

M. Sauvé, appuyé par M. Cousineau, propose en amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion :

" Mais tout en consentant à cette motion, cette Chambre invite le gouvernement à adopter sans délai les mesures nécessaires et à faire les démarches qu'il faut pour assurer aux gens voyageant sur les chemins à barrières, en

attendant l'abolition de toute barrière de péage, des billets aller et retour, bons pour 48 heures après leur émission aux lieu et place et pour le même prix que les billets aller et retour que délivrent actuellement les commissions des chemins à barrière.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre,
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs

Allard,
Benoit,
Bissonnet,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (Matane),
Caron (l'Islet),
Daignault,
D'Anjou,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dion,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Gaboury,
Gendron,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Kaine,
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Mousseau,
Neault.
Ouellette,
Pennington,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Séguin,
Tanguay
Taschereau,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker,
Walsh.—50.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.
En conséquence, la Chambre se constitue en comité des subsides.

EN COMITÉ

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-six mille sept cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'administration de la justice pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.
Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.
Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.
M. Delâge rapporte alors du comité des subsides. les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Cousineau.—Interpellation—1. La Compagnie minière de la vallée du Saint-Maurice a-t-elle été incorporée? Quels sont les officiers, président, gérant de cette compagnie? Quel est le capital payé de eette compagnie?
2. Où se trouve le champ d'opération de cette compagnie? Cette compagnie a-t-elle fait des rapports au département des Mines? Quelle est la nature de ces rapports?
3. Cette compagnie a-t-elle trouvé des métaux précieux en quantité notable dans ses mines? A-t-elle payé quelque royauté au gouvernement?
4. Le gouvernement sait-il qu'à l'heure actuelle, des agents de cette compagnie sont à faire souscrire des actions dans les environs de Montréal, chez des cultivateurs, et que ces agents, pour induire tels souscripteurs à prendre des parts, font des représentations extraordinaires sur la valeur des mines de la Compagnie, sur les revenus probables?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. a. Oui ; b. P. C. Neault, président et Goyette, gérant ; Arthur Lefebvre, secrétaire, Oscar Nobert, trésorier ; c. Le capital payé est de $39,781.12.
2. a. Dans la province de Québec, la compagnie possède des permis d'exploitation sur des lots de grève du lac Témiscamingue et sur partie des lots 35, 36 et 37 du rang 2 du canton Fabre ; b. Oui ; c. Ces rapports indiquent que la compagnie n'a pas dépassé la période de développement.

3. a. Les rapports ci-dessus n'indiquent pas telle découverte ; b. Non.
4. Non.

Par M. Galipeault.—Quelle était, le 17 décembre 1891 et le 26 mai 1897, le montant des prêts et obligations dont la province avait garanti le paiement ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

17 décembre 1891. Rien.
26 mai 1897. $1,687,500.00.

A six heures, suivant l'ordre voté, la Chambre s'ajourne.

Huit heures P. M.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (89) amendant la charte de la cité de Québec, et les dits amendements sont lus la deuxième fois.

Et la question étant posée : Ces amendements seront-ils adoptés maintenant ?

M. Delâge, appuyé par M. Leclerc, propose en amendement.

Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre ne peut pas concourir dans leur amendement au bill 89, amendant la charte de la cité de Québec, insérant la clause 40 au dit bill, parceque la ville a déjà dans sa charte les pouvoirs nécessaires pour réglementer cette question et qu'il serait injuste de priver les parties intéressées de leurs droits acquis, sans compensation.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs :

Cousineau,
Delâge,
Dion,
Dorris,
Galipeault,
Giard,
Langlois (St-Sauveur)
Leclerc,
Lévesque,
Ouellette,
Perron,
Robillard,
Tellier,
Tessier.—14.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Cardin,
Caron (I'Islet),
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kelly,
Lafontaine, (Maskinongé),
Mackenzie,
Morisset,
Mousseau,
Neault,
Patenaude,
Petit,
Reed,
Taschereau.—20.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la question étant posée de nouveau : ces amendements seront-ils adoptés maintenant ?

M. Leclerc, appuyé par M. Delâge, propose en amendement :

Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre ne peut pas concourir dans leur amendement retranchant la clause 6 du bill (89) amendant la charte de la cité de Québec, parce qu'il est dans l'intérêt du public d'avoir des lieux de récréation et de sport dans les limites de la ville.

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Benoit,
Bissonnet,
Bourassa,
Cousineau,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Dion,
Dorris,
Finnie,
Galipeault,
Gault,
Geoffrion,
Giard,
Godbout,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Maskinongé),
Lafontaine (Berthier),
Langlois (St-Sauveur),
Leclerc,
Lévesque,
Neault,
Ouellette,
Pennington,
Perron,
Petit,
Reed,
Robert (Rouville,)
Thériault,
Walsh.—31.

CONTRE :

Messieurs

Cardin,
Caron (l'Islet),
Décarie,
Devlin,
Gosselin,
Gouin,
Mackenzie,
Patenaude,
Robillard,
Tessier.—10.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le message au Conseil législatif.

La motion principale est alors soumise et il est—

Résolu,—Que les amendements, moins le premier amendement retranchant la clause 6, soient agréés par la Chambre.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements à l'exception du premier, dans lequel elle a retranché la clause 6.

L'ordre du jour appelle la Chambre à considérer en comité général le bill du Conseil législatif intitulé : Loi amendant le bill No. 92 de cette session, intitulé : Loi amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant-Jésus de Montréal.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, ce comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la pêche et chasse pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour régistrateurs : Traitements et dépenses contingentes pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas quartorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la " Gazette Officielle de Québec ", pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour divers en général, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour agent en France, traitement et allocation pour loyer de bureau, etc, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour un agent de la province à Ottawa, salaire comprenant toutes les dépenses de voyages et autres, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

7. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour annuité à Mlle Marie Regina Drolet, par Résolution de l'Assemblée législative du 3 février 1890, pour l'année financière finissant le 30 juin 1812.

8. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Barreau de la province de Québec ; aide à la publication des rapports judiciaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

9. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas douze cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un officier spécial, côte nord du St-Laurent ; traitement, dépenses de voyage (O. C. No 51 du 31 janvier 1896), pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

10. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'Association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

11. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Société numismatique et des antiquaires de Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

12. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Royal Military College of Canada Rifle Association", pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

13. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Dr. S. P. Robins, Principal retraité de l'Ecole normale McGill, allocation annuelle en vertu de l'O. C., No. 800 du 21 décembre 1905, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

14. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Société de géographie de Québec, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

15. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Collège de Pharmacie, Montréal, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

16. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les écoles publiques, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

17. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour être distribué entre les écoles publiques ne se trouvant pas dans les villes ou les cités, conformément au principe s'appliquant au crédit 31, de 1908, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

18. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'inspection des écoles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

19. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour livres à donner en prix, reliure et fournitures scolaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, - Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu. – Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendements :

Bill (20).—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la commission des services d'utilité publique de Québec.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (77).—Loi amendant de nouveau les lois concernant la "Montreal Street Railway Company".

Bill (91).—Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer de Québec et de l'île d'Orléans.

Bill (130).—Loi constituant en corporation "The Development Company of Canada".

Bill (143).—Loi constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Montréal.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatit au bill (77) amendant de nouveau les lois concernant la "Montreal Street Railway Company", et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil Législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (91) amendant la charte de la compagnie de chemin de fer de Québec et de l'île d'Orléans, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (130) constituant en corporation " The Development Company of Canada ", et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (143), constituant en corporation la Compagnie des Tramways de Montréal, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se constituer de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Mackenzie, appuyé par l'honorable M. Kaine, propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Cousineau, appuyé par M. Patenaude, propose en amendement :

Que tous les mots après " que " dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Attendu que par la loi 7 Edouard VII, chapitre 36, sanctionnée le 14 mars 1907, cette Législature a autorisé la construction d'une nouvelle prison, à Bordeaux, dans le district de Montréal, et l'émission d'obligations au montant de $750,000.00, pour les fins de cette entreprise ;

" Attendu que la loi 9 Edouard VII, chapitre 46, sanctionnée le 29 mai 1909, cette Législature a amendé la loi précédente, de manière à autoriser un emprunt de $1,500,000.00. au lieu de $750,000.00, pour la construction de la dite prison ;

" Attendu que le gouvernement a dépensé jusqu'ici un montant de $27,416.60 pour l'achat du terrain, et qu'il a de plus chargé la société J.-B. Pauzé & Cie, de construire la nouvelle prison, en vertu de deux contrats d'entreprise au montant de $1,600,000.00 ;

" Attendu que le gouvernement a déclaré devant cette Chambre, à la séance du 17 janvier 1911 (page 46 des procès-verbaux), qu'il ne lui est pas possible de dire combien coûtera toute l'entreprise ;

" Attendu que les travaux de la dite prison sont loin d'être terminés, bien que le gouvernement ait déjà déboursé un montant de $1,586,398.98 jusqu'à la date du 14 janvier 1911 ;

" Attendu que le gouvernement n'a pas astreint les entrepreneurs à se conformer à toutes les conditions et obligations de leur contrat, ainsi que cela appert au dossier No 67 produit devant cette Chambre au cours de la présente session ;

" Attendu que la dépense relative à cette construction a pris et continue de prendre des proportions exagérées et véritablement alarmantes ;

" Cette Chambre est d'avis que le gouvernement s'est montré extravagant dans cette entreprise, qu'il a fait du gaspillage des deniers publics et qu'il a méconnu les intérêts de la province."

La motion est soumise à la Chambre par M. l'Orateur.

La Chambre se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Bernard,
Cousineau,
D'Auteuil,
Gault,
Giard,
Lafontaine (Maskinongé),
Patenaude,
Plante,
Sauvé,
Sylvestre et
Tellier.—11.

CONTRE :

Messieurs

Benoit,
Blouin,
Carbonneau,
Cardin,
Caron (l'Islet),
Daignault,
Décarie,
Delâge,
Delisle,
Désaulniers,
Devlin,
Dorris,
Dupuis,
Finnie,
Francœur,
Geoffrion,
Godbout,
Gosselin,
Gouin,
Hay,
Kaine,
Kelly,
Lafontaine (Berthier),
Leclerc,
Lévesque,
Mackenzie,
Mercier,
Morisset,
Neault,
Petit,
Pilon,
Reed,
Robert (Rouville),
Robillard,
Séguin,
Taschereau,
Tessier,
Thériault,
Tourigny,
Vilas,
Walker et
Walsh.—42.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale est alors soumise et résolue dans l'affirmative.

En conséquence, la Chambre se constitue en comité des subsides et, le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que ce comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajonrne au lendemain.

Vendredi, 24 mars 1911.

Onze heures a. m.

M. Mercier, du comité des comptes publics, présente à la Chambre le 2ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

Le comité spécial permanent des comptes publics à l'honneur de soumettre à votre Honorable Chambre son rapport comme suit :

Votre comité a tenu une enquête sur l'administration de divers départements, notamment celui de l'agriculture.

Au cours de ses quatre séances, votre comité a entendu plusieurs témoins assignés à cette fin et dont les témoignages ont été pris à la sténographie. Les témoignages et les nombreux exhibits produits forment un dossier que votre comité transmet à Votre Chambre ainsi que les minutes de ses séances.

INTERPELLATION AU MINISTERE ET REPONSE

Par M. Sauvé.—1. Quels sont les noms des avocats qui ont été employés par le gouvernement durant l'exercice financier de 1909 et durant l'exercice financier de 1910 ?

2. Quels montants ont été payés à ces avocats, pendant les dites périodes ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1 et 2. Exercice financier 1908-09 :—les avocats dont les noms apparaissent aux pages 147, 148, 159, 181, 270, 332, 335 des comptes publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1909, et à la page 173 du rapport du département de la Colonisation des Mines et des Pêcheries pour la même période.

Exercice financier 1909-10 :—les avocats dont les noms apparaissent aux pages 145, 197, 198, 199, 348, 375, 407, 412, 416, des comptes publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1910.

En outre les avocats dont le noms suivent ont été employés mais n'ont reçu aucun honoraire pendant ces deux exercices financiers: A. E. J. Bissonnet, re Succession vacante Ann Mc Cormack :

H. A. Béique, poursuites contres les propriétaires de vues animées
L. A. David, " " " " "
T. Jodoin, " " " " "
Thomas Vien, " " " " "
J. A. Lamarche, " " " " "
Jules Desmarais, " " " " "
G. A. Morrisson, " " " " "
J. Nicol, Rhéault vs Isaac.

De plus les avocats du revenu dont les noms suivent et pour les montants en regard de leurs noms respectifs.

CHARGES SUR LE REVENU

——	—	District	1908-09	1909-10
J. E. Perreault	Avocats du revenue.	Arthabaska	$ 110 00	$ 40 00
J. H. Fortier	"	Beauce	413 00	315 00
L. J. Papineau	"	Beauharnois	21 00	35 00
J. A. Legault	"	"		15 00
Z. E. Cornell	"	Bedford	5 00	20 00
C. A. Nutting	"	"	10 00	5 00
T. A. Blanchet	"	Bonaventure	8 00	
Emile Gagnon	"	Charlevoix	95 50	529 89
Robert Bergeron	"	"		25 00
L. Alain	"	Chicoutimi		51 05
Charles Bélanger	"	Iberville		80 00
Ernest Hébert	"	Joliette	17 00	44 90
A. L. Garneau	"	Gaspé	16 00	
Jules Langlais	"	Kamouraska	20 00	
A. M. Déchêne	"	"	47 70	50 15
Arthur Pelletier	"	Lac St-Jean		30 00
Fiset et Tessier	"	Matane et Rimouski	544 40	867 05
J. A. Hudon	"	Montmagny	190 55	218 10
Cloran et Désaulniers	"	Montréal	1,020 00	2,175 00
G. Désaulniers	"	"	790 20	108 15
Jos. Archambault	"	"	63 50	
Charles M. Cotton	"	"	33 45	
R. T. Stackhouse	"	"	124 00	49 05
Louis Gosselin	"	"	25 70	150 00
A. H. Tanner	"	"		88 45
Aug. S. Mackay	"	Ottawa Est	80 00	
A. Desjardins	"	Ottawa Nord et Ouest	105 00	205 00
D. R. Barry	"	Pontiac		10 00
Turcotte et Corriveau	"	Québec	134 00	120 00
F. Murphy	"	"	58 70	
Thomas Vien	"	"	50 00	
Denis & Cardin	"	Richelieu	38 00	10 00
John Leonard	"	Saint-François	91 50	177 91
J. C. Pouliot	"	Témiscouata	70 00	20 00
T. Rinfret	"	Terrebonne		129 30
J. B. L. Hould	"	Trois-Rivières	125 00	40 00
Philippe Bigué	"	"		45 00

CHARGES SUR LE REVENU—*Suite*

—	—	1908-09	1909-10
Philias Corriveau	(Voir comptes publics, 1909, page 317)	350 00	
R. T. Stockhouse	" " " 319	89 50	
Lafleur, MacDougall, Macfaliane & Pope	" " " 319	100 00	
Henry Aylen	" " 1910 395		3,000 00
Ernest Hébert	" " " 396		26 30
P. A Chassé	" " " 397		100 00

Conformément à l'ordre du jour la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides :

(EN COMITÉ)

1. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à l'Ecole polytechnique, Montréal, en vertu de la loi 57 Vict., chap. 23, s. 17, telle qu'amendée par les lois 3 Ed. VII, c. 17, s. 4 ; 7 Ed. VII, chap. 28, s. 1 ; 8 Ed. VII, chap. 31, s 1, et 9 Ed. V., chap. 35, s. 1, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer la gratification aux villages et aux écoles des municipalités rurales et de villages qui employent les institutiteurs pour les garçons de 10 à 18 ans, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

5. *Résolu*, - Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Matesté, pour payer l'école du soir et école de coupe, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

6. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer aux asiles d'aliénés, y compris le transport de patients des prisons aux asiles et autres dépenses incidentes, pour l'anné financière finissant le 30 juin 1911.

7. *Résolu*,—Qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer aux écoles de réforme et d'industries y compris les dépenses incidentes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mercier fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Mercier rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyé par l'honorable M. Allard, il est—

Résolu,—Que cette la Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution accordant une indemnité aux commissaires qui ont siégé en vertu de la loi 9 Edouard VII, chapitre 10.

L'honorable Sir Lomer Gouin informe la Chambre que Son Honneur l'Administrateur a pris connaissance de l'objet de cette résolution et la recommande à sa considération.

EN COMITÉ

Résolu,—Que, nonobstant les dispositions des articles 141 et suivants des Statuts refondus, 1909, les commissaires qui ont siégé en vertu de la loi 9 Edouard VII, chapiire 10 pourront recevoir une indemnité à être déterminée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, mais n'excédant pas quinze piastres par jour de séance, y compris les jours nécessairement occupés pour le déplacement, aller et retour, de l'endroit de leurs résidences.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

M. Delâge rapporte alors la dite résolution qui est lue deux fois et adoptée.

Ordonné,—Que l'honorable Sir Lomer Gouin ait la permission de présenter le bill (42) basé sur la dite résolution.—Loi accordant une indemnité aux commissaires qui ont siégé en vertu de la loi 9 Edouard VII, c. 10.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il persiste dans son premier amendement au bill (89) amendant la charte de la cité de Québec.

M. Galipeault propose appuyé par M. Francœur et il est—

Résolu,—Que l'Assemblée législative retire son refus de concourir dans l'amendement No 1 fait par le Conseil législatif au bill (89) amendant la charte de la cité de Québec et concourt dans le dit amendement.

Ordonné,—Que le greffier porte le message au Conseil législatif.

L'honorable M. Taschereau propose, appuyé par l'honorable M. Décarie, et avec le consentement unanime de la Chambre, il est—

Ordonné,—Que toutes les règles de la Chambre soient suspendues et qu'un bill (43) amendant l'article 5685 des Statuts refondus 1909 et le Code municipal relativement aux ponts soit présenté, lu une première et une deuxième fois et référé au comité général de cette Chambre.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général.

Résolu,—Que cette Chambre se constitue en immédiatement en comité.

La Chambre, en conséquence, se constitue en comité général.

Le comité ayant siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de le rapporter sans amendement.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

A une heure, la séance est suspendue, suivant l'ordre voté par la Chambre, et M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Trois heures P. M.

M- l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivant sans amendements :

Bill 174.—Loi amendant l'article 2160 des Statuts refondus, 1909.

Bill 175.—Loi détachant certains lots du comté de Bellechasse et les annexant à la municipalité de la partie est du canton Armagh dans le comté de Montmagny pour toutes fins.

Bills 34.—Loi amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill 106.—Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Montreal et Sud-Ouest " Montreal and South Western Railway & Power Company ".

Bill 113.—Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord.

La Chambre procède à l'étude des amendements fait par le Conseil législatif au bill (106) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Montreal et Sud-Ouest " Montreal and South Western Railway & Power Company ", et ces amendements sont lus deux fois et agréées.

M. Perron propose, appuyé par M. Galipeault, et il est—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif que cette Chambre concoure dans ses amendements au bill (106) ci-dessus, avec l'amendement suivant :

En insérant, après le mot " Montréal ", dans la 18e ligne, les mots : ni nonobstant les clauses 12 et 14, à vendre ni distribuer l'électricité au public dans le comté de Beauharnois, sauf aux compagnies affiliées à la compagnie.

La Chambre se divise et la proposition est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à l'étude des amendements faits par le Conseil législatif au bill (113) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer, Colonisation, Montréal et Nord, et les dits amendements sont lus la première et la deuxième fois et sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Conseil législatif et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

INTERPELLATION AU MINISTERE ET REPONSE.

Par M. Francœur.—1. Combien le gouvernement ou les chambres ont-ils créé de commissions extra-parlementaires pendant l'année 1892 ?

2. Pour quelles fins ont été créées ces commissions ?

3. Quel traitement ont touché chacune des personnes en faisant partie à titre de commissaires, de secrétaires, ou d'assistants ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Quatre.

2 et 3. Une commission pour faire enquête sur divers actes de l'administration Mercier. Personnel trois commissaires, un greffier, divers procureurs et sténographes, ainsi que plusieurs autres assistants. Coût total : $17,050.58.

Une commission pour faire enquête sur l'emploi d'une subvention votée par la province pour aider à la construction du chemin de fer Montréal et Sorel. Personnel : trois commissaires et quelques assistants. Coût total : $3,731.06.

Une commission pour reviser le code de procédure civile. Personnel : trois commissaires, deux secrétaires et quelques assistants. Coût total : $57,450.67.

Une commission pour représenter la province à l'exposition de Chicago. Personnel : un commissaire et plusieurs assistants. Coût total : $34,718.80.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se constitue de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille deux cent soixante-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour traitements, des dépenses contingentes, (Travaux publics), pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

2. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impressions et reliure pour les deux chambres de la Législature, S. R. Q., 1909, art. 164, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

3. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat de livres, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

4. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour traitements, dépenses contingentes, etc, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

5. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour ponts et barrières de péage, pour l'année financière finissant le 39 juin 1912.

6. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Expositions, pour l'année fiancière finissant le 30 juin 1912.

7. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté. pour pépinière de Berthierville: entretien, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

8. *Résolu,* Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et taxes sur les corporations commerciales, etc., S. R. Q., 1909, articles 903-1315; 1345-1359; 1374-1387, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

9. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour timbres, licences, etc., pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

10. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinquante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer les traitements, dépenses contingentes, (Assemblée législative), pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

11. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent une piastres et six centins soit accordée à Sa Majesté. pour payer les impressions et reliures pour les deux Chambres de la Législature, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

12. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le traitement et dépenses contingentes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

13. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour achat de livres, pour l'année financière finissant le 30 juin 1912.

14. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à sa Majesté, pour payer les dépenses contingentes du gouvernement civil, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

15. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille trois cent cinquante piastre soit accordée à Sa Majesté, pour payer le fonds des écoles élémentaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

16. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas sept piastres et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Ecoles Normales, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

17. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les écoles du soir, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

18. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les asiles d'aliénés, y compris le transport des patients des prisons aux asiles et autres dépenses casuelles, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

19. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les réparations anx palais de justice et prisons, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

20. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'Ecole Normale, Québec, construction de l'annexe et achat de terrain, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

21. *Résolu,*—Qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les régistraires : traitements et dépenses contingentes, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des subsides, les dites résolutions qui sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

La Chambre se constitue alors en comité de voies et moyens.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu,*—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $95,276.55 pour les dépenses de l'année financière expirant le 30 juin 1911 soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

2. *Résolu,*—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $3,928,550.15 pour les depenses de l'année financière expirant le 30 juin 1912, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Delâge fait rapport que le comité a passé deux résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu maintenant.

Résolu,—Qu'au cours de la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau, en comité des subsides.

M. Delâge rapporte alors du comité des voies et moyens, les dites résolutions qui sont lues comme suit :

1. *Résolu*,—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $95,276.55 pour les dépenses de l'année financière expirant le 30 juin 1911, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

2. *Résolu*,—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de $3,928,550.15 pour les dépenses de l'année financière expirant le 30 juin 1912, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

Les dites résolutions sont lues la deuxième fois et adoptées.

Ordonné,—Que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill 2. —Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1911 et le 30 juin 1912, et pour d'autres fins du service public.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, lu la première fois.

Ordonné,—Que ce bill soit lu, la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné,—Que ce bill soit maintenant lu, la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill soit adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

L'honorable Sir Lomer Gouin du comité des impressions présente à la Chambre le 1er rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

Votre comité a choisi l'honorable M. Bryson comme son président et recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir : Nos 40, 44, 46, 47, 49, 52, 57, 58, 65, 66, 67, 68, 70, 80, 81, (avec un croquis rudimentaire de la grandeur du volume), 83, 92, 102, 104, 110, 111, 112, 113, 29.

Résolu,—Que ce rapport soit adopté.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passée les bills suivants sans amendements.

Bill 42.—Loi accordant une indemnité aux commissaires qui ont siégé en vertu de la loi 9 Edouard VII, chapitre 10.

Bill 43.—Loi amendant le bill de cette session, intitulé : Loi amendant l'article 5685 des Statuts refondus, 1909, et le code municipal relativement aux ponts.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 février 1911, pour copie du rapport de la commission royale de la tuberculose.

(*Document de la session No* 114).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 16 mars 1911, demandant la production de copie de tous documents, correspondances, factures, arrêtés ministériels concernant le voyage du ministre de la colonisation dans le nord, au cours de l'été 1911.

(*Document de la session No* 115).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 6 mars 1911, pour copie de toute correspondance et autres documents relatifs à la cancellation de la vente du lot 8|6 du canton Wolfe. (*Document de la session No* 116).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 16 mars 1911, pour copie de tous documents correspondances, arrêtés ministériels, concernant certains dépôts faits par le gouvernement à la banque Nationale ou à ses succursales. (*Document de la session No* 117).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 mars 1911, pour la production de copie de toutes correspondances, tous documents échangés entre le gouvernement et Joseph Doire, colon de la paroisse de St-Didace, comté Maskinongé, concernant le lot No. 22, du 3ème rang de Peterborough. (*Document de la session No* 118).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 mars 1911, demandant la production de copie de tous les documents, correspondance et arrêtés ministériels concernant les lots 3, 4, 5 du rang B, du canton Clyde, comté d'Ottawa. (*Document de la session* No 119).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 25 mai 1910, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les compagnies d'assurance, sociétés de secours mutuel et sociétés de bienfaisance sujettes à la loi concernant les compagnies d'assurance, les sociétés de secours mutuel et les sociétés de bienfaisance, sanctionné le 25 avril 1908, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et des intéressés ou leurs représentants, au sujet des dites compagnies et sociétés, ou leurs rapports avec leurs assurés ou public. (*Document de la session No* 120).

M. Tellier propose, appuyé par M. d'Auteuil et il est:

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre,—

Copie de la liste des cantons inspectés en vue de la classification des lots durant l'exercice 1909 1910, par les agents du Département des Terres et Forêts.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre,—

Etat indiquant combien chacune des personnes, sociétés ou compagnies publiant ou éditant des journaux en cette province, a-t-elle reçu, en tout, du trésor provincial, pour abonnements, annonces, impressions, brochage, reliure, distribution, ou toute autre cause, au cours de chaque année fiscale, depuis le 1er juillet 1891 jusqu'au 30 juin 1897.

M. Geoffrion propose, appuyé par M. Francoeur et il est :

Ordonné,—Qu'il soit mis devant cette Chambre,—

Etat indiquant combien chacune des personnes, sociétés ou compagnies publiant ou éditant des journaux en cette province, a-t-elle reçu, en tout, du trésor provincial, pour abonnements, annonces, impressions, brochage, reliure, distribution, ou tout autre cause, au cours de chaque année fiscale, depuis le 1er juillet 1905 jusqu'à ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé les amendements de l'Assemblée législative aux amendements faits par le Conseil législatif au bill 106.—Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Montreal et Sud-Ouest "Montreal & South Western Railway & Power Company" sans amendement.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1911, pour copie de la liste des cantons inspectés en vue de la classification des lots durant l'exercice 1909-1910, par les agents du Département des Terres et Forêts. (*Doeument de la session No* 111).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1911, pour un état indiquant combien chacune des personnes, sociétés ou compagnies publiant ou éditant des journaux en cette province, a-t-elle reçu, en tout, du trésor provincial, pour abonnements, annonces, impressions, brochages. reliure, distribution, ou tout autre cause, au cours de chaque année fiscale, depuis le 1er juillet 1891 jusqu'au 30 juin 1897. (*Docnment de la session No* 113).

Et réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 mars 1911, pour un état indiquant combien chacuue des personnes, sociétés ou compagnies publiant ou éditant des journaux en cette province, a-t-elle reçu, en tout, du trésor provincial, pour abonnements, annonces impressions, brochage, reliure, distribution, ou tout autre cause, au cours de chaque année fiscale, depuis le 1er juillet 1905 jusqu'à ce jour. (*Document de la session No* 112).

Un message est reçu de son Honneur l'Administrateur de la province, transmis par Arthur St-Jacques, Ecuier, gentilhomme-huissier de la verge noire :

M. l'Orateur,

Son Honneur l'Administrateur de la Province de Québec requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés de l'Assemblée législative se rendent à la salle des séances du Conseil législatif où Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a donné, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :

D Loi pour amender l'article 6474 des Statuts refondus, 1909.

E Loi pour amender le bill de cette session intitulé : " Loi autorisant Monklands Limited, à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150, et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal".

F Loi amendant le bill No 92 de cette session intitulé : Loi amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant Jésus de Montréal.

5 Loi amendant la loi des assurances de Québec.

15 Loi ratifiant un acte intervenu entre la cité de Québec, le gouvernement et les Syndics des chemins à barrières de la rive nord, au sujet du pont Dorchester.

18 Loi pour favoriser le développement de l'art musical.

20 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la Commission des services d'utilité publique de Québec.

21 Loi relative au transfert à la Commission des champs de bataille nationaux, de certaines propriétés, et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.

27 Loi amendant la loi de l'instruction publique.

28 Loi réglementant la vente de la cocaïne, de la morphine et de leurs composés.

34 Loi amendant la loi constituant en corporation l'Ecole technique de Québec.

35 Loi amendant l'article 5685 des Statuts refondus, 1909, et le Code municipal relativement aux ponts.

37 Loi concernant les exhibitions de vues animées.

40 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.

42 Loi accordant une indemnité aux commissaires qui ont siégé en vertu de la loi 9 Edouard VII, chapitre 10.

43 Loi amendant le bill de cette session intitulé : Loi amendant l'article 5685 des Statuts refondus, 1909, et le Code municipal relativement aux ponts.

53 Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86, concernant les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

54 Loi amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.

58 Loi constituant en corporation de ville la municipalité du village de Rigaud.

62 Loi autorisant le recteur et les marguilliers de l'Eglise Saint-Mathias, Westmount, à emprunter de l'argent, et à d'autres fins.
63 Loi constituant en corporation *The Montreal Curling Club.*
64 Loi validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué.
70 Loi amendant la loi 63 Victoria, chapitre 94, concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.
72 Loi constituant en corporation *The Richmond Magog and Stanstead Railway Company.*
73 Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Mont-Royal.
74 Loi amendant la loi constituant en corporation *The Women's Christian Association of Quebec.*
75 Loi constituant en corporation les Dominicaines du Rosaire.
76 Loi constituant en corporation la municipalité de la partie Ouest du canton Boyer.
77 Loi amendant de nouveau les lois concernant la *Montreal Street Railway Company.*
78 Loi consttuant en corporation *The Life Underwriters Association of the Province of Quebec.*
79 Loi concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge.
80 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.
81 Loi autorisant la vente, par Sir Henri-Elzéar Taschereau, de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nord-est, Sainte-Marie sud-ouest, dans le district de Beauce, et de tous ses droits dans les dites seigneuries.
82 Loi ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* et Thomas Bossé, et un acte de conventions entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Bossé.
83 Loi amendant la loi constituant en corporation les Prévoyants du Canada.
88 Loi concernant un acte de vente consenti par Ferdinand Turgeon ès qualité à Israël Montreuil et autres.
89 Loi amendant la charte de la cité de Québec.
91 Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer de Québec et de l'île d'Orléans.
92 Loi amendant la loi concernant la paroisse dn Saint-Enfant Jésus, de Montréal.
93 Loi amendant la loi 14-15 Victoria, chapitre 176, concernant les biens temporels de l'Eglise d'Angleterre au Canada, dans le diocèse de Montréal, et pour éliminer certains doutes.
94 Loi constituant en corporation la ville de Greenfield Park.
95 Loi confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault-au-Récollet.
97 Loi coustituant en corporation la compagnie de chemin de fer Kamouraska et l'Islet.

98 Loi autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal.

99 Loi confirmant la vente par dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges.

101 Loi autorisant *The Trustees, Executors and Securities Insurance Corporation Limited*, à faire affaires dans la province de Québec.

102 Loi constituant en corporation la ligue anti-tuberculeuse des Trois-Rivières.

106 Loi constituant en corporation la *Montreal and South Wertern Railway and Power Company.*

107 Loi ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feu dame Marie-Louise Durand dit Desmarais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman.

111 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obtétrique.

112 Loi amendant la loi constituant en corporation La compagnie d'assurance mutuelle des industries.

113 Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Colonisation Montréal et Nord.

117 Loi constituant en corporatian *The Hebrew Sheltering and Orphans Home.*

121 Loi constituant en corporation *The Congregation Chavayrin Kall Ysraël.*

122 Loi constituant en corporation *The District of Bedford General Hospital.*

123 Loi autorisant la Commission des écoles catholiques de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures.

125 Loi amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, telle qu'amendée par la loi 5 Edouard VII, chapitre 71, et par la loi 6 Edouard VII, chapitre 75, et changeant le nom de *The Dominion of Canada Trust Corporation* en celui de La compagnie d'épargnes et de fidéicommis de Québec.

126 Loi constituant en corporation *The Shawinigan Technical Institute.*

127 Loi annexant la municipalité scolaire des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de la Longue-Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.

128 Loi confirmant la charte du *Rivermead Golf Club* et étendant ses pouvoirs.

129 Loi constituant en corporation *The Quebec Eye, Ear and Throat Hospital.*

130 Loi constituant en corporation *The Development Company of Canada.*

131 Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des scieries mécaniques, et changeant le nom de la dite compagnie en celui de " la Mercantile, compagnie d'assurance mutuelle contre le feu ".

132 Loi autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Jérôme de Matane à vendre un immeuble donné par feu Edouard Lacroix.

133 Loi concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon,

134 Loi autorisant *Monklands Limited* à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150, et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal.
135 Loi constituant en corporation la ville de La Tuque.
136 Loi concernant la succession de Jérôme Latour.
137 Loi concernant la succession Ernest Idler.
138 Loi pour changer le chef-lieu et le bureau d'enrégistrement du comté de Kamouraska et les fixer dans la paroisse de Saint-Pascal.
139 Loi pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et du presbytère de la paroisse de Saint-Stanislas, en la cité de Montréal.
140 Loi pour établir une nouvelle division d'enregistrement à Saint-Benoît-Joseph Labre d'Amqui et divisant le comté de Matane en deux divisions pour fins municipales et d'enregistrement.
141 Loi amendant la loi constituant en corporation *The Quebec Eastern Railway Company.*
142 Loi amendant la loi qui constitue en corporation *The Baron de Hirsch Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal.*
143 Loi constituant en corporation : Compagnie des Tramways de Montréal.
144 Loi autorisant *The Northern Trust Company* à faire affaires dans la province de Québec.
146 Loi amendant les Statuts, 1909, relativement à l'expropriation, en matière de construction d'églises et de presbytère.
147 Loi amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées.
148 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de lumière et de pouvoir électriques.
149 Loi amendant l'article 6993 des Statuts refondus, 1909.
151 Loi insérant l'article 386*a* dans la loi électorale de Québec.
152 Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction du greffier de la Cour de circuit.
153 Loi amendant l'article 684 du Code de procédure civile.
155 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.
156 Loi concernant le Bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.
160 Loi amendant la loi des élections contestées de Québec.
161 Loi concernant les boulangers et la fabrication du pain, dans certaines municipalités.
163 Loi concernant les Champs de bataille nationaux à Québec.
165 Loi a nendant la loi électorale de Québec.
167 Loi amendant la loi des assurances de Québec, relativement aux compagnie organisées par des conseils municipaux.
171 Loi amendant l'article 1150 du Code de procédure civile.
173 Loi amendant l'article 781 du Code de procédure civile.

174 Loi amendant l'article 2160 des Statuts refondus, 1909.
175 Loi détachant certains lots du comté de Bellechasse et les annexant à la municipalité de la partie est du canton Armagh, dans le comté de Montmagny, pour toutes fins.
176 Loi amendant les Statuts refondus 1909, relativement à la réduction du nombre de licences pour la vente de liqueurs enivrantes dans la ville de La Tuque.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur l'Administrateur de la Province, lui a présenté le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction, à savoir :

Bill 2.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 30 juin 1911 et pour l'année financière expirant le 30 juin 1912 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, l'administrateur de la province remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur l'administrateur de la province de clore la troisième session du douzième parlement de la Législature de la province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l Assemblée législative,

C'est avec plaisir que j'ai donné la sanction royale aux lois que vous avez adoptées pendant cette session. Votre vif souci du bien public ainsi que le soin avec lequel vous avez étudié ces lois sont une garantie de leur utilité, et j'ai confiance qu'elles contribueront à assurer davantage la paix et la prospérité en notre province.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie d'avoir mis à Sa disposition les crédits nécessaires à l'administration et, particulièrement, d'avoir accordé des encouragements additionnels à l'amélioration des chemins et à l'avancement de l'instruction publique. Soyez assurés que toutes ces sommes seront dépensées avec économie et suivant la destination que vous leur avez assignée.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Avant d'ajourner vos travaux parlementaires, permettez-moi de formuler des vœux. Daigne le ciel vous bénir et répandre ses bienfaits sur ceux que vous représentez !

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur l'Administrateur de la Province que cette Législature soit prorogée jusqu'au mardi, le deuxième jour de mai prochain, pour y être ici tenue ; cette Législature provinciale est, en conséquence, prorogée au mardi le 2 mai prochain.

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA SESSION DE 1911

TROISIÈME SESSION DE LA DOUZIÈME LÉGISLATURE

La session s'est ouverte le 11 janvier 1911.

L'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par M. Galipeault, appuyé par M. Hay.

La prorogation a eu lieu le 24 mars 1911.

Nombre de séances	52	
La Chambre a voté	24	fois
Pétitions présentées	98	
Adresses et ordres de la Chambre votés	123	
Documents déposés devant la Chambre, réponses aux adresses et Ordres de la Chambre	114	
Bills soumis par l'Assemblée législative	165	
Bills présentés par le Conseil législatif	5	

AVIS DE MOTIONS.

Avis de motions au sujet d'interpellations	203	
Avis de motions au sujet de bills	64	
Avis de motions au sujet d'adresses et d'ordres	142	
Avis de motions au sujet de résolutions	16	
La Chambre s'est constituée en comité général pour considérer des résolutions	22	fois
En comité des subsides	30	"
Pour l'étude des bills	208	"

RAPPORTS FAITS PAR LES COMITÉS

Comité pour la formation des comités permanents	1	
" des bills privés	20	
" des chemins de fer, etc	5	
" des Ordres Permanents	16	
" de Législation et des lois expirantes	11	
" des Comptes publics	2	
" des privilèges et élections	1	

Comité de l'Agriculture, émigration, etc..... 1
" des industries..... 1

RAPPORTS FAITS PAR LES COMITÉS SPÉCIAUX.

Comité du Code municipal..... 1

E. R. ALLEYN,
Greffier des Archives.

INDEX

DU

QUARANTE-CINQUIÈME VOLUME

1 GEORGE V (2e session), 1911

ABEILLES :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des abeilles. (Voir *Bills*, 3.)

Adresse :

A Son Honneur l'Administrateur de la Province :—

1. Discours du Trône. :—En réponse au—prononcé à l'ouverture de la session. Débat, débat ajourné, 9. Reprise du débat, ajourné, 19, 21, 23. Amendement rejeté, 23. Adoptée, 24. Grossoyée pour être présentée par ceux des membres qui font partie de l'honorable Conseil Exécutif, 24.

ADMINISTRATEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC :—

1. Discours du Trône, 2.
2. Recommande l'adoption d'un bill privé, 339.
3. Discours à la clôture de la session, 468.

MESSAGE DE SON HONNEUR.

4. Désire la présence des députés de la Chambre, au Couseil législatif, à l'ouverture de la session, 1. Pour la sanction des bills, 381. A la clôture de la session, 463.
5. En réponse à l'adresse en réponse au discours du Trône, 112.

6. Transmet le rapport de l'imprimeur du Roi, 5.

7. Transmet les estimés du budget, 68.

8. Transmet le rapport du Conseil Exécutif concernant la commission interne, 5.

9. Transmet le rapport concernant certaines nominations dans le service civil, 5.

ALEXANDRE, GEORGE LEONARD :—Bill autorisant le barreau de la province de Québec à admettre George Leonard Alexandre, au nombre de ses membres, après examen. (Voir *Bills*, 61.)

ART MUSICAL :—Bill pour favoriser le developpement de l'art musical.—(Voir *Bills*, 18.)

ASCENSION :—Bill amendant la loi 1 George V, chapitre 7, relativement à l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa, pour toutes les fins. (Voir *Bills*, 9.)

Assemblée législative :

1. La Chambre se rend chez Son Honneur l'Administrateur de la province de Québec, à l'ouverture de la session, 1. Pour la sanction de certains bills, 381. A la clôture de la session, 463.

2. Siège après minuit, 186, 283.

3. S'ajourne à une heure spéciale, 22.

4. Siège le samedi, 415.

5. A deux séances par jour, 415.

6. S'ajourne pour permettre aux députés d'assister à la convention forestière, 39.

7. S'ajourne en l'honneur de la fête nationale des Irlandais, 409.

ASSURANCES :—Bill amendant la lois des assurances de Québec relativement aux compagnies organisées par des conseils municipaux. (Voir *Bills*, 167.)

ASSURANCES :—Bill amendant la loi des assurances de Québec. (Voir *Bills*, 5.)

BARON DE HIRSH :—Bill amendant la loi constituant en corporation " The Baron de Hirsh Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal. (Voir *Bills*, 142.)

BAY-VIEW :—Bill constituant en corporation la ville de Bay-View. (Voir *Bills*, 65.)

BEDFORD GENERAL HOSPITAL :—Bill constituant en corporation " The District of Bedford General Hospital." (Voir *Bills*, 122.)

BELANGER, GEORGES :—Bill autorisant le barreau de la province de Québec à permettre à Georges Bélanger de pratiquer le droit. (Voir *Bills*, 57.)

BELLECHASSE :—Bill détachant certains lots du comté de Bellechasse et les annexant à la municipalité de la partie est du canton Armagh, dans le comté de Montmagny, pour toutes fins. (Voir *Bills*, 175.)

BENTHAM, WILLIAM :—Bill confirmant des conventions entre les légataires et le grevée de substitution en vertu du testament de feu Willtam Bentham. (Voir *Bills*, 100.)

Bills :

B. Bill du Conseil législatif, intitulé :—" Loi régularisant la claricature de Joseph Arthur Pérodeau ". Petition, 25. (M. Tessier).—1ère lecture, 276 ; référé, 305 ; rapporté, 394; considéré, amendé, rapporté, amendement, adopté, 3ème lecture, passé, 344. Le Conseil législatif accepte l'amendement de l'Assemblée législative, 358 ; sanctionné, 381. 1 George V (2e session), 144.

C. Bill du Conseil législatif, intitulé :—" Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Francis Mackay à la pratique du norariat après examen ". Pétition, 37, avis, 225. (M. Tessier).—1ère lecture, 276 ; référé, 305 ; rapporté, 324 ; considéré, amendé, rapporté, amendement adopté, 3ème lecture, passé, 344 ; Le Conseil législatif accepte l'amendement de l'Assemblée législative, 358 ; sanctionné, 381. 1 George V (2e session), 143.

D. Bill du Conseil législatif, intitulé :—" Loi amendant l'article 6474 des Statuts refondus, 1909. (M. Galipeault).—1ère lecture, 380 ; 2ème lecture, référé, considéré, rapporté, passé, 388 ; sanctionné, 464. 1 George V (2e session), 42.

E. Bill du Conseil législatif, intitulé :—" Loi amendant le bill de cette session, intitulé :—" Loi autorisant Montslands, Limited, à ouvrir des rues de moins de 66 pieds sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot 48, partie du lot 150, et partie du lot 213, de la paroisse de

BILLS :—*Suite.*

Montréal", (M. Perron).—Suspension des règles, 1ère lecture, 368; 2ème lecture, référé considéré, rapporté, passé, 378; sanctionné, 464. 1 George V (2e session), 130.

F. Bill du Conseil législatif, intitulé: — "Loi amendant le bill de cette session, intitulé:—"Loi amendant la loi concernant la paroisse de Saint-Enfant Jésus, Montréal". (M. Geoffrion).—1ère lecture, 2ème lecture et référé, 434; considéré, rapporté passé, 447; sanctionné, 464. 1 George V (2e session), 111.

1. Acte relatif à la prestation des serments d'office.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 2.

2. Bill octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1911 et le 30 juin 1912, et pour d'autres fins du service public.—(L'honorable M. Mackenzie).—1ère lecture, 2e lecture, 3e lecture, 461; sanctionné, 468. 1 George V (2e session), 1).

3. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la protection des abeilles.—(L'honorable M. Caron).—1ère lecture, 67; 2e lecture sur division, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé sur division, 3e lecture sur division et passé, 136; passé par le Conseil législatif, 173; sanctionné 381. (1 George V (2e session), 22).

4. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les cercles agricoles.—(L'honorable M. Caron).—1ère lecture, 67; 2e lecture sur division, considéré en comité général, rapporté 132; motion pour 3e lecture et motion en amendement rejetée, 134; 3e lecture et passé, 135; passé par le Conseil législatif, 182; sanctionné, 381. (1 George V, c. 10 (2e session).

5. Bill amendant la loi des assurances.—(L'honorable M. Mackenzie).—1ère lecture, 40; 2e lecture, 1; considéré en comité général, rapport de progrès, 278; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois, 282; amendé et agréé, passé par le Conseil législatif avec amendement; amendé, lu 1ère fois, 433; amendé, lu 2ème fois et agréé, 439; sanctionné, 464. (1 George V, c. 44 (2e session).

6. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'octroi d'une subvention à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins,ainsi que pour le macadamisage et le gravelage d'iceux.—(L'honorable M. Caron).—1ère lecture, 158; 2e lecture, 222; considéré en comité général, rapporté, 227; 3e lecture sur division et passé, 234; passé par le Conseil législatif, 334; sanctionné, 381. (1 George V, c. 33, (2e session).

8. Bill amendant la loi des jurés de la province de Québec, relativement à la qualité des jurés dans le district de Pontiac.—(L'honorable Sir Lomer

BILLS :—*Suite.*

Gouin).—1ère lecture, 40 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 89 ; passé par le Conseil législatif, 183 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 33 (2e session).

9. Bill amendant la loi 1 George V, chapitre 7, relativement à l'annexion de la paroisse de l'Ascension au comté d'Ottawa, pour toutes les fins.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 73 ; 2e lecture et considéré en comité général, rapporté, 114 ; 3e lecture et passé, 142 ; passé par le Conseil législatif, 182 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 7 (2e session).

10. Bill amendant la loi de la pêche de Québec.—(L'honorable M. Devlin).—1ère lecture, 40 ; 2e lecture, 135 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 136 ; passé par le Conseil législatif, 245 ; sanctionné, 381. 1 George V, c. 25, (2e session).

11. Bill amendant la loi des mines de Québec.—(L'honorable M. Devlin). —1ère lecture, 40 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapport de progrès, 125 ; considéré de nouveau en comité général, 136 ; amendé, rapporté, amendements lus deux fois et agréé, motion pour 3ème lecture, motion en amendement rejetée, 137 ; 3ème lecture et passé, 138 ; passé par le Conseil législatif, 245 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 23 (2ème session).

12. Bill amendant la loi de la chasse de Québec.—(L'honorable M. Devlin). —1ère lecture, 40 ; 2e lecture, 162 ; considéré en comité général, rapporté, motion pour 3ème lecture, motion en amendement rejetée, 3ème lecture et passé, 190 ; passé par le Conseil législatif, 334 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 26 (2ème session).

13. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de réserve forestière cantonales.—(L'honorable M. Allard).—1ère lecture, 131 ; 2ème lecture considéré en comité général, amendé, rapporté ; amendé en 2ème fois agréé ; 3ème lecture et passé, 268 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendements lus 1ère fois, 389 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 17 (2ème session).

15. Bill ratifiant un acte intervenu entre la cité de Québec, le gouvernement et les Syndics des chemins à barrières de le rive nord, au sujet du pont Dorchester.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 88 ; 2ème lecture. 273 ; motion pour 3e lecture, motion en amendement rejetée, 3ème lecture et passé, 276 ; passé par le Conseil législatif, 433 ; sanctionné, 464. (1 George V, c. 3 (2ème session).

16. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, au sujet des véhicules-moteurs.—(L'honorable M. Mackenzie.)—1ère lecture, 142 ; 2ème lecture, 255 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 274 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendement lu 1ère fois, 389 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 357 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 16 (2ème session).

BILLS :—*Suite.*

17. Bill concernant l'école polytechnique.—(L'honorable M. Décarie).—1ère lecture, 159 ; 2ème lecture, 3ème lecture et passé, 160 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendement lu 1ère fois, 339 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 357 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 30 (2ème session).

18. Bill pour favoriser le développement de l'art musical.—(L'honorable M. Décarie).—1ère lecture, 2ème lecture, et 3ème lecture et passé, 190 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendement lu 1ère fois, 373 ; amendement lu 2ème fois et agréé, 388 ; sanctionné, 464. (1 George V, c. 5 (2ème session).

19. Bill amendant le Code municipal relativement à la construction des ponts.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 131 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 152 ; passé par le Conseil législatif, 249 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 57 (2ème session).

20. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la Commission des services d'utilité publique de Québec.—(L'honorable Sir L. Gouin).—1ère lecture, 236 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 306 ; rapporté avec amendements, 370 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 379 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendement lu 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 388 ; passé par le Conseil, 449 ; sanctionné, 464. (1 George V, c. 14 (2ème session).

21. Bill relatif au transfert à la Commission des champs de bataille nationaux, de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 131 ; motion pour 2ème lecture, débat ajourné, 278 ; 2ème lecture, considéré en comité général, amendement rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 356 ; passé par le Conseil législatif, 399 ; sanctionné, 464. (I George V., c. 2 (2ème session).

22. Bill amendant la loi concernant les régistrateurs et l'inspection des bureaux d'enregistrement.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 130 ; 2ème lecture, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 161 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 245 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 246 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 49 (2ème session).

23. Bill étendant les dispositions de l'article 2175 du Code civil à certaines subdivisions cadastrales.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 141 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 163 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 298 ; amendé en 1ère fois, 298 ; amendé en 2ème fois et agréé, 303 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 48 (2ème session).

BILLS :—*Suite.*

25. Bill amendant la loi des syndicats de Québec.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 257 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 306 ; passé par le Conseil législatif, 389 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 43 (2ème session).

26. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la division du comté du Lac Saint-Jean, pour fins agricoles.—(L'honorable M. Caron).—1ère lecture, 223 ; 2ème lecture, 3ème lecture et passé, 248 ; passé par le Conseil législatif, 298 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 18 (2ème session).

27. Bill amendant la loi de l'instruction publique.—(L'honorable M. Décarie).—1ère lecture, 2ème lecture, 269 ; 3ème lecture sur division et passé, 276 ; passé par le Conseil législatif, 488 ; sanctionné, 464. (1 George V, c. 27 (2ème session).

28. Bill réglementant la vente de la cocaïne, de la morphine et de leurs composés.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 173 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé ; 253 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 2ème fois, 369 ; amendé et agréé, 379 ; sanctionné, 464. (1 George V, c. 35 (2ème session).

29. Bill amendant le Code municipal relativement à l'annexion de cantons ou de parties de cantons —(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 205 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 234 ; passé par le Conseil legislatif avec amendement, 299 ; amendé en 1ère fois, 293 ; amendé en 2ème fois et agréé, 303 ; sanctionné, 381. (1 George V, c. 56 (2ème session).

31. Bill relatif aux compagnies de fidéicommis.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 23 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 251 ; rapporté avec recommandation d'étude ultérieure, 370.

32. Bill amendant les statuts refondus, 1909, relativement à la juridiction des juges de la Cour Supérieure, en matières criminelles, dans les cités de Québec et Montréal.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 284.

33. Bill amendant le Code de procédure civile, relativement à la confection des règles de pratique.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 284 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 306 ; rapporté avec amendement, 357 ; considéré en comité général, rapporté, 3ième lecture et passé, 357 ; passé par le conseil législatif, 372 ; sanctionné 382. (1 George V, chapitre 50 (2ème session).

34. Bill amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Québec.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 308 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapport de progrès, 438 ; considéré de

BILLS :—*Suite.*

nouveau en comité général, rapporté, 3ième lecture sur division et passé, 442 ; passé par le Conseil législatif, 457 ; sanctionné, 464. (1 George V, chapitre 32 (2ème session).

35. Bill amendant l'article 5683 des Statuts refondus, 1909, relativement à la construction des ponts en fer.—(L'honorable M. Taschereau).—1ère lecture, 284 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapport de progrès, 323 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 355 ; passé par le Conseil législatif, 399 ; sanctionné, 464. (1 George V, chapitre 38 (2ème session).

37. Bill concernant les exhibitions de vues animées.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 294 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapport de progrès, considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, 330 ; amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 341 ; passé par le Conseil législatif, 399 ; sanctionné, 464. (1 George V, chapitre 34 (2e session).

38. Bill établissant la Commission Métropolitaine des parcs.—(L'honorable Sir Lomer Gouin.—1ère lecture, 302 ; 2ème lecture sur division, considéré en comité général, rapport de progrès, 341.

39. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, et le code municipal, relativement aux mauvaises herbes.—(L'honorable M. Caron).—1ère lecture, 320 ; 2e lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 330 ; passé par le conseil législatif, 365 ; sanctionné, 382. (1 George V, chapitre 47 (2ème session).

40. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles.—(L'honorable M. Caron.)—1ère lecture, 325 ; 2ème lecture, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 337 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 372 ; amendé en 1ère fois, 373 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 379 ; sanctionné, 461. (1 George V, chapitre (2ème session).

41. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la Cour de Circuit dans et pour la seconde division du comté de Pontiac, siégeant à Ville-Marie.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 308 ; 2ème lecture, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé avec le titre "Loi amendant le Code de procédure civile, 336 ; passé par le Conseil législatif, 365 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 5 (2ème session).

42. Bill accordant une indemnité aux commissaires qui ont siégé en vertu de la loi 9 Edouard VII, chapitre 10.—(L'honorable Sir Lomer Gouin). —1ère lecture, 2ème lecture, 3ème lecture et passé, 455 ; passé par le Conseil législatif, 461 ; sanctionné, 461. (1 George V, c. 4 (2ème session).

BILLS :—*Suite.*

43. Bill amendant le bill de cette session intitulé: "Loi amendant l'article 5685 des Statuts refondus, 1909, et le Code municipal relativement aux ponts."—(L'honorable M. Taschereau).—1ère et 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 456 ; passé par le Conseil législatif, 461, sanctionné, 461. (1 George V, c. 39 (2ème session).

51. Bill autorisant la chambre des notaires de la Province de Québec à admettre Charles Auguste Emond à l'exercice de la profession de notaire après examens.—(M. Cousineau).—1ère lecture, 66 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté, 130 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 148 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 245 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 246 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 142 (2ème session).

52. Bill constituant en corporation "La Société du Parler français au Canada".—(M. Francœur).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté avec amendement, 116 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 128 ; passé par le Conseil législatif, 182 ; honoraire remis, 366 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 98 (2ème session).

53. Bill amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86 concernant "Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis".—(M. Blouin).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté, 117 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 129 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 182 ; amendé en 1ère fois, 183 ; amendé en 2ème fois et agréé, 210 ; honoraire remis, 365 ; sanctionné, 464. (1 George V, c. 110 (2ème session).

54. Bill amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont.—(M. Benoit).—1ère lecture, 26 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 39 ; rapporté, 63 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 79 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 83 ; amendé en 2ème fois et agréé, 210 ; sanctionné, 464. (1 George V, c. 113 (2ème session).

55. Bill autorisant le barreau de la province de Québec à admettre William James Shaughnessy au nombre de ses membres.—(M. Walsh).—1ère lecture, 66 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 89 ; rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 125 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 2ème fois, amendé et agréé, 239 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 140 (2ème session).

56. Bill revisant et refondant la charte de la ville de Montréal-Ouest.—(M. Finnie).—1ère lecture, 111 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills

BILLS :—*Suite.*

privés, 123 ; rapporté avec amendement, 159 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 191 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 205 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 228 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 361 ; amendée en 2ème fois et agréé, 311 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 65 (2ème session).

57. Bill autorisant la Barreau de la province de Québec à permettre à Georges Bélanger de pratiquer le droit.—(M. Morisset).—1ère lecture, 73 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté, 110 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 126 ; passé par le Conseil législatif, 182 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 138 (2ème session).

58. Bill constituant en corporation de ville la municipalité du village de Rigaud.—(M. Pilon).—1ère lecture, 99 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 126 ; rapporté avec amendement, 173 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 209 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 299 ; amendé en 2ème fois et agréé, 305 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 72 (2ème session).

59. Bill amendant la charte de la ville de Buckingham.—(M. Gendron). —1ère lecture, 65 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 116 ; rapporté avec amendement, 166 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 207 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 301 ; amendé en 2ème fois et agréé, 312 ; sanctionné, 382. (1 George V. c. 66 (2ème session).

60. Bill autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Joseph Armand Boisseau, à l'exercice de la profession de notaire, après examen.—(M. Daignault).—1ère lecture, 26 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 39 ; rapporté avec amendements, 88 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 100 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendé en 1ère fois, 183 ; amendé en 2ème fois et agréé, 210 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 141 (2e session).

61. Bill autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre George-Léonard Alexander, au nombre de ses membres, après examen.—(M. Perron).—1ère lecture, 26 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 39 ; rapporté, 3ème lecture et passé, 79 ; passé par le Conseil législatif, 182. (1 George V, c. 137 (2e session).

62. Bill autorisant le recteur et les marguilliers de l'église Saint-Mathias, Westmount, à emprunter de l'argent, et à d'autres fins.—(M. Finnie).—1ère lecture, 65 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté avec amendement, 109 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 126 ; passé par le Conseil législatif, 245 ; honoraire remis, 406 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 105 (2e session).

BILLS :—*Suite.*

63. Bill constituant en corporation " The Montreal Curling Club ".—(M. Gault).—1ère lecture, 73 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté avec amendement, 126 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 142 ; passé par le Conseil législatif, 292 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 116 (2e session).

64. Bill validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué.—(M. Lévesque).—1ère lecture, 112 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 123 ; rapporté, 159 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 222 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 242 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendé en 1ère fois, 340 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 346 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 131 (2ème session).

65 Bill constituant en corporation la ville de Bay-View.—(M. Geoffrion). —1ère lecture, 65 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 99 ; rapporté avec amendement, 130 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 144 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 301 ; amendé en 1ère fois, 302 ; amendé en 2ème fois et agréé, 312 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 67 (2ème session).

66. Bill autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Napoléon-Jules Marion au nombre de ses membres, après examen.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 66 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté, 130 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 143 ; passé par Conseil législatif, 292 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 139, (2ème session).

67. Bill constituant en corporation la ville de Cedar Park.—(M. Perron). —1ère lecture, 66 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté avec amendement, 130 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 144 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 293 ; amendé en 2ème fois et agréé, 311 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 71 (2ème session).

68. Bill amendant la constitution en corporation du village de Montréal-Sud.—(M. Desaulniers).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté avec amendement, 166 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé avec le titre : " Loi amendant la constitution de la ville de Montréal-Sud ", 293 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 293 ; amendé en 2ème fois et agréé, 305 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 70 (2ème ssssion).

BILLS :—*Suite.*

69. Bill confirmant certains actes de vente et transport par Henri Groulx et Nicolas Groulx à Philias Groulx.—(M. Perron).—1ère lecture, 111 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 123 ; retiré, 323.

70. Bill amendant la loi 63 Victoria, chapitre 94, concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 117 ; 2ème lecture et renvopé au comité des bills privés, 126 ; rapporté, 159 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 192 ; considéré de nouveau et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 206 ; passé par le Conseil législatif, 300 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 109 (2ème session).

71. Bill amendant la loi constituant en corporation "The Shawinigan Water and Power Company ".—(M. Tessier).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté, 109 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture est passé, 121 ; passé par le Conseil législatif, 188 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 86 (2ème session).

72. Bill constituant en corporation " The Richmond, Magog and Stanstead Railway Company.—(L'honorable M. Bissonnette).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 116 ; rapporté avec amendements, 167 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 208 ; passé par le Conseil législatif avec amendements amendé en 1ère fois, 329 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 346 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 83 (2ème session).

73. Bill amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Mont-Royal.—(M. Robillard.)—1ère lecture, 111 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 123 ; rapporté, 166 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 208 ; passé par le Conseil législatif, 292 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 90 (2ème session).

74. Bill amendant la loi constituant en corporation " The Womens' Christian Association of Quebec."—(M. Leclerc).—1ère lecture, 65 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté, 109 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 124 ; passé par le Conseil législatif, 188 ; honoraire remis, 354 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 102 (2ème session).

75. Bill constituant en corporation les Dominicains du Rosaire.—(M. Tessier).—1ère lecture, 51 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté avec amendements, 109 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 123 ; passé par le Conseil législatif, 182 ; honoraire remis, 354 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 108 (2ème session).

76. Bill constituant en corporation la municipalité de la partie ouest du canton Boyer.—(M. Gendron.)—1ère lecture, 117 ; 2ème lecture et renvoyé au

BILLS :—*Suite.*

comité des bills privés, 126 ; rapporté avec amendements, 159 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 191 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 2ème fois et agréé sur division, 246 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 75 (2ème session).

77. Bill amendant de nouveau les lois concernant la " Montreal Street Railway Company."—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 66 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 80 ; rapporté avec amendements, 376 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 377 ; passé par le Conseil avec amendements, amendé en 2ème fois et agréé, 449 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 76 (2ème session).

78. Bill constituant en corporation " The Life Underwriters Association of the Province of Quebec."—(M. Mousseau).—1ère lecture, 111 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 123 ; rapporté avec amendements, 159 ; considéré en comité général, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 181 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 293 ; amendé en 1ère fois, 293 ; amendé en 2ème fois et agréé, 305 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 92 (2ème session).

79. Bill concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge.—(M. Mercier).—1ère lecture, 26 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 41 ; rapporté avec amendement, 117 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 128 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendé en 1ère fois, 183 ; amendé en 2ème fois et agréé, 210 ; sancsanctionné, 465. (1 George V, c. 132 (2ème session).

80. Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.—(M. Carbonneau).—1ère lecture, 225 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 240 ; rapporté avec amendements, 275 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 304 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 392 ; amendé en 2ème fois et agréé, 407 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 84 (2ème session).

81. Bill autorisant la vente par Sir Henri Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nord-est, Sainte-Marie sud-ouest et Saint-Joseph nord-est, dans le district de Beauce, et de tous ses droits dans les dites seigneuries.—(M. Francœur).—1ère lecture, 204 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 228 ; rapporté avec amendement, 274 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 315 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 342 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 392 ; amendé en 2ème fois et agréé, 408 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 135 (2ème session).

BILLS :—*Suite.*

82. Bill ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* à Thomas Bossé, et un acte de conventions entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Bossé.—(M. Petit).—1ère lecture, 73 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 100 ; rapporté, 159 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 192 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 206 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 301 ; amendé en 2ème fois et agréé, 342 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 121 (2ème session).

83. Bill amendant la loi constituant en corporation les Prévoyants du Canada.—(M. Leclerc).—1ère lecture, 65 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté avec amendement, 109 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 123 ; passé par le Conseil législatif, 182 ; sanctionné, 465. (1 George V, c. 89 (2ème session).

85. Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Charles Dumontier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.—(M. Lafontaine, Berthier).—1ère lecture, 73 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté, 110 ; considéré en comité général, rapporté, 3ième lecture et passé, 127 ; passé par le conseil législatif, 182 ; sanctionné, 382. 1 George V, chapitre 145 (2ième session).

86. Bill ratifiant un règlement en date du 8 janvier 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la " Diamond Whitewear Company Limited ".—(M. Tessier).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 99 ; rapporté, 130 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 144 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 249 ; amendé en 2ème fois et agréé, 256 ; sanctionné, 382. (1 George V, chapitre 62 (2ème session).

87. Bill ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à " The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited ".—(M. Tessier).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 98 ; rapporté, 110 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 127 ; passé par le conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 189 ; amendé en 2ème fois et agréé, 211 ; sanctionné, 382. (1 George V, chapitre 63 (2ème session).

88. Bill concernant un acte de vente par Ferdinand Turgeon ès-qualité à Israël Montreuil et autres.—(M. Leclerc).—1ère lecture, 65 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté, 117 ; considéré en comité général, rapporté, 2ème lecture et passé, 129 ; passé par le conseil législatif avec amendement ; amendé en 1ère fois, 183 ; amendé en 2ème fois et agréé, 211 ; sanctionné, 465. (1 George V, 126 (2ième session).

BILLS :—*Suite.*

89. Bill amendant la charte de la cité de Québec.—(M. Létourneau).—1ère lecture, 173 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 211 ; rapporté avec amendement, 300 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 314 ; passé par le Conseil législatif avec amendement ; amendé en 1ère fois, 433 ; amendé en 2ème fois et motion pour concours, motion en amendement rejetée, motion en amendement adoptée, 456 ; sanctionné, 465. (1 George V, chapitre 59 (2ème session).

90. Bill annexant le Sanatorium Villa Mastaï, à la paroisse de Saint-Michel Archange.—(M. Leclerc).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté, 166 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 208 ; renvoyé au comité des bills privés, 238 ; retiré, 323, honotaires remis, 354.

91. Bill amendant la charte du chemin de fer de Québec et de l'Ile d'Orléans.—(M. Létourneau.)—1ère lecture, 173 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 212 ; rapporté, 275 ; considéré en comité général, rapporté, 3ième lecture et passé, 309 ; passé par le conseil avec amendement, 449 ; amendé en 2ième fois et agréé, 450 ; sanctionné, 465. (1 George V, chapitre 78 (2ième session).

92. Bill amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant de Jésus de Montréal.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 65 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté, 109 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 124 ; passé par le conseil législatif avec amendement, amendé en 2ème fois, 239 ; amendé et agréé, 244 ; sanctionné, 465. (1 George V, chapitre 110 (2ème session).

93. Bill amendant la loi 14-15 Victoria, chapitre 176, concernant les biens temporels de l'Eglise d'Angleterre au Canada, dans le diocèse de Montréal, et pour éliminer certains doutes.—(M. Gault).—1ère lecture, 99 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 116 ; rapporté avec amendement, 166 ; considéré en comité général, rapporté ; 3ème lecture et passé, 207 ; passé par le conseil législatif, 298 ; honoraire remis, 354 ; sanctionné, 465. (1 George V, chapitre 104 (2ème session).

94. Bill constituant en corporation le village de Greenfield Park.—(M. Désaulniers).—1ère lecture, 226 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 240 ; rapporté avec amendement, 294 ; considéré en comité général, amendé et rapporté, amendé en 2ième fois et agréé, 3ième lecture et passé, 310 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 2ième fois, 369 ; amendé et agrée, 377 ; sanctionné, 465. 1 George V, chapitre 68, (2ème session).

BILLS :—*Suite.*

95. Bill confirmant le titre de James Maher au lot 331 de la paroisse du Sault-au-Récollet.—(M. Mousseau). —1ère lecture, 188 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 211 ; rapporté, 294 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 330 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 374 ; passé par le conseil avec amendement, amendé en 1ère fois, 399 ; amendé en 2ème fois et agréé, 430 ; sanctionné, 465. (1 George V, chapitre 128 (2ème session).

96. Bill amendant la charte de la ville de Maisonneuve.—(M. Mousseau). —1ère lecture, 72 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 98 ; rapporté avec amendement, 126 ; considéré en comité général, rapporté, 3ième leeture et passé, 143 ; passé par le Conseil législatif, avec amendement, amendé en 2ème fois et agréé, 249 ; sanctionné, 382. (1 George V, chapitre 64 (2ème session).

97. Bill constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer Kamouraska et l'Islet.—(M. Morisset).—1ère lecture, 73 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 100 ; rapporté avec amendement, 167 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 209 ; passé par le conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 334 ; amendé en 2ème fois et agréé, 345 ; sanctionné, 465. (1 George V, chapitre, 80 (2ème session).

98. Bill autorisant la subdivision du lot No 1755 du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal. (M. Geoffrion).—1ère lecture, 111 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills piivés, 123 ; rapporté, 159 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 192 ; considéré de nouveau en comité général ; rapport de progrès, 205 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 229; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 340 ; amendé en 2ème fois et agréé, 346; sanctionné, 466. (1 George V, c. 118 (2ème session).

99. Bill confirmant la vente par Dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. M. Robillard).—1ère lecture, 66 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 98 ; rapporté, 110 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 127 ; passé par le Conseil législatif avec amendements ; amendé en 1ère fois, 189 ; amendé en 2ème fois et agréé, 210 ; Honoraire remis, 378 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 119 (2ème session).

100. Bill confirmant des conventions entre les légataires et le grevés de substitution en vertu du testament de feu William Bentham. (M. Perron).—1ère lecture, 118; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 214; rapporté, 245 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur divi-

BILLS :—*Suite.*

sion et passé, 259 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 339 ; amendé en 1ère fois, 340 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 346 ; sanctionné, 382. 1 George V, c. 120 (2ème sesion).

101. Bill autorisant " The Trustees, Executors and Insurance Corporation, Limited ", à faire affaires dans la province de Québec. —(M. Finnie).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté avec amendement, 117 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 128 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 245 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 246 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 95 (2ème session).

102. Bill constituant en corporation la ligue anti-tuberculeuse des Trois-Rivières.—(M. Tessier).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 79 ; rapporté, 109 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 124 ; passé par Conseil le législatif, 239 ; honoraire remis, 354 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 99 (2ème session).

103. Bill amendant la charte de la " Saraguay Electric and Water Company " et à d'autres fins.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 188 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 211 ; rapporté avec amendement, 245 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 258 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 339 ; amendé en 1ère fois, 340 ; amendé en 2ème fois ; motion pour concours, motion en amendement adopté, 347 ; concours du Conseil, 358 ; sanctionné, 382. (1 George V, c. 85 (2ème session).

104. Loi revisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.—(M. Plante).—1ère lecture, 111 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 123 ; rapporté avec amenment, 166 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 267 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 301 ; amendé en 2ème fois et agréé, 312 ; sanctionné, 383 ; honoraire remis, 467. (1 George V, c. 97 (2ème session).

105. Bill concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.—(M. Galipeault). —1ère lecture, 118 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 140 ; rapporté, 159 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 192 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 299 ; amendé en 2ème fois et agréé, 313 ; sanctionné, 383. (1 George V, c. 133 (2ème session).

106. Bill constituant en corporation la " Montreal and South Western Railway and Power Company.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 242 ; 2ème lec-

BILLS :—*Suite.*

ture et renvoyé au comité des chemins de fer, 297 ; rapporté avec amendement, 370 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 377 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 389 ; 3ème lecture sur division et passé, 398 ; passé par le Conseil avec amendement, 457 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 82 (2ème session).

107. Bill ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feu dame Marie-Louise Durand dit Desmarchais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 118 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 145 ; rapporté, 187 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 229 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 290 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 297 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois, 338 ; amendé, agréé sur division, motion pour renvoi au comité général rejetée sur division, 3ème lecture sur division et passé, 373 ; passé par le Conseil législatif, 399 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 27 (2ème session).

108. Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre David Tannenbaum à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique.–(M. Walsh).—1ère lecture et renvoyé au comité des bills privés, 39 ; rapporté avec amendement, 109 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 129 ; passé par le Conseil législatif, 188 ; sanctionné, 383. (1 George V, c. 147 (2ème session).

109. Bill déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feu dame Mathilde Leclerc.—(M. Perron).—1ère lecture. 226 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 252 ; rapporté, 284 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 310 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 364 ; amendé en 2ème fois sur division et agréé, 365 ; sanctionné, 383. (1 George V, c. 125 (2ème session).

110. Bill concernant la succession d'Alfred-N. Roy, fils.—(M. Mercier). —1ère lecture, 112 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 123 ; rapporté, 159 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 206 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 301 ; amendé en 1ère fois, 302 ; amendé en 2ème fois et agréé, 312 ; sanctionné, 383. (1 George V, c. 134 (2ème session).

111 Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J.-Charles Routhier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.—(M. Mousseau). —1ère lecture, 66 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 80 ; rapporté, 109 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 125 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3e lecture et passé, 165 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 293 ; amendé en 1ère fois,

BILLS :—*Suite.*

293 ; amendé en 2ème fois sur division, motion pour concours rejetée, 348 ; le Conseil se désiste sur son amendement, 397 ; motion pour conférence avec le Conseil adoptée, 409 ; message du Conseil acceptant conférence, 416 ; la Chambre se désiste de son refus d'accepter amendement du conseil, 486 ; sanctionné, 466.—(1 George V, c. 146 (2ème session).

112. Bill amendant la loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance mutuelle des industries.—(M. Morisset).—1ère lecture, 159 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bille privés, 182 ; rapporté avec amendement, 244 ; considéré en comité général, rapport de progrès. 257 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 282 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 304 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 308 ; amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 389 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné 436. (1 George V, c. 88 (2ème session).

113. Bill constituant en corporation la compagnie "Montreal & Northern Colonization Railway".—(M. Mousseau).—1ère lecture, 249 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 297 ; rapporté avec amendements, 370 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 390 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 398 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 408 ; amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 422 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 457 ; sanctionné. (1 George V, chapitre 81 (2ème session).

114. Bill amendant la charte de la ville d'Outremont.—(M. Finnie).—1ère lecture, 72 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés 100 ; retiré, 130 ; honoraire remis, 325. (1 George V, chapitre 101 (2ème session).

115. Bill amendant la charte de la cité des Trois-Rivières.—(M. Tessier).—1ère lecture, 64 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté avec amendements, 159 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 181 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 293 ; amendé en 1ère fois, 294 ; amendé en 2ème fois et agréé, 313, sanctionné, 383. (1 George V, chapitre 61 (2ème session).

116. Bill amendant la charte de la cité de Montréal.—(M. Robillard .—1ère lecture 167 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 182 ; rapporté avec amendements, 244 ; ordre de réimprimer, 245 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 1ère fois, 257 ; amendé en 2ème fois, motion pour 3ème lecture, 2 motions en amendement rejetées, motion en amendement adoptée pour renvoi au comité général, considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 279 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendé en 1ère fois, 342 ; amendé en 2ème fois sur division, 374 ; sanctionné, 383. (1 George V, chapitre 66 (2ème session).

BILLS :—*Suite.*

117. Bill constituant en corporation " The Hebrew Sheltering and Orphan's Home.—(M. Finnie).—1ère lecture, 167 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 182 ; rapporté avec amendements, 393 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 338 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendé en 1ère fois, 392 ; Honoraire remis, 406, amendé en 2ème fois et agréé, 407 ; sanctionné, 466. (1 George V, chapitre 107 (2ème session).

118. Bill amendant la charte de la cité de Montréal, concernant certains immeubles sur la rue Sherbrooke entre l'avenue Papineau et la rue Parthenais.—(M. Geoffrion).—1ère lecture, 205 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, règles suspendues, 207 ; retiré, 293 ; honoraire remis, 325. (1 GeorgeV, chapitre 96 (2ème session).

119. Bill concernant la succession de feu Benjamin Décarie.—(M. Mercier). —1ère lecture, 73 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté avec amendements, 117 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 128 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 249 ; amendé en 2ème fois et agréé, 249 ; sanctionné, 383. (1 George V, chapitre 122 (2ème session).

120. Bill concernant la succession de feu Gilbert Leduc.—(M. Mercier). —1ère lecture, 118 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 182, rapporté avec amendements, 544 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 258 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 339 ; amendé en 1ère fois, 346 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 347 ; sanctionné, 383. (1 George V, chapitre 126 (2ème session).

121. Bill constituant en corporation " The Congregation Chavayrin Kall Yisrael ".—(M. Finnie).—1ère lecture, 173 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 211 ; rapporté avec amendements, 323 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 338 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 343 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; Honoraire remis, 405 ; sanctionné, 466. (1 George V, chapitre 115 (2ème session).

122. Bill constituant en corporation " The District of Bedford General Hospital.—(M. Vilas.)—1ère leeture, 88 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 100 ; rapporté, 130 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 143 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 246 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 217 ; honoraire remis 366 ; sanctionné, 466. 1 George V, c. 101 (2ème session).

123. Bill autorisant la commission des écoles catholiques de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures.—(M. Robillard).—1ère lecture, 111 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés,

BILLS :—*Suite.*

123 ; rapporté, 187 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 210 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 301 ; amendé en 1ère fois, 302 ; amendé en 2ème fois et agréé, 312 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 29 (2ème session).

124. Bill concernant le village du Sault-au-Recollet.—(M. Séguin.)—1ère lecture, 110 ; 2ème lecture et renvoyé au comité général des bills privés, 123 ; rapporté avec amendement, 173 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 209 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 301 ; amendé en 1ère fois, 302 ; amendé en 2ème fois et agréé, 313 ; sanctionné, 383. (1 George V, c. 73 (2ème session)

125. Bill amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, telle qu'amendée par la loi 5 Edouard VII, chapitre 71, et par la loi 6 Edouard VII, chapitre 75, et changeant le nom de " The Dominion of Canada Trust Corporation ", en celui de La compagnie d'épargnes et de fidéicommis de Québec.—(M. Tessier).—1ère lecture, 112 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 123 ; rapporté, 167 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 208 ; passé par le Conseil législatif, 298 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 93 (2ème session).

126. Bill constituant en corporation " The Shawinigan Technical Institute ".—(M. Tessier).—1ère lecture 226 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 240 ; rapporté, 324 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 343 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 399 ; amendé en 2ème fois et agréé, 430 ; sanctionné, 466. (1 George V, chapitre 96 (2ème session).

127. Bill annexant la municipalité scolaire des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de la Longue-Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal.—(M. Mercier).—1ère lecture, 256 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 260 ; rapporté avec amendement, 300 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 343 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 374 ; passé par le Conseil législatif, 399 ; honoraire remis, 429 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 31 (2ème session).

128. Bill confirmant la charte du " Rivermead Gulf Club," et étendant ses pouvoirs.—(M. Gendron).—1ère lecture, 141 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 165 ; rapporté, 225 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 252 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 339 ; amendé en 1ère fois, 341 ; amendé en 2ème fois, concours adopté avec amendements, 347 ; concours du conseil, 358 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 117 (2ème session).

BILLS :—*Suite.*

129. Bill constituant en corporation " The Quebec Eye, Ear and Throat Hospital ".—(M. Walsh).—1ère lecture, 226 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 240 ; rapporté avec amendement, 274 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 304 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 339 ; honoraire remis, 354 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 103, (2ème session).

130. Bill constituant en corporation " The Development Company of Canada ".—(M. Galipeault).—1ère lecture, 236 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 244 ; rapporté avec amendement, 331 ; considéré en comité général, 6 hrs ; rapport de progrès, 344 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 374 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 375 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 376 ; passé par le Conseil avec amendement, 449 ; amendé en 2ème fois et agréé, 450 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 87 (2ème session).

131. Bill amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des scieries mécaniques, en changeant le nom de la dite compagnie en celui de " La Mercantile, compagnie d'assurance mutuelle contre le feu ".—(M. Daignault).—1ère lecture, 285 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 244 ; rapporté, 283 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 310 ; passé par le Conseil législatif, 365 ; sanctionné, 466. (1 George V, c. 91 (2ème session).

132. Bill autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Jérôme de Matane, à vendre un immeuble donné par feu Edouard Lacroix.—(M. Caron Matane).—1ère lecture, 226 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 240 ; rapporté, 275 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 304 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, amendé en 1ère fois, 339 ; honoraire remis, 429 ; sanctionné, 466.—(1 George V, c. 74 (2ème session).

133. Bill concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon.—(M. Lafontaine, Berthier)—1ère lecture, 204 ; 2ème lecture, et renvoyé au comité des bills privés, 22 ; rapporté avec amendement, 294 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 311 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 2ème fois et agréé, 373 ; honoraire remis, 415, sanctionné, 467. (1 George V, c. 114 (2ème session).

134. Bill autorisant " Monklands Limited " à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 248, partie du lot No 150 et partie du lot No 213, de la paroisse de Montréal.—(M. Perron).—1ère lecture, 188 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 211 ;

BILLS :—*Suite.*

rapporté avec amendement, 245; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 258; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 339; sanctionné, 467. (1 George V, c. 129 (2ème session).

135. Bill constituant en corporation la ville de La Tuque.—(M. Neault). —1ère lecture, 242; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 253; rapporté avec amendement, 283; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 310; passé par le Conseil législatif avec amendoment, amendé en 1ère fois, 392; amendé en 2ème fois et agréé, 407; sanctionné, 467. 1 George V, c. 69 (2ème session).

136. Bill concernant la succession Jérôme Latour.—(M. Perron).—1ère lecture, 216; 2ème lecture renvoyé au comité des bills privés, 240; rapporté avec amendement, 274; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 309; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 2ème fois, 389, amendé et agréé, 377; sanctionné 467. (1 George V, c. 124 (2ème session).

137. Bill concernant la succession Ernest Ilder.—(M. Perron).—1ère lecture, 242; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 282; rapporté, 323; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 341; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 1ère fois, 393; amendé en 2ème fois et agréé, 407; sanctionné, 467. (1 George V, c. 123 (2ème session).

138. Bill pour changer le chef-lieu et le bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska et les fixer dans la paroisse de Saint-Pascal.—(M. Galipeault).—1ère lecture, 226; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 253; rapporté, 300; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture sur division et passé, 314; passé par le Conseil législatif avec amendement, amendé en 2ème fois et agréé, 369; honoraire remis, 437; sanctionné, 467. (1 George V. c. 9 (2ème session).

139. Bill pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et du presbytère de la paroisse de Saint-Stanislas, en la cité de Montréal.—(M. Levesque).—1ère lecture, 227; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 253; rapporté avec amendement, 294: considéré en comité général, rapport de progrès, 311; considéré en comité général, rapport de progrès, 315; considéré de nouveau en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 329; passé par le Conseil législatif, 372; sanctionné, 467. (1 George V, c. 112, 2ème session).

140. Bill pour établir une nouvelle division d'enregistrement à Saint-Benoit-Joseph-Labre d'Amqui, et divisant le comté de Matane en deux divisions, pour fins municipales et d'enregistrement.—(M. Caron, Matane).—1ère

BILLS :—*Suite.*

lecture, 187 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 297 ; rapporté avec amendement, 323 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 398 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 392 ; amendé en 1ère fois, 393 ; agréé, 430 ; honoraire remis, 437 ; sanctionné, 437. (1 George V, c. 10 (2ème session).

141. Bill amendant la loi constituant en corporation " The South Eastern Railway Company ".—(M. Morisset).—1ère lecture, 226 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 244 ; rapporté avec amendement, 275 ; considéré en comité général, 305 ; rapporté, 3ème lecture et passé, 305 ; passé par le Conseil législatif, 369 ; sanctionné, 467. (1 George V, c. 79 (2ème session).

142. Bill amendant la loi constituant en corporation " The Baron de Hirsh Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal.—(M. Finnie).—1ère lecture, 275 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 297 ; rapporté, 394 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 343 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; honoraire remis, 406 ; sanctionné, 467. (1 George V, c. 106 (2ème session).

143. Bill constituant en corporation " Montreal Tramways Company ". —(M. Langlois, Montréal).—1ère lecture, 256 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 297 ; rapporté avec amendement, 393 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 410 ; motion pour considération en comité général, motion en amendement rejetée, 410 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 1ère fois, 411 ; amendé en 2ème fois et agréé, motion pour 3ème lecture, 5 motions pour renvoi au comité général rejetées, 416 ; motion pour 3ème lecture, motion pour renvoi au comité général adopté, considéré en comité général, rapport de progrès, 423 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, motion pour 3ème lecture, motion en amendement rejetée, 3ème lecture et passée, 426 ; passé par le Conseil avec amendement, amendé en 2ème fois et agréé, 450 ; sanctionné, 467. (1 George V, c. 77 (2ème session).

144. Bill autorisant " The Northern Trusts Company " à faire affaire dans la province de Québec.—(M. Walker).—1ère lecture, 283 ; 2ème lecture et renvoyé au comité des bills privés, 305 ; rapporté avec amendements, 324 ; considéré en comité général, rapport de progrès 344 ; considéré de nouveau en comité général, rapport de progrès, 374 ; considéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agrée, 3ème lecture sur division et passé, 383 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 399 ; amendé en 1ère fois, 40 ; amendé en 2ème fois et agréé, 430 ; sanctionné, 467. (1 George V, chapitre 94 (2ème session).

145. Bill amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909, relativement aux rebouteurs reconnus comme tels par le public.—(M. Tourigny).—

BILLS :—*Suite.*

1ère lecture, 302 ; 2ème lecture sur division, motion ponr renvoi au comi. législation, motion en amendement rejetée, renvoyé au comité de législatio. 366 ; rapporté avec amendements, 385 ; considéré en comité général, amendé rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 394. (1 George V, chapitre 12 (2ème session).

146. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'expropriation en matière de construction d'églises et de presbytères.—(M. Daignault). —1ère lecture, 284 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 322 ; rapporté avec amendements, 331 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 355 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. (1 George V, chapitre 36 (2ème session).

147. Bill amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées. (M. Sauvé)—1ère lecture, 275 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 322 ; rapporté avec amendements, 324 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 333 ; passé par conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. (1 George V, chapitre 58 (2ème session).

148. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux compagnies de lumière et de pouvoir électrique.—(M. Perron).—1ère lecture, 257 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 322 ; rapporté avec amendement, 325 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé. 333 ; passé par le Conseil législatif, 390 ; sanctionné, 467. (1 George V, chapitre 44 (2ème session).

149. Bill amendant l'article 6992 des Statuts refondus, 1909.—(M. Geoffrion.—1ère lecture, 257 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 321 ; rapporté, 324 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 333 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. (1 George V, chapitre 46 (2ème session).

150. Loi validant certaines ventes d'immeubles faites par autorité de justice dans l'île de Montréal. (M. Langlois, Montréal division No 3).—1ère lecture, 257 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 391 ; rejeté, 325.

151. Bill insérant l'article 386*a* dans la la loi électorale de Québec.—(M. Langlois, Montréal division No 3).—1ère lecture, 67 ; 2ème lecture sur division, 83 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé la 2ème fois et agréé, 3ème lecture et passé, 119 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. (1 George V, chapitre 12 (2ème session).

152. Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction du protonotaire, du greffier en chambre et du greffier de la Cour de circuit.—(M. Perron).—1ère lecture, 40 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au

-Suite.

..ité de législation, 151 ; rapporté avec amendements, 245 ; considéré en ..omité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 267 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. (1 George V, chapitre 53 (2ème session).

153. Bill amendant les articles 237, 363 et 684 du Code de procédure civile.—(M. Francœur).—1ère lecture, 88 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité général, 113 ; rapporté, 187 ; considéré en comité général, rapporté, 243 ; 3ème lecture sur division et passé, 326 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. (1 George V, chapitre 54 (2ème session).

154. Bill amendant l'article 780 du Code municipal, relativement aux chemins municipaux.—(M. Lavergne).—1ère lecture, 80.

155. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec.—(M. Mousseau).—1ère lecture, 81 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 222 ; rapporté avec amendement, 275 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 326 ; passé par le Conseil législatif, 433 ; sanctionné, 467. 1 George V, c. 37 (2e session).

156. Bill concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montreal.—(M. Finnie).—1ème lecture, 131 ; 2ème lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 151 ; rapporté, 241 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 253 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. 1 George V, c. 28 (2e session).

157. Bill amendant le Code civil.—(M. Perron).—1ère lecture, 142 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 240 ; rapporté, 335.

158. Bill amendant le Code de procédure civile.—(M. Perron).—1ère lecture, 142 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 193 ; rapporté, avec amendement, 275 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois, 333 ; amendé et agréé sur division, renvoi à 6 mois adopté, 360.

159. Bill amendant les articles 641, 891 et 1000 du Code de procédure civile.—(M. Perron).—1ère lecture, 149 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 240 ; rejeté, 325.

160. Bill amendant la loi des élections contestées de Québec. (M. Perron). —1ère lecture, 131 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 239 ; rapporté, 284 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 1ère fois, 334 ; amendé, en 2ème fois sur division et agréé sur division, motion pour renvoi à 6 mois, rejeté, 3ème lecture et passé, 361 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. 1 George V, c. 13 (2e session).

BILLS :—*Suite.*

161. Bill concernant les boulangers et la fabrication du pain, dans certaines municipalités.—(M. Francœur).—1ère lecture, 142 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 321 ; rapporté, 331 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé sur division, motion pour 3ème lecture, motion en amendement rejetée, 3ème lecture et passé, 355 ; passé par le Conseil législatif avec amendement, 392 ; amendé en 1ère fois, 393 ; amendé en 2ème fois et agréé sur division, 408 ; sanctionné, 467. 1 George V, c. 40 (2e session), pétition, adverse, 331.

162. Bill amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages.—(M. Plante).—1ère lecture, 142 ; 2ème lecture et renvoyé au Conseil de législation, 192 ; rapporté, 335.

163. Bill concernant les champs de bataille nationaux, à Québec.—(M. Galipeault). – 1ère lecture, 142 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 193 ; rapporté avec amendement, 241 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 253 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. 1 George V, c. 6 (2e session).

164. Bill amendant l'article 1196 du Code de procédure civile. (M. Mousseau).—1ère lecture, 141 ; 2e lecture et renvoyé au comité de législation, 240.

165. Bill amendant la loi électorale de Québec.—(M. Tellier).—1ère lecture, 167 ; 2e lecture et renvoyé au comité de législation, 321 ; rapporté avec amendement, 245 ; considéré en comité général, rapporté, motion pour 3e lecture, motion en amendement rejetée, 3e lecture et passé, 291 ; passé par le Conseil législatif, 391. Sanctionné 467. (1 Georges V, c. 11 (2e session).

166. Bill amendant la loi des élections contestées de Québec.—(M. Tellier).—1ère lecture, 166 ; 2e lecture et renvoyé au comité de législation, 222 ; rejeté, 325 ; réinscrit sur l'ordre du jour, 354 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 362 ; renvoyé à six mois, 363.

167. Bill amendant la loi des assurances de Québec, relativement aux compagnies organisées par des conseils municipaux.—(M. Pilon).—1ère lecture, 227 ; 2e lecture et renvoyé au comité de législation, 268 ; rapporté, 284 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 386 ; passé par le Conseil législatif, 391. Sanctionné, 467. (1 George V, c. 45 (2e session.)

168. Bill amendant l'article 393 de la loi électorale de Québec.—(M. Langlois, Montréal, No 3).—1ère lecture, 227 ; 2e lecture et renvoyé au comité de législation, 278 ; rapporté, 284 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, motion pour 3e lecture, motion en ameddement rejeté, 326.

169. Bill amendant le Code civil.—(M. Sylvestre).— 1ère lecture, 240 ; 2e lecture et renvoyé en comité de législation, 321 ; rapporté, 335. 242

BILLS :—*Suite.*

170. Bill concernant l'annexion d'une partie du canton de Wexford au comté de Montcalm pour toutes fins.—(M. Sylvestre).—1ère lecture, 242 ; 2e lecture et renvoyé au comité de législation, 321 ; rapporté, 324 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 332.

171. Bill amendant l'article 1150 du Code de procédure civile. (M. Geoffrion).—1ère lecture, 308 ; 2ème lecture et renvoyé au comité de législation, 328 ; rapporté, 331 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 362 ; passé par le Conseil législatif, 391 ; sanctionné, 467. 1 George V, c. 54 (2ème session).

172. Bill remplaçant l'article 972 des Statuts refondus, 1909, relativement aux licences d'embouteilleurs. (M. Mousseau).—1ère lecture, 365.

173. Bill amendant l'article 781 du Code de procédure civile. (M. Tessier).—1ère lecture, 342; 2ème lecture sur division, 367 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 379 ; passé par le Conseil législatif, 433 ; sanctionné, 468. (1 George V, c. 52 (2ème session).

174. Bill amendant l'article 2160 des Statuts refondus, 1909. (M. Mercier).—1ère lecture, 358; 2ème lecture sur division, considéré en comité général, 367 ; amendé, rapporté, amendé en 2ème fois, sur division et agréé, 3ème lecture sur division et passé, 388 ; passé par le Conseil législatif, 457 ; sanctionné, 468. (1 George V, c. 24 (2ème session).

175. Bill détachant certains lots du comté de Bellechasse et les annexant à la municipalité de la partie est du canton Armagh, dans le comté de Montmagny, pour toutes les fins. (M. Lavergne).—1ère lecture, 365 ; 2ème lecture, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendé en 2ème fois et agréé, 378 ; 3ème lecture et passé, 406 ; passé par le Conseil législatif, 457 ; sanctionné, 468. (1 George V, c. 8 (2ème session).

176. Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la reduction du nombre des licences pour la vente des liqueurs enivrantes dans la ville de La Tuque. (M. Neault).—1ère lecture, 386 ; 2ème lecture, considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 406 ; passé par le conseil légts-latif, 433, sanctionné, 468. (1 George V, c. 15, (2ème session).

177. Bill amendant l'article 6044 des Statuts refondus 1909. (M. Tourigny.—1ère lecture, 400.

Bills :—DIVERSES PROCÉDURES :

1. Bill présenté et lu *pro forma* avant la considération du discours du Trône, 2.
2. Lu la 2ème fois sur division, référé, 151.

BILLS :—*Suite.*

3. Recommandation de Son Honneur pour l'adoption d'un bill, 339.
4. 1er, 2ème et 3ème lecture, passé, 160.
5. Troisième lecture sur division, passé, 124.
6. Motion de renvoi à six mois, rejetée, 355, 369. Adoptée, 360.
8. Suspension des règles pour présentation de bill, 187.
9. Deuxième lecture sur division référé, 193, 366.
10. Deuxième lecture, renvoyé au comité, 135, 222.
11. Réimpression ordonnée, 245.
12. Adopté sans être référé à un comité, 160.
13. Deuxième lecture, référé, considéré en comité, rapporté et passé, 89, 135, 152.
14. Passé rapidement, 160, 190, 456.
15. Considéré, amendé en comité général renvoyé, pour étude ultérieure, 383, 384.
16. Bill retiré suivant l'avis du comité, 130, 393.
17. Rapport de progrès, 125, 191.
18. Rapporté, rejeté par le comité, remis sur l'ordre du jour, 354.
19. Lu la deuxième fois sur division, référé au comité, 132, 367.
20. Rejeté par le comité, 325.
21. Bill retiré, 323.
22. Lu la deuxième fois, renvoyé en comité, 41, 113.
23. Règles suspendues concernant la pétition d'un bill privé, 109, 158.
24. Lu la première fois, référé, 275.
25. Amendement fait en comité général, remis à une date ultérieure, 260, 283.
26. Sanctionné, 381, 464.
27. Résolutions remises pour étude ultérieure, 223, 251.
28. Bill passé avec changement de titre, 144, 207, 311, 339, 371, 391.
29. Troisième lecture, remise, 164, 227.
30. Deuxième lecture, considéré en comité ; rapport de progrès, 125, 278.
31. Honoraire remis, 354, 366.

BILLS :—*Suite.*

32. Remise de l'amende, 437.
33. Amendements du conseil, adoptés sur division, 246, 313.
34. Etude de résolutions suspendue, M. l'Orateur reprend le fauteuil, 298.
35. Ordre rescindé, 238.
36. Motion pour suspendre les règles de la Chambre, rejetée, 327.
37. Motion pour reconsidérer un bill, rejetée, 327.
38. Etude de résolutions rapportées du comité général, suspendue, 337.
39. Motion pour réimprimer un bill, rejetée, 410.

Bills privés :

1. Comité des— ; appointement, 6.

1er rapport.....	11	11ème rapport	187
2ème "	63	12ème "	225
3ème "	88	13ème "	244
4ème "	109	14ème "	274
5ème "	116	15ème "	283
6ème "	126	16ème "	294
7ème "	130	17ème "	309
8ème "	159	18ème "	323
9ème "	166	19ème "	324
10ème "	173	20ème "	381

BOISSEAU, JOSEPH ARMAND :—Bill autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Joseph Bernard Boisseau à l'exercice de la profession de notaire après examen. (Voir *Bills*, 60.)

BOSSÉ, OVIDE .—Bill ratifiant un acte d'accord et conventions entre feu Ovide Bossé *et uxor* à Thomas Bossé et un acte de conventions entre le révérend Edmond Bossé et Thomas Rossé. (Voir *Bills*, 82.)

BOULANGERS :—Bill concernant les boulangers et la fabrication du pain, dans certaines municipalités. (Voir *Bills*, 161.)

BOYER, CANTON :—Bill constituant en corporation la municipalité de la partie ouest du canton Boyer. (Voir *Bills*, 76.)

BILLS PRIVÉS :—*Suite*

BUCKINGHAM :—Bill amendant la charte de la ville de Buckingham. (Voir *Bills*, 59.)

BUREAUX D'ENREGISTREMENT :—Bill amendant la loi concernant les registrateurs et l'inspection des bureaux d'enregistrement. (Voir *Bills*, 22.)

CEDAR PARK :—Bill constituant en corporation la ville de Cedar Park. (Voir *Bills*, 67.)

CERCLES AGRICOLES :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les cercles agricoles. (Voir *Bills*, 4.)

CERCLES AGRICOLES :—Résolutions concernant les—, 67. Recommandation de Son Honneur, 133. Rapportées, adoptées, 134. (Voir *Bills*, 4.)

CHAMPS DE BATAILLE :—Bill concernant les Champs de bataille nationaux à Québec. (Voir *Bills*, 163.)

CHAMPS DE BATAILLE :—Bill relatif au transport à la commission des champs de bataille nationaux, de certaines propriétés et à l'érection d'un monument à la mémoire d'Edouard VII. (Voir *Bills*, 21.)

CHASSE :—Bill amendant la loi de la chasse de Québec. (Voir *Bills*, 12.)

CHASSE, LOI DE LA :—Résolutions concernant la—, 132. Recommandation de Son Honneur, 161. La Chambre en comité, adoptées, 162. (Voir *Bills*, 12.)

CHEMINS MUNICIPAUX :—Bill amendant l'article 780 du Code municipal relativement aux chemins municipaux.) (Voir *Bills*, 154.)

CHEMINS :– Résolutions concernant les—, 67. Recommendation de Son Honneur, la Chambre en comité, 153. Rapportées, 157. Première lecture, 158. Deuxième lecture, 160. Amendement, débat, 227. Reprise du débat, 229. Point d'ordre, 230. Décision confirmée, 230. Adoptées, 234. (Voir *Bills*, 6.)

CITÉ DE QUÉBEC :—Bill amendant la charte de la cité de Québec. (Voir *Bills*, 89.)

COCAINE :—Bill règlementant la vente de la cocaïne, de la morphine et de leurs composés. (Voir *Bills*, 28.)

CODE CIVIL :—Bill amendant le Code civil. (Voir *Bills*, 157.)

BILLS PRIVÉS :—*Suite.*

CODE CIVIL :—Bill amendant le Code civil. (Voir *Bills*, 169.)

CODE CIVIL :—Loi étendant les dispositions de l'article ?175 du Code civil à certaines subdivisions cadastrale. (Voir *Bills*, 23.)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE : —Bill amendant le Code de procédure civile relativement à la confection des règles de pratique. (Voir *Bills*, 33.)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la juridiction du protonotaire, du greffier en chambre et du greffier de la Cour de circuit. (Voir *Bills*, 152.)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant le Code de procédure civile. (Voir *Bills*, 158.)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant les articles 641, 891 et 1100 du Code de procédure civile. (Voir *Bills*, 159.)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant les articles 237, 363 et 684 du Code de procédure civile. (Voir *Bills*, 153.)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant l'article 781 du Code de procédure civile. (Voir *Bills*, 173.)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant l'article 1150 du Code de procédure civile. (Voir *Bills*, 171.)

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Bill amendant l'article 1196 du Code de procédure civile. (Voir *Bills*, 164.)

CODE MUNICIPAL :—Bill amendant le Code municipal relativement à l'annexion de cantons ou de parties de cantons. (Voir *Bills*, 29.)

Comités :

1. Résolution pour la nomination des divers comités permanents pour la présente session 4. Rapport 6. Adopté.

2. Comités conjoints. Voir *Bibliothèque, Impressions.*

3. Comités spéciaux. Voir *Code Municipal.*

Rapports des différents comités permanents :

4. *Agriculture, Immigration et Colonisation* :—Premier rapport, 11.

COMITÉS :—*Suite.*

5. *Bills privés* :—Premier rapport, 11. Deuxième, 63. Troisième, 88. Quatrième, 109. Cinquième, 116. Sixième, 126. Septième, 130. Huitième, 159.

6. *Industies* :—Rapport 12.

7. *Législation et lois expirantes* :—Premier rapport, 11. Deuxième, 187. Troisième, 241. Quatrième, 245. Cinquième, 275. Sixième, 284. Septième, 324. Huitième, 331. Neuvième, 335. Dixième, 370. Onzième, 385.

8. *Liste des députés composant les comités peamanents.*

9. *Code municipal* :—Premier rapport, 71.

Ordres permanents :—Premier rapport, 11. Deuxième, 21. Troisième, 69. Quatrième, 71. Cinquième, 88. Sixième, 110. Septième, 117. Huitième, 158. Neuvième, 166. Dixième, 172. Onzième, 186. Douzième, 225. Treizième, 235. Quatorzième, 241. Quinzième, 274. Seizième, 294.

2. Extension des délais pour l'introduction des bills privés, 110, 294.

3. Addition de nouveaux membres, 67.

10. *Privilèges et élections* :—Premier rapport, 12.

11. *Comptes publics* :—Premier rapport, 11. Deuxième rapport, 452.

12. *Chemins de fer* :—Premier rapport, 11. Deuxième, 167. Troisième, 275. Quatrième, 370. Cinquième, 393.

13. Le comité recommande la réimpression d'un bill, 245.

14. Le comité recommande la suspension des règles concernant un bill, 117, 172.

15. Rejette un bill, 325.

16. Recommande de retirer un bill, 130, 393.

17. Rapporte un bill pour considération ultérieure, 335, 370.

19. Motion pour renvoyer un rapport au comité recommandant d'y faire certains changements. Point d'ordre. M. l'Orateur réserve sa décision, 299. Point d'ordre maintenu, 309.

Conseil législatif :

Message au Conseil :

1. De la part de l'Assemblée indiquant les députés des comités conjoint et d'impression, 19. De la bibliothèque, 18.

Refusent d'adopter leurs amendements, 347, 467.

Demandant une conférence 397. Acceptation du Conseil 409. Retiré leur refus d'adopter les amendements du Conseil, 456.

Message du Conseil :

2. Indiquant les membres du comité conjoint de la bibliothèque, 18. Des impressions, 118.

3. Adoptant les bills de l'Assemblée avec ou sans amendements, 173, 182, 188, 239, 245, 249, 292, 298, 300, 328, 334, 339, 342, 364, 369, 372, 391, 399, 439, 449, 457, 461, 463.

4. Communiquant leurs bills et demandant le concours de l'Assemblée, 275, 364, 380, 434.

5. Acceptant les amendements faits à leurs bills, 358.

6. Insiste dans leurs amendements, 358.

7. N'insiste pas dans leurs amendements 358, 456.

8. Accepte une conférence, 409.

9. Accepte des amendements à leurs amendements, 463.

Députés :

1. Certificat d'élection, 18.

2. Prestation du serment, 9.

3. Soulève certaines questions de privilèges, 205, 284, 368.

4. Prend son siège sur présentation de l'indenture, 8.

Motion :

1. Que cette Chambre et la Province verraient avec plaisir le don d'un subside de cinq cents piastres à *La Société du Parler Français*, 119.

2. Motion pour l'établissement de l'uniformité des livres par le gouvernement. Débat ajourné, 181. Reprise du débat, amendement et sous amendement ; sous amendement rejeté, amendement adopté, 184.

MOTIONS :—*Suite.*

3. Qu'il serait expédient pour relever le niveau du corps enseignant de changer la constitution du Bureau central dse examinateurs, etc. Débat, ajourné 246. Adopté sur division 407.

4. Qu'il serait expédient pour le gouvernement de prendre les mesures propres à encourager la production de la graine de trèfle, adopté 295.

5. Qu'il serait expédient de nommer une commission chargée d'étudier les meilleurs moyens d'encourager les artistes, savants et littérateurs en cette province, adopté sur division, 298.

6. Que le vote plural devrait ête aboli. Débat, ajourné, 359. Reprise du débat, amendement, adopté sur division, motion principale telle qu'amendée, adoptée sur division, 391.

7. Que les compagnies de chemins de fer devraient être obligées de donner des passes aux députés. Débat, ajourné, 387. Reprise du débat, ajourné, 397.

COMMISSION :—Bill établissant la commission métropolitain, des parcs. (Voir *Bills*, 38).

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE ET MONUMENT A EDOUARD VII :—La Chambre en comité pour prendre en considération certaines résolutions concernant le transfert à la Commission des Champs de bataille de certaine propriété et l'érection d'un monument à Edouard VII, 132. Recommendation de Son Honneur, la Chambre en comité, rapport de progrès, 303. De nouveau en comité, progrès, 328. Rapporté, 337. Adopté, 356.

COMPAGNIE D'ASSURANCE, DES INDUSTRIES :—Bill amendant la loi constituant en corporation La compagnie d'assurance mutuelle des industries. (Voir *Bills*, 112).

COMPAGNIE D'ASSURANCE MONT ROYAL :—Bill amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance Mont-Royal. (Voir *Bills*, 73).

COMPAGNIE D'ÉPARGNES :—Bill amendant la loi 3 Edouard VII, chapitre 102, telle qu'amendée par la loi 5 Edouard VII, chapitre 71, et par la loi 6 Edouard VII, chapitre 75, et changeant le nom de *The Dominion of Canada Trust Corporation* en celui de La compagnie d'épargnes et de fidéicommis de Québec. (Voir *Bills*, 125).

CONFÉRENCE :—L'assemblée demande une conférence, 397. Message au Conseil législatif, acceptation, 409. Rapport, 416.

COOPÉRATIVES AGRICOLES :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux sociétés coopératives agricoles. (Voir *Bills*, 40).

DÉCARIE BENJAMIN :—Bill concernant la succession de feu Benjamin Décarie. (Voir *Bills*, 119).

DEVELOPMENT Co. :—Bill constituant en corporation *The Development Company of Canada.* Voir *Bills*, 130.

DIAMOND WHITEWEAR Co. :—Bill ratifiant un règlement en date du 8 juin 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la *Diamond Whitewear Company, Limited.* (Voir *Bills*, 86).

Documents par ordre alphabétique

	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
MIS DEVANT LA CHAMBRE :—Relatifs à—		
REMARQUE. — Le chiffre à gauche du document n'est pas le numéro de ce document, mais est mis comme numéro de référence.		
1. *Agriculture.* — Rapport du ministre de l'—de la province de Québec pour 1910. (*Document* 3).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	6
2. *Assises criminelles de Beauharnois* :—Documents concernant la tenue d'un terme extraordinaire des—, le 1er novembre 1910.	Par ordre	99
3. *Appareils de sauvetage, Musée d'*— : Correspondance relative à l'établissement à Montréal d'un— (*Document* 72).	Ordre de la dernière session.	313
4. *Avocats.*— Etat indiquant : quels sont les noms des avocats qui ont été employés par le gouvernement durant le dernier exercice financier.	Par ordre 221	
5. *Banque Nationale* :—Arrêtés ministériels, concernant certains dépôts faits par le gouvernement à la banque Nationale ou à ses succursales.	Adresse 393	462
6. *Bibaud Dlle D.*—Lettre de—à l'honorable secrétaire de la province. (*Document* 59).		269

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
7. *Bibliothèque* : — Rapport du bibliothécaire de la législature.	11ème règle	8
8. *Brasset A. E.* :— Correspondance concernant la nomination de—comme magistrat de district, Isle de la Madeleine. (*Document* 38).	Ordre de la dernière session	129
9. *Brefs d'exécutions* :—Etat indiquant quel a été chaque année, depuis le premier janvier 1868, jusqu'au premier janvier 1911, le nombre des—(*de bonis, de terris, ou de bonis et terris*) émis par la Cour supérieure et par la Cour de circuit, dans toute la province.	Par ordre 36	279
10. *Brompton Pulp Co.*—Documents concernant la— se trouvant au département des Terres.	Par ordre 267	
11. *Brompton Pulp Co.* — Documents concernant la—aux noms de MM. Johnny Gauthier, etc.	Par ordre 151	201
12. *Brompton Pulp Co*,—Dossier de la cour supérieure du district de St-François, maintenant devant la cour de révision à Québec, dans une cause de Bureau vs—.	Par ordre 100	
13. *Budget.*—Des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1912. (*Document* 1)	Message	68
14. *Bureau de santé.*—Rapport du—contenu dans le rapport du Registraire. (*Document* 6*a*)	Par statut	297
15. *Campbell, canton.*—Documents se rapportant au lot No 3, rang B, dans le canton Campbell.	Par ordre 387	462

DODUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
16. *Canadian Electric Light Co.*—Ordre en conseil concernant le lit de la rivière Chaudière. (*Document* 45)	Ordre de la dernière session	181
17. *Cap Chat, canton.*—Documents concernant le lot 9, du rang Est, rivière Sainte-Anne, canton Cap Chat.	Adresse 290	345
18. *Cèdres, paroisse des.*—Documents et correspondances relatifs à une demande de subvention destinée à l'entretien d'une route dans la paroisse des Cèdres.	Par ordre 391	
19. *Chemins de fer.*—Les états, rapports et statistiques annuels des—jusqu'au 20 juin 1911. (*Document* 27)	Statut	37
20. *Chemins de fer.*—Rapport annuel des recettes et frais d'exploitation des—jusqu'au 30 juin 1910. (*Document* 26)	Par ordre du Lieut.-Gouv	37
21. *Chemin du Canal* :— *Saint-Clément de Beauharnois* :—Document relatif à un subside accordé pour le—. (*Document* 102-109.)	Ordre de la dernière session.	387-429
22. *Chemins à barrières* : — Rapport de la compagnie des—. (*Document* 73.)	Ordre de la dernière session.	313
23. *Chemin, Saint-Polycarpe, Soulanges* : — Correspondence relative à l'octroi d'un subside pour le—. (*Document* 88.)	Ordre de la dernière session.	345
24. *Chibougamou* : — Rapport préliminaire de la commission d'études sur la région du lac—. (*Document* 15.)	Statut	6
25. *Clercs sessionnels* :—Etat indiquant quels clercs sessionnels le gouvernement a-t-il employés durant la dernière session de la Législature ?	Par ordre 221	359

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
26. *Club industriel de Sorel* : — Ducuments et correspondances concernant certaines contraventions à la loi des licences par le—.	Par ordre 100	204
27. *Clyde, canton, Ottawa :* — Documents, correspondance et arrêtés ministériels concernant les lots 3, 4, 5 du rang B, du canton Clyde, comté d'Ottawa.	Adresse 393	462
28. *Colonisation, Mines et Pêcheries :* — Rapport général du ministre de la—, pour l'année finissant le 30 juin 1910. (*Document* 7.)	Par ordre du Lieut-Gouv.	6
29. *Colons* :—Documents relatifs au nombre de—, inscrits à l'agence de colonisation de Montréal.	Par ordre 92	204
30. *Commission d'économie interne :* — Rapport du comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 4 février 1910, concernant la—de l'Assemblé législative. (*Document* 22.)	Message	5
31, *Commission métropolitaine des parcs.*— Documents relatifs à la Commission métropolitaine des parcs.	Par ordre 171	181
32. *Compagnie d'assurance, Maskinongé.* — Documents échangés entre le gouvernement et le bureau de direction de la compagnie d'assurance du comté de Maskinongé.	Par ordre	328
33. *Compagnie d'assurance.*—Correspondance concernant la loi sanctionnée le 25 avril 1908, etc. (*Document* 20)	Ordre de la dernière session	402

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
34. *Compagnie d'assurance mutuelle.*—Arrêté en conseil passé depuis le 1er janvier 1905, jusqu'à ce jour, au sujet de " La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Canada ".	Adresse 332	
35. *Compagnie d'assurance.*—Trentième rapport des—pour 1909.	Par statut	18
36. *Comptes publics.*—L'honorable M. Mackenzie dépose sur le bureau de la Chambre les—de la province pour l'année finissant le 30 juin 1910. (*Document* 2)	Par ordre du Lieut.-Gouv.	41
37. *Constables spéciaux.*—Documents au sujet de l'augmentation de salaire des constables assermentés lors du dernier terme criminel du district de Beauharnois.	Par ordre 238	370
38. *Corporations étrangères* —Etat indiquant les permis accordés en vertu de la loi concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères. (*Document* 18)	Statut	6
39. *Corriveau, Philéas.*—Correspondance au sujet de $350.00, payé à—Impression. (*Document* 92)	Ordre de la dernière session	364
40. *Coupe de bois.*—Correspondance de E. Tremblay, relative au lot 24, canton Duchesnay. (*Document* 34)	Ordre de la dernière session	122
41. *Cour de révision, Montréal.*—Documents relatifs à la Cour de Révision du district de Montréal.	Par ordre 171	241
42. *Dorchester.*—Pont.—Document relatifs au pont Dorchester. (*Document* 41).		152

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
43. *Doyon Philéas* :—Documents, correspondance, arrêtés ministériels, concernant le colon Philéas Doyon, de Sainte-Rose, comté de Dorchester.	Adresse 295	328
44. *Drapeau Omer* :—Documents concernant l'obtention et la rétrocession d'un certain lot dans le canton Metgermette-nord, par un colon du nom d'Omer Drapeau.	Adresse 171	235
45. *Dynamite* :—Communication au sujet de l'octroi de licences pour l'emmagasinage de la—	Par ordre 70	153
46. *Ecole académique, Louiseville* : — Documents concernant le coût de la construction de l'école académique de la ville de Louiseville.	Par ordre 298	
47. *Ecoles catholiques, Montréal* : — Rapport et documents de la commission royale concernant les écoles catholiques de Montréal.	Par ordre 221	297
48. *Embellissement de Québec* : — Correspondance relative à l'— (*Document* 78).	Ordre de la dernière session	314
49. *Emprunts* :—Etat détaillé de tous les— faits sur obligations ou *débentures* de la province, depuis l'établissement de la Confédération, jusqu'à ce jour, avec indication, pour chacun de ces emprunts.	Par ordre 140	259
50. *Etats tabulaires* :—Des rapports transmis par les secrétaires-trésoriers des corporations (art. 5891 des Statuts refondus). (*Document* 11).	Par ordre du Lieut-Gouv.	21
51. *Fonds de bâtisses et jurés* :—Etat indiquant les municipalités qui doivent au—	Ordre de la dernière session	328

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
52. *Gazette officielle* :—Rapport du comité de l'honorable Conseil exécutif, concernant la distribution de la— (*Document* 20).	Message	5
53. *Gendron, Alexandre et Edouard* :—Documents concernant 2 lots de terre, achetés dans le canton Adstock, par des colons,— vers mars 1908.	Adresse 295	345
54. *Granby, Shefford* :— Documents se rapportant à l'aide que doit donner le gouvernement à la commission scolaire de—.	Par ordre 387	409
55. *Imprimeur du Roi* :—Rapport de—, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes, auxquels ils ont été distribués, etc. (*Document* 21).	Message	5
56. *Industries* :—Bonus accordés aux—. (*Document* 75).	Ordre de la dernière session.	314
57. *Inspections des prisons et asiles* :—Quarantième rapport des—, de la province de Québec pour l'anné 1909. (*Document* 17).	Par ordre du Lieut-Gouv.	6
58. *Institutions de charité* :—Etat d'affaire des —, subventionnées par la province.	Par statut	21–41 158–204 324 391
59. *Instruction publique* :—Documents actuellement en vigueur concernant la publication des journaux de l'—français et anglais.	Adresse 116	278
60. *Instruction publique ;*—Etat financier du surintendant de l'—, au 30 juin 1910. (*Document* 9).	Par ordre du Lieut-Gouv.	37

DOCUMENTS :— *Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
61. *Jacques Cartier, La* :—Arrêté en conseil au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—,	Adresse 332	
62. *Labarre, Canton, Lac Saint-Jean* :—Documents concernant le No 4, du 9ème rang du—.	Adresse 202	278
63. *Labelle, canton* : — Correspondance et autres documents relatifs à la concession des lots 50 et 51 du 1er rang du—.	Par ordre 39	122
64. *Lacs, comté de Terrebonne* :— Correspondence relative à la pêche sur les—. (*Document* 95.)	Ordre de la dernière session.	370
65. *Lac Saint-Jean, chemin de fer Québec* :— Rapport de L. A. Vallée, relatif aux taux chargé par la Cie de—. (*Document* 91.)	Ordre de la dernière session.	364
66. *La Foncière* :—Arrêté en conseil au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—.	Adresse 332	
67. *Langevin, canton* :— Documents concernant les lots 50 et 51, rang A, du—.	Adresse 202	345
68. *L'Ange Gardien* :— Correspondance avec les commissaires d'écoles de—. (*Document* 69.)	Ordre de la dernière session.	297
69. *Langelier, C. G.* :—Dépenses de voyages de—, etc. (*Document*, 46.)	Ordre de la dernière session.	204
70. *La Providence* :— Arrêté en conseil au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—.	Adresse 325	433

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
71. *La Provinciale* :— Arrêté en conseil au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—, ainsi que tout rapport de l'inspecteur des assurances au sujet de cette compagnie.	Adresse 332	
72. *Lepage canton, Matane :* -- Documents concernant les Nos 17, 18 et 20 du canton—.	Adresse 202	315
73. *Licenses, (Mégantic)* :—Documents concernant les applications pour—depuis juillet 1910. (*Document* 80)	Ordre de la dernière session	345
74. *Lots de colonisation, canton Arago* :—Documents concernant la vente de—dans le 1er, 2ème et 3ème rang. Impression. (*Document* 70).	Adresse de la dernière session	297
75. *Lots de colonisation, St-Théophile, Beauce* : —Pétition de S. Talbot, demandant la cancellation de— (*Document* 39).	Ordre de la dernière session	139
76. *Louiseville* :—Documents relativement à des vols commis dans cette ville, en 1909, par des maraudeurs inconnus.	Par ordre 365	387
77. *Mandats spéciaux* : — Etat des mandats spéciaux (art. 785 S. R. Q.,) préparé par l'auditeur.	Statut	12
78. *Manufactures* : — Document concernant l'inspection des— (*Document* 74).	Adresse de la dernière session	314
79. *Marchés publics* : — Correspondance concernant la construction de—à Québec et Montréal. (*Document* 77).	Ordre de la dernière session	314
80. *Marquis, J. A.* —:— Correspondances et réclamations échangées entre—de Matane et le trésorier provincial.	Par ordre 202	259

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
81. *Maville, Joseph*—:—Documents d'un certain Joseph Maville, de Malone, N. Y.	Par ordre 238	314
82. *Métropole de Demain* :—et rectification du vocabulaire. — Correspondance concernant la publication récente de— (*Document* 54).	Ordre de la dernière session	258
83. *Michaud, Cécile* — : — Correspondance au sujet de la disparition étrange et du décès de—	Par ordre 70	129
84. *Nominations du service civil*—Rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le— (*Document* 19).	Message	5
85. *Ouvrages canadiens* — Documents montrant quels sont les—achetés par le gouvernement. (*Document* 108.)	Ordre de la dernière session	429
86. *Palais de justice de Montréal*—Correspondance au sujet de l'agrandissement du—Impression (*Document* 40).	Ordre de la dernière session	141
87. *Parc St. Onge*, (Valleyfield) :—Documents relatifs à toute demande d'aide et d'octroi en argent par la compagnie du Parc Saint-Onge de la cité de Valleyfield, et le département de l'agriculture.	Par ordre 406	
88. *Permis de coupe* : — Etat indiquant quels sont les différents porteurs de—de bois de la part du gouvernement.—Impression. (*Document* 104).	Par ordre 100	409
89. *Permis de pêche* : — Deux-Montagnes et Ottawa.—Correspondance avec le gouvernement fédéral au sujet des —. (*Document* 94).	Ordre de la dernière session	370

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
90. *Permis de pêche* : — Etat indiquant le montant collecté des non-résidents pour—. (*Document* 98).	Ordre de la dernière session	376
91. *Pont de Magenta* : — Correspondance concernant la construction d'un—, Rouville. (*Document* 53).	Ordre de la dernière session	241
92. *Pont en fer, Rivière Beaudette* : — Correspondance concernant un subside accordé pour la construction d'un pont à Saint-Zotique, Soulanges. (*Document* 32).	Ordre de la dernière session	122
93. *Pont en fer, Rivière Délisle, Coteau du Lac, Soulanges* : — Correspondance relative à un subside pour un—. (*Document* 36).	Ordre de la dernière session	122
94. *Ponts en fer* :—Correspondance échangée entre le gouvernement et diverses corporations ou particuliers relative à la construction de—depuis le 1er juillet dernier.—Impression 461. (*Document* 52).	Par ordre 202	241
95. *Pont en fer* :— Rivière Delisle. St-Polycarpe, Soulanges. — Correspondance concernant le—. (*Document* 35).	Ordre de la dernière session	122
96. *Pont, Rivière du Lièvre.*—Documents depuis quatre ans, relatifs à la construction de—au Rapide de l'Orignal, pour réunir les villages de Mont Laurier avec le canton Robertson.	Par ordre 31	19
97. *Prison de Montréal.*—Contrats, marchés et devis, rapports et estimés d'architectes et autres documents en rapport avec la construction de la nouvelle—.	Par ordre 203	279
98. *Recettes et dépenses.*—Etat détaillé des— de la province de Québec, depuis le 30 juin 1910 jusqu'à ce jour.	Par ordre 36	68

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
99. *Rentes seigneuriales.*—Documents se rapportant aux poursuites intentées par le seigneur contre les censitaires.	Par ordre 387	
100. *Rivière-du-Loup* : — Documents concernant la construction d'un pont en fer sur la grande rivière du Loup.	Par ordre 320	364
100. *Roy, Cyprien, St-Germain, Kamouraska.* —Documents concernant certains lots de grève en terrains miniers dont demande de la patente a été faite par M.—.	Adresse	328
102. *Sayabec, Matane* :— Documents concernant les travaux de colonisation faits à—, en 1909-10.	Adresse 203	376
107. *Scrutin secret* : — Documents, correspondance relatifs à l'adoption du — en matière municipale.	Par ordre 295	376
104. *Secrétaire et régistraire* : —Rapport du —de la province jusqu'au 30 juin 1910. (*Document* 6).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	37–297
105. *St-Charles, Bellechasse* :—Documents concernant la construction d'une école modèle à—	Adresse 202	259
106. *St-Cyriac, Chicoutimi* :—Documents concernant les travaux de colonisation faits à—depuis 1908.	Par ordre 202	278
107. *St-Didace, Maskinongé* : — Documents échangés entre le gouvernement et Joseph Doire, colon, de la paroisse de— concernant le lot No 22, du 3ème rang de Peterborough.	Par ordre 394	462

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
108. *St-Ignace, Soulanges* :—Documents relatifs à toute demande d'octrois pour la construction d'un pont en fer à—	Par ordre 391	415
109. *St-Polycarpe* :—Documents et correspondances en rapport avec le gravelage d'une route dans la paroisse de—	Par ordre 391	
110. *St-Zotique* : — Documents se rapportant aux octrois scolaires annuels dûs à la commission scolaire de—	Par ordre 391	415
111. *Taillon, canton* : — Documents quelconques relatifs à la coupe illégale du bois, pratiquée depuis trois ans, sur les terres de la Couronne ou sur les lots concédés dans le—	Par ordre 325	345
112. *Terres et forêts* :—Rapport du ministre des—pour l'année finissant le 30 juin 1910.	Par ordre du Lieut.-Gouv.	19
113. *The Dominion Mutual Fire* :—Arrêté en conseil au sujet de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu—	Adresse 332	
114. *Travaux publics et du Travail* :—Rapport du ministre des—, pour l'année finissant le 30 juin 1910. (*Document* 4).	Par ordre du Lieut.-Gouv.	6
115. *Tuberculose* : — Rapport de la commission royale sur la—.	Par ordre 295	462
116. *Ventes par le shérif* : — Etat indiquant quel a été chaque année, depuis le premier janvier 1868 jusqu'au premier janvier 1911, le nombre des—, des différents districts judiciaires ?	Par ordre 36	279
117. *Voyage du ministre de la colonisation* :— Documents, concernant le—, dans le nord, au cours de l'été de 1901.	Adresse 393	462

DOCUMENTS :—*Suite.*	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
118. *Wolfestown, canton* :—Documents, requêtes et correspondances se rattachant à la concession des lots 11, 13, 14, 15, 17 et 18, du 10ème rang du—	Par ordre 325	376
119. *Wolfe, canton* : — Documents relatifs à la cancellation de la vente du lot 8/6 du—	Par ordre 351	462
120. *Wolfe, canton* : — Documents relatifs à la cancellation de la vente du lot 13/7 de—	Par ordre 354	376

DOMINICAINES DU ROSAIRE :—Bill constituant en corporation les Dominicaines du Rosaire. (Voir *Bills*, 75).

DUBREUIL HILAIRE :—Bill validant l'ouverture anticipée de la substitution créée par la donation de dame Julie Morache *et al*, à dame Hilaire Dubreuil, ainsi que la vente subséquente de l'immeuble substitué. (Voir *Bills*, 64).

DUMONTIER CHARLES :—Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Charles Dumontier, à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen. (Voir *Bills*, 85).

ECOLE POLYTECHNIQUE :—Bill concernant l'école polytechnique. (Voir *Bills*, 17).

ECOLE POLYTECHNIQUE :—Résolutions concernant l'—, 132. Recommandation de Son Honneur, la Chambre en comité, rapportées, 152. Première lecture, 153. Adoptées, 159. (Voir *Bills*, 17).

ECOLE TECHNIQUE DE QUEBEC :—Bill amendant la loi constituant en corporation l'école technique de Quebec. (Voir *Bills*, 34).

ECOLE TECHNIQUE DE QUEBEC :—Résolutions concernant l'—, 322. Recomdation de Son Honneur, la Chambre en comité, progrès, 400. Première et deuxième lecture, 437. Adoptées, 439. (Voir *Bills*, 34).

ECOLES MATERNELLES :—Bill autorisant la commission des écoles catholiques de Montréal à établir des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures. (Voir *Bills*, 123).

ECOLES PROTESTANTES :—Bill concernant le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal. (Voir *Bills*, 156).

EGLISES :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à l'expropriation, en matière de construction d'églises et de presbytères. (Voir *Bills*, 146).

EGLISES D'ANGLETERRE :—Bill amendant la loi 14-15 Victoria, chapitre 176, concernant les biens temporels de l'Eglise d'Angleterre au Canada, dans le diocèse de Montréal, et pour éliminer certains doutes. (Voir *Bills*, 93).

ELECTIONS CONTESTÉES :—Bill amendant la loi des élections contestées de Québec. (Voir *Bills*, 160.)

ELECTIONS CONTESTÉES :—Bill amendant la loi des élections contestées de Québec. (Voir *Bills*, 166.)

EMBOUTEILLEURS :—Bill remplaçant l'article 972 des Statuts refondus, 1909, relativement aux licences d'embouteilleurs. (Voir *Bills*, 172.)

EMOND, CHARLES AUGUSTE :—Bill autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Charles Auguste Emond à l'exercice de la profession de notaire, après examen. (Voir *Bills*, 51.)

FIDEICOMMIS :—Bill relative aux compagnies de fidéicommis. (Voir *Bills*, 31.)

GREENFIELD PARK :—Bill constituant en corporation le village de Greenfield Park. (Voir *Bills*, 94.)

GROULX, HENRI—Bill confirmant certains actes de vente et transport par Henri Groulx, Joseph Groulx et Nicolas Groulx à Philias Groulx. (Voir *Bills*, 69.)

HEBREW ORPHAN HOME :—Bill constituant en corporation " The Hebrew Sheltering and Orphan's Home." (Voir *Bills*, 117.)

HOTEL DIEU DE LÉVIS :—Bill amendant la loi 56 Victoria, chapitre 86, concernant Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis. (Voir *Bills*, 53.)

IDLER, ERNEST :—Bill concernant la succession Ernest Idler. (Voir *Bills*, 137.

IMPRESSION :—Comité conjoint des impressions, 19. 1er rapport recommandant l'impression des documents de la session Nos 40, 44, 46, 47, 49, 52, 57, 58, 65, 66, 67, 68, 70, 80, 21, 83, 92, 102, 104, 109, 110, 111, 112, 113, 29. Adopté, 461.

INSTRUCTION PUBLIQUE :— Bill amendant la loi de l'Instruction publique. (Voir *Bills*, 27.)

INSTRUCTION PUBLIQUE :—Résolutions concernant l—, 189. Recommandation de Son Honneur, 250. Première lecture, 251. Adoptées, 269. (Voir *Bills*, 27.)

Interpellations au ministère :

Académie commerciale, (St-Tite) :—L'—est-elle construite? 44.

Agent de la province à Londres:—Le gouvernement a-t-il fait adopter une loi spéciale pour la nomination d'un— ? 91.

Agents de colonisation :—Le gouvernement a-t-il des—en France et en Belgique? 352.

Agents de rapatriement :—Le gouvernement a-t-il des—aux Etats-Unis? 90.

Amendes:—Le gouvernement a-t-il fait un règlement avec la cité de Montréal, au sujet du produit des—imposées par la cour de Recorder? 150.

Amendes:—Quel revenu le gouvernement a-t-il retiré des—imposées aux compagnies constituées en corporation à Montréal? 412.

Amendes :—Quel revenu le gouvernement a-t-il retiré des—imposées aux compagnies constituées en corporation qui ont fait défaut de s'enrégistrer? 412.

Arrérages de droits de coupes :—Quels sont parmi les porteurs de permis de coupe de bois, ci-dessus nommés, ceux qui doivent des—? 221.

Assises criminelles, (Beauharnois) :—Quel a été le coût des deux derniers termes des—pour le district de Beauharnois? 139.

Assistant protonotaire :—Quels sont les—de la cour supérieure pour le district de Québec? 82.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Avocats :—Quels sont les noms des—qui ont été employés par le gouvernement durant l'exercice financier de 1909 et durant l'exercice financier de 1910 ? 452.

Avocats :—Quels sont les noms et adresses des—membres de la Chambre des Communes du Canada, qui ont occupé dans les poursuites intentées sous l'autorité de la loi des licences ? 315.

Banque Nationale :—Combien le gouvernement a-t-il en dépôt dans la—? 236.

Banque Nationale :—Comment se répartissent les $161,644.47, en dépôts du gouvernement dans la—? 288.

Beurre et fromage :—Combien de—la province de Québec a-t-elle produit depuis l'an 1867 ? 146.

Beurreries et fromageries :—Quel a été, chaque année, depuis 1867 inclusivement, jusqu'à 1910 inclusivement, le nombre des—dans cette province ? 76.

Bibliothèque :—Le contrat d'entreprise pour la nouvelle—du Palais législatif est-il donné ? 237.

Billet de location :—Quelle est la date du—et le numéro du lot des colons inscrits au bureau de colonisation, à Montréal ? 115.

Billets de location :—Combien de—le gouvernement a-t-il émis, pour fins de colonisation, dans le cours de la dernière année fiscale ? 146.

Bills présentés :—Quels ont été, depuis l'établissement de la Confédération, le nombre de—? 170.

Billets de location :—Quels sont les noms des— le long de la voie et de la gare projetée du Transcontinental ? 113.

Bois de pulpe :—Quel quantité de— y a-t-il actuellement sur pied, dans la Province de Québec ? 75.

Bois, Gaspé :—Combien de— a été coupé par les MM. Germain Leclerc, et Alfred Lepage ? 289.

Bois, Gaspé :—Quelles quantités de— ont été coupées, par M. Norbert Leclerc? 289.

Bois :—Quelle quantité de pieds de—a-t-on coupée, chaque année, depuis 1897 inclusivement, jusqu'à 1910 inclusivement? 285.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Brompton Pulp Co :—Des plaintes ont-elles été faites au gouvernement au sujet de l'exploitation forestière de la— ? 115.

Brompton Pulp Co :—Quels sont les officiers et directeurs de la— ? 267.

Campbell canton :—Le gouvernement a-il reçu une demande de billet de location pour le lot No 3, dans le rang B. du— ? 242.

Cap Chat canton :—Quels sont les propriétaires des lots 9 et 10, rang Est, rivière Sainte-Anne— ? 288.

Causes contestées :—Combien y a-t-il eu de— pendantes devant la cour de circuit, à Montréal ? 102.

Causes pendantes :—Combien y a-t-il de—devant la cour de révision à Montréal ? 101.

Chemins de colonisation, Témiscouata :—Quel est l'état détaillé des sommes dépensées durant le dernier exercice financier, pour— ? 288.

Chemins et ponts de colonisation :—Combien le gouvernement a-t-il octroyé pour—dans le comté de Matane.

Chemins et ponts de colonisation (Joliette) :—Quel est le montant des deniers dépensés pour—dans le comté de Joliette.

Chemins et ponts de colonisation :—Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés pour— ? 38.

Chemins ruraux :—Des sommes ont-elles été promises pour l'amélioration des chemins ruraux.

Chauveau, Alexandre :—Sous quel gouvernement, le juge de session, M.— a-t-il été nommé commissaire de la session de la paix.

Chibougamou :—Combien a coûté l'expédition des ingénieurs chargés d'explorer les terrains de—

Clercs sessionnels :—Quel était le nombre de—à l'emploi du gouvernement au début de la présente session ? 261.

Club industriel de Sorel :—Le—a-t-il jamais payé l'amende pour vente de boisson sans licence ? 92.

Cocaïne :—Le procureur général se propose-t-il de présenter, à cette session, une nouvelle législation concernant la— ? 91.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Code municipal :—Le gouvernement a-t-il nommé, une commission chargée de procéder à la refonte du— ? 30.

Collège de Granby :—Le gouvernement est-il disposé à aider la commission scolaire du village de Granby à reconstruire son collège détruit accidentellement par le feu ? 390.

Colons inscrits à l'agence de Montréal :—Combien de ces 1399—sont actuellement établis sur les terrains de colonisation.

Colons inscrits (*à Montréal*) :—Quels sont les noms de ces— ? 45.

Commission scolaire (Montréal) : — La commission spéciale, nommée pour voir à la possibilité de créer une—a-t-elle terminé ses travaux ? 43.

Commission du régime des eaux courantes : — Le gouvernement a-t-il institué une commission, appelée la— ? 78.

Commissions extra parlementaires :—Combien le gouvernement ou les chambres ont-ils créé de commissions extra-parlementaires pendant l'année 1892 ? 458.

Commissions extra parlementaires :—Combien le gouvernement ou la Chambre, ont-ils créé de—depuis dix ans ? 348.

Commission des chemins à barrières :—A quelle date le gouvernement a-t-il nommé la— et les ponts de péage ? 352.

Commission des chemins à barrières :—Sur les ordres de qui la—de Montréal a-t-elle fait placer une ou des barrières au village de Cartierville ? 413.

Commissions scolaires :—Quelle somme totale le gouvernement a-t-il, en 1896-97 et en 1909-10, payée aux—de chaque comté comme aide à l'enseignement primaire ? 435.

Compagnies d'assurance, inspection des :—Quel est l'—pour la province de Québec ? 212.

Cmpagnies d'assurance :—Le gouvernement a-t-il déposé devant cette Chambre le vingt septième rapport de l'inspecteur des— ? 149.

Compagnies d'assurance, Loi des— :—Le gouvernement a-t-il l'intention durant cette session d'amender la— ? 236.

Compagnies d'assurance : — Quelles sont les—contre le feu qui ont cessé de faire affaires en cette province ? 237.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Compagnies d'assurance : — Quelles sont les—qui ont fait, depuis 1909, les dépôts exigés par l'article 6923 des Statuts refondus, 1909 ? 353.

Compagnie d'exposition de Valleyfield : — La—a-t-elle reçu un octroi d'argent du département de l'agriculture ? 316.

Confection et entretien des chemins : — Quelles ont été les municipalités qui ont obtenu et touché une subvention annuelle pour la— ? 33.

Conserves alimentaires, fabrique de :—Le gouvernement a-t-il accordé en 1910, des subventions à des— ? 116.

Constables spéciaux :—Combien les—assermentés lors du dernier terme extraordinaire des assises criminelles du district de Beauharnois ont-ils reçu par jour ? 129.

Coroner du district de Terrebonne :—Est-il vrai que les—sont les docteurs B. N. Wales et Denis Berthiaume ? 112.

Coupes illégales de bois :—Le ministère des terres a-t-il été averti qu'il se pratiquait des—dans le canton Taillon ? 316.

Cour du banc du roi :—Y a-t-il eu une session de la—siégeant en matière criminelle à Sorel, district de Richelieu, en janvier dernier ? 150.

Droits de coupe :—Comment sont répartis les paiements de—faits par W. C. Edwards Co., et la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi ? 265

Droits de coupe :—Le gouvernement a-t-il fait la collection des—dûs depuis 1904 ? 174.

Droits sur les successions :—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la loi de la province de Québec relative aux— ? 351.

Dufresne, François :—Le procureur général a-t-il donné des instructions de poursuivre, au nom de la Couronne, un nommé— ? 42.

Dugas Antoine :—Quel est le salaire d'—de Sainte-Anne des Monts ? 289.

Dynamite :—Le gouvernement donne-t-il des licences pour l'emmagasinage ou le charroyage de la— ? 41.

Ecole d'agriculture d'Oka :—Combien d'élèves ont fréquenté l'—, durant l'année écoulée ? 28.

Ecole d'agriculture :—Est-ce l'intention du gouvernement d'établir dans le comté de Matane, une— ? 219.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Ecole d'agriculture :—Le ministre de l'agriculture, en 1909, a-t-il exprimé publiquement " son intention de fonder une—, dans le genre des Hautes Etudes Commerciales ? 146.

Ecole des hautess études commerciale de Montréal :— Combien a-t-il été dépensé pour l'— ? 154.

Ecole des hautes Etudes commerciales :— Combien d'élèves fréquentent actuellement les cours de l'— ? 27.

Ecole ménagère de Montréal :—Est-elle encore en existence ? 174.

Ecole normales de filles (Joliette) :—Quand le gouvernement se propose-t-il d'établir l'—? 149.

Ecoles catholiques :—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un projet de loi concernant les—, de Montréal ? 265.

Ecoles (St-Jean) :—Combien y a-t-il d'écoles sous le contrôle des commissaires dans le comté de St-Jean ? 42.

Ecole technique de Montréal :—Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à ce jour, pour l'établissement de l'— ? 193.

Ecole technique de Montréal :—Le gouvernement a-t-il reçu depuis la dernière session une demande d'augmentation de crédit de la part de la corporation de l'— ? 27.

Ecole technique de Québec :—Combien a-t-il été dépensé, jusqu'à ce jour, pour l'établissement de l'— ? 139.

Emeutes, Barachois :—Y a-t-il eu des—au Barachois de Malbaie ainsi qu'à la Rivière aux Renards ?—296.

Enseignement du français :—Est-il vrai que le comité protestant du Conseil de l'instruction publique a demandé au gouvernement des fonds supplémentaires pour l'—dans les académies protestantes ?—92.

Epinettes noires :—1. Quelle quantité d'—y a-t-il dans la province ? 2. A quoi l'emploi-t-on ?—76.

Exposition de Bruxelles :—Le gouvernement a-t-il chargé quelqu'un de représenter la province de Québec à l'—, 149.

Exposition de Bruxelles :—Quel est le détail du montant de $4,527.41, dépensé par le gouvernement à l'occasion de l'—? 236.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Fonds de bâtisses et jurés :—La municipalité de la Rivière aux Renards a-t-elle payé au gouvernement ce qu'elle devait pour—? 295.

Fournier, canton :—Le—, comté de L'Islet, est-il sous licence de coupe? —180.

Fusil :—Qu'est devenu le— acheté par M. Langevin, pour faire une expérience au procès des frères Houle?—104.

Gagnon, Ernest :—En quelle année et à quelle date—, a-t-il été nommé comme employé aux département des Travaux Publics?—317.

Gagnon, mademoiselle :—Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de mademoiselle Gagnon, directrice des cours de coupe, à Montréal?—29.

Gibiers à poil et à plumes :—Combien y a-t-il eu de— de saisis durant le dernier exercice financier, pour la contravention à la loi de la chasse?—260.

Hochelaga, comté de— :—Le gouvernement a-t-il l'intention, à cette session, de présenter un bill pour diviser le—? 90.

Hôpital protestant des aliénés :—Le gouvernement a-t-il garanti l'intérêt aussi bien que le capital de la dette de $250,000.00 due par l'—? 216.

Hôpital protestant des aliénés ;—Le gouvernement a-t-il passé avec l'—un contrat au sujet de la garde et de l'entretien des patients? 101.

Houle, des frères :—Jugement a-t-il été rendu sur la requête par laquelle la couronne a demandé de changer le lieu du procès—? 78

Houle, les frères :—Est-t-il à la connaissance du gouvernement que les—? 37.

Impressions :—A quelles imprimeries le ministère de l'agriculture fait-il faire ses— depuis le 1er janvier 1911? 145.

Incendies de Trois-Rivières :—A qui les $400,000.00 d'obligations du prêt aux—ont-elles été vendues? 89.

Inspecteurs d'école :—Le gouvernement a-t-il augmenté le salaire des—? 70.

Inspecteurs d'hôtels :—Le gouvernement se propose-t-il de nommer à la présente session, un ou plusieurs—? 140.

Instruction gratuite et obligatoire :—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure, instituant l'—? 149.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suste.*

Instrction publique :—Combien le comité protestant—a-t-il tenu de sessions ? 81.

Journal d'agriculture :—Combien la province a-t-elle dépensé pour les frais de poste et d'expédition du— ? 242.

Journal d'Agriculture :—Le gouvernement a-t-il apporté des modifications à la convention ou au contrat en vertu duquel se fait l'impression du— ? 169.

Journal d'Agriculture :—Quel est l'imprimeur que le gouvernement a chargé de l'impression du— ? 201.

Journal d'Agriculture :—Quels ont été les rédacteurs et les assistants rédacteurs du— ? 220.

Laberge, Dr Louis :—Le— est-il toujours membre du bureau d'hygiène provincial ? 43.

Lachapelle, E. P. Dr. :—Le— est-il taujours président du bureau d'hygiène provincial ? 43.

Laflamme et Proulx :—Quel montant a été payé à— à quelque titre que ce soit, depuis le 1er mai 1907 jusqu'à ce jour ? 115.

Landry, Camille :—Est-il vrai que— condamné pour crime d'incendiat à être détenu au pénitencier de Saint-Vincent de Paul ? 414.

Langevin, canton A :—Les lots 50 et 51 du canton— sont-ils sous billets de location ? 180.

Lavoie, J. N. :—M.—de Percé, a-t-il été remplacé comme magistrat pour Gaspé ? 296.

Leblanc, Robert Napoléon :—Des plaintes ont-elles été faites contre— pour contravention à la loi des terres ? 179.

Leblanc, Robert Napoléon :—Est-il vrai que M.—a été poursuivi par le ministre des terres pour contravention à la loi des terres ? 115.

Le Soleil :—Le gouvernement continue-t-il à encourager les journaux appelés— et "La Vigie", en leur confiant ses travaux d'impression ? 405.

Licenses :—A-t-il été porté à la connaissance du gouvernement que certaines personnes, dans la ville de Qnébec, vendaient des liqueurs enivrantes sans— ? 386.

Licences :—Combien y a-t-il eu de—de restaurants d'hôtels d'accordées dans la ville de Québec, pour la présente année ? 265

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Licences, Loi des :—Quels sont les montants des amendes payés pour infraction à la—par chacune des personnes du district de Bedford ?. 318.

Licences, Loi des :—Quels sont les noms, prénoms et résidences des personnes qui ont commis des infractions à la—dans le district de Joliette ? 261.

Licences, Loi des :—Est-ce l'intention du gouvernement, d'apporter des amendements à la -durant la présente session ? 290.

Licences (*Montréal*) :—Quel montant le gouvernement a-t-il retiré par voie de—dans la ville de Montréal? 26.

Licences :—Quel est le montant des sommes perçues provenant de la vente, la fabrication ou autrement, des liqueurs, pour l'année 1910? 216.

Licences :—Y a-t-il eu des poursuites, pour infraction à la loi des—dans le district de Bedford? 216.

Limites à bois :—Combien le gouvernement a-t-il perçu pour rentes foncières sur les—? 285.

Lots retournés à la Couronne :—D'après le rapport du département des terres et forêts pour 1907, le nombre -a été 110,726? 260.

Magistrat du district de Terrebonne :—Quel est le—? 78.

Magistrats de districts :—Est-il vrai que le gouvernement se propose de créer un fonds de pension pour les—en retraite ? 296.

Magistrat de district (Terrebonne) :—Combien de causes relèvant de la juridiction d'un—ont été entendues ? 174.

Magnan, C. J.—Quel montant a été payé à—en rapport avec son voyage d'étude en Europe en 1909 ? 265.

Maynan, C. J.—Quel montant a été payé à—pour distribution supplémentaire de " l'Enseignement Primaire " ? 148.

Magnan, M. C. J.—A-t-il été nommé inspecteur général de l'enseignement ? 28.

Magnan, M. :—Quand et pourquoi—a-t-il été nommé inspecteur des écoles normales ? 103.

Massé, Oscar : — Est-il à la connaissance du gouvernement qu'un nommé J. Oscar Massé, aurait. dans le cours des mois d'août ou septembre 1908, intenté une poursuite ou action contre Moore Kelly ? 353.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Michaud, Cécile : — Le procureur général a-t-il eu connaissance de la disparition d'une jeune fille de Montréal, du nom de— ? 29.

Mon Premier Livre :—Combien ont coûté, jusqu'à ce jour, la préparation, l'impression, la reliure et la distribution de— ? 287.

Montreal Daily Star : — Le gouvernement a-t-il pris connaissance d'un article publié dans le— ? 320.

Montreal Stock Exchange : — Quelle proportion du montant de $76,516.84, a été reçue du— ? 78.

Moulins à papier : — Combien y a-t-il de—dans la province ? 74.

Moulins à farine :—Combien y a-t-il de—dans la province? 74.

Obligations de compagnies de chemins de fer :—Le gouvernement Flynn a-t-il, en 1897, décidé de garantir le paiement du capital ou des intérêts de certaines—et dans l'affirmative à quelle date, en faveur de quelles compagnies et jusqu'à concurrence de quel montant ? 434.

Obligations :—Quelle était, le 17 décembre 1891 et le 26 mai 1897, le montant des prêts—et autres sommes dont la province avait garanti le paiement? 445.

Papier à journaux :—A-t-il été trouvé quelque chose pour remplacer l'épinette dans la fabrication du— ? 76.

Parc St-Onge, Valleyfield :—La Compagnie du—a-t-elle reçu un octroi d'argent? 221.

Pères de douze enfants :—Combien le gouvernement a-t-il reçu de demandes de—pour l'octroi d'un lot? 218.

Permis de coupe :—Combien de—de bois ont été octroyés dans les cantons Ferland et Boileau, depuis 1905? 436.

Perrault, J. N.—Le gouvernement a-t-il pris connaissance des déclarations de M. J. N. Perrault, directeur général des écoles de Montréal ? 149.

Planteurs de tabac :—Quelles sont les sociétés—qui ont obtenu de l'aide du gouvernement en 1910? 146.

Police provinciale :—Est-ce l'intention du gouvernement d'améliorer le service de la— ? 267.

Pont de Saint-Casimir, Portneuf :—Quelles sont les subventions accordées par le gouvernement pour la construction et l'entretien du—Portneuf? 267.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Pont d'Iberville :—Le gouvernement a-t-il reçu des demandes pour la construction d'un pont sur la Rivière Richelieu ? 229.

Ponts en fer :—Des sommes ou chèques ont-ils été remis par le département des travaux publics, pour la construction de—, dans cette province, depuis le 1er juillet dernier? 145.

Ponts en fer :—Quels sont les divers—, auxquels le gouvernement actuel a contribué? 400.

Population :—Quelle était la — de la province de Québec en 1896 et qu'était-elle entre les années 1905 et 1910 ? 215.

Prison de Montréal :—Quelle est la nature exacte des troubles, émeutes et difficultés qui ont eu lieu à la—, dans le cours de l'année 1910? 351.

Prison de Montréal :— Quelles personnes, sociétés ou corporations sont chargées des divers travaux de la construction de la— ? 169.

Prisonniers :—Quel a été le nombre le plus élevé de—, pour aucun des jours de l'année 1908, à la prison du district de Montréal ? 350.

Prison, nouvelle, (Montréal) :— Combien a coûté jusqu'à ce jour la—, terrain et bâtisse compris? 29.

Pulpe, bois de —Quel est le montant dépensé pour transformer une corde de—, en pulpe? 75.

Régistrateurs :—Le gouvernement actuel a-t-il augmenté le tarif des— ? 434.

Rentes seigneuriales :—Le comité des—, de la ville de St-Jean a-t-il demandé au gouvernement de se faire représenter dans les poursuites judiciaires ? 386.

Repatriement, agent de :—Le gouvernement a-t-il un—colonisation ou de— aux Etats-Unis d'Amérique ? 212.

Saint-Barnabé :—Des permis de recherche ou d'exploitation de gaz naturel, de mines ou de minéraux quelconques, dans la paroisse de—comté de Saint-Hyacinthe, ont-ils été demandé au ministère des mines? 352.

Saint-Cyriac, Chicoutimi :—Y a-t-il eu des travaux de colonisation à—? 170.

Saint-Maurice :—La Compagnie minière de la vallée du—a-t-elle été incorporée ? 444.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Saint-Pierre, W. T. :—M.—de Stuckley, a-t-il été poursuivi dans le cours des années 1906 et 1907 pour infractions à la loi des licences? 318.

Sainte-Cécile de Milton :—Le gouvernement a-t-il remis l'honoraire de $10.00, déposé dans le courant de l'année dernière, par la municipalité de—? 414.

Service militaire :—Est-il vrai que le ministère de la milice à Ottawa a fait au Conseil de l'instruction publique une demande à l'effet de favoriser l'enseignement du—dans les écoles? 91.

Session, durée de chaque :—Quelle a été la—de la législature de Québec, depuis l'établissement de la Confédération jusqu'à l'année 1910 inclusivement? 213.

Sheldon, affaire :—Le gouvernement a-t-il eu connaissance de—à Montréal? 43.

Sherbrooke Exposition Co. :—Quel a été le total des recettes de la—pour 1909? 425.

Sherbrooke Exposition Co. :—Quel a été le total des recettes de la—, pour 1910?—424.

Shérif de Québec :—Le gouvernement sait-il que la position du— est vacante?—90.

Sicotte, M. le juge :—Le gouvernement a-t-il reçu de M. le recorder Dupuis, des plaintes contre—? 45.

Statuts refondus :—La table alphabétique des—, est-elle faite et complété? —31.

Substitut du procureur général de Montréal :—Quels sont les—pour le district de Montréal?—29.

Subventions :—Parmi les compagnies de chemin de fer à qui des— en terre ont été accordées, quelles sont celles qui ont fait le transport de ces subventions et qui ne les ont pas gagnées ?—352.

Subventions en terres :—Quelles sont les compagnies de chemin de fer qui ont gagné les—non convertibles en argent?—168.

Subventions :—Quelles ont été les commissions scolaires à qui le gouvernement a payé des—?—68.

Subventions :—Quels sont celles des—octroyées à certaines compagnies de chemin de fer qui sont devenues caduques ? 103.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE :—*Suite.*

Subventions :—Quelles sont les institutions de charité qui se sont adressées au gouvernement par requête, depuis 1908, pour obtenir des—pour leur institution ?—348.

Superficie totale de la province :—Quelle est la—de Québec ? 387.

Tabac, industrie du :—Le premier ministre a-t-il promis, en 1908, d'encouraper—dans la province de Québec ? 44.

Tanner, A. G. :—M.—était-il à l'emploi du gouvernement aux mois d'octobre st de novembre derniers ? 91.

Terres publiques, Métapédia :—Quelle est la superficie des—se trouvant dans l'agence des terres de la Couronne à Métapédia ? 218.

Thériault :—Les nommés Alphonse—Emile, Charles, Georges et Pierre, sont-ils parents et à quel degré, de M. Elisée Thériault, secrétaire du ministre de l'agriculture ? 167.

Traitement des instituteurs :—Est-ce l'intention du gouvernement de faire fixer, un minimum pour le—et institutrices ? 28.

Uniformité des livres :—Le gouvernement a-t-il pris connaissance, des déclarations réclamant, au nom des populations ouvrières, l'—? 149.

Université agricole :—Le ministre de l'agriculture de 1909, a-t-il décl que le gouvernement avait l'intention de fonder une—? 44.

Université Laval :—Le gouvernement a-t-il reçu des demandes des autorités religieuses, pour affilier l'école des Hautes études commerciales, et les écoles techniques à l'—? 148.

Vétérans de 1866-70 :—Le gouvernement a-t-il reçu des réclamations des—relativement à des lots auxquels ils auraient droit ? 215.

Voies rurales :—A qui ont été adressés les deniers ou chèques votés pour l'amélioration des—depuis le 1er juillet dernier ? 193.

ISLE D'ORLÉANS :—Bill amendant la charte du chemin de fer de Québec et de l'Ile d'Orléans. (Voir *Bills*, 91.)

KALL YISRAEL :—Bill constituant en corporation " The Congregation Chavayrin Kall Yisrael." (Voir *Bills*, 121.)

KAMOURASKA et L'ISLET :—Bill constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer Kamouraska et l'Islet. (Voir *Bills*, 97.)

LACOMBE SIMON :—Bill ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feue dame Marie-Louise Durand dit Desmarchais, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman. (Voir *Bills*, 177).

LACROIX, EDOUARD :—Bill autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Jérôme de Matane à vendre un immeuble donné par feu Edouard Lacroix. (Voir *Bills*, 132.)

LAC ST-JEAN :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la division du comté du Lac St-Jean pour fins agricoles. (Voir *Bills*, 26.)

LAC ST-JEAN :—Résolution concernant la sub-division du comté du—, 189. Recommendation de Son Honneur, 222. Première et deuxième lecture, 223. Adoptées, 248. (Voir *Bill*, 26.)

LA MERCANTILE :—Bill amendant la loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle des scieries mécaniques, et changeant le nom de la dite compagnie en celui de "La Mercantile, compagnie d'assurance mutuelle contre le feu". (Voir *Bill*, 131.)

LATOUR, JÉROME :—Bill concernant la succession Jérôme Latour. (Voir *Bills*, 136.

LA TUQUE :—Bill constituant en corporation la ville de La Tuque. (Voir *Bill*, 136.

LECLERC, MATHILDE :—Bill déclarant final et définitif le partage de biens substitués de feu dame Mathilde Leclerc. (Voir *Bills*, 109.)

LEDUC GILBERT :—Bill concernant la succession de feu Gilbert Leduc. (Voir *Bill*, 120).

LICENCES :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la déduction du nombre des licences pour la vente de liqueurs enivrantes dans la ville de La Tuque. (Voir *Bill*, 176).

LIGUE ANTITUBERCULEUSE :—Bill constituant en corporation la ligue antituberculeuse des Trois-Rivières. (Voir *Bill*, 102).

LOI DES JURÉS :—Bill amendant la loi des jurés de la province de Québec relativement à la qualité des jurés dans le district de Pontiac. (Voir *Bill*, 8).

LOI ÉLECTORALE :—Bill amendant la loi électorale de Québec. (Voir *Bill*, 165).

LOI ÉLECTORALE :—Bill insérant l'article 386*a* dans la loi électorale de Québec. (Voir *Bills*, 151).

LOI ÉLECTORALE DE QUÉBEC :—Bill amendant l'article 398 de la loi électorale de Québec. (Voir *Bills*, 168).

LOI MÉDICALE DE QUÉBEC :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la loi médicale de Québec. Voir *Bilts*, 155).

LONGUE POINTE :—Bill annexant la municipalité scolaire des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de la Longue-Pointe, dans le comté d'Hochelaga, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de la cité de Montréal. (Voir *Bills*, 127).

LUMIÈRE ET POUVOIR ÉLECTRIQUE :—Bill amendant les Statuts refondus 1909, relativement aux compagnies de lumières et de pouvoir électrique. (Voir *Bills*, 148).

MACADAMISAGE:—Bill amendant les Statuts refondus 1909, relativement à l'octroi d'une subvention à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins, ainsi que pour le macadamisage et le gravement d'iceux. (Voir *Bills*, 6).

MAHER, JAMES : — Loi confirmant le titre de James Maher au lot 33 de la paroisse du Sault-au-Récollet. Voir *Bills*, 95.

MARION, NAP. JULES : — Bill autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Napoléon Jules Marion au nombre de ses membres, après examen. Voir *Bills* 66.

MAISONNEUVE : — Bill amendant la charte de la ville de Maisonneuve. Voir *Bills* 96.

MAUVAISES HERBES : — Bill amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code municipal, relativement aux mauvaises herbes. Voir *Bills*, 39.

MINES : — Bill amendant la loi des mines de Québec. Voir *Bills*, 11.

MINES : — Résolutions concernant les—61. Recmmandations de Son Honneur, 119. Rapportées, adoptées, 122. Voir *Bills*, 11.

MONKLANDS LIMITED : — Bill autorisant " Monklands Limited à ouvrir des rues et chemins publics de moins de soixante-six pieds de largeur, sur la propriété immobilière connue et désignée comme partie du lot No 48, partie du lot No 150 et partie du lot No 213 de la paroisse de Montréal. (Voir *Bills*, 134).

MONTCALM, COMTÉ DE : — Bill concernant l'annexion d'une partie du canton de Hexford au comté de Montcalm, pour toutes fins. (Voir *Bills*, 170).

MONTREAL AND NORTHERN COL. RAIL. Co. : — Bill constituant en corporation la compagnie *Montreal and Northern Colonization Railway.* (Voir *Bills,* 113.

MONTRÉAL AND SOUTH WESTERN R. Co. : — Bill constituant en corporation la *Montreal and South Western Roilway and Power Company.* (Voir *Bills,* 106).

MONTREAL, CITÉ DE : — Bill amendant la charte de la cité de Montréal, concernant certains immeubles sur la rue Sherbrooke entre l'avenue Papineau et la rue Parthenais. Voir *Bills,* 118).

MONTRÉAL, CITÉ DE :—Bill amendant la charte de la cité de Montréal. (Voir *Bills,* 116.)

MONTREAL CURLING CLUB :—Bill constituant en corporation *The Montreal Curling Club.* (Voir *Bills,* 63.)

MONERÉAL-OUEST :—Bill revisant et refondant la charte de la ville de Montréol-Ouest. (Voir *Bills,* 56.)

MONTREAL STREET RAILWAY Co :—Bill amendant de nouveau les lois concernant la *Montreal Street Railway Company.* (Voir *Bills,* 77.)

MONTRÉAL-SUD :—Bill amendant la constitutiou en corporation du village de Montréal-Sud. (Voir *Bills,* 68.)

MONTREAL TRAMWAYS Co. :—Bill constituant en corporation : *Montreal Tramways Compauy.* (Voir *Bills,* 143.)

MUSIQUE :—Résolutions concernant l'encouragement de la—152. La Chambre en comité, 254. Adoptées, 255. (Voir *Bills,* 16.)

NORTHERN TRUSTS Co. :—Bill autorisant *The Northern Trust Company,* à faire affaire, dans la province de Québec. (Voir *Bills,* 144.)

NOTRE-DAME DES NEIGES :—Bill confirmant la vente par Dame Marguerite Gauthier, veuve Daniel D. Quinn, à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal, et déclarant non imposable tout le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. (Voir *Bills,* 99.)

ORATEUR :

1. Se rend avec la Chambre au Conseil législatif à l'ouverture de la session, 1. Pour la sanction de certains bills, 381. A la clôture de la session, 469.

2. Informe la Chambre qu'il a reçu un certificat d'élection, 2.

ORATEUR :—*Suite.*

3. Qu'il a reçu l'avis de vacance du district de St-Jean, 1.

4. Qu'un mandat pour un nouveau bref d'élection a été émis, 2.

5. Communique à la Chambre le discours de Son Honneur l'Administrateur, prononcé à l'ouverture de la session, 2. Réponse à l'adresse, 112.

6. Communique à la Chambre le rapport du bibliothécaire, 8. L'état d'affaires de diverses institutions, 21, 41, 158, 204, 324, 391.

7. Décide diverses questions d'ordre. Voir questions d'ordre.

8. Ajourne la Chambre suivant les ordres votés par elle, 429.

9. Reserve sa décision, 300.

10. Rend sa décision, 224, 230, 309. Décision confirmée par la Chambre, 230.

11. Interprête certaines règles de procédure, 224.

12. Laisse le fauteuil conformément à l'ordre, 428, 445.

ORDRES DU JOUR :

1. Ordre rescindés, 238.

2. Ordre de procédures, changés, 415.

3. Préséance des ordres du gouvernement après les " Interpellations ", 415.

ORDRES DE LA SESSION :

1. Ordonnant la production de certains documents devant la Chambre. Voir *Documents.*

ORDRES PERMANENTS :—Comité des—. Voir *comité.*

OUTREMONT :—Bills amendant la charte de la ville d'Outremont. (Voir *Bills,* 114).

PÊCHE :—Bill amendant la loi de la pêche de Québec. (Voir *Bills,* 10).

PÊCHERIES :—Résolutions concernant les—, 132. Recommandation de Son Honneur, rapportées, 135. Adoptées, 136. (Voir *Bills,* 9.

PÉTITIONS :—

1. Du conseil de ville de Trois-Rivières demandant certains amendements à la loi des licences, 172.

2. Des boulangers de Saint-Hayacinthe s'opposent au bill (161), concernant les boulangers et la confection du pain dans les municipalités rurales, 331.

PONT DORCHESTER :—Bill ratifiant un acte intervenu entre la cité de Québec, le gouvernement et les Syndics des chemins à barrières de la rive nord, au sujet du pont Dorchester. (Voir *Bills*, 15).

PONT DORCHESTER :—Résolutions concernant le—, 89. Progrès, 249. Adoptées, 273. (Voir *Bills*, 15).

PONTS, CONSTRUCTION DES—Bill amendant le Code municipal relativement à construction des ponts. (Voir *Bills*, 19).

PONTS EN FER :—Bill amendant l'article 5685 des Statuts refondus, 1909, relativement à la construction des ponts en fer. (Voir *Bills*, 35).

PRÉVOYANCE DU CANADA :—Bill amendant la loi constituant en corporation les Prévoyants du Canada. (Voir *Bills*, 83).

QUEBEC EASTERN RAILWAY CO. :—Bill amendant la loi constituant en corporation "The Quebec Eastern Railway Company". (Voir *Bills*, 141.)

QUEBEC EYE EAR AND THROAT:—Bill constituant en corporation "The Quebec Eye, Ear and Throat Hospital". (Voir *Bills*, 129).

QUESTIONS DE PRIVILEGES :—

1 M. Francœur, un député de cette Chambre soulève une question de privilèges et se plaint d'un article mensonger et pernicieux des journaux "Le Devoir" et l' "Action Sociale". 205.

2. L'hon. M. Prévost soulève une question de privilèges et se plaint d'une lettre de M. Carufel, agent d'immigration, contenue dans le document de la session No. 49 et demande quelle soit retirée de ce document, 284.

3. M. Daignault, un député de cette Chambre, soulève une question de privilèges et se plaint d'un article pernicieux de l' "Action Sociale" de Québec. 368.

QUESTIONS D'ORDRE :—

1. Qu'à l'expiration de l'heure fixée pour la considération des bills privés (Règle 19) la Chambre ne peut pas prendre en considération les bills privés le vendredi. Rejeté. Appel à la Chambre. Décision de M. l'Orateur maintenue, 203.

2. M. l'Orateur interprète certaines règles de procédure à suivre en Chambre :

(*a*) La règle 43 ne s'applique seulement qu'à la lecture des bills et toutes les motions subséquentes doivent être décidées par la majorité de la Chambre. 224.

(*b*) Les résolutions sanctionnées sur la recommandation de la Couronne, ne sont pas considérées " de jure " le jour même qu'elles sont rapportées du comité, et ne peuvent l'être qu'avec le consentement unanime de la Chambre. 224.

3. M. l'Orateur décide qu'un amendement et un sous-amendement à la motion pour l'adoption de certaines résolutions, ne sont pas dans l'ordre vu qu'ils ne se rattachent pas à la motion principale. 230. Décision maintenue, 230.

4. Qu'un rapport d'un comité permanent n'a pas été lu à la table de la Chambre. Motion retirée, 299.

5. Que la motion : Que le rapport soit renvoyé au comité afin d'y insérer certaines paroles non parlementaires, prononcées par le président " pro-tem," devrait être basée sur une déclaration régulière et référée au comité de privilèges et élections. M. l'Orateur réserve sa décision, 300. M. l'Orateur maintient le point d'ordre, 309.

6. Qu'un amendement proposé contenant en substance la motion principale. M. l'Orateur décide qu'il n'en est pas ainsi et rejette la question d'ordre, 395.

REBOUTEURS :—Bill amendant l'article 4971 des Statuts refondus, 1909, relativement aux rebouteurs reconnus comme tels par le public. (Voir *Bill*, 145.)

RÉGISTRATEURS ET LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT :—Résolutions concernant—, 131. Recommendation de Son Honneur, la Chambre en comité, 160. Rapportées, adoptées, 161. (Voir *Bill.* 22.)

RÈGLES DE LA CHAMBRE :—

1. Concernant la pétition pour bill privé, suspendue, 172.

2. Concernant la pétition pour bill privé, suspendue sur division, 109.

3. Règle 51 suspendue sur la recommendation d'un comité, 117.

4. Concernant la pétition et la présentation d'un bill, 109, 158, 187.

5. Motion : Que toutes les règles concernant la pétition et la présentation d'un bill soient suspendues. Rejetée, 274. Adoptée, 283.

6. Règle 58 concernant l'examen d'un bill par les officiers spéciaux, suspendue, 67.

7. Règle 60 suspendue, 205.

8. Règles interprétées par M. l'Orateur, 224.

RENTES CONSTITUÉES :—Bill amendant le Code municipal relativement au rachat des rentes constituées. (Voir *Bills*, 147.)

RÉSERVES FORESTIÈRES :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création de réserves forestières cantonales. (Voir *Bills*, 13.)

RÉSERVES FORESTIÈRES CANTONALES : — Résolution concernant les—, 132. Recommendation de Son Honneur, en comité, progrès, 223. Etudiées de nouveau, 240, 247. Première lecture, 248. Deuxième lecture, adoptées, 268. (Voir *Bill*, 13.)

RIGAUD, VILLE DE :—Loi constituant en corporation la municipalité du village de Rigaud. (Voir *Bills*, 58.)

RIVERMEAD GOLF CLUB : Bill confirmant la charte du Rivermead Golf Club et étudiant ses pouvoirs. (Voir *Bills*, 128.)

ROBERGE, ACHILLE :—Bill concernant la succession de feu Aimé-Joseph-Achille Roberge. (Voir *Bills*, 79.)

ROBERTS JOHN :—Loi concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier. (Voir *Bills*, 105.)

ROBERVAL-SAGUENAY :—Bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay. Voir *Bills*, 80.)

ROUTHIER, J.-CHARLES :—Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à adme tre J.-Charles Routhier à la pra tique de la médecine, de la chirurgie et de l'abstétrique. (Voir *Bill*, 111.)

ROY, ALFRED, N. :—Bill concernant la succession d'Alfred-N. Roy, fils.—(Voir *Bill*, 110.)

SALAIRES OU GAGES :—Bill amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des salaires ou gages. (*Voir Bills*, 162).

ST-ANTOINE :—Bill autorisant la subdivision du lot numéro 1755 du quartier St-Antoine, de la cité de Montréal. (Voir *Bills*, 98).

SAINT-BENOIT, JOSEPH LABRE .—Bill pour établir une nouvelle division d'enregistrement à Saint-Benoit, Joseph Labre d'Amqui et divisant le comté de Matane en deux divisions pour fins municipales et d'enregistrement. (Voir *Bill*, 140).

SAINT-DENIS, MONTRÉAL :—Bill amendant la loi 63 Victoria, chapitre 94, concernant la paroisse Saint-Denis, Montréal. (Voir *Bills*, 70.

SAINT-ENFANT JÉSUS DE MONTRÉAL :—Bill amendant la loi concernant la paroisse du Saint-Enfant Jésus de Montréal. (Voir *Bills*, 92).

SAINT-GABRIEL DE BRANDON :—Bill concernant la construction de l'église et de la sacristie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon. (Voir *Bills*, 133.

SAINT-MATHIAS, WESTMOUNT :—Bill autorisant le recteur et les marguillers de l'église Saint-Mathias, Westmount, à emprunter de l'argent, et à d'autres fins. (Voir *Bills*, 62).

SAINT-PASCHAL :—Bill pour changer le chef-lieu et le bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska et les fixer dans la paroisse de Saint-Pascal. (Voir *Bills*, 138).

SAINT-STANISLAS :—Bill pourvoyant à la construction de l'église, de la sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Stanislas, en la cité de Montréal. (Voir *Bills*, 139).

SAINT-VIATEUR D'OUTREMONT :—Bill amendant la loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Viateur d'Outremont. (Voir *Bills*, 54).

SARAGUAY ELECTRIC CO :—Bill amendant la charte de la "Saraguay Electric and Water Company" et à d'autres fins. (Voir *Bills*, 103.)

SAULT AU RÉCOLLET :—Bill concernant le village du Sault au Récollet. (Voir *Bills*, 124.

SHAUGHNESSY WILLIAM JAMES :—Bill autorisant le barreau de la province de Québec à admettre William-James Shaughnessy au nombre de ses membres. (Voir *Bills*, 55.)

SHAWINIGAN TECHNICAL INSTITUTE :—Bill constituant en corporation "The Shawinigan Technical Institute. (Voir *Bills*, 126.)

SHAWINIGAN WATER CO. :—Bill amendant la loi constituant en corporation "The Shawinigan Water and Power Company. (Voir *Bills*, 71).

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS :—Bill constituant en corporation La Société du Parler français au Canada. (Voir *Bills*, 52.)

SOCIÉTÉ ST-JEAN-B. DE SALABERRY :—Loi revisant et refondant la charte de la Société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry. (Voir *Bills*, 104.)

STANSTEAD RAILWAY CO. : — Bill constituant en corporation *The Richmond Magog and Stanstead Railway Company.* (Voir *Bills*, 72.)

STATUTS REFONDUS :—Bill amendant l'article 2160 des Statuts refondus, 1909. (Voir *Bills*, 174.)

STATUTS REFONDUS :—Bill amendant l'article 6044 des Statuts refondus, 1909. (Voir *Bills*, 177.)

STATUTS REFONDUS :—Bill amendant l'article 6992 des Statuts refondus, 1909. (Voir *Bills*, 149.)

STATUTS REFONDUS :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la juridiction des juges de la Cour supérieure, en matières criminelles, dans les cités de Québec et Montréal. (Voir *Bills*, 32).

STATUTS REFONDUS :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au greffier de la Cour de circuit dans et pour la seconde division du comté de Pontiac, siégeant à Ville Marie. Voir *Bills*, 41).

Subsides :

1. Estimés de l'année financière finissant le 30 juin 1912. 68 (*Document No* 1).

2. La Chambre se constitue en comité des—24.

SUBSIDES :—*Suite.*

3. Motion ; Que la Chambre se constitue en comité des subsides. Débat, ajourné, 68. Reprise du débat, 79. Reprise du débat, ajourné, 80. Reprise du débat, 83.

4. La Chambre en comité des—84, 92, 104, 113, 163, 238, 243, 255, 307, 323, 358, 372, 375, 380, 385, 389, 390, 397, 398, 408, 415, 425, 428, 439, 444, 447, 452, 454, 458.

5. Résolutions rapportées, 87, 98, 108, 115, 164, 239, 244, 256, 308, 375, 380, 385, 389, 396, 398, 409, 416, 426, 429, 439, 439, 444, 449, 455, 460.

6. Résolutions adoptées, 87, 98, 108, 113, 189, 243, 244, 266, 308, 376, 380, 385, 389, 390, 398, 409, 416, 426, 439, 444, 449, 455, 460.

7. Comité suspend ses délibérations, 415.

8. Considération de résolution, remise, 165, 239, 499.

9. Reprise de l'étude de certaines résolutions, 189, 243, 438.

10. La Chambre en comité, rapport de progrès, 165, 393, 358, 370, 397, 452.

o

11. La Chambre en comité. Débat ajourné, 68, 79, 80, 367. Reprise 376. Amendement rejeté, 376, 380.

12. Amendement proposé à la motion, la Chambre en comité. Par M. Sauvé, 83, 383, 442. Par M. Plante, 366. Par M. Bourassa, 367, 370, 431. Par M. Cousineau, 450.

13. Amendement proposé. Débat ajourné, 367. Amendement rejeté, 370.

14. Interruption au débat pour les bills privés, 383.

15. La Chambre en comité de voies et moyens, 24.—460. Résolution rapportées 460. Adoptées, 451.

16. Bill octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1912 et pour d'autres fins du service public. (Hon. M. MacKenzie). Première, deuxième et troisième lecture, passé, 467. Par le Conseil, 463. Sanctionné, 468. (1 George V, c. 1 (2ième session).

SYNDICATS, LOI DES : — Bill amendant la loi des Syndicats de Québec.— (Voir *Bills*, 25.)

TANNENBAUM DAVID :—Bill autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre David Tannenbaum à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique. (Voir *Bills*, 108).

TASCHEREAU, SIR HENRI ELZÉAR : — Bill autorisant la vente par Sir Henri-Elzéar Taschereau de ses droits aux rentes constituées seigneuriales et aux capitaux d'icelles, dans des parts des seigneuries Joliette, Sainte-Marie nord-est, Sainte-Marie sud-ouest et Saint-Joseph nord-est, dans le district de Beauce, et de tous ses droits dans les dites seigneuries. (Voir *Bills*, 81).

THE TRUSTEES, LTD : — Bill autorisant *The Trustees, Executors and Securities Insurance Corporation, Limited* à faire affaires dans la province de Québec. (Voir *Bills*, 101).

TROIS-RIVIÈRES : — Bill amendant la charte de la cité des Trois-Rivières. (Voir *Bills*, 115).

TURGEON FERDINAND : — Bill concernant un acte de vente par Ferdinand Turgeon ès-qualité à Israël Montreuil. (Voir *Bills*, 88).

UNDERWRITERS ASSOCIATION :—Bill constituant en corporation *The Life Underwriters Association of the Province of Quebec.* (Voir *Bills*, 78).

UTILITÉS PUBLIQUES : — Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la Commission des services d'utilité publique de Québec. (Voir *Bills*, 20).

VÉHICULES MOTEURS :—Bill amendant les Statuts refondus, 1909, au sujet des véhicules-moteurs. (Voir *Bills*, 16).

VÉHICULES-MOTEURS :—Résolutions concernant les—, 152. Recommandation de Son Honneur, 254. Rapportées, adoptées, 255. (Voir *Bills*, 16).

VENTES D'IMMEUBLES :—Bill validant certaines ventes d'immeubles faites par autorité de justice dans l'île de Montréal. (Voir *Bills*, 150).

VILLA MASTAI :—Bill annexant le sanatorium Villa Mastaï à la paroisse de Saint-Michel Archange, (Voir *Bills*, 90).

VOIES ET MOYENS :

1. La Chambre en comité de—, 24.

2. La Chambre se constitue en comité—, 460. Résolutions rapportées, 460. Adoptées, 461.

3. Bill accordant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière finissant le 30 juin 1911 et le 30 juin 1912, et pour d'autres fins du service public.(—L'honorable M. Mackenzie).—Première, deuxième et troisième lecture, passé, 461. Par le Conseil, 463. Sanctionné, 468. (1 George V, c. 1 (2ème session).

VUES ANIMÉES :—Bill concernant les exhibitions de vues animées. (Voir *Bills*, 37).

WAYAGAMAC PULP CO. : —Bill ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à *The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited.* (Voir *Bills.* 87).

WOMEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION :—Bill amendant la loi constituant en corporation *The Women's Christian Association of Quebec.* (Voir *Bills*, 74).